

SÉRIE

Thèmes politiques et sociaux

L'insécurité en question

Définition, enjeux et perspectives



S. Wintgens, G. Grondjean et S. Vanhooren



Presses Universitaires de Liège

L'(in)sécurité en question

Presses Universitaires de Liège

Tél. : +32 (4) 366 50 22
Fax. : +32 (4) 366 57 98
Courriel : presses@ulg.ac.be
Place de La République française, 41
Bât. O1 (7e étage)
4000 Liège – Belgium
Site : www.presses.ulg.ac.be

© 2015
Tous droits de reproduction,
d'adaptation et de traduction
réservés pour tous pays

D/2015/12.839/2
ISBN : 978-2-87562-060-6
Imprimé en Belgique

Sophie WINTGENS
Geoffrey GRANDJEAN
Stéphanie VANHAEREN
(sous la direction de)

L'(in)sécurité en question

Définition, enjeux et perspectives



Presses Universitaires de Liège

Dans la même collection

VLASSIS Antonios, *Gouvernance mondiale et culture. De l'exception à la diversité*, 2015.

WINTGENS Sophie et GRANDJEAN Geoffrey (dir.), *Acteurs émergents. Perspectives pour la gouvernance mondiale*, 2013.

SANTANDER Sebastian (dir.), *Relations internationales et régionalisme. Entre dynamiques internes et projections mondiales*, 2013.

Introduction

L'(in)sécurité : entre représentations et perceptions des concepts

Geoffrey GRANDJEAN, Sophie WINTGENS et Stéphanie VANHAEREN

« Security is a human characteristic that is objective, perceived, expected, and demanded by people in many different forms. It is perhaps one concept that over many decades has not changed in its original use; rather, it has become more broadly used to encompass greater and more diverse meaning. »¹

La sécurité comme prérogative de puissance publique

L'(in)sécurité est un objet classique d'étude en science politique. L'exercice de la sécurité est historiquement une des compétences régaliennes et monopolistiques de l'État. Cela explique les nombreux travaux de politologues, sociologues ou encore historiens sur le sujet. Norbert Elias a, par exemple, finement décrit le processus de centralisation et d'institutionnalisation de l'État moderne ayant abouti à la monopolisation progressive de la levée de l'impôt et de l'exercice de la sécurité. Le prélèvement fiscal a été légitimé par la nécessité de garantir la sécurité du territoire ; cette sécurité s'exerçant au profit de l'État². Max Weber a également insisté sur le « monopole de la contrainte physique légitime »³ pour qualifier l'étatisation des domaines liés à la sécurité. À l'heure actuelle, l'État agit davantage comme un administrateur de l'autorité politique entraînant un exercice différencié des compétences liées à la sécurité pour lesquelles il n'est plus le détenteur monopolistique⁴.

D'un point de vue théorique, l'exercice de la sécurité par un État concrétise l'exercice du pouvoir par un système politique donné. Ce pouvoir politique est doublement caractérisé. D'une part, il dispose d'une légitimité lui permettant d'exercer son autorité – et plus spécifiquement de garantir la sécurité – sur l'ensemble de la société. D'autre part, il peut recourir à des sanctions si les membres de la société ne respectent pas son autorité. L'exercice du pouvoir – qui entraîne une « allocation autoritaire de valeurs »⁵ en termes de sécurité – est donc garanti par des « injonctions socialement légitimes »⁶ qui sont contraignantes pour les citoyens et qui permettent au pouvoir politique d'imposer sa volonté, même lorsque la légitimité se révèle insuffisante.

¹ SMITH Clifton et BROOKS David J., *Security Science. The Theory and Practice of Security*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 2013, p. 2.

² ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, 320 p.

³ WEBER Max, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1969, p. 57.

⁴ GENSCHEL Philipp et ZANGL Bernhard, « L'État et l'exercice de l'autorité politique. Dénationalisation et administration », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 3, 2011, pp. 509-535.

⁵ EASTON David, *A systems analysis of Political life*, New York, John Wiley & Sons, 1965, p. 21.

⁶ BRAUD Philippe, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 335.

Cet exercice du pouvoir politique peut être illustré par un exemple. Lorsqu'un État autorise le transport de déchets nucléaires sur son territoire, il impose sa volonté à l'ensemble des citoyens. Des opposants peuvent contester le choix de l'État d'autoriser un tel transport en s'enchaînant sur les rails ; mettant ainsi en cause la légitimité de l'État d'imposer une telle décision. Celui-ci recourt alors à la contrainte en faisant déloger les opposants par les forces de l'ordre. L'exercice de la sécurité par un État est donc un subtil mélange entre contrainte et recherche constante de légitimité.

Cette légitimité se construit quotidiennement et tout système politique a besoin des soutiens⁷ des citoyens. Ces soutiens renvoient à des satisfactions directes de demandes ou à une confiance générale dans le système politique⁸. Ils sont directement façonnés par les images que les citoyens ont de ce système ; mais également par les images des détenteurs du pouvoir à travers lesquels la sécurité est exercée ou garantie quotidiennement par des actions et des décisions contraignantes pour une société⁹, c'est-à-dire les autorités politiques. Il est dès lors primordial de s'attarder sur ces images.

L'(in)sécurité en images

En science politique, les images que les citoyens peuvent avoir des autorités politiques sont doubles. D'une part, les images cognitives font référence aux représentations et aux formes symboliques ou empiriques des autorités. D'autre part, les images affectives font référence aux sentiments que les citoyens développent à l'égard de celles-ci¹⁰.

Cette distinction permet de cerner la manière dont les citoyens se représentent l'(in)sécurité. Comment se manifeste-t-elle ? Quelle(s) forme(s) prend-elle ? Quels sont les acteurs à la base de celle-ci ? Toutes ces questions interrogent directement les représentations de l'(in)sécurité et sont ainsi au cœur de plusieurs contributions de cet ouvrage.

Complémentairement à leurs analyses, les différents auteurs insistent également sur les sentiments d'(in)sécurité. La perspective est alors tout autre car ce sont les perceptions et les émotions qui sont mises en avant.

⁷ En privilégiant ce terme, nous faisons référence à la perspective systémique de David Easton. EASTON David, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New York, Alfred A. Knopf, 1953, 320 p. ; EASTON David, *A systems analysis of Political life*, op. cit., 507 p. et EASTON David, *A Framework for Political Analysis*, Hemel Hempstead, Prentice-Hall, 1965, 143 p.

⁸ EASTON David, *A systems analysis of Political life*, op. cit., p. 273.

⁹ *Ibid.*, p. 212.

¹⁰ EASTON David et DENNIS Jack, *Children in the Political System. Origins of Political Legitimacy*, New York, McGraw-Hill Book, 1969, pp. 101-105.

Comment les citoyens perçoivent-ils l'(in)sécurité ? Comment la jugent-ils ? Une place importante est ainsi laissée à la subjectivité des individus ; rendant ces perceptions éminemment relatives, comme le montrent également de nombreuses contributions.

Afin d'éclairer au mieux ce dernier aspect, il est important de s'attarder quelques instants sur le concept d'émotion et de sentiment. George E. Marcus a eu l'occasion de définir le concept d'émotion dans son analyse politologique. Selon lui, elles ont une origine cachée et incertaine. Contrairement aux raisons et jugements, elles ne peuvent être exposées, discutées et mises à l'épreuve. On ne peut donc affirmer qu'elles sont rationnelles car la rationalité implique une mise en lumière totale. Par ailleurs, les émotions déclenchent des actions sans réflexion, aussi bien au niveau individuel que collectif. Enfin, les émotions empêchent de considérer l'action envisagée sous tous ses aspects, en particulier celui de ses conséquences sur autrui¹¹. Il convient de noter que ce politologue a souligné le rôle que jouent les émotions et les sentiments dans nos systèmes démocratiques. En effet, « pour que la démocratie puisse fonctionner [...], la politique a besoin de l'émotion, car ce n'est qu'en étant passionnés que les citoyens feront usage de leur raison, laissant momentanément de côté leur propension à s'en remettre à l'habitude »¹². Dans la continuité de cette affirmation, les différentes contributions invitent le lecteur à cerner le rôle fondamental que les sentiments d'(in)sécurité occupent dans nos sociétés contemporaines ; sentiments sur lesquels il est fondamental de s'attarder lorsque le thème de l'(in)sécurité est décortiqué comme dans le présent ouvrage.

L'importance des études internationales

Si l'(in)sécurité a historiquement été envisagée sous l'angle national, on ne peut se priver des développements menés au niveau international. Dans cette perspective, la sécurité est envisagée comme une condition de l'existence de la Communauté internationale des États, basée sur la coopération interétatique et l'interdépendance dans les relations internationales, donnant naissance à la notion de « sécurité collective »¹³. L'intérêt pour cette dernière a émergé durant la Guerre froide autour de préoccupations militaires, entraînant une multitude d'« études de la sécurité »¹⁴.

¹¹ MARCUS George E., *Le citoyen sentimental. Emotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2008, pp. 40-41.

¹² *Ibid.*, p. 205.

¹³ UNITED NATIONS, *Charter of the United Nations*, San Francisco, 26 juin 1945, art. 55, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/documents/charter/> (consultée le 15 février 2014).

¹⁴ WALT Stephen V., « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quarterly*, vol. 35, n° 2, juin 1991, pp. 211-239.

Le contexte post-Guerre froide a ouvert le champ d'analyse au courant constructiviste qui s'est développé dans les années 1990. Ce courant propose une perspective sociologique de la politique mondiale en mettant l'accent sur le contexte social, l'intersubjectivité et la nature constitutive des règles et normes dans la formation de l'identité des acteurs. Autour de l'École de Copenhague¹⁵, un certain nombre de chercheurs a ainsi tenté de démontrer la construction discursive des enjeux de sécurité au moyen du concept de « sécurisation »¹⁶. Ce concept offre un regard neuf au débat entre les défenseurs d'une approche objective, centrée sur les représentations – ce qui constitue réellement une menace – et les tenants d'une approche subjective, centrée sur les perceptions – ce qui est perçu comme une menace – de la sécurité. Ainsi, les tenants de cette École considèrent l'(in)sécurité comme un « acte de langage »¹⁷. Dans cette perspective, il ne s'agit plus de savoir si les menaces sont réelles ou non, mais de comprendre comment une problématique – telle que la dégradation de l'environnement ou encore la question des migrations – peut être socialement construite comme une menace¹⁸.

Les nouvelles méthodes

Insister ainsi sur la manière dont l'(in)sécurité est construite subjectivement sous l'angle des perceptions nécessite d'adapter les méthodes qui visent à étudier ce concept. On analyse différemment les représentations des perceptions. Alors que dans le premier cas, ce sont des connaissances et des réalités objectives qui sont investiguées, dans le deuxième cas, ce sont des interprétations investies sentimentalement par toute une série d'acteurs qui sont au cœur de l'analyse. Ces interprétations nécessitent un angle d'analyse multidisciplinaire.

¹⁵ Si l'École de Copenhague fait figure de pionnière quant à l'émergence d'une perspective constructiviste dans les études de la sécurité, il nous faut toutefois préciser le rôle de premier plan également joué à ce niveau par des auteurs nord-américains tels qu'Alexander Wendt. Voir à ce sujet l'article de MACLEOD Alex, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, vol. 54, n° 2, été 2004, pp. 13-51.

¹⁶ Ole WÆVER définit la sécurisation comme le processus par lequel on produit la sécurité : « En nommant un certain développement un problème de sécurité, l'État peut réclamer un droit spécial, droit qui sera toujours défini, en dernière analyse, par l'État et ses élites ». WÆVER Ole, « Securitization and Desecuritization », in LIPSHUTZ Ronnie D. (dir.), *On Security*, New York, Columbia University Press, 1995, p. 54.

¹⁷ BUZAN Barry, WÆVER Ole et DE WILDE Jaap, *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998, p. 26.

¹⁸ PEOPLES Columba et VAUGHAN-WILLIAMS Nick, *Critical Security Studies. An Introduction*, Oxon, Routledge, 2010, p. 77.

À cet égard, dans la lignée des travaux menés par l'École de Copenhague, certains sociologues se sont ainsi joints aux politologues pour affiner la théorie de la sécurisation en puisant dans leur propre tradition constructiviste. S'ils reconnaissent l'apport des contributions théoriques de l'École de Copenhague, ces chercheurs qualifiés de constructivistes « critiques » et généralement associés à l'École de Paris entendent dépasser l'analyse essentiellement discursive de la construction des enjeux de sécurité en prenant davantage en compte le contexte de production de ces discours et leur audience¹⁹.

Perspectives

S'il est aujourd'hui admis que le champ de l'(in)sécurité est une construction intellectuelle appréhendable à travers l'histoire des idées et requérant une démarche multidisciplinaire, l'ensemble des contributions du présent ouvrage s'inscrit pleinement dans le cadre d'une remise en question théorique et méthodologique des concepts et pratiques d'(in)sécurité(s).

En termes d'images cognitives, d'une part, différents auteurs s'attardent sur les représentations de l'(in)sécurité. David Pichonnaz explore celles des policiers suisses en interrogeant le paradigme uniformisant de la « culture policière ». Il met en avant la diversité des représentations par rapport à leurs visions de l'évolution des phénomènes de délinquance. Pour ce faire, l'auteur a réalisé des entretiens avec de jeunes policiers.

Se pencher sur les représentations nécessite de prendre en compte les réalités objectivement observables que sont les politiques publiques mises en place par des acteurs nationaux. À cet égard, Christoph Brüll se focalise sur le rapprochement entre la Belgique et l'Allemagne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Plus précisément, il s'attache à présenter la politique mise en place pour intégrer l'Allemagne dans le « bloc occidental » afin de garantir la sécurité de la Belgique. L'auteur ne manque pas de souligner le paradoxe de la politique belge dans la question allemande : un rapprochement accompagné d'une rhétorique de méfiance. Pour étudier cette politique, l'auteur se base sur des travaux scientifiques éclairés par des documents diplomatiques, des sondages et des articles de presse. Dans le cadre d'un autre État, Léa Lemaire étudie quant à elle les processus de sécurisation et d'insécurisation mis en place sur l'île de Malte suite à l'intégration de ce pays dans l'Union européenne, afin de faire face au phénomène d'immigration. Pour ce faire, elle a privilégié une méthode qualitative combinant ob-

¹⁹ Ces critères étaient déjà mobilisés par AUSTIN John Langshaw, *How to do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press, 1962.

servation participante dans les centres de regroupement et entretiens avec des responsables politiques et administratifs. Elle montre ainsi la progressive constitution d'une « île-prison », résultant de l'application de mesures de contrôle strict sur une population, au-delà même des camps d'étrangers.

Les politiques en matière de sécurité peuvent avoir des conséquences qui dépassent les frontières de plusieurs États. Il convient donc de porter une attention particulière aux politiques publiques ayant une portée régionale ou internationale. Dans cette perspective, Kamal Bayramzadeh analyse les enjeux sécuritaires de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, en particulier le projet nucléaire iranien qui inquiète l'État hébreu, les puissances régionales ainsi que les États-Unis. L'auteur offre une définition large de la sécurité dans la mesure où il souligne que la prolifération nucléaire peut avoir des conséquences sur la sécurité régionale aux plans militaire et environnemental au Moyen-Orient. Dans le même ordre d'idée, Liridon Lika explore le rôle joué par l'Union européenne dans le processus de pacification à long terme des Balkans occidentaux. Il met en perspective le rôle secondaire joué par l'Union européenne lors de la guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie avec sa politique actuelle d'élargissement qui en a fait un acteur clé dans le domaine de la sécurité. Il montre que les défis sécuritaires présentent un large spectre puisqu'en quelques années, l'Union européenne est devenue l'autorité la plus visible et probablement l'alternative unique et viable, capable d'assurer la paix, la stabilité, la réconciliation ainsi qu'un avenir économique durable à la région.

En termes d'images affectives, d'autre part, différents auteurs s'attardent expressément sur le sentiment d'(in)sécurité. Alix Dassargues analyse le sentiment d'(in)sécurité linguistique – c'est-à-dire le sentiment de confiance envers les pratiques linguistiques d'une personne – en présentant les attitudes et les représentations de jeunes francophones de Gand. Pour explorer ce sentiment, l'auteure a eu recours à une triple méthode : récolte de données quantitatives par questionnaire, réalisation d'entretiens informels et observation d'activités collectives entre francophones. Dans sa contribution, elle montre que différents facteurs affectent le sentiment d'(in)sécurité : le niveau de scolarisation, la pratique écrite ou orale de la langue, l'âge et les relations interpersonnelles. Gyöngyvér Demény et Michalis Lianos présentent quant à eux des résultats relatifs au sentiment d'insécurité consécutivement aux changements socio-économiques de nos sociétés contemporaines. Pour ce faire, une comparaison entre les opinions des citoyens est menée entre plusieurs pays.

Le contexte influence l'expression des sentiments d'(in)sécurité. À cet égard, la contribution d'Audrey Weerts et de Jean-Claude Mputu se concentre sur le contexte socio-économique et ses effets sur les relations qui peuvent voir le

jour entre la paix, la sécurité et le développement, en se focalisant sur le cas de la République Démocratique du Congo. Après avoir défini ces concepts, les auteurs présentent leur progressive mise en relation dans les discours de dirigeants internationaux. Ils confrontent alors ces discours avec la réalité rencontrée sur le terrain, notamment par les actions de la MONUC et de la MONUSCO. Les auteurs constatent ainsi la volonté politique de l'ONU d'élargir les questions de sécurité mais aussi de les lier aux problématiques du développement.

Enfin, mettre en perspective l'(in)sécurité nécessite de cerner la manière dont une problématique est socialement construite comme (in)sécuritaire. Dans cette optique, André Dumoulin interroge la visibilité des thématiques de la Politique européenne de sécurité et de défense en se focalisant notamment sur une revue de presse lui permettant de jauger l'importance accordée à cette matière. Il met cette dernière en perspective avec certains sondages d'opinions. Ce cheminement lui permet d'envisager des pistes pour améliorer la visibilité de ces thématiques. Céline Parotte et Grégory Lits analysent quant à eux le traitement médiatique (de 2009 à 2011) du *Plan Déchets* mis en place par l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies belge en se focalisant sur la manière dont ce plan constitue un problème public en termes de sécurité. Pour ce faire, ils étudient les relations entre cet organisme, les médias, le public, certaines associations environnementales et les représentants politiques.

Au final, l'ensemble de ces contributions permet d'envisager l'(in)sécurité sous ces multiples définitions et enjeux, tout en insistant sur les perspectives ouvertes par les recherches sur ce sujet.

**Les enjeux sécuritaires de la prolifération
nucléaire dans les relations internationales :
le cas du Moyen-Orient**

Kamal BAYRAMZADEH

La prolifération nucléaire est l'un des enjeux majeurs des relations internationales au XXI^e siècle. Pendant la Guerre froide, l'arme nucléaire a contribué à l'équilibre de la terreur¹ entre les États-Unis et l'Union soviétique. L'arme nucléaire est le symbole politique de la puissance dure et contient en elle la possibilité de la destruction d'une partie de l'humanité. Cependant, elle a joué un rôle stabilisateur² durant la Guerre froide à cause de son caractère dissuasif. « La dissuasion, mode de relation entre deux personnes ou deux collectivités, est aussi vieille que l'humanité. Mais la nouveauté de la dissuasion à l'âge moderne est dans les conséquences matérielles de la mise à l'exécution de la menace »³. En effet, personne n'a intérêt à déclencher une guerre atomique en raison de la réciprocité de la destruction ; « pendant plus de quarante ans, la perspective de destruction mutuelle assurée (MAD) a rendu improbable un affrontement direct entre les États-Unis et l'URSS »⁴. Pendant la Guerre froide, cinq États sont devenus officiellement membres du club nucléaire et plusieurs États (l'Inde, le Pakistan et Israël) ont accédé au nucléaire militaire sans avoir signé le TNP. Par contre, le Brésil, l'Argentine et l'Afrique du Sud qui avaient aussi un programme nucléaire militaire y ont renoncé dans les années 1980 et ont signé le TNP dans les années 1990.

Avec la fin du monde bipolaire, le rôle dissuasif de l'arme nucléaire est mis en question par une partie des experts qui insistent sur le danger de cette arme pour l'avenir de l'humanité. Michel Rocard (ancien Premier ministre de la France) considère que la dissuasion nucléaire coûte très chère et suggère de l'abandonner. Dans le nouveau contexte international, les opposants aux armes nucléaires proposent la création progressive de zones exemptes de l'arme nucléaire, en particulier au Moyen-Orient⁵. En dépit de ce discours, nous observons que le monde est confronté au risque de la prolifération horizontale⁶, laquelle se manifeste notamment par les activités nucléaires de la Corée du Nord. L'Iran est aussi soupçonné par une partie de la Communauté internationale, notamment par les États-Unis, l'Union européenne (UE), Israël, le Canada, l'Arabie saoudite, etc., de mener des activités nucléaires à vocation militaire : l'Iran n'accepte pas ce point de vue et insiste sur le droit d'accès au nucléaire civil dans le cadre de l'article 4

¹ ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 404.

² DE SENARCLENS Pierre, *La politique internationale*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 58.

³ ARON Raymond, *op. cit.*, pp. 400-402.

⁴ BADIE Bertrand et SMOOTS Marie-Claude, *Le Retournement du monde*, Paris, Dalloz, 1995, p. 176.

⁵ CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *Brève histoire de l'arme nucléaire*, Paris, Ellipses, 2011, p. 103.

⁶ Cette forme de la prolifération concerne les pays qui veulent accéder à la bombe atomique.

du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)⁷. Les projets nucléaires de ces deux pays ont des conséquences sécuritaires. Dans cette perspective, nous voulons montrer les enjeux sécuritaires de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, en particulier du projet nucléaire iranien qui inquiète l'État hébreu, les puissances régionales ainsi que les États-Unis et l'Europe. Selon la doctrine Begin, Israël doit avoir le monopole atomique au Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle il demande à l'Europe et aux États-Unis d'exercer une pression sur l'Iran afin qu'il mette fin à son projet. Par ailleurs, les pays arabes, en particulier l'Arabie saoudite, la Jordanie et l'Égypte, s'inquiètent de la montée en puissance de l'Iran, et notamment de l'avancée de son projet nucléaire qui est considéré comme une menace pour leur sécurité : la prolifération entraîne une angoisse existentielle, ce qui à son tour contribue à l'émergence d'un dilemme de la sécurité : « Partout où existe une société anarchique, émerge ce que l'on peut appeler le dilemme de la sécurité. Les groupes ou individus vivant dans une telle configuration doivent être, et généralement sont, soucieux de leur sécurité vu le risque d'être attaqués ou dominés par d'autres groupes. Désireux de se mettre à l'abri de ces risques, ils sont amenés à acquérir de plus en plus de puissance pour échapper à l'impact de la puissance d'autrui. Étant donné que personne ne saurait jamais se sentir complètement en sécurité dans un monde composé d'unités en compétition, la lutte pour la puissance s'ensuit, d'où le cercle vicieux de la sécurité et de la puissance »⁸.

Par la sécurité, nous entendons l'absence de menace et, d'après Arnold Wolfers, la « sécurité dans un sens objectif, mesure l'absence de menaces sur les valeurs centrales ou, dans un sens subjectif, l'absence de peur que ces valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque »⁹. La notion de sécurité ne se limite pas à la dimension militaire. Selon Barry Buzan, il y a d'autres dimensions de la sécurité, qui sont la « sécurité politique, la sécurité économique, la sécurité environnementale et la sécurité sociétale »¹⁰. Dans le cas du Moyen-Orient, les conséquences militaires et environnementales de la prolifération nucléaire occupent une place importante dans le discours des dirigeants politiques. À la lumière de cette définition, nous observons que la prolifération nucléaire peut avoir des conséquences sur la sécurité

⁷ Le traité de non-prolifération a été signé en 1968. Selon son article 4 : « Aucune disposition du présent traité ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de toutes les parties au traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ».

⁸ HERZ John, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, n° 2, janvier 1950, pp. 157-180.

⁹ WOLFERS Arnold, « National Security as an Ambiguous Symbol », in WOLFERS Arnold (dir.), *Discord and Collaboration*, Baltimore, The Hopkins University Press, 1952, pp. 147-165.

¹⁰ BUZAN Barry, *People, State and Fear*, Colchester, ECPR Press, 2007, pp. 175-177.

régionale aux plans militaire et environnemental au Moyen-Orient. Ce qui entraîne d'une part la réaction des puissances régionales et mondiales à l'égard de ce dossier, et d'autre part contribue à la militarisation de la région par une politique de course aux armements.

La question principale de cette recherche est de savoir dans quelle mesure et comment la prolifération nucléaire au Moyen-Orient contribue à l'émergence d'un dilemme de la sécurité. Cette question centrale peut se diviser en cinq sous-questions. Quelles sont les conséquences du projet nucléaire iranien sur la sécurité régionale ? Quel est l'impact de la doctrine nucléaire de l'État hébreu sur la prolifération nucléaire au Moyen-Orient ? Pourquoi le projet nucléaire iranien peut-il entraîner une course aux armements des pays de la région, notamment de la Turquie, de l'Arabie saoudite et de l'Égypte ? Quelles sont les causes de l'implication des grandes puissances dans le dossier iranien ? Et finalement, quels sont les effets de l'accord de Genève sur le projet nucléaire iranien ? À partir de ces questions, nous allons essayer de montrer les enjeux sécuritaires et stratégiques de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Notre travail est composé de trois parties. D'abord, nous allons évoquer le projet nucléaire iranien. Ensuite, le projet nucléaire de l'État hébreu sera analysé. Enfin, nous allons montrer les positions des différentes puissances à la lumière de l'accord de Genève.

Le projet nucléaire iranien : l'historique, l'évolution et ses conséquences sur la sécurité régionale

L'histoire du projet nucléaire iranien

L'histoire du programme nucléaire iranien remonte aux années du Shah, qui était un allié des États-Unis au Moyen-Orient. Pour comprendre ce processus, il est nécessaire d'évoquer les dates les plus importantes du programme nucléaire iranien. En 1957, l'Iran a signé un accord de coopération nucléaire avec les États-Unis dans le cadre du programme américain « Atoms for Peace »¹¹. En 1968, l'Iran a été parmi les premiers pays à signer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, qu'il a ratifié en 1970. En 1972, le Gouvernement iranien a annoncé sa volonté de se doter de centrales nucléaires afin de produire de l'électricité et, en 1974, on a assisté au lancement par le régime du Shah d'un programme de production d'électricité considéré comme le plus important au monde à l'époque, avec comme

¹¹ « Atoms for Peace » est le nom d'un discours du président des États-Unis Eisenhower. À la suite de ce discours, les États-Unis ont exporté de la technologie nucléaire pacifique à plusieurs États.

objectif d'atteindre la capacité de production de 23.000 mégawatts en 1994. La victoire de la Révolution de 1979 a mis fin à la coopération nucléaire irano-américaine. Le nouveau régime a donc hérité de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique (OIEA) et d'un projet nucléaire. Ce dernier s'est arrêté sous le Gouvernement provisoire de Mehdi Bazargan et a repris en 1984 pendant la guerre entre l'Iran et l'Irak. Il est important de dire que, jusqu'à 2002, le projet nucléaire iranien n'était pas une préoccupation majeure pour la Communauté internationale, mais depuis la révélation de l'existence des sites nucléaires iraniens par une organisation d'opposition, ce projet a commencé à inquiéter une partie de la Communauté internationale. « L'arrivée au pouvoir des conservateurs dans l'administration américaine lors du premier mandat de G. W. Bush, la catégorisation de l'Iran dans l'« axe du mal » et les révélations par l'organisation des Moudjahidines du Peuple d'activités nucléaires iraniennes non déclarées auprès de l'Agence internationale pour l'Energie atomique (AIEA) contribuèrent pour leur part à renforcer l'isolement international de Téhéran »¹².

Pour le régime iranien, l'énergie nucléaire est considérée comme une nécessité pour un pays qui veut s'industrialiser rapidement afin de subvenir aux besoins d'une population à forte croissance démographique. Il veut aussi diversifier les sources énergétiques en prévision de l'épuisement futur des énergies fossiles. Les techniques nucléaires et radiologiques aident également dans le domaine médical, domaine très cher aux yeux du Gouvernement iranien. L'Iran a toujours insisté sur la question du développement économique et celle de l'indépendance énergétique. Selon le régime iranien, la consommation nationale en hydrocarbures nuit à l'exportation du pétrole. La consommation pétrolière iranienne interne connaît une croissance annuelle d'environ 3 %. Elle s'est située en 2007 à 1,6 million de barils par jour. Cette augmentation diminue énormément la taille des exportations vu que le quota de production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) reste fixé à 4 millions de barils par jour quel que soit le niveau de consommation intérieure. Ce constat est continuellement mis en avant par les autorités iraniennes pour défendre la pertinence de leur programme nucléaire qui avait pour but de se doter de 10 à 20 centrales nucléaires d'une capacité d'environ 20.000 mégawatts en 2020¹³. En effet, pour conserver une capacité d'exportation, les autorités doivent trouver des énergies alternatives au pétrole comme le nucléaire, le gaz, etc. L'augmentation de la consommation est liée à plusieurs facteurs : d'abord, l'accroissement du parc automobile iranien, passé

¹² EIFFLING Vincent, « Les États-Unis face à la question nucléaire iranienne », in NAHAVANDI Firouzeh (dir.), *L'Iran dans le monde*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 51.

¹³ THERME Clément et BAUCHARD Denis, *L'Iran : une puissance énergétique (ré)émergente*, Paris, Note de l'Ifri, 2007.

d'un million de véhicules en mars 1991 à 8,5 millions en mars 2006 ; une très grande partie de ces véhicules sont produits en Iran, ce qui entraîne une forte consommation. Ensuite, le mode de vie iranien ne facilite pas la politique de contrôle des dépenses pétrolières des autorités. Les Iraniens considèrent en effet le pétrole comme un bien commun du peuple qui, compte tenu des réserves nationales, doit rester à la portée de l'ensemble des citoyens à un prix très bas. Afin de faire face à l'accroissement de la consommation intérieure en hydrocarbures, le Gouvernement d'Ahmadinejad a décidé, après de nombreuses discussions, d'appliquer un système rigoureux de rationnement de l'essence. En effet, l'état du secteur du raffinage en Iran ne permettait pas de faire face à la hausse de la consommation d'essence. Dans un discours prononcé le 4 novembre 2008, le ministre de l'Intérieur iranien a demandé à la population de baisser sa consommation et a proposé une baisse de 10 %. L'augmentation des importations d'essence a donc causé des problèmes budgétaires à répétition. Le coût des subventions à l'essence dans le budget de l'État était devenu énorme, particulièrement en raison de l'augmentation du prix de l'essence sur le marché international et de l'augmentation de la consommation intérieure. Un nouveau régime de vente d'essence a été instauré après 2007 par les autorités iraniennes. Il a commencé avec l'attribution de cartes dites « intelligentes » (*kārt-e hooshmand-e benzine*)¹⁴.

Le régime iranien n'a jamais officiellement parlé d'un programme nucléaire à finalité militaire et ne cesse de démentir les affirmations dans ce sens. Il affirme qu'il a le droit d'enrichir l'uranium pour des utilisations pacifiques dans le cadre du traité sur la non-prolifération nucléaire. Ses responsables politiques comparent toujours leur traitement en tant que pays signataire du TNP à trois autres pays qui n'ont pas signé le TNP, et qui ont développé une capacité nucléaire militaire : Israël, l'Inde et le Pakistan.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un traité qui repose sur trois principaux piliers : le désarmement, la non-prolifération et le droit à l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques. Il est entré en vigueur en 1970 pour 25 ans¹⁵. Après l'effondrement de l'Union soviétique, le TNP a connu deux évolutions importantes. D'abord, la Communauté internationale a décidé de rendre permanent le traité de non-prolifération en 1995. Ensuite, l'AIEA a renforcé ses pouvoirs d'inspection. Elle a adopté en 1997 « un protocole additionnel au TNP » qui autorise des inspections sans préavis¹⁶, et l'extension des contrôles sur les programmes nucléaires. Le TNP établit un engagement différent entre les États dotés de l'arme nucléaire (EDAN) et

¹⁴ THERME Clément et BAUCHARD Denis, *L'Iran : une puissance énergétique (ré)émergente*, op. cit.

¹⁵ ZARKA Jean-Claude, *Institutions internationales*, Paris, Ellipses, 2005, p. 58.

¹⁶ Ibid., pp. 58-59.

ayant fait exploser un engin nucléaire avant 1967, et les autres États (ENDAN), non dotés de l'arme nucléaire. Selon les articles 1 et 2 du TNP, les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas transférer l'arme nucléaire, et à ne pas aider, encourager, ni inciter un État non doté d'armes nucléaires à en acquérir. De la même manière, les pays non dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne recevoir ni transfert ni aides pour fabriquer des armes nucléaires¹⁷. L'article 4 reconnaît aussi un droit inaliénable, pour chacune des parties, à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Iran et plusieurs autres pays estiment que le TNP institue un régime discriminatoire entre les cinq États dotés de l'arme nucléaire, auxquels il est reproché de ne pas mettre en œuvre leur engagement de désarmement. Le Conseil de sécurité reconnaît aussi le droit à l'utilisation pacifique du nucléaire.

L'Iran et les dispositions du Traité de non-prolifération

L'Iran a signé le Traité de non-prolifération en 1968 et il l'a ratifié ensuite. Il a collaboré dès 1972 avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA, Paris) pour élaborer un projet de construction de centrales nucléaires pour l'après-pétrole¹⁸. En 2003, l'Iran a signé le protocole additionnel au TNP qui permet à l'AIEA des contrôles beaucoup plus efficaces¹⁹. Pendant deux ans, entre 2003 et 2005, la suspension provisoire de l'enrichissement d'uranium et la mise en œuvre du protocole additionnel ont permis une amélioration des relations entre l'Iran et l'Agence²⁰ mais l'Iran est revenu sur cette ouverture en 2005, lorsque sa négociation avec les trois Européens autour de l'avenir de son programme nucléaire et notamment de son usine d'enrichissement d'uranium de Natanz n'a pas abouti. Pour le régime iranien, l'application du protocole additionnel mettait en cause sa souveraineté nucléaire. L'arrivée au pouvoir d'Ahmadinejad en 2005 a accentué la crise nucléaire iranienne et, dès janvier 2006, l'Iran a repris ses activités d'enrichissement. Les Américains et les Européens ont soupçonné l'Iran de mener un projet nucléaire militaire. C'est pourquoi, ils ont demandé à l'Iran de renoncer à son projet nucléaire « militaire », mais ce dernier a insisté comme par le passé sur le droit d'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre l'article 4 du TNP. Cette situation a duré jusqu'à l'accord de Genève en 2013, qui a ouvert une nouvelle perspective pour le nucléaire iranien.

¹⁷ PETITEVILLE Franck, *Le multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, 2009, p. 98.

¹⁸ HOURCADE Bernard, *Géopolitique de l'Iran*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 125.

¹⁹ CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *op. cit.*, p. 114.

²⁰ THERME Clément et KHAZANEH Reza, « Le développement du programme nucléaire iranien : entre aspects techniques et questions politiques », *Maghreb-Machrek*, n° 212, été 2012, p. 109.

La doctrine atomique de l'État hébreu : Israël, une puissance nucléaire ambiguë

Les origines du programme nucléaire israélien

Dans son ouvrage intitulé « Israel's nuclear dilemma », Yair Evron²¹ souligne le fait que l'État hébreu a cherché dès sa création à se doter de l'arme nucléaire, ainsi fidèle à son objectif existentiel de rendre militairement impossible sa destruction. David Ben Gourion, Premier ministre d'Israël de 1948 à 1963, va être le promoteur de cette stratégie d'obtention d'une force de dissuasion nucléaire visant à sanctuariser le territoire. David Ben Gourion a ainsi exploré l'option nucléaire en demandant à des experts de chercher de l'uranium dans le désert du Néguev pour les besoins de la centrale de Dimona ; à cette époque, Shimon Peres a été la cheville ouvrière du projet. L'acquisition auprès de la France, notamment auprès d'entreprises françaises telles que Saint-Gobain, du réacteur nucléaire de Dimona en 1957, puis celle du réacteur américain de Nahal Sorek en 1960, ont permis à Israël de se doter d'une capacité nucléaire souhaitée. Celle-ci devient probablement opérationnelle dans les années 1966-1968. En 1973, dans le contexte de la Guerre du Kippour, l'État hébreu se retrouva dans une position plus délicate avec les États-Unis ; aussi, Richard Nixon et le Premier ministre Golda Meir auraient convenu de ne procéder à aucun essai nucléaire en cas de victoire syro-égyptienne ; en échange, les États-Unis s'engageaient à ne pas faire pression pour qu'Israël signe le TNP (signature intervenue en 1968). Dès lors, Israël sera considéré comme puissance nucléaire non reconnue par le TNP et n'ayant officiellement jamais effectué le moindre essai²². Aucun document officiel ne permet de prouver l'existence d'un arsenal mais les autorités n'en nient pas pour autant l'existence. C'est cette ambiguïté, ou ce que Yair Evron qualifie à juste titre « d'opacité nucléaire »²³, qui permet à Israël de développer un arsenal nucléaire.

La doctrine nucléaire israélienne

Au fur et à mesure, l'État hébreu franchit une étape supplémentaire en considérant que le monopole de cette capacité est une des garanties de sa propre sécurité nationale dans la mesure où d'autres pays cherchent également à se procurer l'arme nucléaire. Ainsi, la doctrine nucléaire

²¹ EVRON Yair, *Israel's nuclear dilemma*, Londres, Routledge, 1994, p. 1.

²² BONIFACE Pascal et COURMONT Barthélémy, *Le monde nucléaire : arme nucléaire et relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 160.

²³ EVRON Yair, *op.cit.*, p. 3.

d'Israël repose sur deux postures. La première consiste à maintenir, comme nous l'avons vu, un flou sur les capacités réelles de l'État hébreu avec les Premiers ministres successifs qui se bornent à répéter que ce dernier n'emploiera pas en premier la force nucléaire au Proche-Orient. Dans cette logique, Israël n'a pas signé le TNP. La seconde posture est plus opérationnelle et consiste à empêcher par tous les moyens un État arabe d'obtenir l'arme nucléaire. Plus précisément, le contexte de l'époque est celui du nucléaire irakien, réacteur acquis auprès de la France, et qui a constitué l'un des premiers défis pour Israël. Ainsi, le 7 juin 1981, Menahem Begin, élu à la tête du Gouvernement israélien en 1977, ordonne à l'aviation israélienne de bombarder la centrale nucléaire irakienne d'Osirak près de Bagdad, en affirmant « qu'Israël n'acceptera jamais l'émergence à ses côtés d'une puissance nucléaire qui menacerait son existence »²⁴. C'est de là que naît la « doctrine Begin ». Cette doctrine a été également appliquée en 2007 pour détruire un site syrien supposé abriter une centrale nucléaire, même si Israël n'a jamais revendiqué cette attaque²⁵. Depuis la mise en place de la « doctrine Begin », aucun autre État arabe n'avait réellement entrepris avec succès un processus de fabrication à usage militaire.

En revanche, dans les années 1990, les tensions se sont multipliées entre Téhéran et Israël avec la relance du projet nucléaire iranien. En 2003, Téhéran a accepté de signer le protocole additionnel de l'AIEA qui implique la possibilité d'inspections approfondies de chaque site de production nucléaire. En 2005, le projet nucléaire iranien est complètement relancé avec l'élection de M. Ahmadinejad qui n'hésite pas à prendre des positions négationnistes sur la Shoah, à affirmer que cet État « doit être rayé de la carte », lors d'un discours sur « Un monde sans le sionisme », prononcé en 2006²⁶. Face aux nombreuses provocations verbales, le Premier ministre israélien B. Netanyahu n'hésite pas à réitérer son attachement à la doctrine Begin et à afficher un discours ferme avec une volonté d'interdire par la force l'accès-sion de l'Iran à l'arme nucléaire.

Pour comprendre le refus « catégorique » d'Israël opposé à l'Iran quant à l'accès-sion à l'arme nucléaire, il est nécessaire de s'intéresser aux choix stratégiques. Dès le lendemain de sa création en 1948, Israël subissait déjà l'attaque conjuguée de l'ensemble de ses voisins dans une situation géostratégique aggravée par une topologie désavantageuse et dans un contexte de conflits régionaux, puisqu'il est entouré d'ennemis comme la Syrie et qu'il est complètement isolé pour sa sécurité régionale. Dès lors, la recherche

²⁴ COHEN Samy, « Israël et l'Iran : la bombe ou le bombardement », *Politique étrangère*, n° 1, janvier 2010, p. 112.

²⁵ *Ibid.*, p. 113.

²⁶ *Ibid.*, pp. 114-115.

d'une puissance de feu dissuasive, c'est-à-dire concrètement dépassant celle des armées arabes, devient une contrainte vitale. Cet objectif a été atteint avec la possession de l'arme nucléaire²⁷.

La sécurité régionale de l'État hébreu a toujours reposé sur un élément fondamental : assurer l'existence de l'État et de ses citoyens. Ainsi, en cas de conflit avec les États voisins, compte tenu de la petite superficie du territoire, le moindre échec israélien aurait pour effet d'éliminer la « profondeur stratégique » de l'État hébreu²⁸. Concrètement, une invasion terrestre parviendrait jusqu'aux frontières à l'autre bout du territoire en un temps extrêmement limité. Finalement, l'exiguïté du territoire rend Israël particulièrement vulnérable à une attaque nucléaire qui pourrait le détruire complètement. D'où l'idée de ne pas afficher officiellement sa capacité nucléaire pour ne pas donner de motifs aux pays arabes de se diriger à leur tour vers l'arme nucléaire. De plus, autre élément caractéristique d'Israël : sa faible population qui limite le volume quantitatif des forces armées et par conséquent incite les dirigeants à miser sur des capacités de défense issues de technologies avancées.

Dans son ouvrage intitulé « *Atlas géopolitique d'Israël* », Frédéric Encel²⁹ nous donne les grands choix constitutifs du modèle stratégique israélien, adoptés par les chefs politiques et militaires depuis les années 1950. Tout d'abord, le principe de l'attaque préventive et offensive, c'est-à-dire « des forces armées israéliennes qui doivent s'assurer d'un déploiement rapide afin de ne pas laisser se constituer un abcès sur lequel les feux ennemis pourraient se fixer »³⁰. Nous pouvons également citer le principe d'interdiction de son espace aérien aux bombardiers ennemis ; celui de porter préventivement la guerre hors du sol national (Guerre des Six Jours, 1967) ; celui d'établir des zones tampons démilitarisées une fois les opérations militaires achevées, et de disposer de forces à un long rayon d'action.

Israël refuse le projet nucléaire iranien en considérant que l'influence de celui-ci menacerait les pays sunnites que sont l'Égypte ou la Jordanie, deux pays avec lesquels Israël a signé des Traité de paix. Finalement, la plus grande crainte d'Israël serait d'être encerclé par des régimes hostiles à son existence. De même, Israël n'ignore pas le risque que la Turquie, l'Égypte et l'Arabie saoudite suivent l'exemple iranien et se dotent aussi de l'arme

²⁷ AZIM Abdel, *Israël et la bombe atomique. La face cachée de la politique américaine*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 7.

²⁸ BONIFACE Pascal, *op. cit.*, pp. 158-159.

²⁹ ENCEL Frédéric, *Atlas géopolitique d'Israël. Aspects d'une démocratie en guerre*, Paris, Autrement, 2008, p. 52.

³⁰ LEDAY William et ENCEL Frédéric, « Obsolescence ou actualité du modèle stratégique israélien », *Revue Défense nationale et sécurité collective*, n° 686, mai 2006, p. 82.

nucléaire, rendant ainsi le problème global de sécurité régionale beaucoup plus volatil encore qu'il ne l'est aujourd'hui. Selon Israël, un Iran nucléaire pourrait multiplier les risques de transfert de matières fissiles aux mains de « groupes terroristes » ; une crainte renforcée par le soutien de l'Iran à des groupes islamistes de la région comme le Hezbollah ou le Hamas. Selon Jean-Jacques Roche, il « ne s'agit plus désormais de prendre en compte les seules têtes nucléaires et leurs vecteurs, mais l'ensemble des matériaux fissiles permettant la fabrication d'une *bombe sale* »³¹. C'est pourquoi, il faut poser, comme le souligne Pascal Boniface, « la question de la faisabilité du projet de Zone Exempte d'Arme Nucléaire (ZEAN) »³² au Moyen-Orient, dont l'Assemblée générale des Nations unies s'est attachée en 1975 à donner une définition : il s'agit d'un « territoire regroupant plusieurs États qui dans l'expression libre de leur souveraineté, décident d'établir par l'intermédiaire d'un Traité une zone délimitée totalement dénucléarisée ». Néanmoins, il faut reconnaître qu'il est très difficile de mettre en place une ZEAN. Ainsi, les 29-30 septembre 2009 s'est tenue au Caire une Conférence Internationale pour envisager tout particulièrement, une nouvelle fois, cette éventualité de faire du Moyen-Orient une ZEAN. Concrètement, il faut convaincre simultanément Israël de se défaire de son arsenal nucléaire et l'Iran de renoncer à s'en doter d'un.

L'activité israélienne sur le dossier iranien consiste essentiellement, en mettant de côté l'hypothèse d'une attaque armée, à prendre une part très active aux échanges d'informations sur l'Iran avec tous les principaux acteurs et pas uniquement Washington ; ainsi, depuis le début de la « crise iranienne » en 2002-2003, il y a eu des échanges constants avec Moscou, Paris et Berlin, qui ont porté sur l'évolution de la situation, les recherches et les conclusions de l'AIEA ou encore sur la stratégie des différents acteurs³³. L'objectif est de permettre à Israël d'être informé des différentes intentions des acteurs ; ainsi, l'État hébreu connaît les contradictions des positions russes, l'embarras des États-Unis dû notamment à la guerre en Irak et en Afghanistan. De même, si l'État hébreu apprécie la confiance des membres de l'UE, il n'ignore pas les limites de leur détermination en cas d'aggravation de la situation.

³¹ ROCHE Jean-Jacques, « L'avenir transnational du terrorisme nucléaire », in LAROCHE Josepha (dir.), *Passage au crible de la scène mondiale, l'actualité internationale 2009-2010*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 94.

³² BONIFACE Pascal, *op. cit.*, p. 162.

³³ DELPECHE Thérèse, *L'Iran, la bombe et la démission des nations*, Paris, Autrement, 2006, p. 80.

La perception israélienne de la « menace iranienne »

Le débat en Israël sur les intentions iraniennes n'est pas nouveau. En effet, deux courants s'affrontent. L'un considère que la dimension religieuse du régime iranien, la possession de l'arme atomique et l'hostilité récurrente affichée contre Israël rendent la menace préoccupante, justifiant par conséquent une destruction préventive des infrastructures nucléaires iraniennes. Dans son article intitulé « Israël et Iran : la bombe ou le bombardement », Samy Cohen souligne que cette vision « est de plus en plus battue en brèche dans les milieux plus rationnels de l'expertise stratégique israélienne »³⁴.

Ainsi, pour lui, les tenants de la seconde école sont certes préoccupés par le discours négationniste de M. Ahmadinejad, mais ces experts considèrent surtout que l'Iran ne représenterait pas la « menace existentielle » si souvent invoquée dans les discours officiels israéliens ; ces discours sont finalement contre-productifs, dans la mesure où ils traduiraient surtout le manque de confiance d'Israël quant à sa supériorité militaire ou sa capacité de dissuasion nucléaire. Concrètement, pour ces experts israéliens majoritaires, l'Iran ne prendra pas le risque de se faire détruire par une attaque dite « de seconde frappe » qu'Israël a les moyens de lancer ; Téhéran sait qu'une offensive nucléaire contre Tel-Aviv lui vaudrait des représailles. Comme nous l'avons dit *supra*, l'objectif de Téhéran est *in fine* d'acquérir la technologie nucléaire pour pouvoir « sanctuariser » son territoire et simultanément afficher sa puissance politique et son influence dans le monde musulman. Par conséquent, au vu de ces considérations, une frappe israélienne n'endommagerait que partiellement les installations, ne retarderait que de quelques années le projet nucléaire iranien, et exposerait l'État hébreu à des opérations de représailles de l'Iran et du Hezbollah. Par ailleurs, si une telle frappe se produisait, l'Iran serait incité à accélérer son programme nucléaire pour constituer une dissuasion crédible face à une intervention israélienne.

En raison de la difficulté liée à la réalisation d'une opération militaire contre les installations iraniennes, l'État hébreu a utilisé d'autres méthodes afin de retarder le projet nucléaire iranien. Selon un rapport publié par le *New York Times*, Israël a développé un virus informatique, appelé « Stuxnet », ayant pour fonction d'endommager les installations d'enrichissement d'uranium de Natanz et la centrale nucléaire de Boucher. Selon ce journal, les Américains sont à l'origine des cyber-attaques contre les installations

³⁴ COHEN Samy, *op. cit.*, p. 115.

nucléaires iraniennes³⁵. Dans la même année (2010), un professeur d'Université travaillant dans le domaine de la physique nucléaire a été assassiné à Téhéran ; quatre autres assassinats ont eu lieu ensuite, visant les spécialistes du domaine nucléaire et, selon le Gouvernement iranien, ces assassinats auraient été perpétrés par Israël³⁶. En dépit de toutes ces tentatives, l'Iran n'a pas changé sa position et a continué à développer son projet jusqu'en 2013 où il y a eu un accord à Genève entre les États-Unis, l'Europe, la Russie, la Chine et l'Iran. Cet accord a permis *de facto* à l'Iran d'enrichir de l'uranium à 5 % sur le sol iranien. Mais Israël et l'Arabie saoudite se sont opposés à cet accord.

L'évolution de la position des grandes puissances à l'égard du nucléaire iranien

La politique des grandes puissances jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Rouhani en 2013

La Communauté internationale a été complètement divisée sur le projet nucléaire iranien avant l'accord de 2013. Les États-Unis et l'UE soupçonnaient l'Iran de mener un projet nucléaire militaire et demandaient à ce dernier de renoncer à l'enrichissement de l'uranium alors que la Chine et la Russie reconnaissaient le droit de l'Iran dans le cadre du droit international. L'Arabie saoudite et l'Egypte s'inquiétaient de la « dimension militaire » du projet iranien et demandaient l'arrêt immédiat de ce projet, car ils considéraient que ce dernier était une menace pour leur sécurité, et en particulier l'Arabie saoudite demandait aux pays comme les États-Unis et la France d'exercer une pression sur le régime iranien : « un autre aspect de la politique de l'Europe à l'égard de l'Iran se traduit par le renforcement des mesures à la fois militaires et politiques, au Moyen-Orient, afin de contrer la puissance iranienne. Par exemple, la création de bases militaires françaises en 2009 à proximité du Golfe persique, ou la vente d'armes par la France et d'autres pays européens à l'Arabie saoudite et à d'autres pays de la région »³⁷. C'est

³⁵ Selon le *New York Times* du 1^{er} juin 2012, Barak Obama aurait ordonné le lancement du virus Stuxnet contre les installations nucléaires iraniennes dans le cadre du programme secret « Jeux Olympiques ». Voir SANGER David E., « Obama Order Sped Up Wave of Cyberattacks Against Iran », *The New York Times*, 1^{er} juin 2012.

³⁶ Voir PATRIKARAKOS David, « Doing It by Ourselves », *London Review of Books*, vol. 33, n° 23, 2011, pp. 19-20.

³⁷ BAYRAMZADEH Kamal, « L'Europe et la nouvelle configuration des rapports de force au Moyen-Orient », in SANTANDER Sebastian (dir.), *Puissances émergentes : un défi pour l'Europe ?*, Paris, Ellipses, 2012, p. 353.

pourquoi, nous observons que le facteur nucléaire au Moyen-Orient crée un dilemme de la sécurité et la course aux armements dans cette région en est une preuve indéniable. « Les armes de destruction massive sont susceptibles de provoquer une variante particulière du dilemme de la sécurité que van Evera appelle le « dilemme de la survie »³⁸. Pour comprendre davantage cette situation, il est nécessaire de montrer les effets de l'événement du 11 Septembre sur les rapports entre l'Iran et les États-Unis.

L'événement du 11 Septembre a bouleversé les relations internationales. Dès lors, la politique étrangère américaine s'est durcie et la décision d'inclure l'Iran dans « l'axe du mal »³⁹ marqua la rupture des relations entre ces deux pays. En 2002, Washington a accusé ouvertement l'Iran de financer les terroristes d'*Al-Qaeda*. Depuis l'intervention des États-Unis en Irak, les rapports sont entrés dans une phase critique marquée par l'accentuation des menaces de la part de Washington, et la tension n'a cessé d'augmenter à travers les déclarations officielles. Depuis la découverte d'un site clandestin d'enrichissement d'uranium, les États-Unis ont demandé sans cesse à l'ONU de prendre des sanctions contre l'Iran.

La nouvelle donne politique avec l'arrivée de Barak Obama à la présidence des États-Unis en 2009 a ouvert la voie à une nouvelle politique caractérisée par le respect et l'engagement diplomatique vis-à-vis de Téhéran. Le 20 mars 2009, l'Administration Obama se déclare désormais « attachée à une diplomatie incluant l'ensemble des questions qui se présentent à nous, en vue de nouer des liens constructifs entre les États-Unis, l'Iran et la communauté internationale [...] ce processus n'avancera pas grâce aux menaces »⁴⁰. En effet, durant l'année 2009, l'Administration Obama s'est dite prête au développement d'une « politique de la main tendue » en affichant des signes d'assouplissement⁴¹. En 2009, l'offre de conciliation a été rejetée par Téhéran⁴². Avec l'arrivée de M. Ahmadinejad et sa réélection en 2009, la position des États-Unis et de l'UE à l'égard de l'Iran a changé. Deux nouveaux problèmes majeurs sont apparus. D'une part, la relance du projet nucléaire et, d'autre part, les déclarations du Président ouvertement antisionistes. Selon Ahmadinejad, il faut rayer Israël de la carte. La reprise du projet et les dé-

³⁸ BATTISTELLA Dario, *Retour de l'état de guerre*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 172.

³⁹ LAROCHE Josepha, *La brutalisation du monde : Du retrait des États à la décivilisation*, Québec, Liber, 2011, pp. 76-77.

⁴⁰ MICHEL Leo, « La refonte de la stratégie de défense américaine » *Revue internationale et stratégique*, n° 76, 2009, pp. 147-154.

⁴¹ MIKAÏL Barah, « Une diplomatie du pragmatisme aux effets limités au Moyen-Orient ? », *Revue Internationale et Stratégique*, n° 77, printemps 2010, p. 145.

⁴² LESNES Corine, « La politique étrangère de Barack Obama : la tentation du repli ? », in BADIE Bertrand et VIDAL Dominique (dir.), *Puissances D'Hier et De Demain*, Paris, La Découverte, 2013, p. 101.

clarations ont entraîné des réactions très fermes de la part de la Troïka. En France, l'arrivée de Nicolas Sarkozy a durci la position française à l'égard de l'Iran. En effet, le président français que l'on peut qualifier d'atlantiste s'est rapproché de manière claire de la position des États-Unis. Il a opéré un brusque virage qui peut se résumer en une phrase prononcée devant le Congrès : « Je veux être votre ami ». Il rompt donc avec les traditions gaulliennes d'opposition systématique aux États-Unis. En ce qui concerne Israël, le Président a déclaré devant la Knesset le 23 juin 2008 qu'il « y a entre Israël et la France une amitié profonde [...]. Cette amitié, je suis venu la renouveler solennellement au nom du peuple français »⁴³. Dans son discours officiel de 2007, il a déclaré que si l'Iran ne renonçait pas à son projet nucléaire, il serait bombardé. Cette radicalisation a provoqué le mécontentement de certains pays européens dont l'Allemagne mais aussi la Russie.

Les puissances émergentes comme le Brésil et la Turquie ont aussi tenté de contribuer à la résolution diplomatique de la crise nucléaire iranienne pour des raisons à la fois politiques et sécuritaires. Dans ce cadre, la Turquie, le Brésil et l'Iran ont conclu un accord. « En signant une déclaration commune tripartite le 17 mai 2010, le Brésil, la Turquie et l'Iran ont conclu un accord de "swap" qui se voulait à la fois une mesure de confiance destinée à priver de raison d'être toute sanction supplémentaire, et une façon de réaffirmer les droits à la coopération nucléaire à usage civil, [...]. Ce dispositif visait principalement à priver l'Iran de se doter d'une quantité suffisante d'uranium enrichi pour construire une arme nucléaire »⁴⁴. La Turquie et le Brésil reconnaissent le droit de l'Iran au nucléaire civil. Mais la politique de la Turquie à l'égard de la crise nucléaire iranienne prend en considération les effets régionaux d'un éventuel conflit : dans cette éventualité, elle serait confrontée à un problème d'immigration massive, à des conséquences environnementales, et à des dommages économiques – l'Iran et la Turquie ont des échanges économiques importants. Par ailleurs, à travers cette politique de médiation, la Turquie voulait contribuer au rayonnement de sa puissance à l'échelle internationale. En ce qui concerne le Brésil, il cherche à sa manière à jouer un rôle dans les relations internationales afin d'augmenter sa puissance. Le Brésil est favorable à un monde multipolaire et, dans cette perspective, il met en œuvre une nouvelle politique étrangère : sa position sur le nucléaire iranien est liée à cette diplomatie. Selon Bruno Muxagato, le « rapport du président brésilien au nucléaire iranien ne peut se comprendre qu'en analysant globalement sa politique étrangère. Sa

⁴³ COGAN Charles, « Les grands axes de la présidence Sarkozy à l'international », *Revue internationale et stratégique*, n° 77, printemps 2010, p. 90.

⁴⁴ MAKINSKY Michel, « La Turquie et le nucléaire iranien », in PARLAR DAL Emel (dir.), *Eurorient*, n° 35-36, 2011, p. 88.

priorité, au plan international, est de développer la marge d'autonomie et la visibilité du Brésil. Politiquement cela passe par la diversification des partenaires – rapprochement avec les ‘grands émergents’ et les pays en développement –, dans le but de démocratiser les relations internationales en les rendant moins asymétriques »⁴⁵. En dépit de la volonté politique de ces deux puissances émergentes de trouver une solution diplomatique à la crise iranienne, leurs efforts n'ont pas abouti en raison de l'accentuation des sanctions contre l'Iran dès 2010.

Depuis juin 2010, l'UE a mis en œuvre une nouvelle politique à l'égard de l'Iran dans le cadre d'une série de sanctions unilatérales⁴⁶ : l'Europe a fait pression sur le régime iranien pour qu'il accepte ses conditions. Avant cette date, la politique européenne consistait à dialoguer et à négocier dans le cadre d'un dialogue critique (de 1992-1997) et d'un dialogue global (depuis 1998), afin d'aboutir d'une part à la normalisation de leurs relations politiques, et d'autre part à la conclusion d'un accord de commerce et de coopération (ACC). En décembre 2002, la Commission européenne a lancé les négociations sur l'ACC, mais depuis 2005, elles sont suspendues en raison de la reprise des activités nucléaires iraniennes. La conclusion de cet accord avait une importance stratégique pour l'économie iranienne, car il permettait à celle-ci d'accéder aux marchés européens et facilitait son adhésion à l'OMC. Pour la première fois dans les rapports euro-iraniens, nous avons constaté une convergence entre l'Europe et les États-Unis sur le dossier iranien alors que dans le passé leurs approches étaient différentes. Le changement de politique de l'Europe était en rapport avec le choix du régime iranien qui voulait accéder à l'énergie nucléaire, mais l'UE avait un doute sur la vocation pacifique de ce projet. C'est pourquoi, depuis 2010, elle a mis en œuvre des sanctions économiques afin d'exercer une pression sur le régime iranien pour qu'il revienne à la table des négociations. « L'Union européenne a décidé de ne plus acheter de pétrole iranien à partir de juillet 2012 »⁴⁷.

La politique de la Russie à l'égard du projet iranien était différente de celle des États-Unis et de l'Europe, pour plusieurs raisons. En 1995, la Russie s'est opposée à l'embargo décrété par Clinton et a accepté de construire la centrale nucléaire de Boucher. Les compagnies Statoil et surtout Gazprom commencèrent de leur côté à participer à des contrats d'exploitation du pé-

⁴⁵ MUXAGATO Bruno, « Les relations Brésil/Iran et la question nucléaire », *Politique étrangère*, été 2010/2, pp. 399-411.

⁴⁶ BAYRAMZADEH Kamal, « L'Europe et la nouvelle configuration des rapports de force au Moyen-Orient », *op. cit.*, p. 351.

⁴⁷ THERME Clément et KHAZANEH Reza, « Le développement du programme nucléaire iranien : entre aspects techniques et questions politiques », *op. cit.*, p. 115.

trole et du gaz iraniens. À peine la première guerre du Golfe terminée, les Russes ont su profiter des possibilités de partenariat avec ce pays et depuis la coopération n'a cessé de se renforcer. Dans la crise du nucléaire, Moscou a d'abord privilégié la solidarité avec les États-Unis pour des raisons économiques et politiques évidentes mais, à partir de 2006, Moscou s'est distingué dans son attitude face à Téhéran⁴⁸. La visite de Vladimir Poutine a marqué un tournant majeur le 16 octobre 2007 et a débouché sur plusieurs accords et la livraison de carburant nucléaire pour la centrale de Boucher. En 2008, la Russie a cessé de soutenir les sanctions contre Téhéran⁴⁹.

Après les innombrables échecs d'accord entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU plus l'Allemagne (« P5+1 ») et Ahmadinejad, l'Iran a été condamné par trois résolutions pour son refus de suspendre son enrichissement en uranium et de donner des éclaircissements sur le caractère non militaire de ses activités passées et présentes. La résolution 1696 du 31 juillet 2006 demandait à l'Iran de suspendre ses activités d'enrichissement d'uranium et prévoyait, en cas de refus, d'envisager des sanctions qui autoriseraient des mesures économiques n'excluant pas un recours à la force en accord avec l'article 47 du chapitre VII de la charte de l'ONU. La Chine a insisté comme toujours sur la solution diplomatique pour régler la crise nucléaire iranienne. Selon Qin Gang, c'est la manière la plus appropriée pour trouver une solution répondant aux préoccupations de toutes les parties. La Chine s'est opposée à toute sanction touchant au pétrole.

Deux mois après la dernière résolution onusienne, et peu de temps après les États-Unis, l'UE a décidé unilatéralement de durcir les sanctions à l'encontre de l'Iran. La cible choisie était le secteur gazier et pétrolier. En effet, c'est un secteur d'un haut enjeu stratégique pour l'Iran car, bien que le pays soit le quatrième producteur mondial de pétrole brut, il devait importer 40 % de son essence, faute de capacités de raffinage. Du coup, l'Europe sur les conseils de l'AIEA a décidé de s'attaquer à son point faible en interdisant nouveaux investissements, transferts de technologie et assistance technique. Les personnalités affiliées aux Gardiens de la Révolution sont soumises à des sanctions individuelles. Ces mesures ont eu pour effets immédiats la suspension complète des activités de Total (18 octobre 2010) et la fermeture d'un gisement gazier dans la mer du Nord détenu à part égale par la filiale britannique BP et la compagnie nationale du pétrole iranien (NIOC)⁵⁰. Ces sanctions sont dénoncées par la Russie et la Chine car elles vont perturber

⁴⁸ HOURCADE Bernard, *op. cit.*, p. 213.

⁴⁹ MICHEL Leo, *op. cit.*, pp. 147-154.

⁵⁰ Agence France Presse, 26 octobre 2010.

leurs intérêts économiques. « La Chine et la Russie apparaissent comme des alliés économiques de l'Iran et se sont prononcés hostiles à toute sanction dirigés contre le régime des mollahs »⁵¹. La continuation de la politique de sanctions a eu des effets importants sur l'économie iranienne, et en partie a influencé la position du régime iranien dans ses négociations avec le groupe 5+1 pour aboutir à l'accord de Genève en 2013.

Les effets de l'arrivée au pouvoir du nouveau président de l'Iran (Rouhani) sur la crise nucléaire iranienne

En 2013, Hassan Rouhani a été élu président de la République du régime iranien. Depuis son arrivée au pouvoir, le nouveau président a d'une part mis l'accent sur la résolution diplomatique et politique du nucléaire iranien et, d'autre part, évité d'employer un discours radical contre les États-Unis et Israël. Par ailleurs, il a réaffirmé que le projet iranien n'avait pas une dimension militaire et a dit que l'Iran était prêt à négocier avec la Communauté internationale tout en réaffirmant le droit de l'Iran à l'accès au nucléaire civil.

Dans un contexte régional marqué par la crise au Moyen-Orient, l'Iran a continué à soutenir le régime syrien avec l'aide de la Russie et du Hezbollah. Cette intervention a empêché le renversement de Bachar El-Assad⁵² et a montré que l'Iran était un acteur régional important. Le régime iranien a accepté de revenir à la table des négociations avec les grandes puissances. Mais le Guide suprême du régime iranien (Ali Khamenei) a qualifié le changement de la position de l'Iran de « flexibilité héroïque ». Dans un discours officiel, il a expliqué à l'opinion publique iranienne les raisons principales de négociations avec les grandes puissances, notamment avec les États-Unis : dans le passé, le régime iranien a évité de négocier directement avec ces derniers pour des raisons à la fois politiques et historiques. Les dirigeants iraniens n'acceptent pas la thèse de la faiblesse⁵³, car ils considèrent que leur puissance a joué un rôle crucial en Syrie et a renforcé leur position diplomatique dans les négociations pour aboutir à l'accord de Genève en novembre 2013.

L'accord de Genève est un compromis entre l'Iran et le groupe « 5+1 » qui a mis fin à une crise qui a duré dix ans. Cet accord fixe une période transitoire pour aboutir à un accord définitif, à condition qu'il y ait respect ré-

⁵¹ BLACHER Philippe, *Droit des relations internationales*, Paris, Litec, 2006, p. 154.

⁵² BAYRAMZADEH Kamal, « La lutte pour l'hégémonie régionale dans les relations internationales : le cas du conflit Syrien », *Cahiers de Sciences politiques de l'ULg*, 2013, Cahier n° 27, disponible à l'adresse suivante : <http://popups.ulg.ac.be/csp/> (consultée le 5 octobre 2013).

⁵³ Le régime iranien est accusé par une partie des analystes iraniens à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iran d'avoir montré de la faiblesse devant l'Occident.

ciproque des engagements. Selon cet accord, « il est ainsi établi que son enrichissement d'uranium ne pourra excéder 5 %, et ce, afin d'éloigner le spectre du nucléaire militaire »⁵⁴. Ce qui est une reconnaissance *de facto* de la part du groupe « 5+1 » du projet nucléaire iranien. C'est pourquoi, on peut dire que dans cet accord il y a une réciprocité de concessions⁵⁵, car le régime iranien a accepté l'application du protocole additionnel au TNP ainsi que d'autres mesures. Cependant, il s'agit d'une concession inégale et l'avenir de cet accord est incertain. Les points-clés de l'accord sont les suivants : « pour l'Iran : pas d'enrichissement d'uranium à plus de 5 % pendant six mois et la dilution de la moitié des stocks existants ; suspension des activités des usines de Natanz, de Fordow et d'Arak. Pas de construction de nouvelles installations capables de retraitement ou d'autres sites d'enrichissement. Surveillance accrue de la part de l'AIEA, qui aura un accès quotidien et sans préavis à Fordow et à Natanz. Pour les six puissances : suspension des efforts pour réduire davantage les ventes par l'Iran de pétrole brut, permettant à ses clients actuels de continuer d'acheter en moyenne les mêmes volumes ; suspension des sanctions des Etats-Unis et de l'UE sur l'industrie automobile, le commerce de l'or et les exportations pétrochimiques ; pas de nouvelles sanctions de l'ONU, des Etats-Unis et de l'UE en rapport avec le nucléaire »⁵⁶.

Cet accord est un tournant dans la crise nucléaire iranienne, mais l'Arabie saoudite et Israël ont montré leur mécontentement. L'Arabie saoudite, qui est l'alliée stratégique des États-Unis au Moyen-Orient, les a mis en cause en leur reprochant de s'être rapprochés de l'Iran au détriment de leur relation avec Ryad. En ce qui concerne l'État hébreu, « c'est une erreur historique », déclare son Premier ministre Benyamin Netanyahu. Cette convention ne serait pas crédible et correspondrait simplement à une habile politique de procrastination aux termes de laquelle l'Iran continuerait de procéder plus ou moins clandestinement à l'enrichissement de l'uranium à des fins militaires. En conséquence, les responsables israéliens fustigent l'assouplissement des sanctions, se réservant toujours le droit « de se défendre [...] contre toute menace ». Jérusalem, qui n'est pas lié par cette concession, entend maintenir ouverte l'option des frappes militaires⁵⁷. Les convergences entre ces deux pays sont liées à leur perception de la menace due à la montée en puissance du régime iranien. Ce qui est un dilemme de la sécurité pour l'Arabie saoudite et Israël, car il y a un lien dialectique entre

⁵⁴ LAROCHE Josepha, « Des concessions réciproques pour une incertitude commune », *Chaos international*, n° 100, 13 décembre 2013.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Le Figaro*, 25 novembre 2013, p. 6.

⁵⁷ LAROCHE Josepha, *op. cit.*

l'augmentation de la puissance et de la sécurité. C'est la raison pour laquelle l'Arabie saoudite a renforcé ces derniers mois ses liens avec le Pakistan pour un éventuel « achat de la bombe atomique », et veut consolider la structure militaire du Conseil de coopération du Golfe persique afin de contrer l'influence régionale de l'Iran. Les conséquences de cet accord seront cruciales pour l'économie de l'Iran, qui souffre gravement des sanctions. Il va permettre aux entreprises étrangères, en particulier européennes et américaines de reprendre leurs activités en Iran, et va débloquer l'argent iranien bloqué dans les banques étrangères.

Conclusion

Nous avons vu que l'acquisition de l'arme nucléaire par l'État hébreu a changé les enjeux sécuritaires au Moyen-Orient, et a renforcé la puissance et la sécurité de ce pays à l'échelle régionale. Le nucléaire militaire israélien est devenu un facteur de prolifération (même si Israël affirme la vocation défensive de son programme), car il a modifié les rapports de force au Moyen-Orient, et l'Irak, l'Iran et la Syrie se sont lancés dans des projets nucléaires pour augmenter leur sécurité et leur puissance politique. L'augmentation des activités nucléaires de l'Iran après 1991 et surtout depuis 2005 a incité les pays arabes à demander aux grandes puissances de contrer le projet iranien. Cette attitude est liée au fait que la montée en puissance de l'Iran, en particulier depuis la chute de Saddam Hussein, a eu des conséquences importantes sur la politique sécuritaire régionale car, selon le concept réaliste, l'augmentation de la puissance d'un État va de pair avec l'accroissement de sa sécurité. Ce qui entraîne la réaction des certains États pour faire la même chose afin de ne pas subir l'impact de la puissance de l'État concerné. Il faut cependant préciser que l'identité des acteurs joue un rôle important dans cette dialectique de la sécurité et de l'insécurité. Selon les constructivistes, le « dilemme de sécurité n'en est plus un nécessairement quand le contexte et l'identité des acteurs sont pris en compte. Les Etats-Unis ne perçoivent pas comme une menace le fait qu'Israël augmente et améliore son arsenal, car ce sont deux pays alliés qui ont des intérêts internationaux convergents. Toutefois, les Etats-Unis et Israël perçoivent comme une menace le fait que l'Iran désire se constituer son propre arsenal, particulièrement au moyen de l'arme nucléaire »⁵⁸. Dans le contexte actuel du Moyen-Orient, la course aux armements est la conséquence directe de la politique de prolifération nucléaire ; la poursuite de celle-ci pourrait causer le déclenchement d'une

⁵⁸ LOISEAU Hugo, « Les approches contemporaines des relations internationales », in PAQUIN Stéphane et DESCHENES Dany (dir.), *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Chenelière Education, 2009, p. 25.

guerre entre les différents acteurs régionaux. La confrontation indirecte de l'Arabie saoudite avec l'Iran au Liban, en Irak et en Syrie par l'intermédiaire des acteurs transnationaux (les terroristes islamistes) s'inscrit dans cette rivalité régionale.

Pour éviter ce scénario pessimiste, il est important de mettre en place une ZEAN. Dans ce sens, il est nécessaire qu'il y ait une paix juste (positive) et démocratique entre la Palestine et Israël. Ce facteur pourrait mettre fin à l'hostilité entre les pays arabes, l'Iran et l'État hébreu. L'arrivée au pouvoir de Hassan Rouhani en 2013 a entraîné un changement dans la diplomatie nucléaire iranienne. L'accord de Genève est en grande partie la conséquence de quatre facteurs importants : les négociations secrètes entre l'Iran et les États-Unis avant et après l'arrivée au pouvoir de H. Rouhani, la nouvelle diplomatie nucléaire iranienne, le rôle régional de l'Iran, et les effets des sanctions économiques des États-Unis, de l'UE et de l'ONU. De ce fait, nous pouvons dire qu'au cas où il y aurait un accord définitif entre l'Iran et le groupe « 5+1 » à la fin de la période transitoire prévue par l'accord de Genève, il y aura des changements considérables dans les relations internationales au Moyen-Orient, en particulier dans les rapports entre l'Iran et les États-Unis.

**La politique belge dans la
question allemande (1945-1990) :
une politique de sécurité ?**

Christoph BRÜLL

Un paradoxe apparent

« J'en suis arrivé à la conviction renforcée que nous devons intégrer l'Allemagne le plus rapidement et le plus fermement possible dans une organisation européenne et par l'intégration européenne dans l'organisation atlantique. Il ne s'agit pas de freiner l'expansion de l'Allemagne, mais de poser un cadre dans lequel cette expansion ne constitue pas un danger trop grand pour ses voisins »¹.

Avec ces quelques mots, contenus dans une lettre de janvier 1956, le ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, expose ses vues sur l'Allemagne à son collègue canadien, Lester Pearson. Ces considérations interviennent à un moment particulièrement intéressant. Depuis le 5 mai 1955, la République fédérale d'Allemagne (RFA) a recouvré sa souveraineté et est devenue membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ce qui implique la création d'une armée allemande et le réarmement du jeune État. Par ailleurs, depuis novembre 1955, la Belgique et la RFA sont entrées dans des négociations dont l'objectif est de liquider les principales séquelles de 1940-1944. Celles-ci se soldent en septembre 1956 par un accord bilatéral. Enfin, la construction européenne est entrée dans une nouvelle dynamique qui la conduira aux Traités de Rome du 25 mars 1957². Nous sommes donc au cœur d'un processus que Carlo Lejeune et Georgi Verbeeck ont analysé comme une « normalisation par l'euroépanisation » des relations belgo-allemandes, alors que John Fitzmaurice évoque « The Post-War Pragmatic Reconciliation »³. À peine dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la deuxième occupation de la Belgique par l'Allemagne en un quart de siècle, la constellation internationale a rendu possible un rapprochement politique rapide – de manière absolue mais aussi par rapport aux autres voisins occidentaux de l'Allemagne – où la défiance a

¹ Paul-Henri Spaak à Lester Pearson, janvier 1956, cité dans *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972). Textes réunis et présentés par Paul-F. Smets*, t. 1, Bruxelles, Goemare, 1980, pp. 501-502. Voir aussi CONZE Eckart, *Die Suche nach Sicherheit. Eine Geschichte der Bundesrepublik Deutschland von 1949 bis in die Gegenwart*, Munich, C.H. Beck, 2009, p. 49.

² Sur ces négociations et leur impact sur les relations belgo-allemandes, voir BRÜLL Christoph, *Belgien im Nachkriegsdeutschland. Besatzung, Annäherung, Ausgleich 1944-1958*, Essen, Klartext, 2009, pp. 343-380.

³ LEJEUNE Carlo, *Die deutsch-belgischen Kulturbefziehungen 1925-1980. Wege zur europäischen Integration ?*, Cologne, Böhlau, 1992, p. 261 ; VERBEECK Georgi, « In de Spiegel van de internationale politiek. België en het 'duitse Vraagstuk' », in VAN DEN WIJNGAERT Marc et BEULLENS Lieve (dir.), *Oost West West Best. België en de Koude Oorlog*, Tielt, Lannoo, 1997, p. 87 ; FITZMAURICE John, « Belgium and Germany : An Enigmatic Relationship », in VERHEYEN Dirk et SØE Christian (dir.), *The Germans and Their Neighbors*, Boulder, Westview Press, 1993, p. 97.

disparu, mais pas la méfiance⁴. Or, la méfiance qui transparaît dans la lettre de Spaak n'est pas celle d'une voix isolée. Elle repose sur une représentation de l'Allemagne qui confère à celle-ci une volonté hégémonique quasi essentieliste et qui comporte évidemment une marque autobiographique⁵, mais elle pose surtout la question d'une sorte d'« endiguement » de l'Allemagne par son intégration dans le bloc occidental. Plus clairement, pour Spaak, il y va de la sécurité de la Belgique : comment freiner une expansion allemande qui semble inévitable – surtout dans le contexte de ce qu'on a appelé le « miracle économique » ?

Ces considérations concernent évidemment surtout l'Allemagne occidentale, ce qui renvoie à la problématique générale de la question allemande. La partition de l'Allemagne comme résultat de la défaite totale de 1945 et du conflit Est-Ouest caractérise évidemment la situation géopolitique de l'Europe entre 1949 et 1990. Le rangement des deux nouveaux États nés en 1949 – la République fédérale sur la base des trois zones d'occupation occidentales et la République démocratique sur la base de la zone d'occupation soviétique – dans les deux pôles antagonistes du conflit Est-Ouest détermine la politique belge face à l'Allemagne ou, plus précisément, aux Allemagnes. Comme tous les autres pays du bloc occidental, la Belgique reconnaît le droit de parler au nom de l'Allemagne à la seule RFA qui en est le successeur en droit. Cette attitude est définie à Bonn comme « doctrine Hallstein » – du nom du secrétaire d'État aux Affaires étrangères Walter Hallstein (1901-1982), qui deviendra en 1957 le premier président de la Commission des Communautés européennes. Elle clame donc pour la RFA l'*Alleinvertretungsanspruch*, ce qui se traduit notamment dans la non-reconnaissance diplomatique de la RDA par les pays occidentaux. Les relations entre la Belgique et la RDA – dont les dirigeants sont désignés par les Affaires étrangères à Bruxelles comme « gouvernement de Pankow » – ne sont donc pas officielles, même si elles existent dans le domaine du commerce extérieur. Il faudra attendre la « doctrine Harmel » et l'*Ostpolitik* de Willy Brandt pour que la donne change au début des années 1970.

⁴ Cet argument est développé par DUMOULIN Michel, « L'Allemagne et l'Europe vues par les Belges : de la défiance à la méfiance constructive (1949-1957) », in MÜLLER Guido (dir.), *Deutschland und der Westen. Internationale Beziehungen im 20. Jahrhundert. Festschrift für Klaus Schwabe*, Stuttgart, Steiner, 1998, pp. 193-202 et MARTIN Dirk, « Belgien und Deutschland : Zwei Neuankömmlinge in der internationalen Politik (1830-1955) », in SCHWABE Klaus et SCHINZINGER Francesca (dir.), *Deutschland und der Westen im 19. und 20. Jahrhundert, t. 2 : Deutschland und Westeuropa*, Stuttgart, Steiner, 1994, pp. 207-209.

⁵ PABST Klaus, « Paul-Henri Spaak und die Deutschen », in MÜHLHAUSEN Walter e.a. (dir.), *Grenzgänger. Persönlichkeiten des deutsch-niederländischen Verhältnisses. Horst Lademacher zum 65. Geburtstag*, Münster, Waxmann, 1998, pp. 249-264 ; Dumoulin Michel, Spaak, Bruxelles, Racine, 1999, pp. 20-24.

Jusqu'à la réunification allemande de 1990, la politique belge dans la question allemande se caractérisera par un paradoxe apparent : une politique de rapprochement, accompagnée d'une rhétorique de méfiance, expression – à nos yeux – de la recherche de sécurité qui est au centre de cette politique. Cette hypothèse prend tout son sens, si on ne se limite pas à une définition de la « sécurité » qui serait purement stratégico-militaire, mais si on étend celle-ci à des facteurs plus *soft*, en intégrant dans cette approche les réflexions de la science politique et de la sociologie. En effet, le terme « sécurité » pose problème aux historiens : s'agit-il d'un sentiment qui relève du domaine de la perception subjective ou d'un concept qui possède un niveau objectif et, par conséquent, un potentiel analytique⁶ ? On constate aussi que les historiens se sont le plus souvent penchés sur « l'insécurité » et ses dérivés, notamment « la peur ». Récemment, l'historien Wilfried Loth a analysé « la peur et la construction de confiance » dans les relations internationales dans un article qui se base également sur des notions de psychologie sociale⁷. Après une discussion des concepts et de leur gradation (par exemple, la différence entre crainte, peur ou encore menace), il s'étend sur la « peur dans la guerre froide », en évoquant la « peur diffuse » qui aurait gagné les populations concernées à cause de la confrontation des blocs et de la menace nucléaire.

Dans ce texte, nous tenterons d'intégrer les apports des débats récents en soulignant que la sécurité ou le besoin de sécurité ne sont pas des concepts statiques, voire a-historiques, mais qu'il s'agit de constructions sociales, largement tributaires de formes d'identité et de rapports à l'altérité⁸. Le « processus de sécurisation » – comme catégorie d'analyse – est donc très proche de constructions d'identité et d'altérité, mais présente – selon l'historien Eckart Conze – l'avantage de rapprocher davantage ces dernières des processus politiques⁹.

⁶ ZWIERLEIN Cornel, « Sicherheitsgeschichte. Eine neues Feld der Geschichtswissenschaften », *Geschichte und Gesellschaft*, cahier à thèmes : *Sicherheit und Epochengrenzen*, juillet-septembre 2012, p. 367. Dans un article devenu classique, Lucien Febvre insiste sur l'aspect sentimental : FEBVRE Lucien, « Pour l'histoire d'un sentiment. Le besoin de sécurité », *Annales*, n° II, 1956, pp. 244-247.

⁷ LOTH Wilfried, « Angst und Vertrauensbildung », in LOTH Wilfried et DÜLFFER Jost (dir.), *Dimensionen internationaler Geschichte*, Munich, Oldenbourg, 2012, pp. 29-46 (les seuls titres de chapitres témoignent de l'évolution de l'histoire des relations internationales depuis une vingtaine d'années). Pour une comparaison avec l'historiographie française, voir FRANK Robert, « Mentalités, opinion, représentation, imaginaires et relations internationales », in FRANK Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, pp. 346-370.

⁸ DAASE Christopher, « Die Historisierung der Sicherheit. Anmerkungen zur historischen Sicherheitsforschung aus politikwissenschaftlicher Sicht », *Geschichte und Gesellschaft*, cahier à thèmes : *Sicherheit und Epochengrenzen*, op. cit., pp. 387-405.

⁹ CONZE Eckart, « Securization. Gegenwartsdiagnose oder historischer Analyseansatz ? », op. cit., p. 466.

Cette contribution est largement basée sur les travaux scientifiques existants qu'elle interroge à la lumière des concepts de « sécurité » et de « processus de sécurisation ». La documentation utilisée est essentiellement de type diplomatique et a été complétée par des recours à des sondages et à la presse écrite. À cet égard, il convient de faire remarquer que le champ des relations belgo-allemandes reste encore largement ouvert aux historiens, surtout à partir des années 1960. Ainsi, ce texte propose moins une approche de recherche fondamentale basée sur l'exploitation des sources, mais tente de mettre en évidence la capacité de synthèse des concepts mobilisés.

Le début de la guerre froide et les « insécurités » nouvelles

Une « peur diffuse » est aisément décelable dans la politique étrangère belge après 1947. À cet égard, on peut évoquer le discours le plus célèbre de Paul-Henri Spaak, alors Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, prononcé à Paris devant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 1948, en réponse au discours du ministre adjoint aux Affaires étrangères de l'URSS, Andreï Vychinsky :

La délégation soviétique ne doit pas chercher d'explications compliquées à notre politique. Je vais lui dire quelle est la base de notre politique. Je vais le lui dire dans des termes qui sont un peu cruels peut-être et dans des termes que seul le représentant d'une petite nation peut employer. Savez-vous quelle est la base de notre politique ? C'est la peur. La peur de vous, la peur de votre gouvernement, la peur de votre politique [...]. C'est la peur que peut avoir, c'est la peur que doit avoir un homme quand il regarde vers l'avenir et qu'il considère tout ce qu'il y a peut-être encore d'horreur et de tragédie, et de terribles responsabilités dans cet avenir¹⁰.

Au-delà de l'expression d'un sentiment – sans céder à la seule émotionalisation –, ce discours comporte des éléments importants pour notre propos qui renvoient au tournant que constituent les années 1947 et plus encore 1948 pour la politique étrangère belge. Le centre de gravité de celle-ci se déplace alors de Londres vers Washington et l'URSS est clairement définie comme le nouvel « ennemi » – alors qu'au printemps 1947 avaient encore eu lieu des tentatives de rapprochement avec Moscou.

Ce changement de cap s'est manifesté avec vigueur lors des négociations du « Traité de Bruxelles » qui marque la traduction politique du « besoin » d'une organisation régionale en Europe occidentale. Si les pays du Benelux, les « petites nations » dont parle Spaak, parviennent à imposer leurs vues aux

¹⁰ *La pensée européenne*, op. cit., vol. 1, pp. 154-155.

Français et Britanniques sur de nombreux points, il est intéressant de constater qu'un des points sur lesquels ils vont échouer concerne l'Allemagne. En effet, Ernest Bevin, le secrétaire d'État britannique, insiste sur une mention de l'Allemagne dans ce traité, comme ce fut le cas pour le traité de Dunkerque que la France et la Grande-Bretagne ont conclu un an auparavant :

I attach capital importance to the mention of Germany in the Treaty. I am convinced that we cannot afford to ignore the German danger and public opinion here would be quite unnecessarily provocative to the Russians.

La Belgique et les Pays-Bas se prononcent contre une telle mention si elle ne s'inscrit pas dans le cadre plus général d'une mention de la situation internationale en invoquant le caractère irréaliste d'une agression armée allemande. De plus, les Français s'opposent à une proposition des Britanniques de mentionner au moins une possible « conversion » allemande afin d'intégrer celle-ci un jour dans la nouvelle organisation régionale¹¹. Dans le préambule et dans l'article 7 du traité, les signataires et donc aussi la Belgique souscrivent à la résolution de « prendre les mesures jugées nécessaires en cas de reprise d'une politique d'agression de la part de l'Allemagne »¹².

Quelques semaines plus tard, les pays du Benelux seront, du moins partiellement, invités à participer aux deux conférences de Londres qui décident de la création d'un État allemand basé sur les trois zones d'occupation américaine, britannique et française. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, les « petits voisins » sont consultés sur leur vues d'avenir pour l'Allemagne et il appert très vite que leur nouvelle stratégie sécuritaire est une stratégie d'inclusion du nouvel État et repose aussi bien sur des considérations économiques et pragmatiques que sur une redéfinition d'un danger allemand à la lumière de l'échec des politiques de l'entre-deux-guerres¹³. La création de la RFA sera accueillie favorablement par la Belgique qui sera en 1951 le premier État à établir des relations diplomatiques avec celle-ci¹⁴. Ce côté pragmatique

¹¹ STENGERS Jean, « Paul Henri Spaak et le Traité de Bruxelles de 1948 », in POIDEVIN Raymond (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne. Mars 1948-Mai 1950. Actes du colloque de Strasbourg (28-30 novembre 1984)*, Bruxelles, Bruylants, 1986, p. 138.

¹² Chronique de la politique étrangère, vol. 1, n° 3, 1948, pp. 107-110.

¹³ BROUWER Johan W. L., *Divergences d'intérêts et mauvaises humeurs. La France et les pays du Benelux devant la construction européenne, 1942-1950*, Université de Leyde, 1997 ; HOEBINK Hein, « Katalysatoren auf europäischem Feld. Zur Rolle der Benelux-Staaten auf der Londoner Sechs-Mächte-Konferenz 1948 », *Jahrbuch des Zentrums für Niederlande-Studien*, 5/6, 1994/95, pp. 71-83 ; KURGAN-VAN HENTENRYK Ginette, « La Belgique et le relèvement économique de l'Allemagne 1945-1948 », *Relations internationales*, n° 51, automne 1987, pp. 343-363.

¹⁴ DUJARDIN Vincent, « La Belgique face à la création de la RFA (1948-1949) », in DUMOULIN Michel, ELVERT Jürgen et SCHIRMAN Sylvain (dir.), *Ces chers voisins. L'Allemagne, la Belgique et la France en Europe du XIX^e au XXI^e siècles*, Stuttgart, Steiner, 2010, pp. 29-43 ; BRÜLL Christoph, *Belgien*, op. cit., pp. 291-317. Rappelons qu'Américains, Britanniques et Français possèdent toujours des Hauts Commissaires en Allemagne occidentale entre 1949 et 1955.

de la politique belge à l'égard du jeune État ouest-allemand rend la concertation entre partenaires du Benelux parfois difficile. On peut certes relever dans les documents diplomatiques des concertations et tentatives de coordination régulières – du moins jusqu'au milieu des années 1950 –, mais il faut constater que des actions politiques communes sont plutôt rares¹⁵. La raison la plus évidente réside alors dans le passé le plus récent qui a conduit à des représentations de l'Allemagne différentes dans les trois pays, ce qui se manifeste notamment dans les questions bilatérales entre pays du Benelux et RFA qui concernent des séquelles de la guerre (questions frontalières, dédommagements de victimes du nazisme)¹⁶. Ces différences, voire divergences de vue sur l'Allemagne peuvent encore être retrouvées dans l'attitude de La Haye et de Bruxelles face au processus de réunification allemande en 1989-1990.

Il est évident que le discours sur l'Allemagne n'aurait pas été le même si la nouvelle menace soviétique ne s'était pas rapidement profilée à l'horizon. La tendance anticomuniste et/ou antisoviétique n'était certes pas absente de la politique belge dans le développement de conceptions pour l'après-guerre mais, autour de 1944-1945, tous les efforts résident dans le combat contre l'Allemagne et son potentiel de destruction. Sur ce plan, les considérations sécuritaires dures sont bien sûr présentes. La Belgique participe à l'occupation de l'Allemagne et elle formule des revendications territoriales dont certaines reposent sur des considérations stratégiques, comme celle formulée par l'état-major général de l'armée et le cabinet du ministère de la Défense visant à avancer la frontière belgo-allemande de trente kilomètres afin de donner plus de temps de défense au centre du pays en cas de nouvelle agression allemande¹⁷. Toutefois, pour les raisons évoquées plus haut, il s'avère très vite que cette politique de réparation et de sécurisation des frontières traditionnelle n'est plus adaptée à la nouvelle situation internationale¹⁸.

Deux moments renforcent la nécessité perçue par les dirigeants politiques belges d'intégrer la « nouvelle Allemagne » dans un système régional d'organisation politique et de défense : le blocus de Berlin et, surtout, la guerre de Corée. Lorsque la Corée du Nord envahit la Corée du Sud le 25 juin 1950,

¹⁵ DELOGE Pascal, « Belgium, the Benelux Countries, the German Question, and the Geneva Summit (July 1955) », *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, vol. 27, n° 1-2, 1997, pp. 187-210.

¹⁶ HELMBERGER Peter, « 'Ausgleichsverhandlungen' der Bundesrepublik mit Belgien, den Niederlanden und Luxemburg », in HOCKERTS Hans Günter, MOISEL Claudia et WINTTEL Tobias (dir.), *Grenzen der Wiedergutmachung. Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa 1945-2000*, Göttingen, Wallstein, 2006, pp. 197-241.

¹⁷ BRÜLL Christoph, *Belgien*, op. cit., pp. 57-150 ; DELOGE Pascal, *Une coopération difficile. Belgique et Grande-Bretagne en quête de sécurité à l'aube de la guerre froide*, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire, 2000, pp. 150-155.

¹⁸ Même si la pacification des frontières occidentales de l'Allemagne est une grille de lecture pertinente pour la décennie 1950. Voir LUDWIG Bernard et LINSENmann Andreas (dir.), *Frontières et réconciliation. L'Allemagne et ses voisins depuis 1945*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.

la question de la place du nouvel État allemand occidental devient brûlante. La souveraineté de la RFA est très réduite, elle ne peut notamment exercer une politique étrangère propre, ni disposer d'une armée. Il devient toutefois évident que la défense de l'« Occident » devra commencer en Allemagne, ce qui conduira aux différentes initiatives de réarmement de l'Allemagne et, *in fine*, après l'échec de la CED en 1954, au nouveau statut déjà évoqué¹⁹. Plutôt que de résumer ces évolutions très connues, il convient de jeter un regard sur différents sondages d'opinion que l'Insoc de l'Université libre de Bruxelles réalise en 1950²⁰. À la question de se prononcer pour ou contre la politique économique et industrielle des Alliés en Allemagne qui aurait comme but la reconstruction complète de celle-ci, les avis sont partagés (37,4 % de « non », 36,3 % de « oui »)²¹. Quelques mois plus tard, et après le début du conflit coréen, l'Insoc évoque la possibilité d'une armée européenne : 59,1 % des sondés se prononcent en faveur d'une telle armée, 13,5 % la rejettent²². Les sondeurs posent alors la question d'une participation allemande à une telle armée sous deux formes. La première, une armée allemande « autonome » trouve 13,6 % de partisans et 67,9 % d'adversaires²³. La deuxième, une armée allemande intégrée dans une armée européenne, est acceptée par 54,3 % des sondés, tandis que 24,2 % ne sont pas d'accord²⁴. La méfiance, tout comme le ressentiment, sont omniprésents, mais leur expression politique restera finalement très limitée, au contraire des exhortations à les dépasser, comme le souligne Michel Dumoulin avec un brin d'ironie²⁵.

Sur le plan de l'action politique, la convergence des intérêts entre une RFA pour laquelle le chancelier Konrad Adenauer réclame une place égale dans la politique internationale, et la Belgique qui voit dans cette intégration de l'Allemagne dans la politique des organisations occidentales le meilleur moyen de garantir sa sécurité, paraît donc évidente. L'historien allemand

¹⁹ Pour une analyse de la construction européenne avant 1957 sous l'angle bilatéral belgo-allemand, voir BRÜLL Christoph, *Belgien*, op. cit., pp. 319-342.

²⁰ À propos de l'utilisation des sondages de l'Insoc, voir DUMOULIN Michel, « Opinion publique et politique extérieure en Belgique depuis 1945 », in *Opinion publique et politique extérieure*, vol. 3, Colloque organisé à Rome, 17-20 février 1982, Paris-Rome, École Française de Rome, 1985, pp. 11-40 ; DUMOULIN Michel, « Opinion publique et politique extérieure en Belgique de 1945 à 1962. Orientation des études et perspectives de la recherche en Belgique », *Res Publica*, n° 1, 1985, pp. 3-29. Sur le problème des liens entre opinion publique et politique étrangère, voir aussi DUJARDIN Vincent, « Opinion publique et construction européenne. De la libération aux élections européennes de 1979 », in BARTHEL Charles, BITSCH Marie-Thérèse et LOTH Wilfried (dir.), *Cultures politiques, opinions publiques et intégration européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2007, pp. 285-300.

²¹ INSOC, n° 3, 1950, pp. 39-41.

²² INSOC, n° 5, 1950, p. 23.

²³ *Ibidem*, p. 27.

²⁴ *Ibidem*, p. 28.

²⁵ DUMOULIN Michel, *Allemagne*, op. cit., p. 194.

Eckart Conze, un des rares spécialistes de l'histoire contemporaine pratiquant une *Sicherheitsgeschichte*, voit d'ailleurs dans la politique allemande de ces années la « recherche d'une sécurité »²⁶. Ce discours de rapprochement politique est d'ailleurs sous-tendu par une nouvelle narration de la Seconde Guerre mondiale qui, sous l'influence de la défense de l'Occident, devient un « conflit honorable » à l'Ouest, en évacuant au maximum la guerre d'extermination à l'Est²⁷.

Une initiative belge dans la question allemande : le « plan van Zeeland »

Si l'essentiel des efforts politiques belges des années 1950 réside dans la *Westintegration* de la RFA, la question nationale allemande n'est pas complètement absente des réflexions belges. À cet égard, les conceptions que le ministre des Affaires étrangères Paul van Zeeland a développées en automne 1953 retiennent notre attention. Certes, ce qui a été appelé « plan van Zeeland » n'a jamais connu de suite concrète, mais pour notre propos deux choses sont remarquables : le fait que ce plan démontre une nouvelle fois le rôle crucial de la « sécurité » pour la politique belge dans cette question et son rôle dans certaines réflexions allemandes et alliées à propos de la solution de la question allemande.

Lors d'une discussion avec le secrétaire d'État américain John Foster Dulles, qui a lieu à New York le 15 septembre 1953, Paul van Zeeland développe des idées pour l'avenir de l'Allemagne²⁸. Il y constate que la question allemande est le « point névralgique » de la situation politique internationale. Il faut donc trouver un compromis qui ne connaîtrait ni de vainqueurs ni de vaincus parmi les Allemands et les Alliés. Il propose de rendre à l'Allemagne sa pleine souveraineté, ce qui implique le retrait de toutes les troupes d'occupation étrangères. Des élections libres devraient avoir lieu dans les deux parties de l'Allemagne et conduire à un gouvernement unique. L'Allemagne orientale deviendrait une zone démilitarisée, tandis que l'Allemagne occidentale

²⁶ CONZE Eckart, « Sicherheit als Kultur. Überlegungen zu einer 'modernen Politikgeschichte' der Bundesrepublik Deutschland », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, n° 53, 2005, pp. 357-380.

²⁷ En intégrant partiellement ce discours, les voisins occidentaux de l'Allemagne participent à la construction du mythe de la *saubere Wehrmacht*. Voir LAGROU Pieter, « Guerre honorable sur le front de l'Ouest : crime, punition et réconciliation », in EISMANN Gaël et MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique du 'maintien de l'ordre' en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2006, pp. 201-220.

²⁸ L'aide-mémoire de la conversation est publié dans DE VISSCHER Paul et LEJEUNE Yves (dir.), *Documents diplomatiques belges 1941-1960. De l'indépendance à l'interdépendance*, t. 6 : *Le statut de l'Allemagne*, Académie Royale, Bruxelles, n° 166, 2009, pp. 309-311 et dans *Foreign Relations of the United States*, 1952-1954, vol. 5, t. 1, p. 813 et suiv.

comprendrait à droite du Rhin une zone à restriction militaire, tout comme la Pologne entre l'Oder-Neiße et la Vistule. Dans ces zones, on trouverait uniquement des troupes de la CED et de la Pologne. L'Allemagne unifiée deviendrait membre de la CED dans des conditions à déterminer, mais elle devrait reconnaître la frontière Oder-Neiße comme frontière de l'État allemand. En résumé, le centre de l'Allemagne serait devenu une zone neutralisée, une conception qui faisait écho à des plans de création d'un État-tampon allemand.

Alors que le « plan » aurait dû rester secret, van Zeeland apprendra le 15 octobre 1953 par le chancelier allemand que le *Washington Post* l'a rendu public. Adenauer ne cache d'ailleurs pas son scepticisme : pour lui, le problème crucial dans la politique internationale réside d'abord dans l'armement soviétique, ensuite seulement dans la question allemande²⁹. John Foster Dulles voit un autre problème : avant d'entrer en négociations avec les Soviétiques, il faut d'abord « finaliser » la CED, ce qui rendrait des pourparlers autour de zones neutralisées en Europe centrale nettement plus probables³⁰. L'échec de la CED, mais aussi des mutations dans la conception de van Zeeland lui-même – il deviendra de plus en plus sceptique par rapport à un désarmement nucléaire – relèguent le « plan » dans les tiroirs du ministère des Affaires étrangères belges.

Le plan resurgira cependant encore à trois reprises : en 1955, dans des projets ouest-allemands de désarmement développés avant le sommet de Genève³¹, en 1966 lors de pourparlers des Quatre autour du statut de l'Allemagne³² et en 1990 lors des négociations de la réunification allemande³³. Ce qui pouvait alors le rendre attractif, c'était la neutralisation de l'Allemagne et la création d'un éventuel État-tampon.

Les années 1960-1970 : rapprochement franco-allemand, doctrine Harmel et *Ostpolitik*

Et à partir de 1968, j'étais sûr qu'il était indispensable qu'elle entre vite, parce que la communauté à six devenait trop petite pour une Allemagne qui devenait trop grande, surtout dans la perspective – quoiqu'encore lointaine – de la réunification. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de dire cela à Helmut Kohl qui était

²⁹ *Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik*, vol. 2, n° 297, 1953, pp. 882-885.

³⁰ DUMOULIN Michel et DUJARDIN Vincent, *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, Racine, 1997, pp. 222-223.

³¹ RAMSCHEIDT Birgit, *Herbert Blankenhorn (1904-1991). Adenauers außenpolitischer Berater*, Düsseldorf, Droste, 2006, p. 247.

³² DUMOULIN MICHEL et DUJARDIN VINCENT, *van Zeeland*, op. cit., p. 224 (sans renvoi à des sources).

³³ VERBEECK Georgi, *Spiegel*, op. cit., p. 91 (sans renvoi à des sources).

à ce moment chef de groupe de la [...] CDU, et qui me demandait pourquoi j'étais tellement attaché à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. Je lui ai répondu qu'il ne devait pas le prendre de mauvaise part, mais que je craignais qu'une Europe à six ne devienne trop petite pour une Allemagne trop grande. 'Que voulez-vous dire ?', m'a demandé Kohl. 'Rien de méchant', ai-je poursuivi. 'Vous allez en avoir besoin en raison de votre dimension économique car la CEE va devenir trop petite pour vous comme zone d'expansion économique. Et d'autre part, si la France reste affaiblie, vous allez devoir prendre des responsabilités et des positions seuls, ce que vous n'aimeriez pas faire vu l'Histoire récente'³⁴.

Les déclarations faites plus de trente ans plus tard par l'ancien ministre des Affaires étrangères Pierre Harmel sur sa position sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE renvoient à la marge de manœuvre de la politique dans le cadre multilatéral de la politique européenne. Elles reflètent la volonté belge d'éviter toute « dictature des grands » pour reprendre une expression de l'époque. En effet, depuis la conclusion des Traités de Rome et, certainement, depuis l'échec du « plan Fouchet » sur la coopération politique européenne en avril 1962, cette crainte devient une hantise, faisant de Paul-Henri Spaak « l'anti-gaulliste numéro un » quand il critique les négociations de ce qui sera le Traité de l'Elysée³⁵. Dans une analyse belge de l'été 1964, les diplomates observent à propos des conséquences de ce traité qu'« on assiste à un certain réveil du nationalisme allemand provoqué en partie par l'exaltation du rôle de la nation en France, mais aussi par la prise de conscience par la RFA de sa puissance économique et militaire »³⁶.

Dans la perception du rôle de l'Allemagne dans l'Europe des six, il y a là une des nombreuses lignes de continuité entre les ministres Spaak et Harmel qui dirigent les Affaires étrangères pendant plus d'une décennie. Vincent Dujardin a montré comment la politique belge s'est alors progressivement orientée vers l'Est et a réclamé plus d'ouverture politique et diplomatique avec les satellites de Moscou³⁷. Le nom de Pierre Harmel est indissociable de la doctrine à laquelle il a donné son nom et qui a inscrit ces orientations dans la stratégie de l'OTAN. Pierre Harmel s'est également révélé comme

³⁴ DUJARDIN Vincent, *Pierre Harmel*, Bruxelles, Le Cri, 2004, p. 471 (Entretien Dujardin-Harmel, 09.09.2002).

³⁵ GENIN Vincent, « La Belgique face au Traité de l'Elysée (juillet 1962-juillet 1963). Axe Paris-Bonn ou influence de Bruxelles ? », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n° 45, 2013/1, pp. 185-201 ; BRÜLL Christoph, « De Gaulle vu par l'ambassade belge à Bonn », in DEPAGIE Francis et LANNEAU Catherine (dir.), *Nouveaux regards sur de Gaulle, la période gaullienne et la Belgique*, à paraître.

³⁶ Archives du Ministère des Affaires étrangères (AMAEB, Bruxelles), 14356, Note pour M. le ministre. Direction générale de la politique, 09.07.1964.

³⁷ DUJARDIN Vincent, *Harmel*, op. cit., pp. 609-714.

précurseur et soutien à l'*Ostpolitik* que le social-démocrate Willy Brandt mènera comme ministre des Affaires étrangères (1966-1969), mais surtout comme chancelier de la RFA (1969-1974). À Bonn, on perçoit d'ailleurs très bien l'influence d'Harmel, tout comme l'hiatus entre opinion publique et action gouvernementale, comme le montre une note de novembre 1969, destinée au nouveau ministre des Affaires étrangères, le libéral Walter Scheel :

Les relations belgo-allemandes ne rencontrent aucun problème aigu depuis un certain temps. On rencontre le voisin allemand avec une loyauté et un sens de l'ouverture grandissants. [...] Harmel est un partisan de la réunification allemande qui, à ses yeux, est le seul moyen d'atteindre une détente en Europe. [...] Dans l'opinion publique, la situation est quelque peu différente. La bienveillance de la presse, de la radio et de la TV à l'égard de la RFA a conduit à une diminution des discussions autour du pour et du contre d'une réunification ; [...] toutefois l'opinion publique ne souhaite pas la réunification³⁸.

Durant ces années, la Belgique s'avère être un partenaire fidèle de l'Allemagne, quand elle sait que celle-ci agit dans un cadre multilatéral (et surtout transatlantique)³⁹. On le voit notamment dans sa politique d'établissement de relations diplomatiques avec la RDA, alors qu'auparavant elle a toujours reconnu l'*Alleinvertretungsanspruch* de la RFA – à quelques entorses dans le domaine commercial près...

Après la conclusion du *Grundlagenvertrag* entre RFA et RDA en décembre 1972 – pour rappel : il s'agit du troisième grand traité du gouvernement Brandt-Scheel après ceux de Moscou et de Varsovie en 1970 –, la Belgique établira le 28 décembre 1972 des relations diplomatiques avec la RDA⁴⁰. Dans son rapport annuel pour 1972, l'ambassadeur belge à Bonn, Constant Schuurmans, note :

³⁸ Archives de l'Auswärtiges Amt (Berlin), B1, fasc. 337, Aufzeichnung zu den deutsch-belgischen Beziehungen, 05.11.1969 [traduction de l'auteur].

³⁹ LOTH Wilfried, « L'Allemagne et les petits États dans la construction européenne », in DUMOULIN Michel, DUCHENNE Geneviève et VAN LAER Arthe (dir.), *La Belgique, les petits États et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylants, 2003, pp. 247-258.

⁴⁰ HORSTMAYER Carel, « La politique de reconnaissance de la RDA en Belgique jusqu'en 1972 », in PFEIL Ulrich (dir.), *La RDA et l'Occident 1949-1990*, Asnières, Publications de l'Institut allemand, 2000, pp. 281-298 ; VERBEECK Georgi, « Oostpolitiek in Brussel. Het Belgische erkenningsbeleid tegens de oost-europese landen », in VAN DEN WIJNGAERT Marc et BEULLENS Lieve (dir.), *Oost West, op. cit.*, pp. 105-109 ; BRÜLL Christoph, « Lignes de force d'une relation bilatérale dans l'«Europe des six». Les relations belgo-(ouest-) allemandes (1957-1973) », *Neuvième Congrès de l'association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique. Actes du congrès de Liège*, 23-26 août 2012, sous presse.

La Belgique a réussi, à la fin de l'année, à être le premier pays de l'OTAN à amorcer des relations diplomatiques avec la RDA sans pour autant susciter la moindre critique de la part des autorités fédérales⁴¹.

La reconnaissance de deux États allemands est incontestablement un élément d'une politique de détente, mais en même temps, la question de savoir si et quand une réunification est possible, semble toujours plus relever de l'utopie que de la *Realpolitik*. Il est toutefois paradoxal que ce succès de la politique ouest-allemande qui profite donc à une Belgique ayant favorisé cette politique conduira également à de nouvelles manifestations de méfiance, exprimée très clairement par Schuurmans dans le rapport précité :

En guise de conclusion je voudrais attirer l'attention sur un aspect de l'attitude générale du gouvernement allemand dont on trouve des indices un peu partout dans la vie du pays. Il s'agit de la volonté de se débarrasser dans tous les domaines des séquelles physiques et psychologiques de la guerre et de jouer pleinement, partout où cela est possible, un rôle aussi important que possible. [...] Cette politique sans être neuve se manifeste avec plus de précision qu'auparavant. Il faut en voir la raison principale dans l'arrivée aux échelons moyens de la vie politique et de l'administration d'une génération nouvelle qui n'ayant pas participé à la guerre n'en a pas non plus gardé de complexes et fait pression sur les aînés. La normalisation des relations avec l'est joue dans le même sens. [...] Je ne crois pas qu'il faille s'inquiéter d'une évolution de ce genre qui paraît d'ailleurs inéluctable. Mais les pays qui, comme la Belgique, ont avec l'Allemagne des rapports constants, notamment dans le domaine multilatéral, doivent la garder à l'esprit. Ils auront sans doute l'occasion d'en voir les effets pratiques⁴².

Le retour de la question allemande : le tournant de 1989 et la réunification de 1990

La chute du mur et l'accélération fulgurante de l'histoire qui s'ensuit ont surpris le gouvernement et la diplomatie belges tout comme les autres voisins de l'Allemagne. Deux études récentes de Geneviève Duchenne ont montré comment un certain décalage entre action politique et discours refait alors surface après une accalmie durant les années 1980⁴³. Le ton semble être donné par un commentaire du journal *Le Soir* du 13 novembre 1989 :

⁴¹ AMAEB, 16268, Constant Schuurmans, ambassadeur belge à Bonn, à Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères, 15.01.1973, pp. 14-17.

⁴² *Ibid.*

⁴³ DUCHENNE Geneviève, « L'éblouissement des incertitudes ». Représentations belges de la réunification allemande à travers 'De Standaard' et 'Le Soir', automne 1989-automne

La réunion des deux entités germaniques ébranle les certitudes et ravive surtout les vieux démons. Dès lors que la libéralisation souffle aujourd’hui sur la RDA et qu’elle entrouvre ses portes d’une rencontre entre les deux branches de la famille allemande, des angoisses hantent une mémoire encore meurtrie⁴⁴.

Le Gouvernement belge, par la voix du ministre des Affaires étrangères Marc Eyskens, déclare déjà le 14 novembre 1989 qu’une réunification peut être acceptée par la Belgique, si un nouvel État allemand garantit de maintenir et d’approfondir ses engagements européens.

Les sondages de l’Eurobaromètre réalisés entre 1989 et 1991 montrent que les Belges sont assez largement favorables à la réunification : 71 % en faveur (contre : 15 %, sans opinion : 14 %) en novembre 1989, 61 % en faveur (contre : 19 %, sans opinion : 20 %) en mai 1990 et 69 % en faveur (contre : 16 %, sans opinion : 15 %) en octobre 1990. Un an après, les Belges se disaient optimistes à 50 % et pessimistes à 31 % par rapport aux conséquences de la réunification pour leur pays⁴⁵. Tous ces chiffres correspondent assez bien aux résultats obtenus au même moment dans les autres pays voisins de l’Allemagne. Les Belges sont même légèrement plus favorables à l’Allemagne réunifiée que les Pays-Bas et la France.

Sur le plan de l’analyse qualitative de l’opinion publique, on observe que de nombreux lecteurs du journal *Le Soir*, « ceux qui ont connu une Allemagne belliqueuse », se résignent à accepter la réunification qu’ils n’appellent toutefois pas de leurs vœux dans l’analyse de la rédaction du quotidien bruxellois :

Le retour aux mêmes arguments, aux mêmes phrases, sinon aux mêmes mots : les deux guerres mondiales, l’impérialisme prussien, la démagogie d’Hitler, l’aveuglement de Daladier et de Chamberlain à Munich, l’actuelle résurgence de l’extrême droite, le nationalisme sous toutes ses formes⁴⁶.

1990 », *Journal of European Integration History*, vol. 18, n° 2, 2012, pp. 269-284 ; DUCHENNE Geneviève, « Faut-il avoir peur de l’Allemagne ? Représentations belges de la réunification allemande à travers ‘Le Soir’ et ‘De Standaard’ », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, n° 8 : *Unification allemande*, 2012, pp. 1-15, disponible à l’adresse suivante : <http://mimmoc.revues.org/1069> (mise en ligne le 9 novembre 2012, consultée le 27 décembre 2013).

⁴⁴ *Le Soir*, 13.11.1989, cité d’après DUCHENNE Geneviève, « Faut-il avoir peur de l’Allemagne ? », *op. cit.*, p. 2.

⁴⁵ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Eurobaromètre. L’opinion publique dans la Communauté européenne*, n° 32, 1989, pp. 31-40 et *Ibidem*, n° 33, 1990, pp. 36-43. Tous les chiffres sont également cités par FITZMAURICE John, « Belgium and Germany », *op. cit.*, p. 102.

⁴⁶ *Le Soir*, 23.02.1990, cité d’après DUCHENNE Geneviève, « ‘L’éblouissement des incertitudes’ », *op. cit.*, pp. 274-275.

Tandis qu'en Flandre certains considèrent même la réunification comme la fin des séquelles de la Seconde Guerre mondiale et en profitent pour réclamer l'amnistie des anciens collaborateurs flamands⁴⁷, au sud du pays des voix se font donc entendre, avec des arguments certes compréhensibles sur le plan émotionnel, mais qui ne semblent plus avoir de réception au sein du Gouvernement belge. La différence est bel et bien là : au début des années 1970 encore, la méfiance latente vis-à-vis de l'Allemagne était non seulement entendue par les hommes politiques, mais articulée par ceux-ci ou du moins utilisée dans le débat politique. En 1990, les principaux ministres, au demeurant tous flamands et démocrates-chrétiens, montrent leur confiance en l'Allemagne (et en Helmut Kohl) sans réticence perceptible. Ainsi, Wilfried Martens participe même au congrès d'unification de la CDU le 1^{er} octobre 1990 et y prononce quelques mots : « Être parmi vous en tant qu'Européen à ce congrès de l'unité, c'est témoigner de l'équation : unité allemande = union européenne »⁴⁸. Une nouvelle fois, les lignes de conduite de la politique étrangère belge depuis 1947 se vérifient : la conscience de la dépendance, transformée en politique d'interdépendance et d'alignement sur les États-Unis et les options atlantistes, la multilatéralisation des relations belgo-allemandes. Quant à l'opinion publique belge, si des susceptibilités différentes correspondent largement à la frontière linguistique, elle ne semble plus percevoir l'Allemagne comme une menace, même si la « méfiance constructive » (Michel Dumoulin) reste tangible.

Conclusion

Dans une récente conférence, Ulrich Herbert, un des plus éminents historiens de l'Allemagne contemporaine, s'est interrogé sur les leçons à tirer du 30 janvier 1933 – quatre-vingts ans après. Il met en exergue que :

C'étaient et que ce sont les extrêmes qui rendent difficile une appréciation de l'évolution de l'Allemagne par nos voisins européens : si l'Allemagne a pu se transformer [...] en dictature en l'espace de quatre ans qui rompit en peu de temps avec presque toutes les valeurs de l'humanité et des droits de l'homme, cela peut éventuellement se reproduire ; afin de ne pas se laisser surprendre il faut réagir avec vigilance à tout signal d'alerte : à la différence d'autre pays, telle serait la conclusion à tirer de ce type de perception, la stabilité et la prospérité économique peuvent être trompeuses⁴⁹.

⁴⁷ C'est ce qui ressort de l'analyse de certains courriers de lecteurs adressés au *Standaard*, voir DUCHENNE Geneviève, « 'L'éblouissement des incertitudes' », *op. cit.*, p. 275 et DUCHENNE Geneviève, « Faut-il avoir peur de l'Allemagne ? », *op. cit.*, pp. 374.

⁴⁸ Cité d'après MARTENS Wilfried, *Mémoires pour mon pays. Adapté en français par Guy Da-loze*, Bruxelles, Racine, 2006, p. 275, n° 1.

⁴⁹ HERBERT Ulrich, Die nationalsozialistische 'Machtergreifung'. Zur Geschichte und Aktua

Le décalage entre une rhétorique de méfiance, qui se décline aussi autour d'un discours sécuritaire – que les Allemands perçoivent évidemment –, et une action politique de coopération renvoie toujours à l'heure actuelle à des questions de perceptions et de représentations de l'autre. Dès lors, la question « Faut-il toujours avoir peur de l'Allemagne ? », soulevée dans le titre d'un article de Geneviève Duchenne, ne devrait-elle pas être posée autrement : « Connaissez-vous l'Allemagne ? ». L'historienne néo-louvaniste rappelle également à travers un jeu de mots sur les « murs infranchissables » du contentieux belgo-belge que cette représentation de l'autre est tributaire de la représentation de soi et interagit avec celle-ci⁵⁰. L'analyse de la politique belge dans la question allemande en tant que politique de sécurité rappelle également que l'État reste un acteur central de toute analyse de questions de sécurité et d'insécurité.

Le travail de l'historien, tel qu'entrepris dans cette contribution, peut donc mettre en évidence un « processus de sécurisation » des relations belgo-allemandes et rapprocher la construction de l'identité et de l'altérité des processus politiques. À cet égard, son potentiel est utilisable pour mieux comprendre l'interdépendance entre politique intérieure et politique extérieure, mais fournit également des éléments pour combler l'hiatus entre politique extérieure et opinion publique. Toutefois, que pourrait être plus généralement l'apport de l'histoire à un dialogue pluri- voire interdisciplinaire à propos d'un concept de sécurité et d'insécurité élargi ? Pour qu'un tel dialogue puisse fonctionner, les historiens devraient certainement réduire leurs appréhensions face aux analyses théoriques, non pas en les reproduisant, mais en les transformant en outil. En tenant compte du fait que les travaux sur ces concepts foisonnent incontestablement dans les sciences sociales, les historiens doivent s'intéresser au moins à deux aspects⁵¹ : l'historicisation du concept de sécurité et de ses élargissements – avec en toile de fond la question de la reprise d'outils conceptuels développés par les sciences sociales par les historiens, et surtout les historiens du temps présent⁵² – et le rappel de la « longue durée » et de phénomènes de continuité.

lität des 30. Januar 1933, texte de conférence, Munich, 30 janvier 2013 [notre traduction], disponible à l'adresse suivante : <http://herbert.geschichte.uni-freiburg.de/> (consultée le 3 mai 2013).

⁵⁰ DUCHENNE Geneviève, « 'L'éblouissement des incertitudes' », *op. cit.*, p. 284.

⁵¹ DAASE Christopher, « Die Historisierung der Sicherheit », *op. cit.*, pp. 391-395.

⁵² Voir par exemple le débat allemand autour de ces questions : GRAF Rüdiger et PRIEMEL Kim Christian, « Zeitgeschichte in der Welt der Sozialwissenschaften. Legitimität und Originalität einer Disziplin », *Vierteljahrsshefte für Zeitgeschichte*, vol. 59, n° 4, 2011, pp. 479-508 ; DIETZ Bernhard et NEUMAIER Christopher, « Vom Nutzen der Sozialwissenschaften für die Zeitgeschichte. Werte und Wertewandel als Gegenstand historischer Forschung », *op. cit.*, vol. 60, n° 1, 2012, pp. 293-304.

Les historiens rappelleraient utilement la relativité des césures qu'ils peuvent poser eux-mêmes. Les développements récents en matière européenne ne pourraient-ils pas laisser croire qu'une question allemande existe toujours actuellement – avec une dimension sécuritaire, fût-elle élargie ?

**(In)sécurités linguistiques francophones en Belgique :
du taux d'insécurité aux facteurs d'(in)sécurités**

Alix DASSARGUES

Bien connus des sociolinguistes, les concepts de sécurité et d'insécurité ont été utilisés pour la première fois par William Labov en 1966¹. Globalement, le sentiment de sécurité linguistique peut s'apparenter à une certaine confiance en sa manière de s'exprimer ; tandis que l'insécurité linguistique peut être vue comme un sentiment de doute envers ses pratiques linguistiques.

De nombreuses études concernant l'insécurité linguistique en « Belgique francophone » (en Wallonie et à Bruxelles) ont été réalisées dans les années 1990. Les conclusions de ces travaux ont montré, grâce à un calcul du taux d'insécurité, que les francophones belges sont globalement en insécurité linguistique car ils estiment que leurs pratiques ne sont pas légitimes par rapport à la norme française.

L'objet de cet article sera de revisiter ce concept d'insécurité linguistique en se basant sur une enquête exploratoire réalisée auprès de jeunes francophones de Gand². Ces francophones belges ont comme particularité d'être bilingues puisqu'ils n'ont pas été scolarisés en français.

Grâce aux données de cette enquête, les attitudes et les représentations de ces francophones seront analysées et permettront d'appréhender de façon différente le sentiment de sécurité et/ou d'insécurité linguistique. En effet, nous observerons que les critères menant à l'élaboration d'un indice global d'insécurité linguistique en Belgique francophone ne sont pas effectifs pour la population visée par l'enquête. De ce fait, nous envisagerons d'étudier ce sentiment en montrant l'implication de multiples facteurs dans sa constitution : la situation, l'interlocuteur, le sujet de conversation, le lieu où le locuteur se trouve, etc. Ces différents facteurs ont l'avantage d'être utiles pour l'élaboration de politiques publiques concrètes.

(In)sécurité linguistique : définitions des concepts

Le concept d'insécurité linguistique est apparu pour la première fois en 1966 sous la plume de William Labov³. Celui-ci n'a pas réellement théorisé cette notion⁴ dans ses ouvrages, bien qu'il l'utilise fréquemment dans ses analyses

¹ LABOV William, *The Social Stratification of English in New York City Department Stores*, Washington, D.C., Center for Applied Linguistics, 1966.

² DASSARGUES Alix, *Être jeune et Franstalig à Gand. Enquête sociolinguistique exploratoire au sein de la communauté des francophones de Flandre*, Université de Liège, Mémoire de Master inédit, 2011.

³ LABOV William, *The Social Stratification of English in New York City Department Stores*, op. cit.

⁴ BAGGIONI Daniel, « La notion d'insécurité linguistique chez Labov et la sociolinguistique co-variationniste et ses précurseurs littéraires », in *Français régionaux et insécurité linguistique : approches lexicographiques [sic], interactionnelles et textuelles : actes de la deuxième Table ronde du Moufia, 23-25 septembre 1994*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 14.

de terrain⁵. Le concept a été très productif par la suite, et il a donc été théorisé de nombreuses fois⁶. En voici une définition simple et largement acceptée. « Dans les variétés de parler constituant une langue, il en est qui assurent un pouvoir symbolique à ceux qui en ont la maîtrise ; ces variétés sont dites légitimes. D'autre part, tous les membres d'une communauté linguistique ne sont pas capables de maîtriser de la même manière toutes les variétés. C'est en conjointant ces deux constats que l'on débouche sur la sécurité et l'insécurité linguistiques. Il y a insécurité lorsque le locuteur a d'une part une image nette des variations légitimes mais que, d'autre part, il a conscience de ne pas s'y conformer en tous points. [...] La sécurité est par contre assurée quand l'usager conforme naturellement ses énoncés à la norme (et aussi dans le cas où il ne le fait pas, mais sans qu'il ait une conscience nette de déroger à la règle) »⁷.

Le sentiment de sécurité linguistique n'a pas de conséquence remarquable sur les pratiques linguistiques des locuteurs, il peut être assimilé à un sentiment de confiance envers ses pratiques linguistiques. En revanche, un même sentiment d'insécurité linguistique peut mener à des attitudes et des réactions différentes selon les individus. « Cette insécurité linguistique se traduit [...] par une très large variation stylistique ; par de profondes fluctuation au sein d'un contexte donné ; par un effort conscient de correction ; enfin par des réactions fortement négatives envers la façon de parler dont ils ont hérité »⁸. Ces réactions négatives d'individus à l'égard de leur parler peut mener jusqu'au mutisme dans le cas d'insécurités linguistiques très vives.

Il existe deux méthodologies distinctes pour évaluer l'insécurité linguistique. La première consiste à étudier l'écart entre les pratiques linguistiques effectives de locuteurs par rapport à ce qu'ils en disent. La seconde, celle que nous avons choisie, privilégie l'étude des représentations des locuteurs sans observer leurs pratiques réelles. Il s'agit donc de collecter des discours sur la langue (discours épilinguistiques). En utilisant cette méthode, nous avons été particulièrement attentive à ne pas confondre l'insécurité linguistique effective et le fait de pouvoir la verbaliser (un locuteur ressentant de l'insécurité peut ne pas la verbaliser, ce qui est le cas avec le mutisme).

Les sentiments d'(in)sécurités linguistiques ont souvent été vus comme des concepts globalement mesurables, quantifiables et attribuables à un ou plu-

⁵ LABOV William, *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976, pp. 183-184.

⁶ Sur l'histoire de ce concept, voir SWIGGERS Pierre, « L'Insécurité linguistique : du complexe (problématique) à la complexité du problème », *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, vol. 2, n° 20, 1993, pp. 19-29.

⁷ KLINKENBERG Jean-Marie, « Préface », in *L'Insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, 1993, pp. 5-7.

⁸ LABOV William, *Sociolinguistique*, op. cit., p. 183.

sieurs individu(s). De ce fait, il est courant d'« évaluer le taux d'insécurité »⁹ d'une population donnée. Nous verrons que dans le cas des francophones de Flandre, il convient d'envisager cette notion de manière contextuelle et non globale et synthétique car les manifestations d'(in)sécurité linguistique sont multiples et diverses. En effet, les attitudes des locuteurs (ainsi que les représentations qu'ils s'en font) varient selon les individus, les contextes et les situations d'énonciation. Ainsi, l'interlocuteur, le mode de communication (épistolaire, discussion de vive voix, communication avec micro, etc.), le sujet de la discussion, le contexte formel ou informel de celle-ci, etc., sont susceptibles d'influencer l'apparition de sentiments de sécurité et/ou d'insécurité linguistiques. C'est pourquoi nous envisageons de revisiter ce concept, trop souvent analysé de façon globale et synthétique, en se focalisant sur les contextes favorisant l'insécurité linguistique.

(In)sécurité linguistique en Belgique francophone

Dans les années 1990, une enquête sur l'insécurité linguistique a été effectuée en « Belgique francophone »¹⁰. Cette étude n'a pas concerné tous les francophones vivant en Belgique mais uniquement ceux qui étaient scolarisés sur le « territoire » de la Communauté française (Wallonie et Bruxelles). L'enquête a mis en avant le fait que ces locuteurs expriment des sentiments d'insécurité linguistique. Cette insécurité propre aux Belges francophones peut être décrite grâce à trois caractéristiques principales : la sujexion linguistique à la France, l'autodépréciation des pratiques linguistiques régionales et le recours à des stratégies de compensation dans le but de valoriser ces variétés.

Premièrement, la sujexion linguistique à la France est assez remarquable chez les francophones de Wallonie et de Bruxelles. En effet, les locuteurs interrogés considèrent « le français de Paris [...] comme la variété légitime par rapport à laquelle les autres variétés sont dans une situation de subordination »¹¹. Les francophones belges témoignent donc de leur situation assez inconfortable : ils considèrent qu'ils parlent une variété linguistique moins légitime que celle parlée par les Français. « Face à leur parler, les francophones de Belgique entretiennent une sorte de suspicion permanente qui les amène à s'interroger sur la correction de leur langue, sur sa conformité avec le 'bon

⁹ FRANCARD Michel, « Insécurité linguistique », in *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, 1997, pp. 170-176.

¹⁰ Enquête effectuée, à l'initiative de la Communauté française, par le Centre VALIBEL de l'UCL, les résultats sont publiés dans FRANCARD Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, coll. « Français et Société », n° 6, 1993.

¹¹ *Ibid.*, p. 14.

usage', sur sa légitimité par rapport à d'autres variétés (le français de Paris, le français de l'Académie, etc.) »¹². Ce sentiment d'insécurité linguistique n'est pas uniquement propre à la Belgique ; il est également présent chez les locuteurs provenant d'autres communautés francophones non françaises (Canada, Suisse, Afrique, régions françaises éloignées de Paris).

Deuxièmement, l'insécurité linguistique des francophones belges se manifeste par « des attitudes dépréciatives des locuteurs à l'égard des variantes non légitimes qu'ils pratiquent »¹³ : avoir un accent régional ou utiliser des belgicismes n'est pas considéré par les locuteurs comme une qualité linguistique. Cette forme d'insécurité linguistique se remarque par le « souhait [des locuteurs] d'améliorer [leurs] compétences en français »¹⁴ et par le « dénigrement systématique de la variété dont [ils ont] hérité »¹⁵.

Troisièmement, certains estiment que les variétés linguistiques parlées en Belgique francophone sont tout aussi dignes d'intérêt que la variété légitime française. Afin de compenser la variété française, ces locuteurs mettent en avant les variétés régionales pour leurs qualités de proximité alors que la variété française est louée pour ses qualités de pureté et d'exactitude. Il s'agit donc d'une stratégie de compensation mise en place à cause de la sujétion linguistique à la France.

Mis à part ces trois caractéristiques importantes de l'insécurité linguistique en Belgique francophone, cette enquête met également en avant le lien qui existe entre le niveau de scolarisation des informateurs et leur sentiment de sécurité/insécurité. Partant du postulat que la connaissance d'une variété dialectale allait amplifier le phénomène d'insécurité linguistique, les chercheurs se sont rendu compte que cette hypothèse ne se vérifiait pas. En revanche, le niveau de scolarisation s'est révélé proportionnel au taux d'insécurité linguistique : plus les locuteurs sont scolarisés, plus ils sont susceptibles de ressentir une insécurité linguistique. La scolarisation a donc été identifiée comme un facteur favorisant l'apparition d'insécurité linguistique : « [...] l'institution scolaire, dans le monde francophone, accr[oit] l'insécurité linguistique en développant à la fois la perception des variétés linguistiques régionales et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le 'bon' français, souvent assimilé au 'français de Paris') »¹⁶. « L'insécurité est en effet fortement liée à la scolarisation. Dans beaucoup de cas, l'instruction donne

¹² FRANCARD Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, 1993, p. 13.

¹³ *Ibid.*, p. 15.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ FRANCARD Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, op. cit., p. 15.

¹⁶ FRANCARD Michel, « Insécurité linguistique », in *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, 1997, pp. 170-176.

la connaissance de la norme, sans pour autant assurer la maîtrise pratique des registres. On arrive donc à ce résultat paradoxal que l'école, en principe libératrice, agrave l'insécurité linguistique »¹⁷.

Ces différents aspects de l'insécurité linguistique ont été remarqués chez les francophones vivant en Wallonie ou à Bruxelles. Il convient maintenant de s'interroger sur les sentiments de sécurité ou d'insécurité linguistiques ressentis par d'autres francophones de Belgique non-représentés dans cette enquête : les francophones vivant en Flandre.

Enquête exploratoire auprès de jeunes francophones gantois

Dans le but d'étudier l'insécurité linguistique chez les francophones vivant en Flandre, nous avons dû mettre en place un dispositif d'enquête bien particulier. En effet, ce public-cible n'est pas évident à localiser, étant donné que, depuis l'abolition du recensement linguistique en 1961, il n'existe plus de données fiables sur les minorités linguistiques en Belgique. La méthodologie utilisée dans la récolte des données a donc dû être adaptée pour être la plus objective possible.

Type de données récoltées

Pour récolter des données sur les représentations et les attitudes des francophones de Flandre, une triple approche a été mise en place : des données de type quantitatif ont été récoltées par un questionnaire écrit et des données qualitatives ont été tirées d'entretiens informels avec des jeunes ainsi que de l'observation d'activités collectives entre francophones. Dans la présentation des résultats de l'enquête, les informations quantitatives seront donc généralement complétées par des données qualitatives.

Définition et choix du public-cible

La définition de l'appellation « francophone de Flandre » n'a pas été aisée car elle regroupe une population très hétérogène¹⁸. En définissant avec des critères précis le « francophone de Flandre », le champ de notre recherche a nécessairement été délimité. Afin de comparer les résultats de l'étude sur l'insécurité linguistique en Communauté française avec notre enquête, nous avons visé

¹⁷ KLINKENBERG Jean-Marie, « Préface », *op. cit.*, p. 7.

¹⁸ Voir BOEVA Luc, « Franstaligen in Vlaanderen », in DE SCHRYVER Reginald *et alii* (dir.), *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, Tielt, Lannoo, 1998, pp. 2964-2974.

plus particulièrement la jeunesse¹⁹ francophone gantoise²⁰. Dans cette étude sociolinguistique exploratoire, le choix des témoins interrogés s'est donc limité aux jeunes (entre 15 et 25 ans) francophones²¹ (de langue maternelle française) gantois (vivant en Flandre, scolarisés en Flandre²² et participant à la vie socioculturelle francophone gantoise²³). La passation de l'enquête s'est donc déroulée dans certains lieux de sociabilité francophones (mouvements de jeunesse francophones de Gand, groupe étudiantin francophone), ce qui rend l'échantillon relativement homogène (qu'il s'agisse de l'origine socio-professionnelle²⁴ des parents ou des habitudes linguistiques des locuteurs et de leurs familles). Cette méthode d'échantillonnage ne permet pas d'obtenir des résultats représentatifs puisqu'il est impossible de généraliser nos résultats à tous les jeunes francophones gantois. Cependant, la non-représentativité de l'échantillon n'empêche pas le caractère significatif de certains croisements de variables. Les variables du sexe²⁵ et de l'âge²⁶ des informateurs pourront nous être utiles afin d'observer, à titre exploratoire, des différences significatives entre les différents sous-groupes de l'échantillon.

¹⁹ L'étude effectuée par Michel Francard interroge également des jeunes francophones de 17-18 ans.

²⁰ La ville de Gand nous permettait de comparer nos données qualitatives de manière diachronique avec une étude sociolinguistique effectuée 30 ans auparavant (VAN DEN BRANDEN Yolande, *Éléments pour une analyse linguistique du français parlé : le cas des francophones de Gand*, Rijksuniversiteit Gent, Verhandeling voorgelegd tot het behalen van het graad van Licentiaat in de Romaanse Filologie, 1983).

²¹ La langue française peut être un indice d'une nationalité autre que Belge. Néanmoins, nous ne tiendrons pas compte de la nationalité des jeunes pourvu qu'ils répondent aux autres critères. Notons cependant que les lieux de sociabilité francophone à Gand sont relativement peu hétérogènes : les enfants inscrits à ces activités suivent souvent le modèle de leurs parents qui y participaient aussi (quand ils étaient jeunes). Cet autre critère induit une faible présence (si pas nulle) de jeunes non-Belges.

²² Depuis une soixantaine d'années, il n'existe plus d'enseignement en français en Flandre. La scolarité des étudiants flamands se fait uniquement en néerlandais sur le territoire flamand. Ce critère induit donc un bilinguisme chez les personnes interrogées.

²³ Le mode de passation de l'enquête induit une participation à une activité de groupe francophone à Gand puisque les données ont été récoltées durant ces activités.

²⁴ Les catégories socio-professionnelles (CSP) des parents sont nettement supérieures à la moyenne flamande.

²⁵ Malgré le caractère aléatoire de l'échantillon, il se révèle être assez équilibré au niveau de la répartition en genre. En effet, l'échantillon compte 39 individus masculins pour 33 individus féminins.

²⁶ Au niveau de la répartition selon l'âge, nous avons délimité deux classes correspondant à la scolarité des témoins. La limite entre les deux groupes a été placée à 18 ans. Cette limite n'est pas seulement liée à l'âge, il s'agit d'une limite scolaire également : les plus jeunes suivent un enseignement secondaire tandis que les plus âgés suivent un enseignement supérieur. La première classe (14-18 ans) compte 35 effectifs tandis que la seconde classe (19-25 ans) en compte 37, ce qui se révèle être presque parfaitement équilibré. Notons que la séparation opérée entre le premier groupe (de 14 à 18 ans) et le second (de 19 à 25 ans)

(In)sécurités linguistiques chez les locuteurs francophones en Flandre

Les locuteurs francophones venant de Flandre diffèrent de ceux vivant en Wallonie et à Bruxelles, essentiellement en ce qui concerne leur scolarisation. En effet, l'enseignement en néerlandais est obligatoire en Flandre, ce qui oblige les locuteurs parlant le français en famille à suivre un enseignement néerlandophone. Cela a pour conséquence le bilinguisme de ces locuteurs francophones. En ce qui concerne les représentations linguistiques, cette population étudiée est intéressante car elle se situe à la périphérie de la France, située dans un territoire national dont une des langues officielles est le français, mais néanmoins dans une région considérée comme unilingue néerlandophone.

Les variétés considérées comme légitimes par les informateurs seront tout d'abord identifiées afin de pouvoir repérer par la suite les indices de l'existence d'une certaine sécurité ou insécurité linguistique. Enfin, nous examinerons attentivement les différents facteurs pouvant influencer les sentiments d'insécurité et/ou de sécurité linguistiques chez les francophones interrogés.

Normes et hiérarchisation des variétés linguistiques

Différentes variétés linguistiques ont été identifiées comme légitimes par les locuteurs interrogés. Les plus fréquentes sont les variétés parisienne, bruxelloise et gantoise. En effet, à la question : « Parmi toutes les villes où se trouvent des francophones, où parle-t-on un français sans accent ? »²⁷, les villes les plus caractérisées comme étant sans accent sont Paris (21/72), Bruxelles (16/72) et Gand (12/72). Lorsque la question est posée un peu différemment (« [...] où parle-t-on le meilleur français ? »), le même ordre de préférence se manifeste : d'abord Paris, puis Bruxelles et enfin Gand. Comment ces variétés sont-elles hiérarchisées entre elles et pourquoi ? Ce sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Alors que l'enquête sur les francophones de la Communauté française affirme de façon globale une sujexion linguistique à la France, il semble que le cas des francophones de Flandre soit légèrement différent. En présence des mêmes

crée un certain déséquilibre entre la population féminine et masculine de ces groupes : les filles sont plus nombreuses parmi les plus jeunes tandis que les garçons sont plus nombreux parmi les plus âgés. La variable « sexe » est ainsi liée à la variable « âge-scolarité ». Aussi, faudra-t-il prêter une attention particulière à la composition de l'échantillon lors d'analyses intégrant la variable âge-scolarité et/ou la variable sexe.

²⁷ Cette question à choix multiple limite la diversité des réponses, bien que nous ayons tenté d'élargir au maximum le choix des villes (Namur, Liège, Charleroi, Bruxelles, Anvers, Gand, Québec, Genève, Paris) et qu'une des réponses possibles soit « autre : ... ».

normes que les francophones de la Communauté française (norme endogène, norme belge, norme française), nous pouvons observer une diversité de comportements possibles chez les informateurs. La diversité de ces comportements se remarque grâce aux deux questions suivantes : « Supposons qu'un jour, tu te réveilles et tu ne sais plus parler. Heureusement, le pharmacien a des pilules magiques pour te faire retrouver la parole. Tu ne peux en prendre qu'une, laquelle choisis-tu ? La pilule pour parler le français de Gand, la pilule pour parler le français des animateurs de télévision belges ou la pilule pour parler le français des animateurs de télévision français », « Tout compte fait, tu ne risques qu'un mal de tête si tu en prends une deuxième... Tu peux en choisir une autre en plus, laquelle préfères-tu ? ».

Variétés de français que l'informateur voudrait utiliser couramment

Second choix/ Premier choix	Français de Gand	Français des animateurs TV belges	Français des animateurs TV français	Total
Français de Gand	15	17	12	44
Français des animateurs TV belges	2	6	4	12
Français des animateurs TV français	8	2	6	16
Total	25	25	22	72

La variété gantoise constitue le premier choix de 44 locuteurs et elle a été choisie par 54 informateurs sur 72. Les locuteurs francophones interrogés ressentent donc l'importance de la connaissance de leur norme de proximité (« je préfère le français de Gand parce que j'y suis habitué », « [je préfère] le mien, j'y suis habitué », « j'adore notre 'r' », etc.). Pourtant, tous ne considèrent pas cette variété gantoise comme légitime : « le français flamand c'est du *nederfrans* ».

En ce qui concerne les autres variétés linguistiques, tous les cas de figures existent. En somme, nous ne pouvons donc pas établir une véritable hiérarchie des normes car chaque locuteur a sa propre conception et sa propre perception des variétés légitimes.

Le français des animateurs de télévision belges est apprécié par les informateurs à cause de sentiments d'appartenance à la Belgique. Ainsi, en faveur de la variété belge, nous pouvons trouver des argumentations telles que « c'est la langue que je parle », « parce que je suis belge », ou encore « les Belges sont les meilleurs ! » et « Vive les Belges ! ». Les arguments tels que « elle est plus naturelle pour moi », « plus tranquille » et « plus facile à comprendre » montrent également l'attachement des informateurs à leur variété linguistique. D'autres arguments consistent à dévaloriser la variété française afin de défendre la variété de français belge : « l'accent des Français est exagéré », « Les Belges tournent moins autour du pot et s'écoutent moins parler ». Cette dernière justification illustre le fait que les stéréotypes concernant les Français influencent également le choix de la variété de langue préférée par les informateurs.

En revanche, les justifications de ceux qui ont opté pour le français de France sont d'une autre nature. D'une part, les Français sont considérés comme les héritiers du français originel (« c'est le vrai français chez eux », « [je préfère] le vrai français non pas l'accent wallon ni bruxellois »). D'autre part, cette variété de français est décrite comme supérieure culturellement à la variété parlée en Belgique : la langue parlée en France est « plus belle », « plus nette », « plus sophistiquée », « plus fluide », « plus précise », etc. Par comparaison, la variété belge de français est considérée comme déformée : « Les mots et expressions qu'ils [les Français] utilisent ne sont pas 'abîmés' par le néerlandais ».

Au vu de ces résultats, il semble illusoire de vouloir systématiser le phénomène de sujétion linguistique. Si certains informateurs ressentent la sujétion linguistique à la France, symptôme d'une insécurité linguistique, d'autres la ressentent vis-à-vis de la variété bruxelloise et d'autres encore ne la ressentent pas du tout, ce qui laisse présager un sentiment de sécurité linguistique fort.

Sécurité ou insécurité linguistique ?

Habituellement, l'insécurité linguistique se repère grâce à un faisceau d'indices : « dépréciation des usages linguistiques de sa communauté, souci constant de correction linguistique, perception erronée de son propre discours », etc. Dans l'enquête sur les francophones de Wallonie et de Bruxelles ainsi que dans notre enquête auprès de jeunes francophones gan-tois, ces indices permettent de repérer l'insécurité linguistique des locuteurs interrogés. Nous remarquerons que, dans le cas des francophones de Flandre, ces indices ne permettent pas de trancher en faveur d'une sécurité ou d'une insécurité linguistique : ils ne se suffisent donc pas à eux-mêmes.

Selon Boudreau et Dubois, si les informateurs situent la norme en dehors de leur communauté, cela veut dire qu'ils ont beaucoup de chances d'être en insécurité linguistique. Or, nous l'avons vu plus haut, la norme est parfois située en dehors de la communauté linguistique (Paris, Bruxelles, etc.) mais pas toujours : de nombreux témoins la situent à Gand. Il existe donc de réelles disparités entre les représentations des individus interrogés : tous ne sont pas égaux devant les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques.

Le fait de considérer que l'on parle et que l'on écrit moins bien que par le passé est également un indice d'insécurité. Certains informateurs considèrent que les francophones de Gand ne parlent et n'écrivent plus aussi bien le français qu'avant. Pourtant, une vingtaine d'entre eux (20/72) estiment que les Gantois parlent et écrivent aussi bien si pas mieux le français qu'au-paravant. Ce critère montre également que tous les francophones interrogés ne ressentent pas les mêmes sentiments d'(in)sécurité linguistique.

Un autre témoin de la présence d'insécurité linguistique réside dans l'autodépréciation des pratiques linguistiques car « si on s'évalue sévèrement, on a aussi tendance à déprécier sa manière de parler ». À nouveau, cet indice n'est pas productif, certains ont tendance à s'évaluer négativement alors que d'autres s'évaluent positivement.

Vouloir améliorer ses pratiques linguistiques est également un indice d'insécurité probable. En ce qui concerne les pratiques orales, 51 informateurs voudraient améliorer leurs pratiques tandis que 19 ne le veulent pas.

En définitive, ces indices d'insécurité ne fonctionnent pas de manière globale avec les locuteurs francophones interrogés. Il n'est pas non plus possible de séparer les locuteurs interrogés en deux groupes distincts selon leurs réponses (insécurité *versus* sécurité). Ces locuteurs ont des représentations et des attitudes trop différentes pour qu'ils puissent être analysés de façon synthétique, c'est-à-dire sous la forme d'un taux d'insécurité linguistique. Il convient de mettre en place un autre dispositif d'analyse des sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique avec ce type de population en situation d'alloglossie.

Facteurs d'(in)sécurité linguistique

Étant donné l'hétérogénéité des résultats obtenus à l'aide d'indices généraux, il pourrait sembler inutile de continuer à étudier les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques chez ces francophones vivant en Flandre. Pourtant, l'(in)sécurité linguistique est un phénomène qui, par na-

ture, doit pouvoir se mesurer collectivement. Puisque ces indices globaux ne sont pas productifs, il convient donc d'interroger nos informations de façon différente. En effet, en regardant du côté des facteurs conditionnant l'apparition des sentiments d'(in)sécurités, nous avons pu mettre au jour quelques corrélations intéressantes. Les facteurs que nous avons pris en compte pour notre étude sont ceux-ci : le niveau d'études des jeunes interrogés, leur âge, leur sexe, le type de pratique langagière et la variation d'interlocuteurs (et par celles-ci l'attitude face aux différentes normes). Ces facteurs sont fréquemment présentés dans les études sociolinguistiques, cependant, il est rare qu'ils produisent des résultats aussi contrastés et significatifs.

Niveau de scolarisation

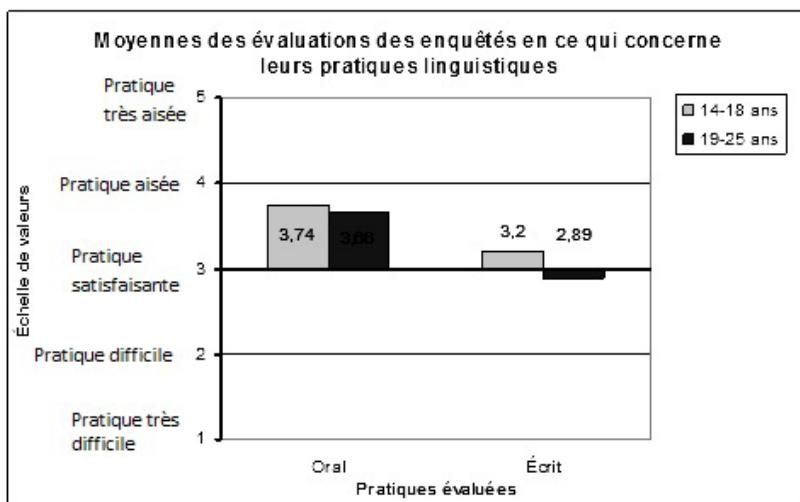
Comme nous l'avons vu précédemment, en Belgique francophone, plus le niveau de scolarité est élevé, plus les locuteurs ressentent de l'insécurité linguistique. L'école accentue l'insécurité linguistique des jeunes par la légitimation de normes linguistiques. Pourtant, dans notre enquête, l'effet inverse a pu être observé. La fréquentation scolaire n'agit pas comme une source d'insécurité linguistique mais au contraire comme une source de sécurité linguistique. En effet, l'enseignement du français en tant que langue étrangère favorise les sentiments de sécurité : la majorité des informateurs ne se préoccupent pas de leurs possibles fautes de français en dialoguant avec leur professeur de français (41/72). Certains même n'ont jamais peur de faire des fautes d'orthographe au cours de français (24/72).

Cette sécurité des informateurs provient du fait que ceux-ci se sentent à l'aise en français par rapport aux autres élèves néerlandophones qui ont des difficultés à apprendre cette langue : « C'est très pratique à l'école parce que tu as alors quand même le 'feeling' que les autres [n'] ont pas. », « C'est pratique. J'ai le sentiment d'avoir une longueur d'avance sur les autres dans le cours de français (sauf pour l'orthographe) ».

Afin d'expliquer ce phénomène inhabituel, nous pouvons poser l'hypothèse que le professeur, et à travers lui l'enseignement, légitime le parler de ces jeunes francophones gantois en le considérant comme une norme puisqu'il s'agit de locuteurs *native* dont la langue maternelle est le français. Provenant d'une étude de facteurs d'insécurité linguistique, cette information peut se révéler très importante dans l'élaboration de politiques publiques en matière d'enseignement. Nous y reviendrons plus tard (cf. pt. 5).

Type de pratique : écrit/oral

La sécurité et l'insécurité linguistiques peuvent se manifester plus ou moins fort selon qu'il s'agisse de pratiques écrites ou orales. De fait, chez les francophones vivant en Flandre, l'acquisition de la langue maternelle se fait presque uniquement oralement, ce qui influence les compétences réelles des locuteurs. Comme ce graphique l'illustre, l'écriture est donc considérée par les informateurs comme une pratique plus difficile.



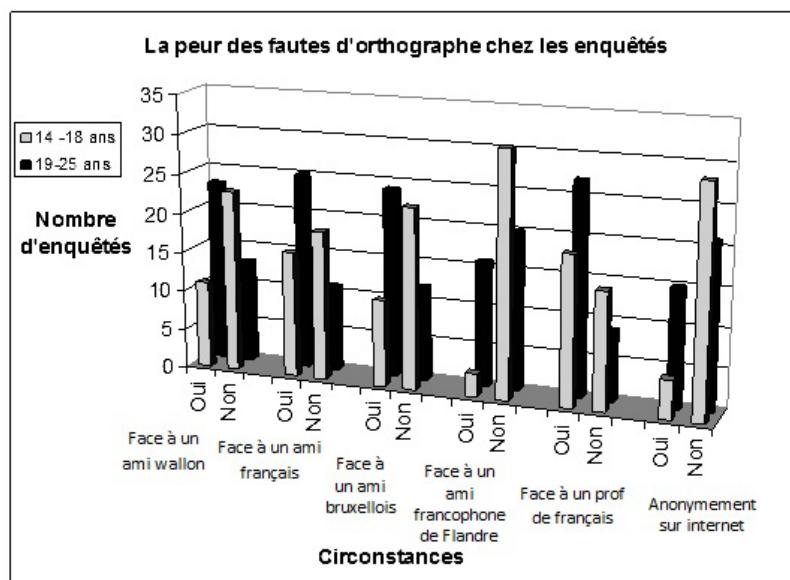
Âge

Ce dernier graphique illustre également un autre facteur influençant le sentiment d'insécurité linguistique : il s'agit de l'âge des informateurs. La moyenne des évaluations écrites se trouve du côté des pratiques difficiles chez les plus âgés tandis qu'elle se trouve du côté des pratiques aisées chez les plus jeunes. Ainsi, les plus âgés tendent à s'autoévaluer plus négativement que les plus jeunes. Cela se vérifie également, dans une moindre mesure, dans l'évaluation de leurs pratiques orales. Ces auto-évaluations semblent paradoxales par rapport aux observations réalisées lors de la passation de l'enquête. En effet, les observations ont montré que les plus âgés avaient une meilleure maîtrise du français que les plus jeunes qui utilisent constamment du néerlandais au milieu de leurs phrases françaises. Cette insécurité linguistique s'accroissant avec l'âge peut s'expliquer par le fait que les normes linguis-

tiques légitimes s'apprennent avec des expériences sociales nouvelles qui ne s'étaient dans le temps. Une scolarité dans un enseignement supérieur ou une expérience professionnelle confronte les jeunes à des variétés linguistiques nouvelles et peut-être plus légitimes que celles qu'ils maîtrisent.

Dans le graphique suivant, les différences entre les classes d'âges sont toutes significatives ou même très significatives.

Globalement, nous pouvons à nouveau remarquer que les plus âgés ont tendance à manifester un sentiment d'insécurité tandis que la majorité des plus jeunes semblent vivre dans une certaine sécurité linguistique.



Interlocuteurs et confrontations de normes

Ce graphique est également interpellant pour les résultats divers qu'il génère selon les contextes de production langagière. En effet, la confrontation des usages linguistiques des enquêtés avec ceux d'autres personnes du même âge mais d'origine différente produit des résultats intéressants. Les trois normes définies précédemment²⁸ sont représentées par des interlocuteurs à qui l'enquêté est supposé écrire.

²⁸ Norme gantoise, norme nationale (bruxelloise) et norme traditionnelle et culturelle (française).

Ainsi, grâce à ces résultats, nous pouvons affirmer que les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques sont liés aux situations dans lesquelles sont plongés les enquêtés : face à un interlocuteur français, la majorité des enquêtés se sentiront insécurisés ; tandis que face à un interlocuteur gantois, la plupart des enquêtés ressentiront une certaine sécurité.

Sexe

Malgré le fait que les individus de sexe féminin ont souvent été considérés comme des sujets plus à même de développer une certaine insécurité linguistique que les sujets masculins²⁹, ce facteur ne semble pas significatif dans cette enquête auprès de jeunes francophones gantois³⁰.

(In)sécurité linguistique et politique publique

Cette étude sur les francophones de Flandre a démontré l'insuffisance des critères globaux censés détecter la présence d'insécurité linguistique dans une collectivité. En revanche, les facteurs d'insécurité linguistique ont révélé des situations assez inhabituelles et très instructives pour l'élaboration de politiques publiques visant à réduire cette insécurité. Par rapport à un calcul du taux d'insécurité linguistique, souligner les facteurs produisant celle-ci permet d'agir plus concrètement sur son apparition. Différentes politiques publiques peuvent être entreprises pour tenter de diminuer l'insécurité linguistique des locuteurs-citoyens : la valorisation d'une variété de langue, la création de nouveaux mots, la simplification de lois orthographiques, etc. Grâce à notre enquête exploratoire, des mesures concernant l'enseignement du français en Flandre pourraient, par exemple, être pensées pour améliorer la situation des locuteurs interrogés. Ceux-ci pourraient apprécier un enseignement bilingue ou de cours de rattrapage en « français langue maternelle » à la fin de leur scolarité. Ces cours pourraient également être particulièrement ciblés sur la pratique écrite du français pour remédier à l'insécurité décrite par les informateurs. Mais les différentes observations tirées de cette enquête peuvent également être très utiles en Communauté française de Belgique où l'enseignement en immersion existe. Il serait sans doute utile de s'intéresser aux normes véhiculées par les enseignants des écoles en immersion. En effet, ces écoles favorisent les *native speakers*, pour-

²⁹ SINGY Pascal (dir.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1998 ; SINGY Pascal, *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Frankfurt am Main ; Berlin ; Bern [etc.], Peter Lang, 2004.

³⁰ Au contraire, le léger déséquilibre de notre échantillon (plus de filles de 14-18 ans et plus de garçons de 19-25 ans) peut même nous faire croire que les hommes ressentent plus d'insécurité linguistique que les femmes.

tant ceux-ci ne maîtrisent pas toujours la variété de langue la plus légitime. Cet usage de variétés moins légitimes en classe pourrait peut-être influencer les élèves. Il serait donc intéressant d'étudier l'insécurité linguistique de jeunes (de plus de 18 ans) de plus en plus nombreux à être diplômés par un enseignement en immersion.

Dans le but d'élaborer des politiques linguistiques concrètes, les différents facteurs devraient, bien entendu, être approfondis et réinterrogés par d'autres enquêtes plus exhaustives. En effet, instaurer une politique linguistique n'est pas sans effet. Le problème intrinsèque de ce type de politique est qu'il associe le citoyen à un type de locuteur, postulant, dès lors, que celui-ci a un profil linguistique unique. Les différences entre citoyens-locuteurs ne sont pas prises en compte. Pourtant, comme notre étude l'a montré, nous ne sommes pas tous égaux devant l'insécurité, celle-ci dépend de l'âge, de la scolarité, du type de communication (écrit/oral), des variétés linguistiques confrontées, etc. Une politique linguistique peut donc diminuer l'insécurité de certains locuteurs dans certaines situations tout en l'augmentant pour d'autres. Par exemple, la politique linguistique du Gouvernement flamand à l'heure actuelle cherche à valoriser le statut du néerlandais pour diminuer le sentiment d'insécurité linguistique des locuteurs-citoyens néerlandophones. En voulant valoriser le néerlandais face aux autres langues étrangères, l'enseignement en immersion a été interdit en Flandre. Cette décision politique augmente l'insécurité linguistique des locuteurs allophones, ce qui pousse certains à adopter une langue qu'ils maîtrisent mieux, c'est-à-dire le néerlandais³¹. Cette décision permet donc, à terme, de néerlandiser la population et ainsi de l'homogénéiser linguistiquement. À l'inverse, une politique linguistique visant à diminuer l'insécurité des francophones flamands va nécessairement légitimer l'étude du français et lui donner un statut enviable, ce qui pourrait mener à une insécurité linguistique chez les néerlandophones unilingues face au bilinguisme des francophones.

Ainsi, les politiques linguistiques sont très délicates à entreprendre. Quoiqu'elles mettent en place, des tensions sociales s'exercent autour des variétés linguistiques et une variété sera toujours considérée comme plus légitime que d'autres dans un contexte déterminé. Dès lors, il est nécessaire de mettre en place une politique linguistique cohérente : « en s'occupant de la langue, les pouvoirs publics se mêlent bien de ce qui les regarde. Car [...] les problèmes langagiers touchent aussi à ceux dont ils ont la charge : le chômage, la violence, la pauvreté, l'immigration... »³².

³¹ C'est déjà le cas d'un informateur que nous avons rencontré. Il se disait francophone mais ne parlait plus un mot de français.

³² KLINKENBERG Jean-Marie, *La langue et le citoyen: pour une autre politique de la langue française*, Paris, PUF, 2001, p. 16.

Conclusion : de l'(in)sécurité linguistique aux (in)sécurités linguistiques

Le concept d'(in)sécurité linguistique est généralement utilisé de manière globale pour évaluer le taux d'insécurité dans une population. Pourtant, cette manière d'analyser le phénomène n'est pas toujours adéquate. Dans le cas de notre enquête, bien que les critères globaux aient permis de détecter s'il y avait ou non une insécurité linguistique, ils ne se sont pas révélés efficaces pour l'analyser de façon synthétique puisque l'insécurité de certains informateurs répondait à la sécurité d'autres. Il semblait donc plus riche d'étudier les facteurs impliqués dans le développement de sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques. Les résultats de l'enquête ont donc été analysés de cette façon. Celle-ci remet notamment en question le facteur scolaire dans le développement de l'insécurité linguistique. Alors que l'enquête en Communauté française avait mis au jour l'implication de l'enseignement dans l'insécurité linguistique, l'enquête auprès de jeunes francophones gantois montre un effet inverse : l'école serait un facteur de sécurité linguistique pour certains jeunes francophones flamands. De même, les facteurs tels que l'âge des informateurs, les variétés maîtrisées par leurs interlocuteurs ainsi que la situation de communication influencent largement la création de sentiments d'insécurité.

Ainsi, le concept d'insécurité linguistique a été revisité afin de souligner son apparence multiple et contextuelle. Dès lors, nous préférerons parler des (in)sécurités linguistiques des locuteurs plutôt que de réduire ces sentiments à un seul phénomène. Bien que le calcul d'un taux global d'insécurité des citoyens-locuteurs peut s'avérer séduisant pour des politiciens, s'intéresser aux facteurs d'(in)sécurités permet d'envisager de façon plus concrète et plus ciblée de possibles politiques publiques.

**La théorisation de l'insécurité dans la modernité avancée.
Un argument sur des causes proches de l'individu**

Gyöngyvér DEMENY et Michalis LIANOS

Introduction

L'omniprésence de l'insécurité et l'importance accordée à la sécurité sont considérées comme des caractéristiques spécifiques des sociétés de la modernité avancée qui se sont concrétisées lors de la transition vers les sociétés postindustrielles. Il s'agit d'une transition qui entraîne aussi un changement dans la nature du lien social¹. Des domaines spécifiques du monde vécu et de la sphère institutionnelle contribuent particulièrement à l'érosion de la certitude dans l'existence politique et sociale du citoyen postindustriel. Notre objectif est d'analyser comment les changements socio-économiques, donc structurels et institutionnels, contribuent à l'intense insécurité dans les sociétés contemporaines.

Nous conceptualisons l'insécurité en relation avec les notions de l'incertitude et du risque. Dans notre analyse, nous nous appuyons sur des théories s'adressant aux sociétés de la modernité avancée. Nous adoptons une approche transversale. Nous nous focalisons d'un côté sur les domaines de l'emploi, de l'amitié et de la trajectoire biographique et, de l'autre côté, sur la toile institutionnelle postindustrielle, le changement socio-économique dans le capitalisme et les institutions politiques. Nous utilisons des données constituées pour comparer l'insécurité entre pays étant à des phases différentes de la modernité (France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie) générées par la recherche empirique conduite dans le cadre du projet de recherche européen « Incertitude et insécurité en Europe »².

Une caractéristique importante des sociétés de la modernité avancée est la présence d'un sens d'incertitude et d'insécurité accru. Beck, Castel et Lianos abordent cette problématique dans leurs théories sur ces sociétés, dans le contexte des changements institutionnels, socio-économiques et politiques ayant lieu dans ces sociétés³.

Dans le débat sur les changements contemporains, on pourrait distinguer deux approches selon les positions adoptées sur les transformations depuis la modernité. Bonny éclaire ce point en proposant que le raisonnement utilisant le terme de la postmodernité suppose une rupture dans la

¹ BECK Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Essais », 2008, 521 p. ; CASTEL Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », Paris, 2009, 464 p. ; LIANOS Michalis, *Le nouveau contrôle social. Toile institutionnelle, normativité et lien social*, Paris, L'Harmattan-Logiques Sociales, 2001, 255 p.

² LIANOS Michalis, BOZATZIS Nikos, DOBRE Michelle et VICSEK Lilla, « Uncertainty and Insecurity in Europe (UIE) », *Final Report to the European Commission*, Brussels, 2005, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/> (consultée le 14 janvier 2014).

³ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit. ; CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, op. cit. et LIANOS Michalis, *Le nouveau contrôle social*, op. cit.

logique de structuration de ces sociétés tandis que l'approche des théories de la modernité avancée, tout en admettant l'existence des mutations majeures, n'accepte pas de changement fondamental dans la structuration de ces sociétés. Les théories utilisent donc des cadres d'interprétation différents. Nous nous intéressons ici au cadre s'appuyant sur la mutation et non pas la rupture avec société industrielle⁴, selon lequel des développements dans les domaines technique et économique ont abouti à la transition vers la société postindustrielle⁵. Beck parle de la modernisation réflexive de la société industrielle dans le sens d'une transformation structurelle impliquant la mise en question des prémisses de la société industrielle⁶. Selon Giddens, la réflexivité dans la modernité concerne les changements dans les pratiques sociales en fonction de nouveaux savoirs⁷.

Notre objectif est de discuter de la question du sens de l'insécurité dans des domaines variés de la vie des individus, et ceci dans le contexte des changements socio-économiques et institutionnels ayant eu lieu dans ces sociétés. Notre interrogation porte sur comment cette insécurité se manifeste dans la vie quotidienne des individus, dans leurs trajectoires biographiques, quel est le rôle joué par les changements aux niveaux structurels (par exemple, concernant le monde de l'emploi, les institutions politiques) dans l'expérience d'insécurité des individus dans la vie quotidienne. Principalement, sur la base des théories sur ces sociétés contemporaines, nous cherchons à identifier des facteurs pouvant contribuer à l'expérience de l'insécurité. Par exemple :

- des changements socio-économiques, institutionnels, structurels, qui contribuent à une calculabilité et un contrôle réduits dans des domaines variés du vécu, et à un sens d'être trop exposé aux risques. On pourrait percevoir comme un tel changement la flexibilisation de temps et de place du travail ;
- la présence d'une plus grande complexité dans la vie quotidienne des individus où ils/elles doivent prendre des décisions sous leur responsabilité personnelle sans avoir toujours les éléments de connaissance suffisants pour prendre ces décisions ;
- la présence des nouveaux risques et leur médiatisation ;

⁴ BONNY Yves, *Sociologie du temps présent. Modernité avancée ou postmodernité ?*, Paris, Armand Colin, 2004, pp. 31, 101-102, 177-178, 191-192.

⁵ BELL Daniel, *The Coming of Post-Industrial Society. A Venture in Social Forecasting*, New York, Basic Books, 1999, 507 p.

⁶ BECK Ulrich, « The Reinvention of Politics : Towards a Theory of Reflexive Modernization », in BECK Ulrich, GIDDENS Anthony et LASH Scott, *Reflexive Modernization. Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press, 2004, pp. 1-6.

⁷ GIDDENS Anthony, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1995, p. 38.

- le manque des ressources suffisantes dans les situations d'insécurité, notamment des ressources personnelles, institutionnelles, sociales qui pourraient servir comme des protections pour les individus dans de telles situations.

Beck, Castel et Lianos analysent les questions de l'incertitude, de l'insécurité et du risque en relation avec le lien social et ses changements⁸. Les changements aux niveaux socio-économique et institutionnel ont évidemment des conséquences sur la position sociale des individus ainsi que sur leurs relations interpersonnelles et avec les institutions. Les faits et les manières de l'intégration et de l'exclusion, les contextes sociaux, institutionnels et humains sont loin d'être neutres concernant l'insécurité à laquelle les individus doivent faire face.

Causes d'insécurité dans les sociétés postindustrielles

Nous comprenons l'insécurité comme « une forme intense d'incertitude, éprouvée sur le plan personnel »⁹, manifestée comme peur en réponse aux menaces imminentes perçues¹⁰ dans des domaines variés de la vie, tels que les domaines de la santé, l'environnement, la subsistance ou les relations interpersonnelles. Selon Lianos, l'insécurité est caractérisée par un manque de contrôle¹¹. Nous insistons sur la distinction entre un sens général d'insécurité et d'incertitude et l'expérience aiguë et personnelle d'insécurité et d'incertitude dans des domaines variés de la vie, comme l'emploi, la subsistance, les relations interpersonnelles, etc. La notion de risque aussi se réfère à l'avenir, à la possibilité d'un résultat indésirable, menaçant, dangereux, et qui s'actualise avec une probabilité estimée. Furedi analyse la peur en relation avec le risque et la présence, aujourd'hui, d'un sens répandu de la peur et de la vulnérabilité, d'une « culture de la peur »¹².

Selon Peretti-Watel, le risque peut être considéré, dans une approche probabiliste, comme un danger prévisible dont il est possible de calculer la survenance. À cause de cette caractéristique, le risque contient un aspect de

⁸ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit. ; CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, op. cit. et LIANOS Michalis, *Le nouveau contrôle social*, op. cit.

⁹ LIANOS Michalis, BOZATZIS Nikos, DOBRE Michelle et VICSEK Lilla, Proposal full title : « Uncertainty and Insecurity in Europe », Proposal acronym : UIE, Part B, Project proposal to the European Commission, 1999, p. 5 [traduction de l'auteur].

¹⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹¹ LIANOS Michalis, « Insecurity in Late Modernity : a Conceptual Framework », *Internal CHALLENGE Working Paper*, 2006, p. 3.

¹² FUREDÍ Frank, « The only thing we have to fear is the ‘culture of fear’ itself », Spiked, 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.spiked-online.com/> (consultée le 14 janvier 2014) [traduction de l'auteur].

réduction de l'incertitude¹³. Les approches psychométrique et culturelle/symbolique du risque soulignent l'aspect subjectif dans la définition du risque. Les résultats des recherches psychométriques sur la perception du risque ont montré que les experts et les profanes définissent le risque différemment¹⁴. Dans l'approche culturelle, on attache une grande importance à la présence de la spécificité culturelle dans la définition de la notion de risque et au rôle du risque dans la délimitation culturelle des groupes¹⁵. Lianos et Douglas expliquent que, dans la modernité avancée, on peut parler de la présence d'un sens de dangerosité et que la mécanique institutionnelle des sociétés de la modernité avancée peut déterminer des catégories sociales spécifiques en tant que dangereuses¹⁶. Pour Lianos, l'altérité peut être associée à la dangerosité dans les conditions d'individualisation, de compétition accentuée et de quête de sécurité dans le contexte du capitalisme avancé¹⁷.

Castel et Beck distinguent des différents types d'insécurité et de risques. Castel distingue trois types d'insécurité : l'insécurité civile, l'insécurité sociale et les « nouveaux risques », lesquels résultent des développements techniques et scientifiques. L'insécurité civile concerne principalement l'insécurité liée à la délinquance tandis que l'insécurité sociale concerne les risques liés à l'existence dans la vie quotidienne, concernant par exemple les maladies, la subsistance, etc.¹⁸

Beck caractérise la société postindustrielle comme une société du risque¹⁹ et il fait la distinction entre les nouveaux risques de la modernisation, les risques civilisationnels – tels que les risques écologiques, comme la pollution – et les risques divers dans les domaines sociaux, biographiques et culturels²⁰. Entre les aspects importants des risques liés à la modernisation dans la société du risque, il mentionne leur dépendance à la définition sociale, leur référence à

¹³ PERETTI-WATEL Patrick, *La société du risque*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010, pp. 9-19.

¹⁴ SLOVIC Paul, « Perception of Risk », in SLOVIC Paul, *The Perception of Risk*, Londres, Earthscan, 2000, p. 226.

¹⁵ LUPTON Deborah, « Introduction : risk and sociocultural theory », in LUPTON Deborah (dir.), *Risk and sociocultural theory : new directions and perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 3.

¹⁶ LIANOS Michalis et DOUGLAS Mary, « Dangerization and the End of Deviance. The Institutional Environment », *British Journal of Criminology*, vol. 40, 2000, p. 261.

¹⁷ LIANOS Michalis, « Introduction. Hegemonic Insecurity, Defence and Otherness », in LIANOS Michalis (dir.), *Dangerous Others, Insecure Societies. Fear and Social Division*, Farnham, Burlington, VT, Ashgate, 2013, pp. 1-3.

¹⁸ CASTEL Robert, « L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ? », Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 16 décembre 2004 organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville-en-Essonne, 2004, pp. 2-4, disponible à l'adresse suivante : <http://www.crpve91.fr/> (consultée le 14 janvier 2014).

¹⁹ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit.

²⁰ Ibid., p. 157.

l'avenir, aux menaces qui impliquent des actions dans le présent, leur production et leur légitimation comme « l'effet induit latent »²¹. Selon Beck, pendant que beaucoup de risques renforcent les inégalités des classes, la présence des risques liés à la modernisation représente des situations d'exposition aux menaces dans leur périmètre matériel sans différence de catégorie et de classe sociales. Ces risques sont souvent supranationaux et ils ont une tendance à la globalisation²². Un processus d'individualisation se produit, les liens traditionnels de l'appartenance à une classe sociale et les liens familiaux s'affaiblissent et passent en arrière-plan²³. « C'est l'individu lui-même, qu'il soit homme ou femme, qui devient l'unité de reproduction de la sphère sociale. »²⁴ Ainsi, les individus dépendent du marché d'une façon vitale qui détermine leur condition²⁵. En parallèle avec l'individualisation, les modes de vie s'institutionnalisent et se standardisent, les individus deviennent dépendants des institutions dans plusieurs domaines de leur vie²⁶. Des facteurs variés peuvent complexifier la construction de parcours biographiques, tels que le rôle central accordé aux décisions personnelles des individus dans la construction des parcours biographiques et la présence de la liberté mais aussi de la nécessité de prendre des décisions²⁷. Les individus doivent ainsi résoudre au niveau personnel des contradictions qui relèvent en vérité d'un niveau bien plus général, voire systémique²⁸. Bien que les individus puissent avoir une liberté plus grande et plus de possibilités dans la construction de leur parcours biographique, ils doivent en même temps faire face à un accroissement de l'incertitude et de l'insécurité. Pour Lianos, la vulnérabilité et le sens de l'insécurité accru dans les sociétés de la modernité avancée est lié au changement dans la nature de la socialité, à l'atrophie de la « socialité directe »²⁹ et la prolifération de la médiation institutionnelle³⁰. Avec l'individualisation, le rétrécissement des protections assurées par l'État et à la prolifération des institutions, les individus se trouvent en situation de compétition pour un accès toujours plus efficace aux institutions. Dans cette concurrence, la possibilité d'être exclu représente une source de peur profonde et croissante³¹.

²¹ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit., pp. 41 et 60-62.

²² *Ibid.*, pp. 62-80.

²³ *Ibid.*, pp. 158-159.

²⁴ *Ibid.*, p. 162 [emphase dans l'original].

²⁵ *Ibid.*, p. 284.

²⁶ *Ibid.*, p. 163.

²⁷ *Ibid.*, pp. 290-292.

²⁸ *Ibid.*, p. 293.

²⁹ LIANOS Michalis, *Le nouveau contrôle social*, op. cit., p. 41, note 14, p. 208.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*, p. 179.

Les développements économiques et techniques, les développements dans les domaines de la microélectronique, les technologies de l'information, la prolifération des réseaux et des flux ont conduit aux changements dans le monde de l'emploi³². Certains changements représentent des sources d'une insécurité plus accentuée pour les individus et demandent de leur part plus d'effort pour s'adapter aux nouvelles situations. Tel changement est par exemple la flexibilisation concernant l'emploi. La flexibilisation du marché du travail implique le transfert des risques vers l'individu³³. Dans la sphère de l'emploi, il y a une mutation « d'un système unifié de travail occupant la journée entière et la vie entière [...] à un système de sous-emploi flexible, pluriel, décentralisé et saturé de risques, qui ne connaît vraisemblablement plus le problème du chômage (si l'on entend par là l'absence d'activité professionnelle) ». Dans ce système, le chômage est en quelque sorte ‘intégré’ au système de l'emploi sous la forme de sous-emploi ; on y a donc substitué une généralisation de l'insécurité professionnelle »³⁴.

La gestion de l'insécurité et des risques devient plus difficile dans le contexte où les ressources traditionnelles, telles que les liens avec les environnements auxquels l'individu appartient, par exemple la famille, perdent en partie leur rôle d'autrefois en tant que soutiens des individus en cas de difficultés. Aussi bien la société que l'État moderne ont eu un rôle de protection contre l'insécurité pour les individus. Ewald parle de l'apparition de l'État-Providence, de « généralisation de la notion de risque, objectivation de l'insécurité comme accident, prolifération des institutions d'assurances »³⁵. Castel parle des protections assurées par l'État³⁶. Avec le rétrécissement de l'intervention de l'État social dont le système de protection est basé sur l'activité professionnelle, les changements concernant la sphère de l'emploi et l'augmentation du chômage, il y a une plus grande probabilité pour un nombre d'individus toujours plus grand de se trouver dans des situations précaires. Castel propose que la transition vers le capitalisme postindustriel se caractérise par un processus de « décollectivisation, ou de réindividualisation »³⁷. Dans ce contexte d'individualisation aiguë, Castel distingue deux types d'individus : les « *individus par excès* »³⁸ et les « *individus par défaut* »³⁹, dont les situations représentent deux situations extrêmes, ceux qui ont beaucoup de ressources et de biens, et ceux qui

³² CASTELLS Manuel, A hálózati társadalom kialakulása. Az információ kora. *Gazdaság, társadalom és kultúra. I. kötet*, Gondolat-Infonia, 2005, 662 p. et BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit., pp. 302 et 312-313.

³³ BECK Ulrich, *The Brave New World of Work*, Cambridge, Polity Press, 2001, p. 3.

³⁴ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit., p. 304 [emphase dans l'original].

³⁵ EWALD François, *L'État providence*, Paris, Bernard Grasset, 1986, p. 20.

³⁶ CASTEL Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil et La République des Idées, 2003, p. 5.

³⁷ CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, op. cit., p. 23 [emphase dans l'original].

³⁸ Ibid., p. 27 [emphase dans l'original].

³⁹ Ibid.

manquent de ressources et sont dans des positions difficiles concernant l'emploi, dépendants des niveaux faibles de protection sociale ; et il existe beaucoup de situations intermédiaires variées entre ces deux situations extrêmes⁴⁰.

Bien que les ressources traditionnelles qui pouvaient contribuer à la protection des individus face aux risques et l'insécurité ne jouent plus le même rôle qu'autrefois, de nouvelles possibilités se concrétisent auxquelles les personnes en tant qu'individus, citoyens, professionnels, usagers, etc. peuvent avoir recours. Les changements dans la sphère politique s'orientent vers cette direction par des facteurs divers qui y contribuent, selon Beck. Par exemple, les institutions politiques prennent de plus en plus en compte les expertises scientifiques⁴¹ et les citoyens font valoir leurs droits fondamentaux⁴². L'évolution technico-économique commence à avoir un caractère subpolitique⁴³. Le subpolitique s'exprime à travers des médiums variés, par exemple par les médias, le judiciaire, la sphère privée⁴⁴. Le cycle selon lequel le progrès technique produit du progrès social est remis en question⁴⁵. Selon Holzer et Sørensen, contrairement à l'affirmation de Beck, la politique exercée par les institutions traditionnelles de l'État, la politique formelle, n'a jamais été le seul cadre pour toutes les influences aboutissant à des activités politiques⁴⁶.

L'individualisation et l'accentuation de la compétition entre les individus peuvent conduire à l'affaiblissement des relations interpersonnelles et des relations avec des communautés auxquelles les individus appartiennent. Dans le même temps, une tendance contraire est présente : la volonté d'appartenir aux communautés choisies et le choix personnel a un plus grand rôle concernant les relations interpersonnelles, les réseaux sociaux et les amitiés des individus⁴⁷. Il y a également un changement concernant la famille, où les choix personnels dans les relations familiales jouent un plus grand rôle qu'autrefois⁴⁸.

Pendant qu'avec l'individualisation certaines identités sociales et appartenances aux communautés s'affaiblissent, de nouvelles identités sociales se forment sur la base d'adoption des valeurs, par exemple dans le contexte de par-

⁴⁰ CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, op. cit., pp. 25-30.

⁴¹ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit., pp. 408-409.

⁴² *Ibid.*, pp. 420-421.

⁴³ *Ibid.*, pp. 404-405.

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 420-428.

⁴⁵ *Ibid.*, pp. 401 et 428-435.

⁴⁶ HOLZER Boris et SØRENSEN Mads P., « Rethinking Subpolitics. Beyond the 'Iron Cage' of Modern Politics ? », *Theory, Culture & Society*, vol. 20, n° 2, 2003, p. 80 et pp. 95-96.

⁴⁷ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit., pp. 186-187.

⁴⁸ BECK Ulrich et BECK-GERNHEIM Elisabeth, « On the Way to a Post-Familial Family. From a Community of Need to Elective Affinities », in BECK Ulrich et BECK-GERNHEIM Elisabeth, *Individualization. Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*, Londres, Thousand Oaks, Sage Publications, 2005, p. 97.

ticipation aux nouveaux mouvements sociaux⁴⁹. Dans la modernité avancée coexistent l'individualisme, la compétition produisant l'insécurité⁵⁰ ainsi que des signes de solidarité et d'altruisme⁵¹. Selon Inglehart, la postmodernisation, l'avènement de la société industrielle avancée, comporte un changement de la priorité accordée aux valeurs matérielles vers la priorité accordée aux valeurs post-matérielles. Il y a un changement dans la perception du risque : comme la survie au jour le jour n'est pas si problématique qu'avant, les inquiétudes des gens sont orientées vers des préoccupations plus éloignées⁵².

Un exemple sur le vécu individuel

Après avoir dépeint les perspectives qui constituent notre cadre de problématisation, nous présentons une brève tentative pour constater des différences dans la perception des aspects variés de l'insécurité entre des sociétés étant à des phases différentes de la modernité. Nous nous focalisons sur les différences entre la France, le Royaume-Uni, la Grèce et la Hongrie dans les opinions sur des possibles protections contre l'insécurité. Ces quatre pays représentent des contextes économiques, institutionnels, socioculturels différents qui peuvent influencer l'expérience de l'incertitude et de l'insécurité. Dit de façon lapidaire, au Royaume-Uni le capitalisme est présent dans un contexte libéral, en France dans un contexte où l'État contrôle l'économie⁵³, en Grèce en conflit avec la socio-culture et en Hongrie dans un contexte de transition historique⁵⁴. Pour cela, nous employons des données rares produites *ad hoc* précisément pour une telle comparaison à un point propice dans le temps. Les enquêtes représentatives ont été conduites dans ces quatre pays dans le cadre du projet de la recherche européenne « L'incertitude et l'insécurité en Europe »⁵⁵. Nous analysons les opinions concernant l'importance accordée à deux facteurs avec des aspects matériels : « des revenus suffisants pour ma

⁴⁹ BECK Ulrich, *La société du risque*, op. cit., pp. 163-164.

⁵⁰ LIANOS Michalis, « Insecurity in Late Modernity : A Conceptual Framework », op. cit., p. 8.

⁵¹ BECK Ulrich et BECK-GERNSHEIM Elisabeth, « Freedom's Children », in BECK Ulrich et BECK-GERNSHEIM Elisabeth, *Individualization. Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*, op. cit., p. 162 et p. 159.

⁵² INGLEHART Ronald, « Modernization, Postmodernization and Changing Perceptions of Risk », *International Review of Sociology – Revue Internationale de Sociologie*, vol. 7, n° 3, 1997, pp. 449-450 et 455-457.

⁵³ MENDRAS Henri, *L'Europe des Européens. Sociologie de l'Europe occidentale*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/ Actuel », 1997, p. 332.

⁵⁴ LIANOS Michalis, BOZATZIS Nikos, DOBRE Michelle et VICSEK Lilla, « Uncertainty and Insecurity in Europe (UIE) », op. cit., p. 10.

⁵⁵ Les enquêtes ont été conduites dans la première partie de l'année 2002 dans le cadre du projet de recherche européen « Uncertainty and Insecurity in Europe » (coordinateur scientifique LIANOS Michalis). Nous avons analysé les réponses sur les échantillons des

famille et pour moi-même » et « un bon niveau de retraite et de couverture de santé » ; et l'importance accordée à deux facteurs qui représentent deux aspects de la cohésion sociale : « des liens forts avec ma famille et mes amis » et « une société où les gens sont solidaires ». Les résultats de cette recherche montrent que l'insécurité et l'incertitude caractérisent les expériences des individus non pas seulement dans les sociétés de la modernité avancée, mais aussi dans les sociétés qui ne sont pas considérées comme des sociétés de la modernité avancée. Cela provient du fait que, contrairement à plusieurs hypothèses spéculatives, ces sentiments sont principalement générés dans la sphère proche de l'individu⁵⁶.

Opinions sur l'importance des revenus et des aspects de la cohésion sociale pour que son avenir soit assuré par pays (%) (effectif) (valeurs pondérées)⁵⁷

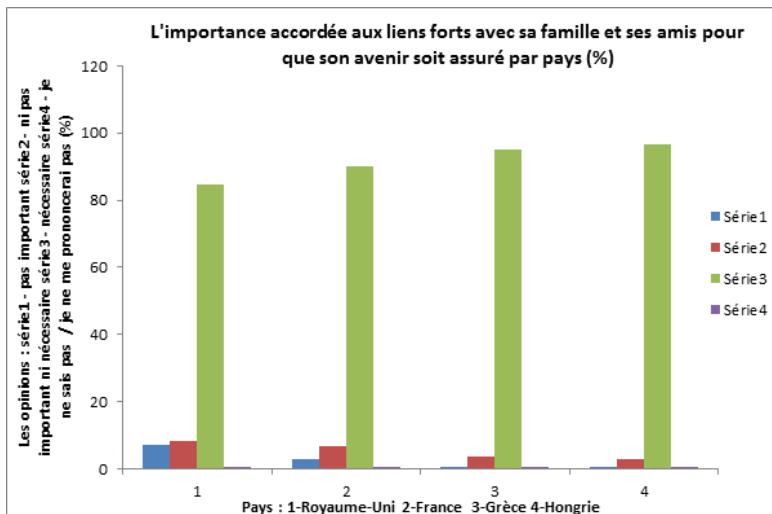
« Combien les choses suivantes sont importantes pour que votre avenir soit assuré »	Pays	Pas important (1,2)	Ni important ni nécessaire (3)	Nécessaire (4,5)	Je ne sais pas/ Je ne me prononcerai pas	Total % (effectif)
« des revenus suffisants pour ma famille et pour moi-même »	France	3,9% (36)	10% (92)	85,6% (789)	0,5% (5)	100% (922)
	Royaume-Uni	7,4% (69)	10,6% (100)	81,8% (765)	0,2% (2)	100% (935)
	Grèce	1,5% (29)	3% (57)	94,1% (1803)	1,4% (27)	100% (1916)
	Hongrie	0,2% (3)	2,2% (32)	97,3% (1426)	0,3% (5)	100% (1466)
« un bon niveau de retraite et de couverture de santé »	France	4,3% (40)	8,8% (81)	86,5% (797)	0,4% (4)	100% (922)
	Royaume-Uni	4,7% (44)	11,1% (104)	83,7% (783)	0,5% (4)	100% (935)
	Grèce	1,5% (28)	4,3% (82)	94% (1800)	0,3% (5)	100% (1916)
	Hongrie	0,1% (1)	1,5% (22)	98,1% (1437)	0,2% (4)	100% (1464)
« des liens forts avec ma famille et mes amis »	France	2,7% (25)	6,8% (63)	89,9% (829)	0,6% (5)	100% (922)
	Royaume-Uni	7% (66)	8,2% (77)	84,6% (791)	0,2% (2)	100% (935)
	Grèce	0,4% (7)	3,8% (73)	95,2% (1824)	0,6% (11)	100% (1916)
	Hongrie	0,2% (4)	2,8% (40)	96,6% (1409)	0,4% (5)	100% (1458)
« une société où les gens sont solidaires »	France	7,2% (66)	15,9% (146)	76,4% (704)	0,5% (5)	100% (922)
	Royaume-Uni	6,7% (63)	14,5% (136)	78,4% (733)	0,3% (3)	100% (935)
	Grèce	2,7% (52)	6,9% (133)	89,4% (1713)	0,9% (18)	100% (1916)
	Hongrie	0,8% (12)	8,6% (126)	89,4% (1309)	1,2% (18)	100% (1465)

individus âgés de 18 à 80 ans. Les échantillons ont été pondérés selon le sexe, l'âge et le type de localité. Les tailles des échantillons analysés sont : France : 922, Royaume-Uni : 935, Grèce : 1916, Hongrie : 1468. VICSEK Lilla Mária, « Bizonytalanságérzet és meghatározó tényezői a mai Magyarországon. Egy kérdoíves felmérés eredményei », *Szociológiai Szemle*, n° 2, 2004, pp. 34-35.

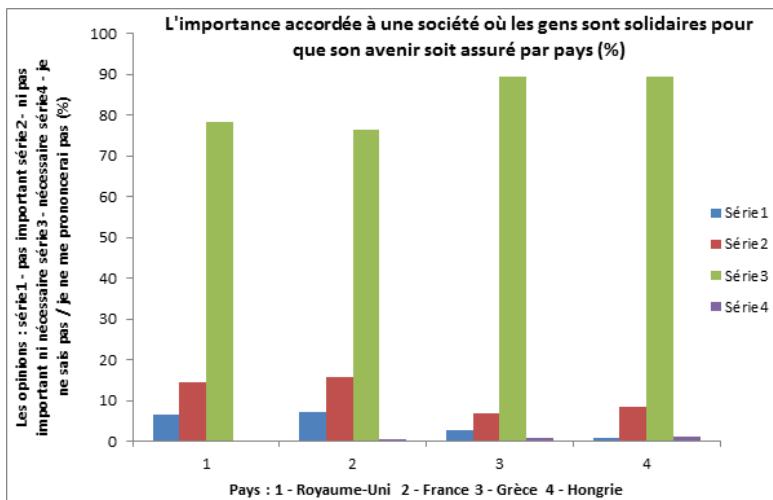
⁵⁶ LIANOS Michalis, BOZATZIS Nikos, DOBRE Michelle et VICSEK Lilla, « Uncertainty and Insecurity in Europe (UIE) », *op. cit.*, p. 5.

⁵⁷ Avec les modalités des réponses sur une échelle allant de 1 à 5, où 1 signifie « pas de tout important » et 5 signifie « absolument nécessaire », et la valeur 6 pour l'option « Je ne sais pas / Je ne me prononcerai pas ». Questionnaire de l'enquête du projet européen « Uncertainty and Insecurity in Europe » (UIE) (coordinateur scientifique : LIANOS Michalis).

Graphique 1



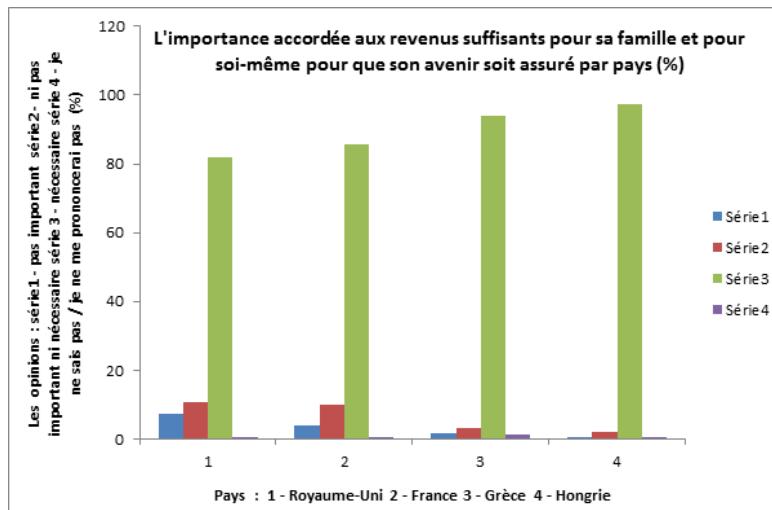
Graphique 2



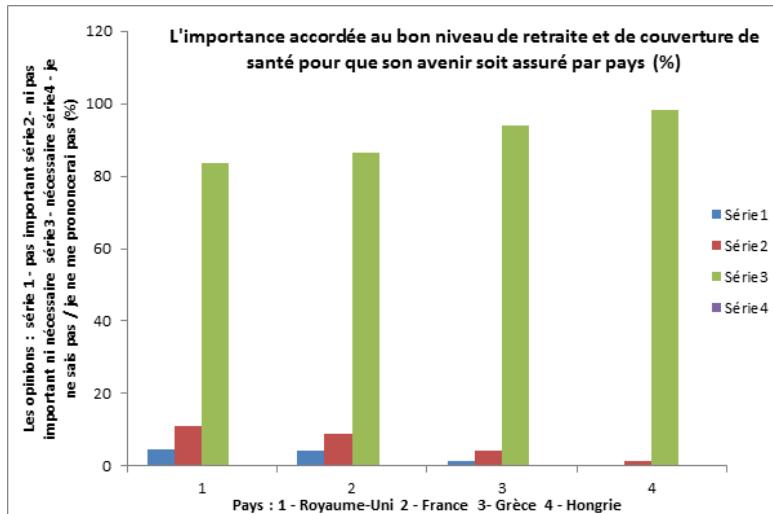
Dans les quatre pays, la grande majorité a considéré ces deux aspects de la cohésion sociale comme nécessaires pour un avenir assuré. En Hongrie et en Grèce, ces facteurs sont considérés comme nécessaires par de plus grandes proportions de la population qu'en France et au Royaume-Uni, et constituent des socles sur lesquels on peut possiblement compter face à l'insécurité. Ces

opinions d'un côté correspondent à la thèse de l'individualisation dans la perspective d'incertitude sociale. En effet, dans une perspective comparative, dans les deux sociétés de la modernité avancée, caractérisées par la présence d'un processus d'individualisation accentué, ces aspects de la cohésion sociale sont moins considérés comme des ressources face à l'insécurité que dans les deux autres sociétés où les aspects, les liens communautaires traditionnels dans la vie quotidienne sont plus présents ; l'individualisation n'est pas si prononcée que dans les pays de la modernité avancée. En revanche, le fait que la grande majorité des gens aussi en France et au Royaume-Uni considèrent ces facteurs nécessaires pour un avenir assuré, montre que la cohésion sociale (dans la sphère proche ainsi que dans la société en général) est considérée par les individus aussi dans ces sociétés comme un facteur important dans la protection contre l'incertitude malgré le processus de l'individualisation dans ces pays. Dans un contexte où le rôle des liens, des structures traditionnelles communautaires s'affaiblit et où ils ne jouent pas un rôle déterminant dans la construction par les individus de leurs trajectoires biographiques, la majorité des individus pensent qu'ils ont besoin d'avoir recours aux liens avec des aspects communautaires, à la cohésion sociale face à l'insécurité. Ce résultat nous indique bien qu'un processus d'individualisation s'est produit, car face à l'incertitude les gens comptent sur la cohésion sociale. L'avenir assuré envisagé par la majorité des individus en France et au Royaume-Uni (comme en Hongrie et en Grèce) est dans le cadre de leur famille et de leurs amis et dans une société où les gens sont solidaires.

Graphique 3



Graphique 4



Des revenus suffisants pour sa famille et pour soi-même ainsi qu'un bon niveau de retraite et de couverture de santé sont considérés importants pour un avenir assuré par la majorité dans chacun des pays analysés, par de plus grandes proportions des gens en Hongrie et en Grèce qu'en France et au Royaume-Uni. Ces opinions peuvent indiquer des différences entre ces quatre pays concernant l'importance accordée à la sécurité économique. Si nous regardons ce résultat dans la perspective du changement dans les stratégies de survie dans les sociétés de la modernité avancée, nous pouvons comprendre ces différences concernant la demande pour une sécurité économique comme le reflet de la différence dans les stratégies de survie. En même temps, ce résultat ne contredit pas l'importance accordée aux valeurs matérielles entre les pays se trouvant à des phases différentes de la modernisation.

Conclusion

Les théories sur les sociétés occidentales contemporaines attribuent la présence de l'incertitude et de l'insécurité accentuée à des facteurs variés ayant leurs origines dans les transformations structurelles, socio-économiques et institutionnelles de ces sociétés. De tels facteurs sont les changements dans le monde de l'emploi, la prolifération des institutions, l'individualisation, la compétition accentuée entre les individus, la complexification du contexte dans lequel les individus construisent leurs trajectoires biographiques.

La partie des résultats de la recherche que nous exploitons ici indique que dans les pays étant à des niveaux différents de la modernisation, les aspects de la cohésion sociale et de la sécurité économique sont considérés comme des ressources très efficaces face à l'insécurité. Les différences entre ces pays peuvent refléter les effets du processus d'individualisation ainsi que l'adaptation progressive à l'insécurité existentielle qui devient moins problématique dans les pays de la modernité avancée.

**Médias et sécurité-défense :
de la visibilité PSDC (UE) et OTAN en Belgique**

André DUMOULIN

Il s'agit dans cette analyse de poser les éléments théoriques et analytiques des relations entre les médias et la visibilité des thématiques de la Politique européenne de sécurité et de défense (PSDC) et de l'OTAN en Belgique, en y intégrant une comparaison avec les pays frontaliers. Cet examen devrait permettre de déposer une série de recommandations autour de la politique de communication des organisations concernées.

La dimension publique et médiatisée de l'information en matière de sécurité et de défense doit être essentielle, à la fois pour les décideurs politico-militaires, les « auditeurs » et les praticiens de la communication. Il en va du soutien aux politiques étatiques régaliennes, de la légitimité des interventions et de la tolérance à la prise de risque et aux pertes. L'opinion publique, qui fait l'objet de bon nombre d'études et de théories, est une variable essentielle pour garantir en partie cette volonté gouvernementale de « contrôler » l'information « partisane ».

Dans ces processus de clarification/créabilisation, les études sur l'opinion publique et la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD/PSDC) avaient démontré que le public est de plus en plus devenu un acteur incontournable. Comme mentionné, sans son soutien¹, il est en effet vraisemblable que la crédibilité et l'efficience seront difficiles à réaliser en matière de politique de sécurité-défense et de gestion des crises extérieures². Mais cela suppose que l'opinion publique soit convenablement informée des enjeux et décisions dans ce domaine et que les gouvernements et les relais d'opinions soient en phase avec la visibilité desdites politiques. L'étude des politiques des médias et des politiques d'information des gouvernements et des organi-

¹ MANIGART Philippe (dir.), *The Future of Security in Europe : A Comparative Analysis of European Public Opinion. Proceedings*, Bruxelles, École Royale Militaire, 1992 ; MANIGART Philippe, *Future Roles, Missions and Structures of Armed Forces in the New World Order. The Public View*, New York, Nova Science Publishers, 1996, 239 p. ; MANIGART Philippe et MARLIER Eric, « European public opinion on the future of its security », *Armed Forces and Society*, n° 19, printemps 1993, pp. 335-352 ; MANIGART Philippe et JELUSIC Ljubica (dir.), *European Defence Restructuring : Military and Public View*, Luxembourg, Office for Official Publication of the European Communities, 2001. Cf. également colloque international « Opinion publique et Europe de la défense : convergence ou divergence », organisé à Bruxelles à l'initiative du ministre de la Défense, André Flahaut, les 3-4 avril 2001. MANIGART Philippe, « L'opinion publique et l'Europe de la défense », *Proceedings of the International Symposium on Public Opinion and European Defence : Convergence or Divergence* organisé à Bruxelles par le ministre belge de la Défense les 3-4 avril, 2001, pp.18-38 ; MANIGART Philippe, « Public Opinion and ESDP : Will Enhanced Transparency Increase Public Support ? », *European Security Review*, n° 7, 2001, pp. 6-8 ; KERNIC Franz, CALLAGHAN Jean et MANIGART Philippe, *Public Opinion on European Security and Defense : A Survey of European Trends and Public Attitudes Toward CFSP and ESDP*, Frankfort, Peter Lang, 2002.

² R. Koopman et B. Pfetsch affirment ainsi que « Against the background of the alleged democratic deficit of the European Union, scholars have begun to recognise that suc

sations de sécurité doit nous permettre de déterminer les lignes de forces, les faiblesses et les progrès à accomplir en matière de communication officielle.

Du point de vue conceptuel, nous partirons du modèle « *inputs-outputs* » d'Easton³. Dans ce modèle général des systèmes politiques, les décisions (les *outputs*) sont influencées par un flux de demandes et de soutiens (les *inputs*). La conversion des *inputs* en *outputs* se fait par l'intermédiaire des acteurs et institutions politiques (le *throughput*). Les décisions agissent ensuite sur l'environnement et réagissent sur les demandes qui ont provoqué ces décisions (ce qu'on appelle le *feedback loop* ou effet de rétroaction ou de boucle). Easton distingue deux types d'*inputs* : les demandes (*demands*) et les soutiens (*supports*).

Les demandes sont toutes les revendications des citoyens, relayées ou non par différents groupes de pression ou d'intérêt, à l'adresse des dirigeants. Les soutiens englobent, eux, toutes les attitudes et tous les comportements favorables au système. Selon Easton, sans ces soutiens, le système politique perdrait sa légitimité et s'effondrerait à la moindre surenchère de demandes.

Dans les systèmes démocratiques, deux des *inputs* qui jouent un rôle central (aussi bien au niveau des demandes de préférences pour telles ou telles politiques que du soutien en vue d'une légitimité des décisions) sont l'opinion publique et les médias, ces derniers en étant à la fois le reflet et le faiseur d'opinion. Pour citer encore Koopmans et Pfetsch, « the mass media are the institutionalized forum of debate, which serves as a central linkage between the public and the institutional structure ». Les médias, toutefois, ne sont pas de simples canaux de communication ; ils sont également des acteurs politiques, avec leur propre agenda⁴ et, comme tels, remplissent en particulier des fonctions de *framing* et d'*agenda setting*⁵ dans la sphère publique européenne.

cessful European integration requires more than the implementation of efficient institutions and the harmonisation of national and European policy making. It also involves processes of communication and the emergence of a public sphere that allows citizens to get involved in public discourse about European politics » (KOOPMANS Ruud et B. PFETSCH, « Towards a Europeanized public sphere ? Comparing political actors and the media in Germany », in FOSSUM John Erik, SCHLESINGER Philip et KVAERK Geir Ove (dir.), *Public Sphere and Civil Society ? Transformation of the European Union*, Oslo, University of Oslo, ARENA Report n° 2/07, 2007, pp. 57-87).

³ Voir EASTON David, *A Systems Analysis of Political Life*, Londres, John Wiley and Sons, 1965.

⁴ PAGE Benjamin I., « The mass media as political actors », *Political Science and Politics*, vol. 29, n° 1, 1996, pp. 20-25.

⁵ Dans leur fonction de cadrage, les médias peuvent présenter les problèmes dans un cadre cognitif particulier qui va alors être perçu par l'opinion comme la manière appropriée de réfléchir à ce problème. Voir à ce sujet, notamment, JOHNSON-CARTEE Karen S., *News narrative and news framing : Constructing political reality*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2005 ;

Quant à l'opinion publique, selon Dalton⁶, elle définirait les limites tolérables des politiques menées, limites à l'intérieur desquelles les acteurs politiques peuvent opérer. Dans certains domaines, l'opinion peut se montrer permisive et dans d'autres plus directive⁷, sachant par ailleurs que l'opinion publique n'est, pour Pascal Vennesson, qu'une des variables, ni déterminante, ni marginale, dans le processus décisionnel gouvernemental des sociétés démocratiques.

Si, durant la Guerre froide, dans le passé, la marge de manœuvre des dirigeants politiques était probablement plus importante dans le domaine de la défense que dans d'autres domaines, ces dernières années, les médias et l'opinion publique sont devenus, dans ce domaine également, des acteurs dont il faut tenir compte, en particulier lors de situations de crise⁸. Le poids des images médiatiques dans l'exfiltration américaine de Somalie (octobre 1993), la démission du Gouvernement des Pays-Bas à propos de la présence néerlandaise en Afghanistan (février 2010) ou encore l'affaire de la destruction d'un camion citerne et ses effets collatéraux jusqu'en Allemagne⁹ illustrent à suffisance le poids des médias et des opinions sur les décideurs.

À cet égard, l'étude sur l'opinion publique et la défense européenne avait déjà montré combien les sujets de sécurité et de défense se concentrent médiatiquement sur les missions et les opérations¹⁰, mais aussi que la presse peut orienter les

PAN Zhongdang et KOSICKI Gerald M., « Framing as a strategic action in public deliberation », in REESE Stephen D., GANDY Oscar H. et GRANT August E. (dir.), *Framing public life : Perspectives on media and our understanding of the social world*, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates, 2003, pp. 35-66 ; SCHEUFELE Dietram, « Framing as a theory of media effects », *Journal of Communication*, n° 49, 1999, pp. 103-122. L'expérience classique qui a mis en évidence cette fonction de cadrage a été réalisée par TVERSKY Amos et KAHNEMAN Daniel, « The Framing of Decisions and the Psychology of Choice », *Science*, n° 211, 1981, pp. 453-458. Dans leur fonction d'*agenda setters*, les médias sélectionnent des thèmes parmi l'ensemble des sujets d'un domaine politique et les présentent au public. En ce sens, ils influencent donc le processus de décision politique.

⁶ DALTON Russell J., *Citizen Politics in Western Democracies: Public Opinion and Political Parties in the United States, Great Britain, West Germany and France*, New Jersey, Chatham House Publishers, 1988, p. 2.

⁷ KEY Valdimer Orlando, *Public Opinion and American Democracy*, New York, Alfred A. Knopf, 1961, pp. 32-35. Voir aussi GLYNN Carroll J., HERBST Susan, O'KEEFE Garrett et SHAPIRO Robert Y., *Public Opinion*, Boulder, Westview Press, 1999.

⁸ EVERET Philip et ISERNIA Pierangelo (dir.), *Public Opinion and the International Use of Force*, Londres, Routledge, 2001 ; BURK James, « Public Support for Peacekeeping in Lebanon and Somalia : Assessing the Casualties Hypothesis », *Political Science Quarterly*, n° 114, 1999, pp. 53-78 ; SHAW Martin, *Post-Military Society : Militarism, Demilitarization and War at the End of the Twentieth Century*, Philadelphia, Temple University, 1991 ; SHAW Martin, *Civil Society and Media in Global Crises: Representing Distant Violence*, Londres, Pinter, 1996 ; SHAW Martin, *Post-Military Society : Militarism, Demilitarization and War at the End of the Twentieth Century*, Philadelphia, Temple University, 1991.

⁹ HECK Dennis, *La culture stratégique allemande face à la guerre en Afghanistan*, Mémoire de master, Bruxelles, ULB, août 2012.

¹⁰ Cette étude fut publiée sous la forme d'un ouvrage : DUMOULIN André et MANIGART Philippe (dir.), *Opinions publiques et Politique européenne de sécurité et de défense commune : acteurs, positions, évolutions*, Bruxelles, Bruylants, 2009. Voir également LA BALME Nathalie

interprétations du lecteur, de l'auditeur et du téléspectateur. Comme l'a montré entre autres Fligstein¹¹, plusieurs difficultés apparaissent autour des liens complexes entre identité nationale, médias et perceptions européennes, dont le différentiel d'attitudes entre les « élites » et les « profanes » des matières européennes. Ajoutons les apports d'Arquilla et de Ronfeldt¹² ainsi que l'enquête réalisée par le Cevipof dans le cadre du projet Mediapolis¹³ sur le rôle d'internet, mais aussi les nouvelles interrogations sur le poids de la Toile lors des opérations¹⁴. La qualité de l'identité européenne en matière de sécurité-défense est d'importance dès qu'il s'agit de faire assimiler les objectifs de la Stratégie européenne de sécurité, la Politique européenne de sécurité et de défense¹⁵ ou les opérations OTAN.

L'acte de communiquer a nécessairement des implications avec le pouvoir : « celui qui énonce un savoir domine celui qui le reçoit »¹⁶ mais devant cette dépendance, il peut y avoir rejet sporadique ou utilisation de l'internet comme contre-pouvoir comme nous avons pu le constater avec WikiLeaks ou l'importance des réseaux sociaux durant les révoltes arabes¹⁷. Et derrière tout ceci, nous pouvons conceptualiser, avec le modèle d'Harold Dwight Lasswell (1948), certes linéaire, mais encore utile pour aborder la communication avec ses cinq questions de base : qui communique ? Quel type de message ? De quelle manière (forme) ? Quel est le destinataire ? Quel effet a le message sur le récepteur ? Il s'agit ici des analyses de régulation, de contenu, de médias, du public et des effets avec une insistance portée vers les processus de persuasion et d'influence autour de la propagande.

et DIECK Hélène, « Partir en guerre ou s'abstenir : l'influence de l'opinion publique », *Inflexions*, n° 14, Paris, La Documentation française, 2010, pp. 95-102.

¹¹ Voir FLIGSTEIN Neil, « Who are the Europeans and how does this matter for politics ? », in CHECKEL Jeffrey T. et KATZENSTEIN Peter J. (dir.), *European Identities*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

¹² Voir ARQUILLA John et RONFELD David, *Networks and Netwars. The Future of terror, Crime and Militancy*, Santa Monica, Rand Corp, 2001.

¹³ À savoir « Information politique et citoyenneté à l'ère numérique » (enquête fin 2009 et résultats présentés en 2010).

¹⁴ TERZIS Georgios, « Nieuwe media : wapens voor massacommunicatie ? », Communication à la conférence de l'IRSD organisée à Bruxelles le 23 février 2009. Voir aussi *Guide du bon usage des médias sociaux*, Paris, Ministère français de la Défense, avril 2012.

¹⁵ DUMOULIN André, MANIGART Philippe et STRUYSS Wally, *La Belgique et la politique européenne de sécurité et de défense. Une approche politique, sociologique et économique*, Bruxelles, Bruylant, 2003 ; DUMOULIN André, MATHIEU Raphaël et SARLET Gordon, *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : de l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Bruylant, 2003 ; HOWORTH Jolyon, *Security and Defence Policy in the European Union*, Londres, Palgrave, 2007 ; DUMOULIN André, « La PESD après l'échec du Traité constitutionnel européen : avenir possible. De la flexibilité opératoire autour d'un socle commun fragilisé », *Annuaire français de relations internationales* 2006, Bruxelles, Bruylant, 2006, pp. 706-721.

¹⁶ ORFALI Birgitta, « Le regard psychosocial », Entretien avec Serge Moscovici, *Hermès*, n° 41, Paris, janvier 2005, p. 16

¹⁷ FARIS David M., « La révolte en réseau : le « printemps arabe » et les médias sociaux », *Politique étrangère*, Paris, IFRI, 1^{er} trimestre 2012, pp. 99 et suiv.

Mais entre Claude Shannon et Paul Watzlawick, plusieurs approches et écoles apparaissent pour se confronter ou s'affiner. Warren Weaver, cosignataire avec le premier de « Théories mathématiques de la communication » (1949), introduit la notion de récepteur sémantique avec ses phénomènes de perturbation (dont les préjugés) mais précise également les trois niveaux des problèmes de communication : technique, sémantique et d'efficacité. Nous sommes ici dans les jeux d'influence et les possibilités d'infléchir attitudes et comportements par le biais de la communication¹⁸. Et de mettre en avant les leaders d'opinion qui agiraient comme intermédiaires (transmetteurs) entre les médias et les publics les plus passifs.

Malgré plusieurs critiques méthodologiques, ces enseignements restent porteurs d'intérêt dans les politiques de communication publique. Stoetzel¹⁹ considère que l'information doit être récréative, spectaculaire et divertissante, soulager et être associée à son appartenance sociale et géographique. Wilbur Schramm²⁰ mettra en avant le fait que le public n'est pas passif et qu'il va décoder les messages médiatiques, les interpréter puis les « encoder » en intégrant certaines opinions de ses groupes sociaux de référence (boucle de rétroaction par « inférence »). Une autre « école » autour de Blumler, Katz, Gurevitch, Rosengren et McQuail mit en avant les aspects « attente » ou « besoin » des personnes motivant leur relation aux médias.

À partir d'une étude empirique²¹ organisée au sein du Département des sciences du comportement de l'École Royale Militaire de Belgique, plusieurs enseignements peuvent être tirés à propos des préférences de ces publics en matière de PESD et dans quelle mesure ils partageaient l'objectif d'une plus grande intégration dans ce domaine. Sur la base de ce diagnostic, l'étude a tenté de déterminer les axes autour desquels les efforts d'information devraient être portés par les autorités afin de favoriser le développement d'une

¹⁸ HEINDERYCKX François, *Une introduction aux fondements théoriques de l'étude des médias*, Liège, Éd. du Céfal, 2002, p. 15.

¹⁹ Voir STOETZEL Jean, « Fonctions de la presse : à côté de l'information », *Études de presse*, vol. 3, n° 1, 1951.

²⁰ Voir SCHRAMM Wilbur, *The beginnings of communication study in America*, Thousand Oaks, Sage, 1997.

²¹ L'étude, intitulée *Médias, décideurs et opinion publique entre PESD et OTAN : la question de la vision et du soutien à ces institutions en Belgique et dans les pays frontaliers*, avait pour principal objet d'analyser, de manière comparative et multidisciplinaire, l'interface entre les médias d'une part, et les organisations nationales, européennes et atlantiques, d'autre part, dans le domaine de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense commune (PESD-PSDC) et de l'Alliance atlantique (OTAN). Il s'agit d'une continuation de l'étude ERM HF-12 (2007-2009) sur « L'opinion publique et la PESD : contribution au développement d'une identité collective européenne ». Une partie de l'étude est parue sous forme d'un ouvrage : DUMOULIN André, DESCHAUX-BEAUME Delphine et PAILE Sylvain (dir.), *Politique de communication, médias et défense. L'OTAN et la PSDC : visibilité de la Belgique et chez ses voisins*, Bruxelles, Peter Lang, 2013.

identité collective européenne de sécurité et de défense. Aux médias plus influents se rajoutent des opinions publiques plus présentes et des politiques sous surveillance, imposant au final des stratégies de communication PSDC et OTAN que lesdites organisations tentent de mettre en phase²².

Cette étude, réalisée à partir de la consultation de *Press Banking*, revue de presse de la Défense et de plusieurs banques de données comme *Factura* ou *Tramontane* (RTBF), a notamment montré combien était particulière et problématique la visibilité de la PESD/PSDC dans les médias écrits belges. Nous pouvons déjà noter la faible fréquence des articles en ces matières, la survisibilité uniquement durant les opérations EUFOR, la quasi-absence de couverture des informations techniques (exemples : Livre blanc sur la Défense européenne, Coopération structurée permanente et des agences spécialisées de l'UE (Institut d'études de sécurité de l'Union européenne/IESUE) ; Collège européen de sécurité et de défense/CESD ; Agence européenne de défense/AED, etc.) A contrario, l'opération anti-piraterie Atalanta est présentée de manière essentiellement positive. Entre parenthèses, ce constat rejoint le peu de visibilité autour de la présidence belge²³ du Conseil de l'UE du second semestre 2010, y compris dans la presse étrangère.

De même, à propos de l'OTAN, les informations techniques sont délaissées au profit d'une survisibilité des opérations en Afghanistan, analysées le plus généralement de manière dubitative sinon négative.

Pour la presse télévisée dans ces journaux télévisés, les séquences spécifiques sur la sécurité-défense européenne sont très faibles avec une petite différence entre les médias francophones et néerlandophones (EEN et VTM) ; ces derniers étant davantage présents sur ces sujets. Il est à relever que le JT de RTL intègre davantage d'éléments diplomatiques (Service européen d'action extérieure (SEAE), interview du ministre des Affaires étrangères) que son concurrent public²⁴. Le soutien à la PSDC est plus important chez EEN et VTM, tandis que les critiques touchent à la posture de Catherine Ashton et des problèmes de protection des civils lors des missions et opérations européennes.

²² Voir OTAN, *Politique militaire de l'OTAN en matière d'affaires publiques*, MC 0457/2, Bruxelles, février 2011 ; COMMISSION EUROPÉENNE, *Livre vert. Se préparer à un monde audiovisuel totalement convergent : croissance, création et valeurs*, COM(2013) 231 final, Bruxelles, 24 avril 2013 ; JEHIN Olivier, « Une communication qui montre le chemin », *Europe Diplomatie & défense*, n° 621, Bruxelles, Agence Europe, 9 juillet 2013.

²³ DUMOULIN André, « Présidence belge et visibilité en matière de défense dans l'environnement d'une armée belge en réforme : degré d'influence, opinion publique, médias et jeu des "grands Européens" », *Pyramides*, n° 21, « L'Armée en réforme », *Revue du Centre d'Etudes et de Recherches en Administration Publique*, Bruxelles, ULB, 2011/1, pp. 229-260.

²⁴ Cela rejoint le constat sur les différences « stratégiques » entre les deux JT francophones : LAUWENS Jean-François, « Des JT pas si identiques que ça... », *Le Soir*, Bruxelles, 15 février 2013, p. 43.

À propos de l'OTAN, on note davantage de séquences télévisées que dans la presse écrite. La RTBF est davantage présente que RTL, tandis que EEN donne de l'importance aux militaires belges en opérations, selon le principe courant de montrer aux téléspectateurs de la « proximité » ainsi que des sujets autour des risques. Globalement, pour toutes les chaînes télévisées sélectionnées, il y a mise en évidence des déplacements officiels associés à l'organisation transatlantique (sommets, visites de bases, entrevues VIP en Belgique) ainsi qu'une vision mitigée autour de l'Afghanistan.

À propos des pays frontaliers à la Belgique, malgré une certaine méfiance envers les médias écrits²⁵ (Eurobaromètre 78, automne 2012), les citoyens des cinq pays riverains de la Belgique se sentent, à hauteur de 53 %, informés suffisamment par les médias nationaux sur les questions européennes. Les médias écrits desdits cinq États abordent peu les sujets techniques ou particuliers²⁶ de la PSDC et de l'OTAN, pour davantage se focaliser sur des sujets comme l'opération Atalanta, la Défense européenne prise au sens large, le SEAE et Catherine Ashton et pour l'OTAN, le Concept stratégique, l'Afghanistan²⁷ et à un degré moindre, les armes nucléaires américaines en Europe.

Par comparaison, la grande quantité d'articles dans la presse allemande est très révélatrice de la sensibilité de l'opinion publique nationale sur les questions de sécurité et de défense et sur les décisions de participation à des missions et opérations²⁸. Dans les médias sélectionnés de ces cinq pays, une convergence se fait jour dans la critique du rôle (et de la personne) de Catherine Ashton, alors que les divergences portent sur l'opération Atalanta, les nouvelles missions de l'OTAN esquissées dans son Concept stratégique, les difficultés en Afghanistan. Les presses française, allemande, néerlandaise et luxembourgeoise sont favorables à la PESD/PSDC, à la différence de la presse britannique très critique à ce sujet. Les médias écrits des cinq pays abordent très majoritairement les sujets OTAN par rapport aux sujets

²⁵ À savoir, au niveau des 27 États membres, une confiance de 40 % à la presse écrite, pour 54 % à la radio, 48 % à la télévision 35 % à l'Internet. En ce qui concerne la Belgique, les pourcentages sont respectivement de 50 (presse écrite), 63 (radio), 62 (TV) et 39 (Internet).

²⁶ À savoir, le Livre blanc européen de la Sécurité et de la Défense, l'OCCAR, la coopération structurée permanente, le Collège européen de sécurité et de défense.

²⁷ À ce sujet, voir GREENWAY John et ZACCHERA Marco, *Afghanistan : expliquer à l'opinion publique les raisons d'une guerre*, document C/2070, Paris, Assemblée européenne de sécurité et de défense, 18 mai 2010.

²⁸ Voir DAVIS William, « The public opinion-foreign policy paradox in Germany : integrating domestic and international levels of analysis conditionally », *European Security*, vol. 21, n° 3, Oxford, Taylor & Francis, septembre 2012, pp. 347-369 ; HECK Dennis, *La culture stratégique allemande face à la guerre en Afghanistan*, Mémoire de master, Bruxelles, ULB, août 2012 ; PACREAU Xavier, « Les conditions juridiques des opérations extérieures allemandes », *Annuaire français de relations internationales* 2012, Centre Thucydide, Université Panthéon-Assas, Bruxelles-Paris, Bruylants/La Documentation française, 2012, pp. 389-418.

UE, en grande partie parce que cela concerne des sujets plus émotionnels associés aux opérations dont les variables « sensibles » et « surprenantes » sont grossies.

Il est à relever qu'en matière télévisuelle, un sondage sur l'image et l'attractivité de la Défense belge, réalisé par IPSOS-Belgium auprès de la population belge de 16 ans et plus dans le cadre de l'étude HF-15 de l'ERM sur l'image, l'attractivité et l'identité de la Défense belge, indiquait déjà, en janvier 2009, le poids des médias télévisuels sur l'opinion²⁹. L'importance des médias TV n'a pas diminué malgré l'usage de l'Internet, le premier se rajoutant à l'autre, encore minoritaire en termes de recherche d'informations d'actualité. De même, une enquête réalisée en France par Mediapolis en décembre de la même année indiquait que c'était toujours la télévision (48 %), la radio (21 %) puis seulement l'Internet qui étaient les premières sources d'information en politique. Quant à la presse écrite, elle est devenue « une source d'information politique secondaire, surtout privilégiée par les personnes diplômées de l'enseignement supérieur (quotidiens nationaux) ou les plus âgés (quotidiens régionaux) »³⁰.

Relevons aussi que les citoyens les plus intéressés par la politique se tournent en outre vers les sites, blogs et forums politiques du Net. À l'inverse, pour les citoyens non politisés, la télévision « émotionnelle » par essence reste le vecteur premier. Globalement, la télévision et la radio sont les canaux principaux de l'actualité alors que l'Internet (Google, Yahoo, site Web des médias traditionnels) serait un moyen d'information d'approfondissement. Un Eurobaromètre de l'automne 2010 indiquait que la télévision restait le seul média à recueillir une majorité absolue de citations (32 %) venant des citoyens européens à propos d'informations sur l'UE ; cela devant la radio (21 %), les discussions avec les proches (18 %), les magazines (11 %), les livres et brochures (6 %) et... les conférences/colloques (3 %).

Globalement, s'agissant de la presse écrite, l'OTAN concentre les sujets de divergence principalement sur la question des opérations extérieures, mais cette organisation domine du même coup l'espace médiatique et parlementaire.

²⁹ Ainsi, la télévision est, des trois médias proposés (TV, radio, presse), celui auquel les Belges ont le plus recours lorsqu'il s'agit de prendre connaissance des nouvelles : plus de 9 belges sur 10 regardent les nouvelles à la télévision une fois par semaine ou plus. Voir « Résultats du sondage de la population belge concernant l'image et l'attractivité de la Défense belge », IPSOS, 2009. Rapport technique établi à l'intention de l'ERM (dossier 8ER047). Ce poids des médias est également régulièrement mis en évidence en ce qui concerne la politique européenne dans les sondages Eurobaromètres, réalisés tous les six mois par la Commission européenne (DG Communication).

³⁰ VEDEL Thierry, « Internet creuse la fracture civique », *Le Monde*, 21 juin 2010.

Nous pouvons également relever que concernant les décisions de réduction budgétaire imposées par les ministres des Finances dont font les frais les ministères de la Défense, une thèse récente³¹ avance l'idée selon laquelle le soutien aux missions extérieures, pour l'essentiel en multinational et dans le cadre des organisations de sécurité-défense, passe aussi par la mise en avant des missions menées auprès des citoyens (aide à la Nation, formation professionnelle) en réinvestissant dans le champ social.

Dans le cadre de la PSDC de l'UE comme de l'OTAN, la question du rapport aux médias et aux journalistes est posée. La politique d'information et de pédagogie à destination des relais d'opinion est éminemment importante afin de pouvoir réellement informer les populations³².

Il manque de véritables services de presse spécialisés sécurité-défense au sein de l'Union européenne et l'ouverture aux citoyens doit passer par l'accessibilité linguistique des sites internet dédiés. La presse doit pouvoir également échanger sans censure avec les experts, fonctionnaires et politiques. L'objectif des politiques communicationnelles reste d'ajuster les discours, les informations et les communications en répondant aux attentes des destinataires. À cet égard, des relais leaders d'opinion (hors diplomates et hors militaires) pourraient agir comme intermédiaires entre les médias et les publics les plus passifs. Outre un accroissement des effectifs et des moyens consacrés au service de presse proprement dit, il semble essentiel d'accroître le recours à des briefings techniques informels, aux visites de sites, de missions et opérations. Les qualités essentielles d'un service de presse demeurent, même à l'heure de l'Internet, la disponibilité, la compréhension des besoins des journalistes, la pédagogie et l'adaptation du niveau de technicité de l'information au niveau de spécialisation du journaliste.

L'autre dimension de la communication, la diplomatie publique, est un domaine dans lequel l'OTAN a développé une longue expérience. Pour l'Union européenne, il s'agit en revanche d'une terre encore quasiment inexplorée.

Concrètement, dans l'utilisation des moyens de communication électronique, comme dans les interventions publiques, les conférences, colloques, séminaires, etc., un effort de clarification doit être fait pour distinguer clairement ce qui relève du « message de l'UE » et ce qui relève du débat entre les institutions, voire des débats internes aux institutions. Par ailleurs, le

³¹ ESQUERR Hugues, *Replacer l'armée dans la nation*, Paris, Economica, 2012.

³² Relevons que dans le dernier Eurobaromètre de la Commission sur l'opinion publique (Eurobaromètre standard 78, automne 2012), 52 % des Européens sondés sont tout à fait d'accord et plutôt d'accord avec l'idée qu'ils comprennent le fonctionnement de l'Union européenne.

travail avec les *think tanks* et les organisations de la société civile (ONG, associations culturelles, organisations politiques et syndicales, etc.) demeure encore trop limité, aussi bien dans les États membres que dans les pays tiers. Un effort d'association et d'implication dans les activités de diplomatie publique s'impose également au niveau des délégations européennes et des missions/opérations menées au titre de la PSDC.

Dans le champ plus vaste de l'identité européenne de sécurité et de défense (UE et pilier OTAN), il pourrait être judicieux de lancer un programme d'étude ambitieux financé par les États membres sur l'examen exhaustif et critique des cultures stratégiques des pays membres de l'UE. Le financement d'une étude courant sur plusieurs années et impliquant les écoles de guerre, les milieux académiques et universitaires et les instituts d'études stratégiques aurait pour objet l'examen minutieux des cultures militaires et des cultures stratégiques nationales, facteur premier des spécificités et des choix politico-militaires des États dans le champ de la sécurité et de la défense.

De toute évidence, il faut prendre en compte et résoudre le caractère hermétique et complexe de l'information UE et le caractère formaté et codifié de l'information OTAN, distinguer information et communication et lancer un nouvel Eurobaromètre spécial Défense³³ dont le dernier date de ...l'an 2000 !

À partir de ce constat extrêmement hétérogène, les professionnels de la communication des organisations UE et OTAN et les experts se devraient de développer une série de propositions ainsi qu'un modèle doctrinal européen ou sectoriel acceptable par toutes les parties dans les missions et opérations largement influencées par les intérêts nationaux. Or, cette posture est contraire à l'efficacité et à l'intégration européenne : la perte de souveraineté étant moins grave que la perte de capacité de décision et d'action.

³³ Voir DUMOULIN André, « A quand un eurobaromètre pour les dix ans de la PESD », *Europe Diplomatie & Défense*, n° 97, Bruxelles, Agence Europe, 31 janvier 2008.

**Sécurité et immigration sur une
« île-prison » de l'Union européenne.
Étude d'un processus d'(in)sécuritisation à Malte**

Léa LEMAIRE

Historiquement, Malte est un pays d'émigration. Au milieu des années 1970¹, l'île devient une terre d'immigration. Cependant, le « problème de l'immigration » ne se pose qu'au moment où l'État maltais devient une frontière de l'Union européenne (UE) en 2004. Parallèlement à l'adhésion de Malte à l'UE, au début des années 2000, les routes de migrations irrégulières se modifient. L'escalade des mesures de contrôle sur le détroit de Gibraltar et dans les îles Canaries conduit à une fermeture de ces passages². Les trajectoires de migrations irrégulières se déplacent alors vers la Méditerranée³ et les arrivées de migrants augmentent sensiblement, à Malte, à Lampedusa et en Sicile. Entre 2002 et 2012, 16.000 migrants arrivent à Malte par bateaux, à raison d'environ 1.500 personnes par an⁴. Originaires d'Afrique subsaharienne, la majorité des nouveaux arrivants demande l'asile aux autorités insulaires. En tant que membre de l'UE, Malte se doit d'appliquer le règlement Dublin II, qui détermine l'État responsable pour chaque demande d'asile déposée dans l'Union. Cet État étant généralement celui de première entrée, Malte est donc en charge d'accueillir la quasi-totalité des demandeurs d'asile entrés dans l'Union par son territoire⁵. En retour, les autorités maltaises développent un dispositif de type sécuritaire. Celui-ci vise, d'une part, à enfermer toute personne arrivant sans autorisation⁶ (détention) et, d'autre part, à sélectionner puis transférer une partie d'entre elles vers d'autres États membres (relocalisation).

Dans la continuité des approches critiques sur la sécurité, cet article interroge un processus de sécurisation/(in)sécurisation. Défini comme un ensemble de pratiques et de processus contribuant à la fabrique d'une menace, le concept de sécurisation transforme l'approche instrumentale de la sécurité en une approche réflexive⁷. Dans cette perspective, cet article étu-

¹ BERNARDIE Nathalie, *Malte Parfum d'Europe Souffle d'Afrique*, Bordeaux, CRET, coll. « Iles et Archipels », n° 27, 1999, 448 p.

² RITAINÉ Evelyne, « La fabrique politique d'une frontière européenne en Méditerranée, le 'jeu du mistigri' entre les États et l'Union », *Les Études du CERI*, n° 186, 2012, pp. 1-37.

³ CLOCHARD Olivier, « La Méditerranée : dernière frontière avant l'Europe », *Les cahiers d'Outre-Mer*, 2003, n° 222, pp. 2-14.

⁴ UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES MALTA, *Malta and Asylum*, 24 novembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org.mt/statistics> (consultée le 27 août 2013).

⁵ MAINWARING Cetta, « Small States in EU Migration Governance : the power to exclude ? » in IPSA-AISP Conference, São Paulo, février 2011.

⁶ RODIER Claire et TEULE Catherine, « Enfermement des étrangers : l'Europe sous la menace du syndrome maltais », *Cultures & Conflits*, n° 57, 2005, pp. 119-155.

⁷ BALZACQ Thierry, *Securitization theory. How security problems emerge and dissolve*, New York, Routledge, 2011, 258 p. ; CEYHAN Ayse, « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, pp. 2-15 ; BIGO Didier, « La mondialisation de l'(in)sécurité ? », *Cultures & Conflits*, n° 58, 2005, pp. 2-28.

die un dispositif de sécurité⁸, au sens de Michel Foucault, c'est-à-dire « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des règlementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non dit ». Le dispositif lui-même est constitué par « le réseau qu'on peut établir entre ces éléments »⁹. Venant répondre à une situation d'urgence, le dispositif comporte une vision stratégique et implique des rapports de pouvoir¹⁰. S'il est issu d'une situation d'urgence, le dispositif ne s'appréhende pas comme une réaction politique à l'insécurité ; sécurité et insécurité étant des constructions sociales¹¹. Pour Huysmans, l'insécurité se comprend comme le résultat d'un processus de cadrage intégrant des relations politiques et sociales sur une base sécuritaire¹². Cet article propose ainsi d'affiner la compréhension de la notion d'(in)sécurité en analysant les effets produits par un dispositif de sécurité sur des individus. *In fine*, il s'agit de mettre en lumière la spécificité du cas maltais au regard du contrôle exercé sur les migrants.

La méthodologie utilisée, de type qualitatif, combine observation participante et entretiens. Quatre terrains d'enquête ont été réalisés à Malte entre 2010 et 2013. D'une part, des séances d'observation participante ont été conduites dans les centres de regroupement, par le biais d'une activité de bénévolat avec la Croix-Rouge maltaise. D'autre part, des observations ont été réalisées avec des migrants dans leurs activités de vie quotidienne, par le biais d'une présence de long terme sur le terrain.

Cet article retrace, dans une première partie, le développement du processus de sécurisation par l'établissement d'un dispositif de sécurité. Dans une deuxième partie, il appréhende le processus d'(in)sécurisation, en tant que continuum de la sécurisation, et montre la construction d'une « île-prison ».

⁸ DUEZ Denis, « Migration clandestine et sécurité dans l'Union européenne : la sécurité intérieure à l'épreuve des théories de Michel Foucault », in BEAULIEU Alain (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Montréal, Presses de l'Université de Laval, 2005, pp. 3-33.

⁹ FOUCAULT Michel, « Le jeu de Michel Foucault », *Ornicar ? Bulletin Périodique Freudien*, n° 10, 1977, pp. 62-93.

¹⁰ AGAMBEN Giorgio, *Qu'est ce qu'un dispositif ?*, traduit de l'italien par Martin Rueff, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2007, 50 p.

¹¹ CASE collective, « Critical Approaches to Security in Europe a Network Manifesto », *Security Dialogue*, vol. 4, n° 37, 2006, pp. 1-48.

¹² HUYSMANS Jef, *The Politics of Insecurity : Fear, Migration and Asylum in the EU*, New York, Routledge, 2006, 191 p.

Processus de sécurisation

À l'aune du dispositif de sécurité, le texte qui suit analyse la construction politique des migrants comme une menace pour la société maltaise. Il retrace les différentes étapes qui amènent les pièces du dispositif à s'assembler pour assurer un contrôle sur un groupe d'individus.

Sociogenèse d'un dispositif de sécurité

Le dispositif prend naissance au moment où, de manière concomitante, l'île-État adhère à l'UE et connaît des arrivées de bateaux plus fréquentes. Avant 2000, Malte ne disposait pas de procédure de demande d'asile. Dans le cadre de son adhésion à l'UE, en 2000, l'État maltais adopte une loi sur l'asile et crée une Commission des réfugiés responsable de l'étude des demandes d'asile¹³. Pendant le traitement de leurs dossiers, les nouveaux arrivants sont détenus dans un complexe policier : le Ta'Kandja¹⁴. Un nouveau centre de détention, pouvant héberger 80 personnes, ouvre ses portes en 2002 : le Hal Far Centre. La même année, 1.686 migrants arrivent à Malte. Les centres de détention sont surpeuplés, les conditions d'hygiène déploables. La durée de l'enfermement n'est pas limitée par la loi¹⁵ et la légalité de la détention ne peut être contestée¹⁶. Les détenus sont ainsi placés dans ce que Tugba Basaran appelle un « espace d'exclusion »¹⁷. Dans ce contexte, Malte rentre dans l'UE en 2004. En 2005, l'enfermement est limité dans la pratique à 18 mois. Un Service de détention est créé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Composé de soldats et de militaires, il est responsable de la gestion des centres fermés¹⁸. Depuis 2010, deux casernes sont utilisées pour la détention, Safi Barracks et Lyster Barracks, avec une capacité d'accueil de 2.000 personnes¹⁹. En outre, le contrôle des migrants se prolonge après leur période de détention. Une fois les demandes d'asile finalisées, les détenus sont relâchés et placés en centres ouverts. Gérés par une agence gouvernementale, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, les

¹³ COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, *Regular report on Malta's towards accession, 2002*.

¹⁴ COMMISSION EUROPEENNE CONTRE LE RACISME ET L'INDIFFERENCE, *Second rapport sur Malte adopté le 14 décembre 2001, 2002*.

¹⁵ FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, *Report International Fact-finding mission. Locking up foreigners, deterring refugees : controlling migratory flows in Malta, 2004*.

¹⁶ COMMISSION EUROPEENNE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLERANCE, *Rapport de l'ECRI sur Malte (4e cycle de monitoring), 15 octobre 2013*.

¹⁷ BASARAN Tugba, « Security, Law, Borders : Spaces of Exclusion International », *Political Sociology*, vol. 2, n° 4, 2008, pp. 339-354.

¹⁸ EUROPEAN MIGRATION NETWORK, *The Organisation of Asylum and Migration Policies in Malta, op. cit.*

¹⁹ *Ibid.*

centres ouverts ont été créés au fil des libérations. Ils disposent d'une procédure d'enregistrement qui assigne, dans une certaine mesure, les migrants à résidence.

Vivement critiqué par le Conseil de l'Europe pour son manque de dignité humaine²⁰, le confinement des étrangers est cependant considéré comme nécessaire par les autorités maltaises. Le discours politique construit un lien de causalité entre les conditions géographiques et l'enfermement : il présente l'île comme vulnérable aux arrivées de migrants, en mettant systématiquement en exergue la taille de son territoire (316km²) et la densité de sa population (1.200 habitants au km²)²¹. L'utilisation des chiffres a vocation à démontrer, « scientifiquement », l'idée selon laquelle les arrivées de migrants ne peuvent que porter préjudice à la société maltaise. En instituant une « vérité des chiffres », le discours officiel vise à transformer en évidence, ce qui n'est qu'une croyance²². Il justifie ainsi l'utilisation de la détention pour « défendre » la société²³.

L'enfermement s'institutionnalise dans l'urgence : des lois sont adoptées, des lieux sont réquisitionnés, des pratiques administratives sont mises en œuvre. Le réseau qui se forme entre ces différents éléments contribue à l'exercice d'un contrôle totalisant sur la vie des migrants. Son application est mise en lumière par la description ethnographique des lieux d'enfermement, proposée ci-dessous.

Anthropologie politique d'un dispositif de sécurité

Incursion ethnographique : Hal Far²⁴. Hal Far est une ancienne base de l'armée britannique, convertie en complexe d'accueil pour migrants, au début des années 2000. Situé en dehors de toute activité sociale, Hal Far incarne l'hétérotopie : le « lieu de nulle part » cependant localisable²⁵ :

²⁰ COUNCIL OF EUROPE, *Report by Thomas Hammarberg Commissioner for Human Rights of the Council of Europe following his visit to Malta from 23 to 25 March 2011*, 2011 ; COUNCIL OF EUROPE, *Follow-up report on Malta (2003-2005). Assessment of the progress made in implementing the recommendations of the Council of Europe Commissioner for Human Rights*, 2006 ; COUNCIL OF EUROPE, *Report by Alvaro Gil-Robles Commissioner for Human Rights on his visit to Malta 20 to 21 October 2003*, 2004.

²¹ MINISTRY OF JUSTICE AND HOME AFFAIRS, MINISTRY FOR THE FAMILY AND SOCIAL SOLIDARITY, « Irregular Immigrants, Refugees and Integration », *Policy Document*, 2005.

²² BIGO Didier « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, pp. 12-38.

²³ FOUCAULT Michel, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France, 1975-1976*, Paris, Gallimard Seuil, 1997, 283 p.

²⁴ Voir Annexe 1 : carte de Hal Far. BERNARDIE-TAHIR Nathalie et SCHMOLL Camille, « Enfermer les migrants indésirables : les échelles de l'enfermement en contexte insulaire (Malte/Chypre) », *Colloque Terrfirme, L'enfermement au prisme des sciences sociales : rapprocher les lieux, confronter les approches*, Bordeaux, octobre 2013.

²⁵ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits*, « Les espaces autres », Paris, Gallimard, 1994, pp. 752-762.

Le complexe d'accueil se compose de cinq centres – quatre ouverts et un fermé – et possède une capacité d'accueil de 3.000 personnes. Les casernes en pierres blanches, aux toits plats, entourés de barrières et de fils barbelés, donnent à voir les vestiges de l'armée. Aux abords du rond-point central d'Hal Far se tient l'entrée du centre fermé de Lyster Barracks : une grille en métal foncé, un poste de contrôle et un soldat. En face de Lyster, de l'autre côté du rond-point, ce qui était un champ en friche est devenu, en 2006, un campement de tentes, baptisé Hal Far Tent Village. En 2012, les tentes ont été remplacées par des containers dans lesquels les résidents ont été transférés²⁶. Un peu plus bas, après le rond-point, deux casernes ont été converties en centres d'accueil : l'un héberge des familles et l'autre des femmes. En contrebas, le long de la même route se trouve Hal Far Hangar : un ancien hangar à avions où des populations migrantes ont été reçues à partir de 2008. Le hangar n'est plus un lieu d'accueil en tant que tel depuis 2012. En revanche, autour du bâtiment ont aussi été disposés des containers où vivent toujours des migrants²⁷. Aucun commerce ne se trouve à proximité des centres. Hal Far ne connaît pas les embouteillages qui font le quotidien de Malte. La zone d'accueil est desservie par le bus X4 dont les apparitions sont peu fréquentes. La seule activité sociale à observer se trouve à l'arrêt de bus où se regroupent quelques personnages stoïques, dans l'attente du prochain passage pour La Valette (Notes de terrain, septembre 2013).

La zone de Hal Far est constituée par des centres de regroupement qui, d'après Jérôme Valluy, sont à proprement parler des camps. Contrairement à leurs fonctions officielles (limiter les flux migratoires et organiser le rapatriement), ce sont des lieux de maintien sous contrôle²⁸. Hal Far recouvre également ce que Marc Bernardot désigne par le concept de camps d'étrangers²⁹. Employés pour qualifier des situations de mises à l'écart d'une minorité, les camps d'étrangers sont des institutions répressives d'enfermement aux caractéristiques originales. Selon des principes administratifs, une gestion collective des individus y est appliquée, de manière potentiellement illimitée. Une situation d'urgence permanente s'instaure alors ; l'extrait de journal de terrain ci-dessous en dévoile l'agencement. Il est issu d'une enquête réalisée au printemps 2011, au moment où des bateaux de migrants fuyant la guerre en Libye s'échouent à Malte. Bénéfique pour la Croix-Rouge, je suis amenée à suivre un groupe de familles accueilli dans le hangar à Hal Far³⁰. Cet extrait donne à voir la gestion quotidienne d'un camp d'étrangers :

²⁶ Voir Annexe 2 : photo de Hal Far Tent Village.

²⁷ Voir Annexe 3 : photo de Hal Far Hangar.

²⁸ VALLUY Jérôme, « Introduction : L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers », *Cultures & Conflits*, n° 57, 2005, pp. 5-11.

²⁹ BERNARDOT Marc, *Camps d'étrangers*, Paris, Éditions du Croquant, 2008, 223 p.

³⁰ Voir Annexe 4 : photo du hangar.

Au printemps 2011, la population rescapée à Malte est composée essentiellement de ressortissants subsahariens. Alors qu'au même moment, à Lampedusa, les Tunisiens représentent une part importante des arrivées. Outre les nationalités, la population des migrants arrivant à Malte est aussi spécifique au regard de sa composition : les familles constituent un effectif plus important, par rapport aux années précédentes. Du point de vue des pratiques administratives maltaises³¹, les familles sont considérées comme un groupe « vulnérable ». Pour cette raison, elles sont relâchées de détention plus vite que les autres. Mi-avril un groupe de familles demandeuses d'asile, après avoir été détenu pendant quelques semaines, est placé dans le hangar qui est classé dans la catégorie des centres ouverts. Au début du mois d'avril 2011, trente tentes de la Croix-Rouge y sont disposées : trois rangées de dix tentes. Les rangées sont classées par nationalité : à droite les Somaliens, au milieu les Éthiopiens, à gauche les Érythréens. Chaque rangée est désignée par une lettre : A, B, C ; et chaque tente possède un numéro : A1, B2, C3. Un collectif de professionnels des migrations – formé par le Haut commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR), la Croix-Rouge de Malte et le *Jesuit Refugee Service* (JRS) – se constitue pour assister les familles. Les organisations se chargent d'apporter des biens de première nécessité. Elles coordonnent leurs actions à l'aide d'une base de données où elles recensent dans un tableau Excel les informations suivantes : telle organisation (HCR, JRS, Croix-Rouge) a donné tel produit (lait en poudre pour les enfants, vêtements, shampoing, eau) à telle tente (A1, B2, C3). (Notes de terrain, mai 2011).

L'extrait met en évidence la façon dont sont « triés » les nouveaux arrivants dans un centre d'attente. D'après Michel Agier³², dans ces lieux les personnes sont enregistrées sur des fiches, elles sont réparties et sélectionnées suivant des catégories. Les pratiques d'admission ou d'expulsion impliquent un moment d'immobilisation. Les résidents du hangar sont effectivement répertoriés par les organisations humanitaires dans une base données ; ils sont classés par le biais du numéro de leur tente (A1, B2, C3). La détermination de leur statut par la Commission des réfugiés définira, en partie, leur trajectoire migratoire future. S'ils obtiennent un statut de réfugié ou une protection subsidiaire, ils peuvent à la fois rester légalement à Malte et se porter candidats à la relocation, pour être transférés dans un autre pays. Si leur demande est rejetée, ils peuvent faire appel, mais la période d'attente se prolonge. Si leur demande est rejetée une seconde fois, ils sont susceptibles d'être rapatriés dans leur pays d'origine. Ainsi, la gestion du hangar donne à voir ce

³¹ MINISTRY OF JUSTICE AND HOME AFFAIRS, MINISTRY FOR THE FAMILY AND SOCIAL SOLIDARITY, *op. cit.*

³² AGIER Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008, 350 p.

que Claire Rodier et Emmanuel Blanchard³³ considèrent comme la finalité ultime des camps : celle du « sas ». Elle a pour but de freiner et réorienter les trajectoires des migrants. Les camps permettent ainsi de contrôler de plus près l'organisation de passage entre deux pays. En effet, la grande majorité des familles, après leur séjour dans le hangar, sont relocalisées en Allemagne.

Dans un contexte où le confinement devient un outil de régulation des politiques migratoires³⁴, le cas maltais est spécifique en ce qu'il applique une forme de détention à la fois automatique et durable. Cette singularité découle du caractère stato-national de l'île : les frontières de l'État-nation recoupent les frontières géographiques de l'île. À Lampedusa, par exemple, les migrants sont rapidement transférés sur le continent italien. À Malte, ils sont censés demeurer sur l'espace insulaire. Au regard de cette situation, la classe politique maltaise s'est investie dans une activité de lobbying auprès des institutions européennes. Elle revendique une dérogation au système de Dublin, en demandant un « partage » des migrants qui doivent être accueillis par Malte³⁵. Suite aux revendications maltaises, en 2010, la Commission européenne finance un programme de relocalisation de certains migrants de Malte vers d'autres États membres³⁶. Une extension du projet est initiée au printemps 2011³⁷. Ces programmes expérimentaux visent à sélectionner puis transférer les migrants de Malte. En ce sens, ils accentuent le processus de catégorisation déjà à l'œuvre, comme le démontre la partie suivante.

Une catégorisation resserrée

Le dispositif de « tri » préalable est opéré par la procédure de demande d'asile : elle catégorise les individus en leur attribuant des statuts différents³⁸. Seuls les bénéficiaires d'un statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire

³³ RODIER Claire et BLANCHARD Emmanuel, « L'Europe des camps », *Plein droit*, vol. 3, n° 58, 2003, pp. 14-17.

³⁴ RODIER Claire, « Les camps d'étrangers, nouvel outil de la politique migratoire de l'Europe », *Mouvements*, vol. 5 n° 30, 2003, pp. 102-107.

³⁵ MINISTRY OF JUSTICE AND HOME AFFAIRS, MINISTRY FOR THE FAMILY AND SOCIAL SOLIDARITY, *op. cit.*

³⁶ Si des programmes embryonnaires de relocalisation existaient déjà à partir de 2005, le premier programme strictement européen est réalisé en 2009 : 95 bénéficiaires de protection internationale de Malte sont relocalisés en France ; le projet est financé par le Fonds européen pour les Réfugiés. En 2010, la Commission crée EUREMA (*European Relocation Malta*). Dix pays (l'Allemagne, la France, la Hongrie, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Slovénie) sont impliqués dans ce projet qui permet à 225 bénéficiaires de protection internationale de quitter Malte.

³⁷ En 2011, suite à la crise en Libye et l'arrivée d'un millier de Subsahariens à Malte, EUREMA est renouvelé : treize pays (l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne, le Luxembourg, la Slovaquie, la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie, les Pays-Bas et le Danemark ainsi que la Norvège, la Suisse et le Lichtenstein) acceptent de relocaliser plus de 300 bénéficiaires.

³⁸ Trois statuts peuvent attribués : réfugié, protection subsidiaire, protection temporaire humanitaire.

peuvent postuler à la relocalisation, les autres étant exclus de la procédure. Ce programme fonctionne de la sorte : en collaboration avec le ministère de l'Intérieur maltais, le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) enregistre les bénéficiaires de protection internationale (réfugié et protection subsidiaire) faisant une demande de relocalisation. Sur cette base de données, le HCR établit une présélection selon les critères indiqués par les États de nouvel accueil. Une fois les candidats sélectionnés, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) organise les transferts vers les pays d'accueil. La relocalisation repose sur un processus de sélection. Les critères fixés par les États sont variables et peuvent porter tant sur le statut que sur le genre ou la nationalité des candidats. La sélection des migrants renvoie à un processus technique de filtrage³⁹. La population de bénéficiaires de protection internationale de Malte étant relativement limitée, la restriction des critères approfondit d'autant plus le processus de catégorisation. Aussi, les migrants n'ont-ils aucune prise sur le processus de sélection. Un extrait de journal de terrain illustre la dimension discrétionnaire de la relocalisation :

Le dimanche après-midi à Hal Far, je donne des cours de français à un groupe de Somaliens résidant dans le Hangar. Ils ont tous déposé une demande de relocalisation. Ils lisent des livres pour enfants en français qui ont dû faire l'objet d'un don. Ils me demandent des conseils sur leur prononciation. Ils me posent aussi toutes sortes de questions sur la France, sur le système institutionnel français. Chaque fois que je sors du cours, je peux lire une note placardée sur un mur par le HCR : la relocalisation n'est pas un droit (Notes de terrain, janvier 2010).

La mention « n'est pas un droit » souligne le fait que la relocalisation ne fonctionne pas selon une procédure juridique. Exercée à la marge du droit, elle s'inscrit dans un processus plus large de criminalisation de l'immigration qui, d'après Carla Nagels et Andrea Rea⁴⁰, donne naissance à une nouvelle figure de l'étranger : le clandestin ou le sans-papier. Cette construction sociale s'appuie sur un régime juridique bloquant l'accès à certains droits. De la sorte, les migrants sont placés dans une situation d'(in)sécurité. Celle-ci est étudiée, dans la partie qui suit, à l'aune du processus d'(in)sécuritisation.

Processus d'(in)sécuritisation

Le processus d'(in)sécuritisation se comprend au regard de l'émergence d'une « île-prison ». Celle-ci résulte de l'application de mesures de contrôle strict sur une population, au-delà-même des camps d'étrangers. « L'île-pri-

³⁹ AGIER Michel, *op. cit.*

⁴⁰ NAGELS Carla et REA Andrea, « De la criminalisation des travailleurs migrants », *Champ pénal*, vol. 3, 2010, pp. 2-21.

son » est analysée, dans un premier temps, d'un point de vue juridique, par le biais de l'accès aux droits. Dans un second temps, elle est étudiée à la lumière de pratiques sociales quotidiennes de discrimination.

Être placé à la marge du droit

Tous les migrants arrivant à Malte ne sont pas relocalisés sur le continent européen. Certains résident sur l'île, même si leur demande d'asile a été rejetée. Dans beaucoup de cas, ils ne sont pas non plus rapatriés dans leur pays d'origine⁴¹. Cette catégorie de migrants demeurent, cependant, « dépourvus du droit d'avoir des droits »⁴², comme le souligne un migrant éthiopien au cours d'un entretien :

Je suis arrivé à Malte en 2011. J'ai passé plusieurs mois en détention. J'ai eu deux rejets. Je n'ai pas de documents, pas de papiers, pas de passeport. Je travaille ici. Je loue un appartement. Mais je n'ai pas de droit et je ne peux pas partir. À l'intérieur ou à l'extérieur de la détention, c'est pareil. On est bloqué. Malte est une prison. (Entretien migrant éthiopien, mai 2012).

Si les demandeurs d'asile déboutés, à l'instar du migrant éthiopien, incarnent une situation de non-droit, tel n'est pas le cas des migrants bénéficiant d'une protection. Le statut de réfugié est valable durant trois années et donne accès aux mêmes droits que les nationaux. Néanmoins, seulement 3 % des demandes d'asile donnent lieu à l'octroi d'un statut de réfugié. Au contraire, la protection subsidiaire, valable pendant une année, est attribuée à plus de la moitié des personnes demandant l'asile à Malte⁴³. Cependant, elle ne permet ni de déposer une demande de regroupement familial, ni de naturalisation. La protection temporaire humanitaire est attribuée de manière discrétionnaire par la Commission des réfugiés. Valable pendant une année, elle ne donne accès à aucun droit. Malgré les différences, dans la majorité des cas, les statuts attribués aux migrants sont de courte durée et ne permettent pas d'accéder à la nationalité. En cela, ils limitent l'accès aux droits et maintiennent les migrants dans une position d'infériorité. L'instabilité des statuts octroyés aux migrants les amène à fréquenter régulièrement les administrations maltaises. Les guichets de l'immigration sont des lieux d'interactions quotidiennes entre les représentants de l'État et les bénéficiaires étrangers. L'extrait de journal de terrain suivant en donne un aperçu :

⁴¹ Malte possède peu de liens diplomatiques avec les pays d'origine des migrants, ce qui rend difficiles les rapatriements, voir LUTTERBECK Dereck, « Small Frontier Island: Malta and the Challenge of Irregular Immigration », *Mediterranean Quarterly*, vol. 20, n° 1, 2009, pp. 119-144.

⁴² ARENDT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Point Seuil, 1951, 380 p.

⁴³ UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES MALTA, *Malta and Asylum*, op. cit.

À la sortie d'un entretien à la Police de l'immigration, je passe par la salle d'attente et j'y croise un couple d'enquêtés, Claude et Jeanne. Je les ai rencontrés l'année passée, en 2011, alors qu'ils vivaient dans un container à Hal Far. Désormais bénéficiaires d'une protection, ils sont en train d'entamer des démarches pour obtenir des passeports. Claude m'explique que lorsqu'ils ont introduit leur demande de passeport, on leur a dit qu'ils devaient refaire leurs empreintes, parce qu'elles n'étaient pas « bonnes » lorsqu'ils sont sortis du bateau. Claude et Jeanne sont déjà venus hier à la Police de l'immigration, mais on leur a demandé de revenir aujourd'hui. Ils me disent qu'ils commencent à avoir des ennuis au travail. Ils travaillent dans un hôtel. « Deux journées de congé, ça fait beaucoup », me disent-ils. L'agent au guichet vient de leur signaler que l'inspecteur n'est pas encore arrivé, qu'il ne sera peut-être pas là aujourd'hui et qu'il faudra sûrement revenir demain. Je retourne parler à la personne du guichet. Celle-ci téléphone de nouveau à l'inspecteur qui ne répond pas. Finalement, l'agent me dit « je vais voir dans son bureau ». Quand il revient, il nous informe de la présence de l'inspecteur et ajoute « vous allez pouvoir faire vos empreintes aujourd'hui ». (Notes de terrain, mai 2012).

D'après Federica Infantino, les interactions au guichet donnent à voir un ensemble de pratiques bureaucratiques dépassant la seule logique sécuritaire. L'extrait ci-dessus illustre bien une dimension sécuritaire : la prise d'empreintes est nécessaire à l'obtention d'un visa. Cependant, la procédure de demande de visa implique des moments d'attente et des allers-et-retours au guichet, qui peuvent donner lieu à des négociations entre les deux parties. Ces éléments ne s'inscrivent pas totalement dans une dynamique sécuritaire. Ils dévoilent des pratiques discrétionnaires et matérialisent l'exercice du contrôle⁴⁴. Au-delà des agents de l'État, les citoyens eux-mêmes peuvent se présenter comme des acteurs du contrôle. Le cadre juridique restrictif, dans lequel sont placés les migrants, est ainsi actualisé par l'exercice quotidien de discriminations, qui contribuent à l'émergence d'une « île-prison ».

L'exercice quotidien des discriminations

« L'île-prison » ne signifie pas que les migrants sont enfermés physiquement à Malte. S'ils n'ont pas la possibilité de s'installer durablement dans un autre État⁴⁵, certains bénéficient du droit à la mobilité (réfugiés et bénéficiaires de protection subsidiaire). Des visas de trois mois leur sont attribués, mais s'ils dépassent cette durée, ils risquent de se faire rapatrier à Malte, par le biais du

⁴⁴ INFANTINO Federica, « La frontière au guichet. Politiques et pratiques des visas Schengen à l'Ambassade et au Consulat d'Italie au Maroc », *Champ pénal*, vol. 3, 2010, pp. 2-20.

⁴⁵ À l'exception de la relocalisation.

règlement Eurodac⁴⁶. Une grande majorité d'entre eux réussissent, néanmoins, à quitter l'île de manière permanente. Sur les 16.000 arrivés depuis 2002, seulement 4 à 5.000 migrants résidaient à Malte en 2012, selon les estimations du Gouvernement⁴⁷. Beaucoup sont dans une situation dite régulière, mais la figure du clandestin les poursuit au-delà des camps, comme l'évoque un migrant malien, résidant à Malte depuis plus de dix ans, au cours d'un entretien :

Maintenant nous avons des documents. Nous pouvons même avoir un passeport. Mais notre corps est toujours illégal. Notre peau est toujours illégale (Migrant malien, avril 2012).

L'extrait ci-dessus construit une association entre la couleur de la peau et la clandestinité. En maltais, les migrants subsahariens sont désignés par le terme *klandestini*. Dans la pratique, l'utilisation du terme se traduit par l'exercice de discriminations envers les Subsahariens. Celles-ci ont été soulignées à plusieurs reprises, par différentes organisations : en 2010, les Africains ont été identifiés, par le Réseau européen contre le racisme, comme la communauté migrante la plus discriminée à Malte⁴⁸. En 2011, d'après l'Agence européenne des droits fondamentaux, l'île-État était le pays européen où les Subsahariens interrogés avaient rapporté le taux le plus élevé de discrimination⁴⁹. En effet, les récits de migrants font souvent référence à des expériences d'exclusion où, par exemple, le bus ne s'arrête pas pour prendre des passagers noirs à son bord. L'extrait de journal de terrain suivant relate une expérience routinière de discrimination :

Un vigile était posté à l'entrée d'une boîte de nuit. Il regardait les clients pénétrer dans le bâtiment. Plusieurs personnes entrèrent sans que le vigile ne leur demande quoi que ce soit. Puis, deux hommes noirs se présentent. Alors qu'ils s'apprêtaient à ouvrir la porte du bâtiment, le vigile les arrête et leur demande leur carte d'identité. Le vigile scrute leurs cartes puis les laisse rentrer (Notes de terrain, janvier 2010).

L'extrait montre que si les deux hommes ont été admis, ils ont cependant fait l'objet d'un contrôle spécifique à l'entrée. Outre l'accès aux lieux publics, les discriminations recouvrent tous les domaines de la vie et notam-

⁴⁶ Eurodac vise à créer un système de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et de plusieurs catégories de migrants. Il vise à faciliter l'application du règlement Dublin II, qui permet de déterminer le pays de l'Union européenne (UE) responsable de l'examen d'une demande d'asile.

⁴⁷ TIMES OF MALTA, « Stamp out racism or suffer the consequences », 9 avril 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.timesofmalta.com/> (consultée le 27 aout 2013).

⁴⁸ EUROPEAN NETWORK AGAINST RACISM, 2009/2010 Shadow Report, Racism and Discrimination in Malta, The People for Change Foundation, 2010.

⁴⁹ COUNCIL OF EUROPE, *op. cit.*, 2011.

ment le travail. La majorité des migrants rencontrés à l'extérieur des camps, au cours des enquêtes, exerçaient une activité professionnelle. Beaucoup travaillent dans le bâtiment ou l'hôtellerie, souvent de manière temporaire. Ils occupent des emplois qui reposent sur leur force physique et qui correspondent au « modèle méditerranéen » de l'immigration⁵⁰ : tertiarisation, flexibilité et travail informel.

Les discriminations exercées sont souvent justifiées de la sorte par la classe politique : parce que les migrants subsahariens sont noirs, ils seraient plus visibles, et donc plus susceptibles d'être discriminés. Plutôt que la couleur de peau, c'est la politique de détention systématique qui contribue à la construction d'une catégorie de migrants considérée comme dangereuse. L'identification d'une population comme menaçante, par les responsables politiques, produit ensuite un impact sur la société. Elle perpétue le dispositif de sécurité par le biais duquel les migrants sont considérés comme des ennemis publics. L'exercice de discriminations transforme la société maltaise en continuum sécuritaire où chaque Maltais se présenterait comme un agent de contrôle de « l'île-prison ».

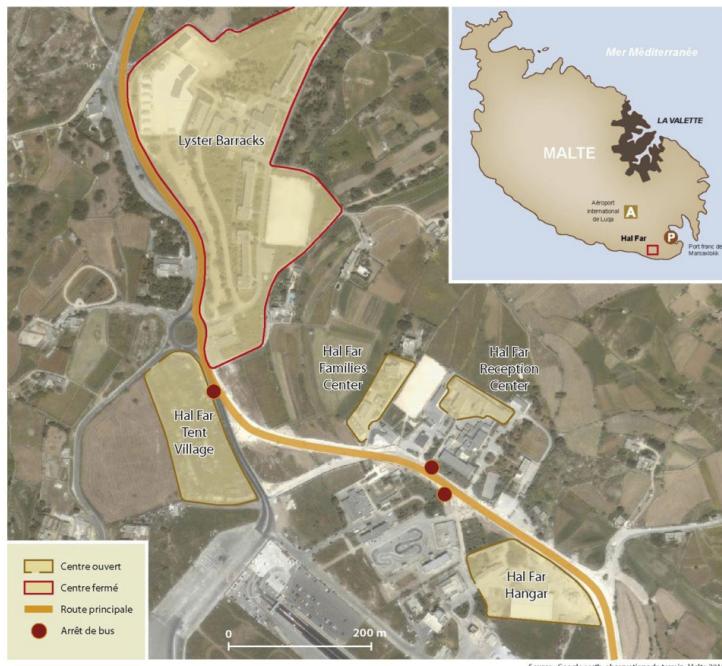
Conclusion

À la lecture du cas maltais, le couple sécuritisation/(in)sécuritisation peut être interprété de la sorte : la sécuritisation, par l'établissement du dispositif de sécurité, contribue à considérer un groupe d'individus comme une menace pour la société. En retour, l'(in)sécuritisation participe à séparer du reste de la société la population construite comme dangereuse. Les individus sont ainsi placés dans une situation d'(in)sécurité : à la marge du droit, ils sont les cibles de discriminations. Le dispositif élaboré sur l'île-frontière incarne une forme d'(in)sécurité extrême : les migrants y sont enfermés puis exclus ; les techniques de gestion de population employées pénètrent la société et la transforment en « île-prison ». Considérés comme un syndrome⁵¹, le dispositif maltais et ses effets symbolisent la restriction des libertés à la lisière de l'Union européenne.

⁵⁰ PUGLIESE Enrico, « Le modèle méditerranéen de l'immigration. Contexte, espace, périodisation, caractéristiques, stabilité », *Italies*, vol. 1, n° 14, 2010, pp. 15-32.

⁵¹ RODIER Claire et TEULE Catherine, *op. cit.*

Annexe 1 : Carte de Hal Far



Source : Google earth, observations de terrain, Malte 2016

Annexe 2 : Photo de Hal Far Tent Village



L'(in)sécurité en question

Annexe 3 : Photo de Hal Far Hangar



Annexe 4 : Photo du hangar



Risques et défis sécuritaires de la (non)-intégration des Balkans occidentaux dans l'Union européenne

Liridon LIKA

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, la région des Balkans occidentaux a été source de conflits, de guerres, de tensions et de mésententes inter- et intra-étatiques, ainsi que d'une instabilité politique et économique significative. Les querelles permanentes, depuis le XIX^e siècle, entre les différents groupes ethniques ont surtout surgi à la fin du siècle dernier au moment de la désintégration de l'ex-Yugoslavie, provoquant une déstabilisation générale de la région dont les conséquences perdurent encore aujourd'hui. Tout au long des années 1990, les instances européennes ont tenté de contrôler l'évolution des événements, mais les divisions internes sur la question et le défaut de capacité d'action collective ont confirmé le rôle limité que l'UE a joué dans la gestion de ces situations problématiques. Dans ce contexte, il a fallu l'implication des États-Unis, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour pacifier la région.

Cette incapacité d'action et de stabilisation a préoccupé les décideurs européens dans la mesure où ils décidèrent de créer la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) en 1999, et où l'UE finit par prendre des responsabilités croissantes dans la gestion de son environnement proche. Dans ce cadre, lors des Conseils européens de Feira (2000) et de Thessalonique (2003), l'UE ouvrit la perspective d'adhésion aux États balkaniques au « cas par cas », c'est-à-dire selon un processus méritocratique. Mais les États des Balkans occidentaux présentent toujours des risques et des défis sécuritaires dans la mesure où, si l'état de guerre est à présent dépassé, la paix demeure fragile à cause des tensions et des disputes sans fin sur des questions sensibles. En conséquence, pour ces pays le chemin de l'intégration européenne demeure jonché d'obstacles exposant une nouvelle fois certaines limites de l'UE à agir en tant qu'acteur international unifié. Concrètement, la non-reconnaissance de l'indépendance du Kosovo par l'ensemble des États membres dévoile son impuissance d'agir d'une seul tenant. Au demeurant, l'élargissement européen vers la Macédoine semble être bloqué à l'heure actuelle du fait de l'opposition d'un des États membres, en l'occurrence la Grèce¹. En dépit de son engagement avéré, Bruxelles éprouve également quelque faiblesse dans la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine, en proie à de véritables frictions intercommunautaires. Dans cette perspective, cet article a pour objet d'étudier l'implication de l'UE dans la stabilisation, la réconciliation et l'intégration de la région balkanique. En d'autres termes, face à ces risques et défis sécuritaires, quel rôle peut jouer l'UE dans la pacification à long terme des Balkans occidentaux ?

¹ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Macedonia's Name : Breaking the Deadlock », *Europe Briefing*, n° 52, Pristina/Brussels, 12 janvier 2009, p. 12.

Cette contribution se penche plus particulièrement sur trois aspects spécifiques. Dans un premier temps, sera abordé le rôle de l'UE dans les conflits des Balkans occidentaux. Ensuite, sera traitée la politique d'élargissement de l'UE comme réponse sécuritaire à la stabilité de la région. Et enfin, l'analyse portera sur les risques et les défis de la politique européenne d'élargissement envers les pays des Balkans occidentaux.

L'Union européenne face aux conflits dans les Balkans occidentaux

Le terme « Balkans occidentaux », désignant une réalité davantage politique que géographique, a été créé par les institutions européennes à la fin des années 1990, au moment où la guerre déchirait le territoire de l'ex-Yougoslavie et où l'instabilité politique régnait en Albanie. Il consistait à distinguer cet espace instable des autres pays balkaniques comme la Grèce, membre de l'UE depuis 1981, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, pays qui avaient progressé dans le chemin de l'intégration européenne². Depuis lors, cette expression trouve une application de plus en plus importante non seulement au sein des institutions et des organes de l'UE, mais également dans la presse et dans les organisations ou les institutions internationales. Plus concrètement, la terminologie « Balkans occidentaux » comprend l'Albanie et les pays issus de la dissolution de l'ex-Yougoslavie, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Croatie (devenue le 28^e membre le 1^{er} juillet 2013), le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie, à l'exception de la Slovénie qui a adhéré à l'UE suite à l'élargissement de 2004.

Les peuples des Balkans occidentaux ont connu un passé rempli de méfiances, de conflits et de guerres. Le nationalisme a en effet constitué un facteur important contribuant à l'instabilité et au désordre tout au long du XIX^e et du XX^e siècles car, à l'inverse de l'Europe occidentale, il manquait en Europe centrale et dans la région des Balkans une coïncidence entre les frontières ethniques et politiques³. Ainsi subsiste encore aujourd'hui auprès du peuple albanais un sentiment d'injustice historique, voire de drame national, dans la mesure où les territoires majoritairement peuplés d'Albanais, et inscrits dans une logique de continuité géographique et historique, furent arbitrairement divisés en 1913 par les États voisins avec l'appui indéfectible de la Russie lors de la conférence des ambassadeurs à Londres⁴. Certes un

² CONSEIL EUROPÉEN DE VIENNE, « Conclusions de la présidence », 11-12 décembre 1998, disponible à l'adresse suivante : <http://www.consilium.europa.eu/> (consultée le 5 avril 2013).

³ RUPNIK Jacques, *L'autre Europe, crise et fin du communisme*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1990, p. 30.

⁴ CASTELLAN Georges, *Histoire de l'Albanie et des Albanais*, Crozon, Éditions Armeline, 2002, pp. 53-56.

État albanais verra le jour mais sur un territoire de seulement 28.748 km², laissant approximativement deux tiers des Albanais et des territoires peuplés majoritairement par ces derniers en dehors de l'Albanie⁵. Cet exemple, loin d'être isolé, montre que depuis leurs fixations arbitraires, en dehors des réalités historiques et factuelles du terrain, ces frontières politiques et purement artificielles n'ont cessé d'être contestées. D'autant que les politiques discriminatoires et les violations constantes des droits des minorités ethniques auxquelles se sont livrées les nouvelles autorités gouvernantes ont renforcé encore ce sentiment d'injustice. Ces minorités ethniques, géographiquement concentrées dans des territoires des pays voisins, ont régulièrement revendiqué une large autonomie territoriale, un rattachement à un autre pays, ou tout simplement leur indépendance⁶. Selon Ernest Weibel, le nationalisme « est fondé sur la conscience qu'ont les individus de l'existence d'une nation (conscience nationale) déterminant une série de comportements et de programmes d'action »⁷. Ce « sentiment national » « signifie aussi l'attachement de groupes à des localités, à des villes saintes, à des régions porteuses de souvenirs historiques »⁸. Dans ce contexte, l'histoire a porté d'importantes conséquences et s'est souvent montrée équivoque⁹. Les événements conflictuels et le morcellement ethnique de ces vingt dernières années dans les pays des Balkans occidentaux s'inscrivent par conséquent dans l'évolution nationale depuis le XIX^e siècle.

Durant les années 1990, l'UE a essayé de stopper la désintégration de l'ex-Yougoslavie, de contrôler l'intensité des conflits et a fini par se retirer, en laissant la place aux États-Unis et à l'ONU¹⁰. Pour certains auteurs, elle a donc tenu un rôle modeste du fait de sa division sur la question et de son manque de capacité d'agir collectivement. En effet, la place qu'occupait l'UE dans la gestion des guerres en ex-Yougoslavie a ouvert le débat sur sa qualification en tant qu'acteur international. Selon Marcel Merle, « [par] 'acteur', il faut entendre toute autorité, tout organisme, tout groupe et même, à la limite, toute personne susceptible de "jouer un rôle" dans le champ social – en l'espèce sur la scène internationale »¹¹. Plus précisément, d'après Joseph Jupille et James A. Caporaso, pour être considéré comme acteur, l'UE doit nécessairement présenter quatre éléments à savoir la re-

⁵ QOSJA Rexhep, *La question albanaise*, Paris, Éditions Fayard, 1995, p. 91.

⁶ BIBÓ István, *Misère des petits États d'Europe de l'Est*, Paris, Éditions Albin Michel, traduit du hongrois par György Kassai, 1993, p. 139.

⁷ WEIBEL Ernest, *Histoire et géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours*, Paris, Ellipses Édition Marketing S.A., coll. « L'Orient politique », 2002, p. 15.

⁸ BIBÓ István, *Misère des petits États d'Europe de l'Est*, op. cit., p. 139.

⁹ SZUCS Jenő, *Les trois Europes*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1985, p. 113.

¹⁰ HATTO Ronald, « L'Union européenne, l'OTAN et la gestion des crises yougoslaves », *Questions internationales*, n° 23, janvier-février 2007, pp. 45-46.

¹¹ MERLE Marcel, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 4^e édition, 1988, p. 317.

connaissance, l'autorité, l'autonomie et la cohésion¹². Mais l'ensemble de ces conditions n'étaient pas réunies dans le cas de l'ex-Yugoslavie¹³ puisque Bruxelles était incapable de stopper la guerre, les violations graves des droits de l'homme et d'éviter des massacres, inédits depuis la Deuxième Guerre mondiale en Europe, comme celui de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine. En 1999, la campagne aérienne de l'OTAN contre la Serbie pour mettre fin à la guerre au Kosovo a également démontré que l'UE est un « acteur écarté » car « [l']essentiel se décidait certes à Bruxelles, mais au siège de l'OTAN »¹⁴.

Mais pour Frank Peteville, même si l'UE peine à présenter quelque cohérence dans ses relations extérieures, ceci n'affecte en rien son rôle d'acteur international¹⁵. Il ajoute que « [d]ans tous les domaines des relations internationales – diplomatie, paix, sécurité, droits de l'homme, commerce, environnement, humanitaire –, l'UE a développé des moyens et des instruments d'action, des politiques et parfois des stratégies qui font une différence »¹⁶. L'Union est donc « un acteur qui produit des effets dans les relations internationales et affecte de nombreuses régions du monde »¹⁷. Plus précisément, Charlotte Bretherton et John Vogler soulignent qu'elle constitue désormais le plus important « acteur externe » dans la région balkanique¹⁸. La dissolution violente de la Fédération yougoslave a inéluctablement motivé la création de la PESD en 1999. Cette initiative découlait, plus particulièrement, de la déclaration de Saint-Malo stipulant que « l'Union [devait] avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux

¹² JUPILLE Joseph et CAPORASO James A., « States, Agency, and Rules : The European Union in Global Environmental Politics », in RHODES Carolyn (dir.), *The European Union in the World Community*, Boulder, Lynne Rienner, 1998, p. 214.

¹³ GORDON Philip H., « Europe's Uncommon Foreign Policy », *International Security*, vol. 22, n° 3, hiver 1997-1998, p. 97.

¹⁴ KOECHLIN Jérôme, « L'Europe soft-power ou mini-OTAN ? », *Géostratégiques* n° 20 - *Les crises en Europe*, juillet 2008, p. 90.

¹⁵ PETTEVILLE Franck, « Introduction : De quelques débats relatifs à l'Union européenne acteur international », in HELLY Damien et PETTEVILLE Franck (dir.), *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 13-14 ; PETTEVILLE Franck, « L'Union européenne, acteur international 'global' ? Un agenda de recherche », *Revue internationale et stratégique*, n° 47, 2002/3, p. 157.

¹⁶ PETTEVILLE Franck, « L'Union européenne. Une organisation régionale à vocation globale », in BATTISTELLA Dario (dir.), *Relations internationales. Bilan et perspectives*, Paris, Ellipses, 2013, p. 557.

¹⁷ BATTISTELLA Dario, PETTEVILLE Franck, SMOOTS Marie-Claude et VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Éditions Dalloz, 3^e édition, 2012, pp. 551-554.

¹⁸ BRETHERTON Charlotte et VOGLER John, *The European Union as a Global Actor*, États-Unis et Canada, Routledge, 2006, p. 147.

crises internationales »¹⁹. Ainsi, Bruxelles a fini par s'engager plus profondément dans la gestion de son environnement proche et a, en outre, amorcé une véritable stratégie d'élargissement vis-à-vis des Balkans occidentaux dans le but de rapprocher les peuples balkaniques ainsi que d'empêcher de nouvelles guerres²⁰. Dans une Europe unie, le rôle des frontières ne serait que symbolique dans la mesure où personne ne serait majoritaire, mais il s'agirait plutôt d'une « confédération de minorités »²¹.

La politique d'élargissement comme réponse à l'insécurité régionale

Face aux défis de l'après-Guerre froide, notamment au vu de la montée en force des pays émergents comme le Brésil, la Chine, l'Inde ou encore de la réémergence de la Russie et dans le but de renforcer son rôle d'« acteur » international dans la pacification de sa région proche, l'UE s'est engagée à promouvoir sa politique d'élargissement²². Au-delà des intérêts économiques, la sécurité²³ était sans doute l'une des principales raisons qui a conduit l'Union à s'ouvrir vers les pays des Balkans occidentaux²⁴. L'UE craint que les conflits et les guerres dans la région balkanique puissent menacer la paix, la stabilité, et mettre en question les valeurs européennes qu'elle promeut à travers le monde²⁵. Toutefois, cette question de sécurité constitue également la motivation primordiale qui pousse les États des Balkans occidentaux à l'adhésion européenne, dans la mesure où Bruxelles nourrit le seul espoir de la pacification à long terme de la région ; sans son aide, ces pays sont dans l'impossibilité d'envisager un avenir stable et durable²⁶. En d'autres termes,

¹⁹ DÉCLARATION DE SAINT-MALO, « Sommet Franco-britannique de Saint-Malo », 4 décembre 1998, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/> (consultée le 15 mars 2013).

²⁰ CLARET Philippe, « L'Union européenne et les Balkans occidentaux : entre indécision et adhésion », in BEURDELEY Laurent, DE LA BROSSE Renaud et MARON Fabienne (dir.), *L'Union européenne et ses espaces de proximité. Entre stratégie inclusive et partenariats rénovés : quel avenir pour le nouveau voisinage de l'Union ?*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 2007, p. 76.

²¹ BOIA Lucian, *La Roumanie. Un pays à la frontière de l'Europe*, Paris, Société d'édition Les Belles Lettres, traduit du roumain par Laurent Rossion, 2003, p. 280.

²² RAPPORT DE WIM KOK À LA COMMISSION EUROPÉENNE, « Élargissement de l'Union européenne : résultats et défis », mars 2003, pp. 8-10, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/> (consultée le 15 décembre 2013).

²³ Selon David Dominique, on entend par sécurité « un état dans lequel le sujet, individu ou collectif, ne se sent pas en état de vulnérabilité, que la menace n'existe pas ou qu'on estime avoir les moyens de la dissoudre ». Voir DOMINIQUE David, *Sécurité : l'après-New York*, Paris, Presses de Sciences politiques, coll. « La Bibliothèque du citoyen », 2002, p. 9.

²⁴ OECD, « Enlargement of the European Union : An Analysis of the Negotiations for Countries of the Western Balkans », *Sigma Papers*, n° 37, OECD Publishing, 2007, p. 8.

²⁵ DOMINIQUE David, *Sécurité : l'après-New York*, op. cit., p. 18.

²⁶ OECD, « Enlargement of the European Union : An Analysis of the Negotiations for Countries of the Western Balkans », op. cit., p. 8.

pour les États balkaniques, l'UE représente un environnement attrayant favorisant le développement d'un futur pacifique²⁷. Les décideurs européens sont en effet conscients « que le maintien de la paix, la stabilisation et la reconstruction des pays des Balkans occidentaux ne pourraient aboutir tant que ces derniers se sentirait impuissants et isolés d'un environnement occidental »²⁸. L'élargissement constitue donc un intérêt commun de part et d'autre. Dès lors, à l'occasion des Conseils de Feira et Thessalonique, les décideurs européens considèrent que les États dont question pouvaient recevoir le statut de membres une fois les exigences liées aux critères d'adhésion remplies. D'autant que sur le plan de l'absorption, cet espace balkanique ne représente pas un poids démographique conséquent puisque l'ensemble de la région ne dépasse pas les 27 millions d'habitants pour une superficie estimée à 6 % de celle de l'UE dans son ensemble. Afin de préparer l'intégration progressive de ces pays, un processus de stabilisation et d'association (PSA) a été mis sur pied. Cette politique d'élargissement basée sur une stratégie de préadhésion consiste à européaniser et à transmettre l'acquis communautaire aux futurs adhérents balkaniques²⁹ puisque plusieurs défis de démocratisation avaient été pointés, tels que la nécessité d'une stabilité régionale, le renforcement de l'État de droit et la création d'une économie de marché viable³⁰. L'UE leur impose ainsi de se conformer aux valeurs européennes, parmi lesquelles la démocratie, le respect des droits des minorités, la séparation des pouvoirs, la consultation de la société civile, la lutte contre la corruption ou encore la réconciliation³¹.

À cet égard, la politique de conditionnalité imposée aux États balkaniques a progressivement porté ses fruits. À titre d'exemple, le critère sur la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a longtemps formé un obstacle majeur pour l'intégration européenne de la Serbie³². Les arrestations des responsables impliqués dans des crimes contre l'humanité, comme Ratko Mladic et Radovan Karadzic, ont permis à Belgrade de se rapprocher davantage de l'UE. Dans ce sens, le rôle de l'UE reste décisif pour l'avenir de la région. D'ailleurs, l'ancien

²⁷ POND Elizabeth, *Endgame in the Balkans : Regime Change, European Style*, Washington, Brookings Institution Press, 2006, p. 246.

²⁸ FRANZ-LOTHAR Altmann, « Les Balkans occidentaux et l'Union », *Politique étrangère*, n° 4, 2004, p. 795.

²⁹ ANASTASAKIS Othon, « The Europeanisation of the Balkans », *Brown Journal of World Affairs*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 78 ; NIGOUL Claude, « Les Balkans occidentaux sous la tutelle de la communauté internationale », *L'Europe en Formation*, n° 349-350, 2008/3, p. 23.

³⁰ PRIDHAM Geoffrey, « Democratizing the Western Balkans: challenges and burdens for the European Union », *International Issues & Slovak Foreign Policy Affairs*, vol. 17, n° 3, 2008, pp. 86-89.

³¹ GARDE Paul, *Les Balkans. Héritages et évolutions*, Paris, Éditions Flammarion, 2010, p. 69.

³² TROUDE Alexis, *Géopolitique de la Serbie*, Paris, Ellipses, 2006, p. 20.

ambassadeur serbe en Allemagne, Ognjen Pribicevic, déclarait que « [l'UE] est cruciale pour la Serbie car elle la maintient dans la voie de la raison »³³. Jacques Rupnik, politologue français et spécialiste des Balkans, précise que « [l']UE a montré sa capacité à favoriser le changement dans des pays qui veulent changer ; elle agit comme un aimant [...], un levier formidable de changement interne pour ceux qui veulent entrer dans son sein, grâce à la conditionnalité européenne »³⁴. Bruxelles joue un rôle stabilisateur, porteur de démocratie et capable de neutraliser les conflits, à l'instar des missions civiles comme Eupol Proxima (2004-2005) et Eupat (2006) en Macédoine, Eupm (2003-2012) en Bosnie-Herzégovine et Eulex-Kosovo (depuis 2008) au Kosovo, ainsi que des opérations militaires comme Eufor Althea (depuis 2004) en Bosnie-Herzégovine et Concordia (2003) en Macédoine³⁵. Afin de pouvoir mener ces actions et soutenir sa crédibilité, une coopération indispensable et complémentaire s'est imposée entre l'UE, l'OTAN et les États-Unis³⁶. Le soft power européen a donc dû être complété par des éléments de puissance militaire³⁷. Toutefois, « [m]ême si elle a participé aux opérations militaires, l'Europe a voulu être perçue avant tout comme une puissance civile, en anticipant la reconstruction de la région et [en soutenant] les efforts de démocratisation et de normalisation de ces régimes »³⁸. L'accord entre la Slovénie et la Croatie visant à mettre fin pacifiquement aux contentieux relatifs aux frontières terrestres et maritimes, via un arbitrage international dont la décision sera contraignante, présente de nouveau

³³ PRIBICEVIC Ognjen cité par DÉLOY Corinne, « Les Serbes renouveleront l'ensemble de leurs représentants politiques (président de la République, députés et représentants locaux) le 6 mai prochain », *Observatoire des Élections en Europe, Fondation Robert-Schuman*, 6 mai 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.robert-schuman.eu/> (consultée le 8 avril 2013).

³⁴ MAISON DE L'EUROPE DE PARIS, « L'élargissement de l'Union européenne aux Balkans occidentaux », *Conclusions et synthèses Europe dans le monde, Synthèse du débat : Hélène Bouchardeau*, juin 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.paris-europe.eu/> (consultée le 7 avril 2013).

³⁵ UNION EUROPÉENNE, ACTION EXTÉRIEURE, « Opérations de l'UE. Aperçu des missions et opérations de l'Union européenne », *Service européen pour l'action extérieure (SEAE)*, février 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.consilium.europa.eu/> (consultée le 12 avril 2013).

³⁶ AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU KOSOVO, « Kosovo's role in the security of the Western Balkans - Dealing with security challenges », débat ouvert sur le sujet avec un public restreint d'experts, décideurs, et responsables politiques basés à Bruxelles auprès des institutions de l'UE et de l'OTAN : Bajram Rexhepi, ex-Premier ministre, actuellement ministre de l'Intérieur du Gouvernement de la République du Kosovo ; Hansjörg Haber, Chef de la Capacité civile de planification et de conduite (CPCC), Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ; Andrej Benedejcic, Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'OTAN ; Lawrence Meredith, Chef d'unité Kosovo, DG Élargissement à la Commission européenne ; Ilir Dugolli, Ambassadeur de la République du Kosovo en Belgique. 19 novembre 2012, Bruxelles.

³⁷ ROMANIUK Scott Nicholas, « Civilian or Military Power Europe ? The Evolving Nature of European Union Power », *New Balkan Politics-Journal of Politics*, n° 12, 2010, p. 19.

³⁸ KOEHLIN Jérôme, « L'Europe soft-power ou mini-OTAN ? », *op. cit.*, p. 90.

un cas lumineux en ce qui concerne le rôle pacificateur de l'UE. Suite à cet arrangement, Štefan Füle, commissaire européen à l'Élargissement et à la Politique européenne de voisinage, déclarait : « [p]reuve que le dialogue et la coopération sont les meilleurs moyens de résoudre les problèmes, même les plus épineux, cette décision prise d'un commun accord adresse un signal plus que bienvenu pour l'évolution positive des relations de bon voisinage entre les deux pays ainsi que pour la région des Balkans occidentaux »³⁹. Ainsi, ce modèle concret de résolution des problèmes semble renforcer la position de l'UE en tant qu'acteur international.

Bien que dans de nombreux discours et dans diverses analyses européennes, incitées par la crise actuelle, on lie régulièrement « affaiblissement » et « élargissement », il n'est pas pour autant inscrit à l'agenda communautaire de renoncer à ce dernier. Il est cependant à noter que les conditions deviennent plus difficiles lorsque les nouveaux candidats sont issus d'une région troublée comme celle des Balkans occidentaux. D'ailleurs, afin de favoriser l'intégration de ces pays, les instances européennes ont soutenu quelque 137 projets, pour un montant de plus de 13 milliards d'euros depuis 2009, à travers le Cadre pour l'investissement dans les Balkans occidentaux (CIBO), dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, des transports, ou encore dans le secteur social et privé⁴⁰. De plus, malgré la crise actuelle, via l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), Bruxelles a accordé un montant de 272,75 millions d'euros pour les années 2012-2013⁴¹. Ainsi, au cours des dix dernières années, à travers ses missions civiles et militaires, sa diplomatie active, ses investissements économiques et commerciaux, son instrument d'aide de préadhésion (IAP), l'UE s'est progressivement imposée au point qu'elle présente désormais l'autorité la plus visible dans la région.

L'exemple de la Croatie démontre que l'UE est prête à honorer ses engagements d'adhésion pour autant que le pays candidat respecte les principes de conditionnalité et les critères d'adhésion. Les résultats d'une série de sondages menés entre 2006 et 2010 par *Gallup Balkan Monitor* révèlent une opinion favorable des citoyens de la région à l'intégration européenne, à l'exception de la Serbie où la popularité de l'UE ne représente plus que 44 % en 2010. L'Albanie et le Kosovo sont les deux pays les plus pro-européens

³⁹ COMMISSION EUROPÉENNE, « Lancement de la procédure d'arbitrage entre la Slovénie et la Croatie », *Communiqué de presse*, Bruxelles, 17 janvier 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://europa.eu/> (consultée le 7 avril 2013).

⁴⁰ THE WESTERN BALKANS INVESTMENT FRAMEWORK (WBIF), « WBIF: Annual Report 2012 Out Now », 26 mars 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.wbif.eu/> (consultée le 30 mars 2013).

⁴¹ ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR L'INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL (AEIDL), « Favoriser la coopération régionale dans les Balkans occidentaux », 27 mars 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.aeidl.eu/> (consultée le 30 mars 2013).

avec plus de 80 % de voix favorables, suivies de près par le Monténégro, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine⁴². Toutefois, suite à la crise économique et financière de ces dernières années, certains sondages réalisés en 2011 et 2012 par différents instituts de recherche à travers les pays des Balkans indiquent que la popularité de l'UE dans la région semble décliner quelque peu, mais les chiffres restent néanmoins respectables⁴³.

Il faut également souligner que les pays des Balkans occidentaux connaissent toujours des difficultés indéniables dans leur rapprochement avec l'UE car même si l'état de guerre est à présent dépassé dans la région, la paix demeure fragile du fait de forces démocratiques jeunes et vulnérables et de questions sensibles qui menacent la stabilité et freinent la réconciliation. Dans ce contexte, « [l']intégration des Balkans occidentaux dans la famille des nations européennes reste l'un des derniers défis pour bâtir une Europe unifiée et démocratique », a déclaré en 2010, à Sarajevo, Catherine Ashton, alors haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité⁴⁴.

Les risques et les défis de la politique européenne d'élargissement

Les États balkaniques se trouvent à des stades différents dans la procédure d'intégration : l'Albanie, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie ont déjà obtenu le statut de pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine a signé l'accord de Stabilisation et d'Association (ASA), tandis que le Kosovo reste le pays qui accuse le plus grand retard dans ce domaine. L'UE n'est pas parvenue à reconnaître son indépendance en bloc, mais ses États membres se sont déclarés séparément à des intervalles différents et, pour l'heure, seuls 23 sur 28 l'ont reconnu officiellement⁴⁵. La non-reconnaissance de ce nouvel État par l'ensemble des États membres pose de vrais problèmes pour le processus d'intégration et, pa-

⁴² GALLUP BALKAN MONITOR, « Insights and Perceptions: Voices of the Balkans », *Gallup Balkan Monitor in partnership with the European Fund for the Balkans*, 2010, p. 22.

⁴³ BECHEV Dimitar, « The periphery of the periphery : the Western Balkans and the euro crisis », *European Council on Foreign Relations (ECFR)*, Policy Brief, août 2012, p. 3, disponible à l'adresse suivante : <http://ecfr.eu/> (consultée le 23 août 2013).

⁴⁴ AFP, « Balkans/UE : Bruxelles rassurant », 1^{er} juin 2010, Sarajevo, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.fr/> (consultée le 9 avril 2013).

⁴⁵ L'indépendance du Kosovo n'est toujours pas reconnue par cinq États membres de l'UE : Chypre, Grèce, Espagne, Roumanie et Slovaquie. Bien qu'en 2010 la Cour internationale de justice (CIJ) ait confirmé la légalité de l'indépendance du Kosovo en rapport avec le droit international et ait rappelé son cas *sui generis*, ces cinq États continuent à justifier leurs positions défavorables par la crainte que celle-ci encouragerait les revendications séparatistes de leurs minorités nationales ; mais, indépendamment du discours officiel, les raisons principales semblent être les bonnes relations amicales ou économiques avec la Serbie, les proximités culturelles ou encore les questions de voisinage stratégique. Toutefois, il est important de souligner que l'indépendance du Kosovo est actuellement

rallèlement, présente une menace pour la sécurité régionale⁴⁶ ; par conséquent, le Kosovo demeure isolé, loin derrière ses voisins sur le chemin de l'intégration. D'autant que l'UE n'a toujours pas libéralisé le régime des visas comme elle l'a fait sans exception avec les autres pays de la région.

Les autorités européennes appliquent donc une stratégie de la porte ouverte pour les pays des Balkans occidentaux mais selon le principe méritocratique au « cas par cas », c'est-à-dire qu'aucune adhésion en bloc n'est prévue pour l'heure⁴⁷. Bien que cette politique du « cas par cas » semble la plus réaliste étant donné que la situation de chaque pays diffère, celle-ci ne risque-t-elle pas, dans certains cas, de créer plus de mésententes plutôt que d'encourager l'intégration ? Si par exemple la Serbie adhère à l'UE avant le Kosovo, pourrait-elle bloquer ce dernier dans sa route vers l'intégration européenne ? La stabilité et la paix dans la région seront-elles donc menacées ? En effet, même si un pas a été effectué suite à l'accord du 19 avril 2013 sur la normalisation des relations entre les deux États, incluant notamment un point concernant l'interdiction réciproque de tout blocage éventuel vers l'adhésion à l'UE, Belgrade refuse toujours de reconnaître officiellement un Kosovo indépendant⁴⁸.

Un cas typiquement comparable est celui du blocage de la Grèce concernant l'adhésion de la Macédoine à l'OTAN et l'ouverture des négociations visant son adhésion à l'UE. La Grèce persiste sur le changement du nom de cet État étant donné qu'une de ses provinces porte le même nom⁴⁹. Suite au lobbying d'Athènes auprès d'autres États ou organisations internationales et sa position au sein de l'UE, le patronyme officiel qui trouve usage dans ces instances reste l'« ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) », une dénomination déplaisante pour les autorités macédoniennes qui souhaiteraient plutôt l'utilisation du nom constitutionnellement défini, à savoir la « république de Macédoine ». La Bulgarie, autre membre de l'UE, conteste également l'iden-

reconnue par 108 pays membres de l'ONU et, contrairement à l'argument séparatiste évoqué par certains pays, un Kosovo indépendant constitue la meilleure solution pour la paix et la stabilité dans la région balkanique. L'indépendance a en effet stabilisé la région des Balkans occidentaux. La preuve est que tous les pays voisins, à l'exception de la Serbie, l'ont déjà reconnue officiellement et entretiennent des bonnes relations avec le nouvel État. Pour plus de détails voir LIKA Liridon, « La consolidation internationale de l'indépendance du Kosovo : quelle est la viabilité de ce nouvel État ? », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, 2012/4, 57e année, Revue trimestrielle, Éditions Larcier, p. 478 et p. 493.

⁴⁶ SURROI Veton, « The unfinished state(s) in the Balkans and the EU : the next wave », in RUPNIK Jacques (dir.), *The Western Balkans and the EU : 'the hour of Europe'*, Institute for Security Studies (EUISS), Chaillot Paper, juin 2011, pp. 111-116.

⁴⁷ GARDE Paul, *Les Balkans. Héritages et évolutions*, Paris, Éditions Flammarion, 2010, p. 69.

⁴⁸ LIKA Liridon, « Un pas en avant vers la reconnaissance officielle de l'indépendance du Kosovo par la Serbie ? », *Perspectives Internationales*, Article publié le 8 juin 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://perspectivesinternationales.com/> (consultée le 18 août 2013).

⁴⁹ SIVIGNON Michel, « La Grèce et les nouveaux Balkans », *Hérodote*, n° 128, 2008/1, pp. 137-139.

tité macédonienne considérant qu'il s'agit tout simplement d'une population bulgare⁵⁰. La Macédoine demeure en effet l'un des pays les plus instables de la région, théâtre de confrontations ethniques récurrentes, notamment depuis l'arrivée au pouvoir du leader nationaliste Nikola Gruevski⁵¹. Les Albanais vivant sur son territoire la contestent de l'intérieur et s'estiment discriminés à tous les degrés, y compris au niveau du partage équitable du pouvoir ; aucun des postes clés – à savoir la présidence de la République, la présidence du Parlement, les fonctions de Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, chef de l'Armée ou encore gouverneur de la Banque nationale – n'est confié à ces derniers alors qu'ils représentent au moins un tiers de la population totale du pays⁵². La Macédoine reste donc un État contesté tant sur le plan interne qu'externe.

Dans un futur proche, Athènes pourrait vraisemblablement appliquer la même politique de blocage, du moins à court et à moyen termes, vis-à-vis de l'Albanie car même si ces vingt dernières années des progrès notables ont pu être enregistrés, des questions non résolues, comme celles de la délimitation de la zone maritime et de la minorité ethnique albanaise en Grèce, sapent les rapports entre les deux pays. Les responsables politiques grecs menacent le Gouvernement albanais de s'opposer à l'intégration européenne de l'Albanie si ce dernier insiste sur la reconnaissance et la protection des droits des Albanais ethniques présents en Grèce, mais simultanément ils revendiquent beaucoup plus de droits pour la minorité grecque sur le territoire albanaise⁵³. En outre, malgré les demandes récurrentes des autorités albaniennes, la Grèce n'a toujours pas abrogé la « loi de guerre » contre l'Albanie datant de la Deuxième Guerre mondiale alors que paradoxalement les deux pays sont membres de l'OTAN⁵⁴.

La Bosnie-Herzégovine traverse également une instabilité politique qui engendre constamment un blocage institutionnel et des mésententes entre les communautés⁵⁵. À l'heure actuelle, « la cohabitation des trois peuples constitutifs [...] souffre d'un repli identitaire accentué. Les autorités politiques bosniaques, croates et serbes peinent, malgré des efforts internationaux renouvelés, à se mettre d'accord sur une réforme constitutionnelle qui leur permettrait de

⁵⁰ EURACTIV, « La Bulgarie s'oppose aux négociations d'adhésion à l'UE pour la Macédoine », 2 novembre 2012, Bruxelles, disponible à l'adresse suivante : <http://www.euractiv.fr/> (consultée le 12 avril 2013).

⁵¹ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Macedonia : Ten Years after the Conflict », *Europe Report*, n° 212, 11 août 2011, p. 23.

⁵² *Ibid.*, p. 15.

⁵³ DORLHAC Renaud, « Chronique de l'Albanie bicéphale ou les affres d'un État paradoxal », *Revue internationale et stratégique*, 2011/4, n° 84, p. 34.

⁵⁴ LIKMETA Besar, « Albania Asks Greece to Declare War Finally Over », *BalkanInsight*, 18 janvier 2013, Tirana, Albanie, disponible à l'adresse suivante : <http://www.balkaninsight.com/> (consultée le 5 avril 2013).

⁵⁵ OVERHAUS Marco, « Bosnie-Herzégovine : les limites de la gestion de crise à l'euro-péenne », *Politique étrangère*, n° 3, automne 2009, pp. 633-636.

surmonter l'ordre daytonien et les fréquents blocages »⁵⁶. La stabilité de cet État fédéral inquiète les décideurs européens, dans la mesure où les dirigeants de la *Republika Srpska* menacent de déclarer l'indépendance ou l'attachement de leur entité fédérée à la Serbie. Dès lors, l'UE a précisé à maintes reprises qu'aucun changement de frontières des États balkaniques ne sera possible par crainte qu'une telle démarche puisse ouvrir la boîte de Pandore déstabilisant à nouveau la région entière. C'est pourquoi il est important de souligner que « sans une réconciliation entre les aspirations nationales, l'histoire et les perspectives européennes, sans des États aux frontières définies et aux identités assumées et légitimées par leurs propres populations, le processus de stabilisation voulu par les décideurs européens restera inachevé, contesté et menacé »⁵⁷.

Toutes ces questions présentent des risques et des défis pour la stabilité et la paix à long terme dans la région balkanique ; en même temps, elles mettent en évidence les faiblesses ainsi que les limites de l'UE à agir d'une seule voix. L'incapacité de Bruxelles à mener une politique cohérente vis-à-vis des pays des Balkans occidentaux peut décrédibiliser l'Union en tant qu'acteur dans les affaires internationales⁵⁸. De plus, l'impuissance de l'UE à adopter une position commune dans ces dossiers sensibles provoque des tensions, assombrit le processus d'élargissement et risque de créer des conflits gelés à l'instar de Chypre. C'est une des raisons pour lesquelles les populations des pays comme l'Albanie et le Kosovo font davantage confiance aux États-Unis⁵⁹. Toutefois, l'intégration européenne des pays des Balkans occidentaux semble constituer la seule alternative plausible à l'insécurité, les conflits territoriaux, la pauvreté dans la région et les atteintes aux droits des minorités ethniques⁶⁰.

Conclusion

À travers cette contribution, nous avons analysé les risques et les défis sécuritaires de la (non)-intégration des pays des Balkans occidentaux dans l'UE. Depuis plus de vingt ans, la stabilisation et l'intégration de cette ré-

⁵⁶ TOEGLHOFER Theresia et WUNSCH Natasha, « Stabilisation et association dans les Balkans occidentaux : les défis du double objectif européen », *Balkanologie*, vol. 12, n° 1, mars 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://balkanologie.revues.org/> (consultée le 4 avril 2013).

⁵⁷ BACHARAH François, « Un 'syndrome de Weimar' en Serbie ? », *Critique internationale*, n° 19, avril 2003, p. 46.

⁵⁸ GREICEVCI Labinot, « EU Actorness in International Affairs : The Case of EULEX Mission in Kosovo », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 12, n° 3, septembre 2011, p. 301.

⁵⁹ GALLUP, « The U.S.-Global Leadership Project. A Partnership between the Meridian International Center and Gallup », *Report*, New York, 2013, p. 8.

⁶⁰ LIKA Liridon, « La consolidation internationale de l'indépendance du Kosovo : quelle est la viabilité de ce nouvel État ? », *op. cit.*, p. 510.

gion troublée reste un enjeu majeur bien que porteur de risques permanents. Durant les années de guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, l'UE n'a tenu qu'un rôle secondaire étant donné ses dissemblances internes, mais au cours des dix dernières années, à travers sa politique d'élargissement, elle est devenue un acteur-clé dans le domaine de la sécurité. L'originalité de l'intégration européenne des Balkans occidentaux découle de l'idée que les droits de l'homme doivent primer avant tout, et que des principes tels que la démocratie, le modèle d'une économie de marché ou encore l'État de droit doivent être implantés dans la région. Raison pour laquelle les instances européennes réclament le renforcement de la paix, de la stabilité, et de la coopération régionale comme préalables implicites à toute velléité d'intégration.

En l'état actuel, l'UE représente l'autorité la plus visible, et probablement l'alternative unique et viable, capable d'assurer la paix, la stabilité, la réconciliation ainsi qu'un avenir économique durable à la région. En ouvrant une perspective intégrationniste claire aux États balkaniques, les décideurs européens leur ont permis de dépasser toute une série des problèmes du passé. Mais si l'UE s'avère très engagée à travers son approche globale, il n'en demeure pas moins que l'OTAN et les États-Unis demeurent des acteurs importants pour le maintien de la paix et de la stabilité régionales.

Toutefois, la présente étude a également révélé certaines faiblesses de Bruxelles dans la résolution rapide des problèmes épineux qui menacent la sécurité des Balkans occidentaux. Dans le cadre de sa politique pacificatrice, l'UE manque par moment d'autonomie vis-à-vis de ses États membres et de cohérence dans sa stratégie d'action, ralentissant ainsi les réformes et le rythme d'adhésion de certains États des Balkans occidentaux dans la famille européenne. Elle ne parvient donc pas à agir en tant que bloc homogène dans la résolution de dossiers délicats qui demeurent une source d'instabilité régionale. Dès lors, sans l'apport d'une solution définitive aux conflits balkaniques, la politique d'élargissement au cas par cas sera vraisemblablement porteuse de défis sécuritaires dans la mesure où l'État qui le premier joindra l'UE disposera de la possibilité d'ensuite s'opposer, du moins à court et à moyen termes, à l'adhésion de ses voisins menaçant ainsi la perspective européenne de la région.

Discours militaire, désirs d'insécurités et rhétorique sécuritaire

Christophe MINCKE

Le titre de la conférence qui a motivé la rédaction de ce article¹ (« (In)sécurité ou (in)sécurités ? ») joue sur une question de pluriel : faut-il parler de sécurité ou de sécurités et, s'il fallait parler des deux, quels rapports entretiendraient le pluriel et le singulier ? Le criminologue ne peut s'empêcher d'y voir l'interrogation d'une focalisation souvent dénoncée ces dernières décennies : celle qui voit les discours et pratiques relatifs à la sécurité privilégier largement les aléas relevant du domaine de la répression parmi ceux auxquels est exposé l'être humain. Au sein d'une grande multiplicité d'insécurités, l'une semble donc retenir toute l'attention.

Le lecteur l'aura sans doute déjà remarqué à ce stade, il est ici question de pratiques et de discours. Ce sont ces derniers qui retiendront notre attention en ce qu'ils nous paraissent symptomatiques des disciplines du regard et des cécités qui ont cours aujourd'hui en matière de sécurités. Dans ce contexte, il sera nécessairement autant question du sentiment d'insécurité – ensemble de représentations ayant cours en la matière – que de sécurité en tant que telle – niveau objectivable de risque sécuritaire.

Précisons également d'emblée que nous utiliserons « insécurités » (au pluriel) pour désigner toute forme quelconque d'insécurité, tandis que la forme singulière sera utilisée pour désigner l'insécurité pénale. Lorsque nous voudrons désigner une autre forme particulière d'insécurité, nous préciserons le domaine concerné (en matière de logement, de santé, d'emploi, etc.).

Nous pourrions résumer comme suit l'hypothèse qui nous guidera dans le présent texte : une mutation des représentations sociales de l'espace-temps a résulté en le développement d'une nouvelle relation à la mobilité, laquelle s'est incarnée en une idéologie spécifique, l'idéologie militaire. Or, cette dernière valorise les insécurités et enjoint à chacun de renoncer à ses sécurités. Cette pression idéologique – et les pratiques d'insécurisation qui s'ensuivent – sont anxiogènes, ce qui débouche sur l'expression de peurs collectives intenses. Celles-ci, plutôt que de se concrétiser en une contestation de l'idéologie dont elles sont nées, tendent à se focaliser sur l'insécurité, laquelle en deviendrait une figure centrale de la peur et une question politique de premier plan. La peur de l'insécurité et la préoccupation pour l'insécurité² seraient donc les dérivatifs des angoisses générées par un impératif d'insécurisation.

¹ Les recherches auxquelles il est fait écho ici sont menées avec Bertrand Montulet, sociologue des mobilités. Le présent texte intervient donc dans le cadre d'une recherche non encore finalisée, mais qui débouchera sur un ouvrage, actuellement en préparation.

² ROBERT Philippe, « Le sentiment d'insécurité », in MUCCHIELLI Laurent et ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, pp. 367-375.

Insécurités, chances et imprévus

Il convient, d'entrée de jeu, de définir ce que sera pour nous la notion de sécurité et lesquels de ses éléments constitutifs retiendront particulièrement notre attention. Nous nous en tiendrons à une acceptation courante des termes : la sécurité et l'insécurité sont les positions opposées du curseur indiquant l'exposition à un aléa négatif, donc la probabilité de survenance d'un événement nuisible, quel qu'il soit. Reprenant la distinction opérée (notamment) par Philippe Robert³, nous considérerons que le sentiment d'insécurité, quant à lui, désigne deux choses : la peur de l'insécurité (et donc de la survenance de l'événement redouté, fût-il ou non probable ou même impossible) et la préoccupation pour l'insécurité, laquelle consiste en un souci politique faisant de la sécurité un enjeu important jusqu'à, dans ses formes les plus radicales, aboutir à un discours sécuritaire réclamant une protection absolue contre tout aléa considéré négatif.

La définition de l'insécurité repose donc sur deux éléments : la notion d'aléa et le jugement négatif porté sur l'événement considéré.

L'aléa retiendra particulièrement notre attention. L'insécurité ne découle pas d'un événement à la survenue certaine, se visse-t-il conférer un sens négatif, comme le vieillissement ou l'obligation, le moment venu, de quitter le domicile de ses parents et de gagner sa vie, voire comme la survenue d'enfants (aujourd'hui passés du statut d'aléa à celui de projet), l'obligation, passé un certain âge, de se marier et de fonder une famille ou la contrainte d'entretenir un commerce sexuel avec son conjoint. L'incertitude de la survenance est donc centrale pour l'insécurité.

Elle partage cette caractéristique avec la chance ou l'opportunité, dont elle se distingue par l'évaluation négative précitée. Ainsi, le cadre licencié, lorsqu'il est accueilli dans sa boîte d'outsourcing par l'affirmation que la perte de son emploi est une formidable opportunité de rebondir et d'orienter sa carrière vers de nouveaux horizons, se voit-il proposer de modifier sa vision et de transformer, par cette seule opération, une tuile en une opportunité. Cette évaluation personnelle ou collective de l'aléa ne sera pas l'objet de notre réflexion. Il importe cependant d'être conscient qu'en fonction des lieux, des époques et des personnes, les mêmes événements pourront être conçus comme positifs ou négatifs. Même la mort violente peut, en fonction des circonstances, être vue comme un aléa positif garantissant le sens d'une existence par son sacrifice pour une cause supérieure ou comme l'ultime catastrophe envisageable.

³ ROBERT Philippe, « Le sentiment d'insécurité », *op. cit.*

Le domaine de l'insécurité se réduit lorsque s'accroît notre capacité à prévoir et à maîtriser l'avenir et s'étend lorsque se réduit notre perspective temporelle. À ce propos, il convient de ne pas confondre sécurité et bonheur. Dans l'URSS communiste poststalinienne, les aléas pouvaient être rares, tant positifs que négatifs⁴. L'opposition politique menait à coup sûr vers de graves ennuis, l'insécurité pénale était faible, de même que celle concernant le logement, les soins de santé, l'éducation ou l'emploi. Est-ce pour autant que les gens vivaient dans la joie ? Il semble que non, car une grande sécurité peut se combiner avec une rareté insigne des motifs de satisfaction. Une fois encore, aléa et évaluation négative sont tous deux nécessaires à l'insécurité.

Nous considérerons donc, dans les lignes qui suivent, le rapport de notre société aux aléas et à la prévisibilité pour nous interroger sur les insécurités contemporaines et tenter d'éclairer la focalisation sur l'insécurité.

De nouvelles représentations spatio-temporelles

Nous l'avons annoncé, notre propos se fonde sur l'hypothèse d'une modification de notre rapport à la mobilité. Il nous faut donc clarifier ce point et aborder la question de notre rapport à l'espace, essentiel pour penser la mobilité. Le point de départ de ce détour par l'espace-temps sera le constat d'une modification des représentations sociales de l'espace-temps. Nous nous pencherons donc ici sur la façon dont les sociétés occidentales contemporaines considèrent ce qu'est l'espace-temps (et non sur sa nature profonde), partant du principe que les notions d'espace, de mobilité ou d'immobilité ne sont pas le reflet de donnés, mais bien des notions socialement construites⁵.

Le concept d'espace-temps recouvre un mixte comprenant des formes correspondantes de l'espace et du temps. Des représentations particulières du temps et de l'espace entretiennent en effet des affinités plus ou moins grandes. Ainsi est-il peu probable de voir cohabiter une vision du temps comme érosion permanente et irrémédiable de toute chose et une représentation de l'espace fondée sur la définition de frontières. En effet, comment penser la frontière si le temps la corrode en permanence ? Le recours à la frontière suppose dès lors qu'on la pense à même de résister – au moins pour une durée conséquente – aux assauts du temps. Cette conjonction de représentations de l'espace et du temps constitue ce que nous appelons une morphologie spatio-temporelle.

⁴ Même si nul n'était à l'abri d'une dénonciation calomnieuse et de la dégradation de position qui pouvait s'ensuivre.

⁵ FRELLO Birgitta, « Towards a Discursive Analytics of Movement : On the Making and Unmaking of Movement as an Object of Knowledge », *Mobilities*, vol. 3, n° 1, mars 2008, pp. 25-50.

Précisons d'emblée que l'espace dont il sera question ici s'entend, non de la seule réalité physique, mais du concept même, au sens large de support de relations. L'espace renvoie donc à un ensemble de domaines constitués par leur capacité à comprendre des éléments qui se développent dans la dimension⁶ qu'ils offrent. Établir le champ scientifique de la Sociologie face à la Psychologie, revient ainsi à définir – à délimiter – deux territoires de recherches au sein d'un espace scientifique ou intellectuel. Il n'y a là, spatialement parlant, aucune différence avec le tracé d'une frontière entre deux pays (espace physique), pas davantage qu'avec le mariage qui sépare symboliquement le couple marié des autres types de couples et chacun de ses membres des célibataires traditionnellement interdits à la vie de famille (espace social). Un large éventail de phénomènes sociaux, psychiques, politiques, scientifiques, conceptuels, etc., est construit selon une logique spatiale. La notion d'espace ne doit donc pas être réservée à la dimension physique qu'il peut aussi être.

L'hypothèse qui sous-tend nos recherches est que les *représentations* de l'espace-temps produites par une société donnée sont appliquées à la définition et à l'organisation tant de l'espace physique que des espaces non physiques. Dès lors, les morphologies spatio-temporelles dont il sera question ici concerneront l'ensemble des espaces envisageables.

Forme-limite et forme-flux

Pour résumer le changement qui s'est opéré à partir des années 1960, nous pourrions affirmer que nous avons assisté à l'affaiblissement de la morphologie spatio-temporelle alors dominante, la « forme-limite »⁷, et à l'émergence d'une nouvelle morphologie, la « forme-flux »⁸.

La première peut être définie comme dominée par la figure de l'espace. Celui-ci y est conçu comme structuré au travers de jeux de frontières. Au départ étendue informe, il ne prend sens que par son cloisonnement et sa hiérarchisation. Il s'agit alors d'instituer des territoires, des circonscriptions. Ce processus de définition de limites produit à la fois une distinction entre intérieur et extérieur et une affirmation de l'uniformité de l'intérieur.

⁶ La notion de dimension revoie à une variable. En l'occurrence, l'espace est un champ de variables positionnelles dans un système de coordonnées dont l'objet est la détermination de positions relatives ou absolues.

⁷ MONTULET Bertrand, *Les enjeux spatio-temporels du social : mobilités*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 1998.

⁸ Il ne nous est ici pas possible de préciser les raisons de ces changements de représentations. Qu'il nous suffise de dire qu'il faut les trouver, vraisemblablement, dans une construction collective correspondant à de nouveaux besoins et dans le résultat de nouvelles expériences vécues collectivement et individuellement.

Par exemple, la distinction des sexes repose sur l'établissement d'une frontière claire définissant les domaines respectifs du masculin – où chacun est totalement homme – et du féminin – ne comprenant que des femmes parfaitement femmes. Les éventuels cas « inclassables » sont rangés au rang d'exceptions confirmant la règle, de monstres, voire de dangereux contestataires remettant en cause la sécurité définitionnelle et identitaire procurée par la frontière. Cette frontière, à son tour, sert de fondement constitutif à d'autres espaces, comme la création d'espaces sociaux féminins et masculins impliquant l'assignation de comportements, de territoires physiques, d'habillements, de désirs, etc.

Innombrables sont les frontières que l'on pourrait donner en exemple et qui sont caractéristiques de la forme-limite, de celles séparant clairement les États et définissant des domaines nationaux exclusifs à celles distinguant les disciplines scientifiques et leurs appareils institutionnels respectifs, en passant par celles séparant les nationaux des non nationaux, les cols blancs des cols bleus, les espaces de travail des espaces dévolus à la vie privée, l'humain de l'animal, ou encore les différentes doctrines politiques et religieuses.

L'espace est donc lu au travers d'un processus de circonscription qui, d'une part, distingue les espaces de même niveau, mais, d'autre part, permet aussi de créer des emboîtements et, partant, des hiérarchisations spatiales. Ainsi, le territoire national – uniformément national – peut-il être découpé en circonscriptions plus petites et d'un niveau hiérarchique inférieur, elles-mêmes à leurs tours subdivisibles. À ce processus correspondra l'établissement d'espaces de compétences des autorités constituées. L'organisation hiérarchique qui en découle se fonde donc sur des subdivisions horizontales et verticales. Elle s'incarne dans la forme de la pyramide décrite par Kelsen⁹ pour décrire le système juridique.

Puisque nous parlons ici d'une morphologie spatio-temporelle, il convient d'aborder la question du temps. Une frontière circonscrivant une part de l'espace ne peut être conçue sans stabilité temporelle. Il est évident que, si l'on admet que le temps est un écoulement continu et irrépressible, la frontière n'est qu'une illusion encadrant un espace qui, de toute façon, est tellement mouvant qu'il transgresse continûment les limites instaurées. Dès lors, de manière consubstantielle à la définition d'un espace comme ensemble de circonscriptions, s'impose la représentation du temps comme également circonscrit, sous la forme d'une alternance de stases et de ruptures. À la définition d'aires correspond ainsi celle d'ères. De la sorte, le

⁹ KELSEN Hans, *Théorie pure du droit*, Paris, Dalloz, coll. « Philosophie du droit », 1962.

temps sera socialement construit comme une suite de périodes de stabilité qu'articulent des ruptures brusques. L'Histoire est ainsi lue au travers des révolutions, guerres et innovations de tout genre, la vie est une succession d'âges séparés par des moments-clés ou des rites de passage, la gestion d'un processus productif se découpe en multiples phases successives, de même que s'organise la procédure judiciaire ou parlementaire, etc.

Il est bien entendu que la forme-limite ne correspond pas à une naïve croyance en l'éternité des constructions humaines, mais bien en la possibilité pour l'homme, dans un mouvement prométhéen, d'instituer des aires et des ères, de tenir face au temps qui passe et de maintenir le cap. Distinguer, limiter, contraindre, instituer contre la nature et lutter contre les outrages du temps sont les caractéristiques d'une œuvre qui confère sa dignité à l'humanité. Certes, la fin, sinon des temps, au moins de l'œuvre, viendra, mais l'homme sera celui qui ne se sera pas laissé aller au mouvement incontrôlé des choses et qui, après l'effacement des frontières, en aura tracé de nouvelles.

Il nous semble nécessaire de constater, aujourd'hui, l'important affaiblissement de la forme-limite dans sa capacité et sa légitimité à représenter l'espace-temps aux yeux de nos sociétés¹⁰. Nous n'affirmons bien entendu pas qu'elle n'a plus aucune efficacité, la crispation récente en France autour du projet de mariage entre homosexuels a, parmi bien d'autres exemples, montré combien les frontières, en l'occurrence entre ce qui constitue une famille et ce qui n'en est pas une, restent gardées par certains. On pourrait en dire autant, toujours en France, des contestations de la « théorie du genre » ou des interrogations sur l'identité nationale. Toutes, en effet, s'articulent autour d'un rejet de ce qui apparaît comme une indifférenciation, comme la négation de frontières qu'elles posent comme naturelles ou évidentes. Par exemple, le site de l'Observatoire de la théorie du genre – organisme affilié au mouvement de la « Manif pour tous », opposé au mariage entre homosexuels en France – affirme-t-il que « Le fondement de cette théorie consiste à nier la réalité biologique pour imposer l'idée que le genre 'masculin' ou 'féminin' dépend de la culture, voire d'un rapport de force et non d'une quelconque réalité biologique ou anatomique. »¹¹ De semblable manière, le site de la « Manif pour tous » regrette-t-il que « Désormais, il serait donc impossible de considérer que l'altérité homme-femme a un fondement irréductible, que les rôles de père et de mère sont liés à la masculinité ou à la féminité. Tout est interchangeable et c'est là l'objet de cette prétendue

¹⁰ Nous insistons sur le fait qu'il s'agit bien ici d'envisager les *représentations* de l'espace-temps *dans nos sociétés occidentales*.

¹¹ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.theoriedugenre.fr/> (consultée le 23 janvier 2014).

libération. » En ce qui concerne le mariage, la même page soutient que « Le mariage est toujours un choix pour les couples. Comme le montre la courbe actuelle des mariages, nombreux sont ceux qui préfèrent un mode de relation différent, comme le PACS ou encore l'union libre. Reconnaître la diversité des choix de vie, tant des couples homosexuels qu'hétérosexuels, c'est aussi voir le mariage comme un choix précis et exigeant, qui ne prétend en rien à l'universalité. De même que la société a progressé dans son accueil des couples homosexuels pour ce qu'ils sont, elle doit s'attacher au mariage pour ce qu'il est. La différence n'est pas le nivelingement. »¹² Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit bien ici de maintenir des distinctions, de pérenniser des frontières.

Toujours est-il qu'il nous paraît qu'a émergé et pris de l'ampleur un modèle fondé sur un renversement de situation, le temps prédominant sur l'espace. Dans cette morphologie, la forme-flux, le temps est considéré comme un flux permanent, à même de tout éroder de manière constante, si ce n'est rapide. Il n'est plus question, dès lors, de stases et de ruptures : chaque événement historique est annoncé par des signes avant-coureurs et les périodes révolues résonnent encore longtemps après leur fin supposée, la vie est faite de lents passages d'une période à une autre, la production industrielle est un projet collaboratif complexe rétif au réductionnisme, etc.

Dans un tel contexte, nulle frontière n'est plus possible, tout au plus, des zones peuvent-elles être identifiées, sans garantie quant à leur durée de vie. L'espace décloisonné qui s'étend devant les yeux est alors une étendue sans réel obstacle à la circulation. Est-ce à dire qu'il n'est organisé d'aucune manière ? Certes non, il se ponctue de pôles d'attraction par rapport auxquels il est possible de se situer. Il n'est dès lors plus question de se définir comme appartenant à un sexe précis, mais de se situer en relation avec les pôles de genre féminin et masculin, en une invention constante d'une identité de genre personnelle. C'est des relations que l'on entretient avec des pôles que l'on tirera une situation spatiale, non de l'inclusion dans une circonscription. La masculinité n'est pas un « principe mâle » intangible, mais une définition conjoncturelle compatible avec la féminité et entretenant avec celle-ci des rapports fluctuants et complexes, variant selon les époques et les points de vue.

Le site de Ligne Azur, association française membre du Réseau SIS (SIDA Info Service) et soutenue par le ministère français de l'Éducation nationale pour mener à bien des actions relatives aux questions de genre et d'identité sexuelle présente un tableau (fig. 1) mettant remarquablement en forme la remise en cause de la logique binaire de l'appartenance sexuelle. La « norme hétérosexuelle » y est

¹² Disponible à l'adresse suivante : <http://www.lamanifpourtous.fr/> (consultée le 23 janvier 2014).

représentée en bleu, entourée de multiples autres choix, indiquant « qu'il existe pour chacun(e) un éventail de possibilités. » Et le site de préciser : « De plus, ce que je fais (mes pratiques sexuelles) n'est pas nécessairement connecté à la façon dont je définis mon orientation (Homo, Bi ou hétérosexuelle). »¹³

Tableau présentant les expériences sexuelles et identités de genre¹⁴.

Je suis né-e (Sexe biologique)	J'ai été déclaré-e (Etat civil)	Je me sens (Identité de genre)	Je suis perçu-e (Sexe social)	J'ai des relations sexuelles avec (Partenaire-s sexuel-le-s)	Ce que je fais (Pratiques sexuelles)	Je me définis	On me définit
Mâle	Sexe masculin	Homme	Masculin	Homme-s	Masturbation	Homme	Homme
Femelle	Sexe féminin	Femme	Féminin	Femme-s	Pénétration buccale	Femme	Femme
intersexé		Trans	Androgynie	Les 2	Pénétration anale	Homo	Homo
			Autre	Aucun-e	Pénétration vaginale	Bi	Bi
					Autre	Hétéro	Hétéro
					Par des injures	Trans	Trans
					Autre	Par des injures	Par des injures
					Aucune	Je ne me définis pas	Je ne me définis pas
						Autre	Autre

On l'aura compris, l'approche spatiale correspondant à la forme-flux est réticulaire et non plus pyramidale. Le réseau, en tant qu'ensemble de potentialités de communications, n'est pas une structure positionnelle, mais un écheveau de potentialités relationnelles, actualisées ou non, toujours en mouvement et nécessairement interconnecté avec d'autres réseaux.

L'exemple du genre, même s'il n'est pas un espace ponctué de dizaines de nœuds de réseau, est significatif. De deux espaces clos et contigus correspondant aux sexes (forme-limite), nous passons à un univers ponctué de positions multiples combinant des sexes physiques (modifiés ou non) et des identités de genre multiples. Homosexualité, bisexualité, travestisme, transsexualité et hétérosexualité se combinent avec diverses façons d'exprimer son genre en un jeu relationnel complexe.

Alors que la position avait vocation à durer dans le cadre de la forme-limite, la relation subit constamment les assauts du temps dans le cadre de la forme-flux. Elle s'entretient le temps qu'elle est utile, le temps d'un projet¹⁵, puis se

¹³ Prendre soin de soi - Des situations individuelles diverses, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ligneazur.org/> (consultée le 23 janvier 2014).

¹⁴ Ibid.

¹⁵ À ce propos, nous renvoyons à la Cité par projet de Boltanski et Chiapello, elle aussi fon-

rompt ou se renégocie pour laisser place à de nouvelles relations. Mus par de nouveaux désirs ou contraints par les changements de l'environnement, les acteurs du réseau social renégocient leurs relations en permanence. C'est ainsi que la famille, d'une institution fondée sur la généalogie, est devenue un ensemble de liens volontaires et un écheveau de projets familiaux à plus ou moins long terme¹⁶. Les recompositions relationnelles sont alors nombreuses, contrairement à ce qui était envisageable dans le cadre d'une famille-institution. Le flux est donc aussi celui des relations et des projets qui entraînent une modification permanente de l'environnement relationnel des individus.

Forme-flux et sécurités

On conçoit sans peine que le rapport à l'aléa est très différent dans les deux univers de sens envisagés. Ainsi, la forme-limite, si elle propose un système fortement hiérarchisé dans lequel les adaptations locales et individuelles sont particulièrement difficiles du fait de la rigidité et de la binarité du cadre, permet au moins un positionnement stable et clair. Sans doute l'un des meilleurs exemples de ce fait est la théorie des statuts et rôles sociaux qu'énonce Goffman¹⁷, laquelle nous semble bien lui correspondre. Les individus se voient attribuer un nombre réduit de statuts qu'il leur revient d'actualiser individuellement en les incarnant jusqu'à s'y identifier. Ce système ne peut fonctionner que sur la base d'un système positionnel dépendant de l'entretien d'un monde de frontières délimitant les espaces sociaux et les statuts et rôles qui leur correspondent. Le rôle est sécurisant du fait de sa grande fixité, enserré qu'il est dans un statut rigide et clairement localisé¹⁸.

De la même manière, l'incorporation à une entreprise et la mise en place d'un parcours professionnel prévisible (la carrière) joue-t-il d'un temps au déroulement ordonné, cadencé et prévisible pour instaurer des sécurités¹⁹.

La forme-limite peut être considérée comme limitant fortement les aléas au travers de la définition d'appartenance, d'ères, d'aires et de registres d'action. L'aléa est d'autant moins grand que sont prévisibles les conséquences

dée sur l'enchaînement de manière dia- et synchronique de multiples projets : BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

¹⁶ À cet égard, voir les travaux menés par Jacques Marquet sur les évolutions de la famille contemporaine : MARQUET Jacques et al., *Évolution contemporaine de la parentalité*, Gent, Academia Press, 2005 ; MARQUET Jacques, « Le couple parental indéfectible : entre utopies et réalités », *Cahiers de l'atelier*, n° 513, avril-juin 2007.

¹⁷ GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973.

¹⁸ Cela n'empêche bien entendu pas les relations ni les fausses notes. L'humain est ainsi fait qu'inévitablement, il commettra des impairs au regard de la définition de son rôle. Alors, des échanges réparateurs devront prendre place. Il n'en demeure pas moins que c'est le rôle qui est premier, et la relation qui l'actualise et œuvre à son maintien.

¹⁹ BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, op. cit., pp. 134-139.

de l'incorporation comme de la non-incorporation²⁰. Le sont, par exemple, celles d'une transgression des limites séparant les sexes par le travestissement ou l'homosexualité : poursuites pénales, rejet social, désapprobation publique, etc. On notera que ceci peut parfaitement être défendu au niveau collectif, les frontières nationales, leur identification à des entités culturelles claires, leur combinaison avec une lecture raciale et essentialiste des populations humaines sont des outils réduisant drastiquement l'incertitude, en même temps que les libertés. Sous cet angle, la forme-limite peut être analysée comme un système de sécurisation des relations sociales²¹.

À l'inverse, dans le cadre de la forme-flux, la relation à l'environnement passe par un système relationnel et non plus positionnel, avec la circonsistance particulière que ces positions sont labiles. La notion de statut pose alors problème. Il n'est en effet plus question d'occuper de manière durable une position clairement définie et d'en déduire son comportement individuel. Au contraire, dans une lecture relationnelle, des « postures » sont adoptées, en fonction des nécessités du moment et, notamment, des interlocuteurs considérés. Dans ce contexte, il appartient à l'individu de définir les postures qu'il adopte, sans garantie pour lui d'être « dans le bon ». La prévisibilité du contexte et des attentes qui y naissent a dès lors fortement baissé par rapport à la forme-limite.

Qu'est-ce ainsi qu'être père aujourd'hui ? S'il fut un temps où ce rôle se définissait par rapport à un statut fixe, actuellement les hommes sont appelés à faire preuve d'inventivité, à s'adapter, à créer des postures en fonction du contexte : famille traditionnelle, recomposée et/ou homosexuelle, type de lien avec l'enfant considéré, personnalité de celui-ci, durée de stabilité de la famille considérée, etc.²² Le niveau d'incertitude a incontestablement augmenté²³, ce qui se marque dans des stratégies nettement plus complexes qu'autrefois de l'identité masculine.

Il nous paraît que c'est, plus largement, l'ensemble du rapport à l'environnement qui est vu au travers d'un prisme accroissant la perception des aléas. Potentiellement, le sentiment d'insécurité peut s'en trouver augmenté – l'environnement apparaît moins prévisible – et l'insécurité objective aussi

²⁰ Pour cette notion d'incorporation, nous renvoyons au rôle qu'elle joue, selon Michel Foucault, dans la mise en place du biopouvoir. MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison and (im)mobility. What about Foucault ? », *Mobilities*, 2014.

²¹ Sans qu'il soit, bien entendu, question d'y voir un système intentionnel.

²² CASTELAIN-MEUNIER Christine, *Les métamorphoses du masculin*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005 ; MARQUET Jacques, « La famille à l'épreuve de la rupture conjugale », *Les cahiers du CEPESC*, 2008, pp. 8-44.

²³ PLAIDEAU Charlotte, LALOY David, MARQUET Jacques et MARQUIS Nicolas, « La complexité de la filiation : que faire des parents en plus ? », in MARQUET Jacques (dir.), *L'évolution contemporaine de la parentalité*, Gent, Academia Press, 2005, pp. 219-220.

s'il s'avère que, convaincus de l'imprévisibilité de leur environnement, les acteurs sociaux adoptent des postures moins prévisibles et, de ce fait, accroissent l'entropie du système.

De l'espace-temps à la mobilité

Si l'on veut bien considérer le fait que la mobilité se définit comme le déplacement dans l'espace au cours du temps, on conçoit sans peine que l'évolution des représentations spatio-temporelles ne puisse rester sans effet sur celles de la mobilité. Ainsi, le *mobility turn* décrit par Sheller et Urry²⁴, cette centralité progressive de la question de la mobilité, nous semble non seulement devoir être mis en rapport avec le mouvement que nous venons de décrire et étendu aux mobilités non physiques (survenant dans les espaces non physiques).

Plus précisément, à un cadre tel que celui offert par la forme-limite correspond une représentation de la mobilité comme un franchissement de frontière. Ainsi, la mobilité sociale s'entend-elle comme l'abandon d'une position pour une autre, d'un statut pour un autre. Le déplacement est donc clairement orienté, son objectif est prédéterminé et sa réalisation dépend du respect (ou de la violation) des règles de franchissement des limites concernées. Une autre manière de présenter les choses est de considérer la mobilité comme le mouvement séparant deux ancrages. Dans ce cadre, la mobilité erratique est vécue comme problématique puisqu'elle revient à ne pas faire cas des frontières. C'est ainsi qu'à la fin du XIX^e siècle, les paysans sont invités à quitter leur campagne pour la proximité des industries, mais fermement invités à s'y fixer. Cités ouvrières, limitation de la mobilité via le livret ouvrier²⁵ et répression du vagabondage²⁶ sont quelques signes d'une mobilité légitime prenant la forme d'un déplacement d'un ancrage à l'autre.

Dans le cadre de la forme-limite, l'ancrage est donc conçu comme premier, vient ensuite la mobilité, la seconde ne pouvant être pensée que par opposition au premier, nécessairement préalable.

²⁴ « The new mobilities paradigm », *Environment and Planning A*, vol. 38, 2006, pp. 207-226.

²⁵ DELWIT Pascal et GOTOVITCH José, « La peur des rouges », in DELWIT Pascal et GOTOVITCH José, *La peur du rouge*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. IX. Ce livret permettait à la fois de tracer les ouvriers, mais également de les maintenir dans un état de sujétion. Si le patron refusait de signer le livret de l'ouvrier souhaitant partir, celui-ci perdait toute chance de retrouver un emploi et se trouvait condamné au vagabondage. En effet, était déclaré vagabond tout ouvrier dépourvu de livret. La mobilité était donc à la fois entravée et imposée au titre de sanction. Loi du 22 Germinal an xi, livret rendu obligatoire par l'arrêté royal du 10 novembre 1845.

²⁶ Loi du 27 novembre 1891 pour la répression du vagabondage et de la mendicité.

Si l'on considère la forme-flux, force est de constater que la situation est significativement différente. En effet, dans un environnement dépourvu de frontières et en proie à un flux temporel constant, aucune stabilité, aucun ancrage n'est plus envisageable à moyen ou long terme. De seconde et planifiée, la mobilité devient première et irrépressible. Le mouvement n'est plus un choix, il est la condition humaine même, ainsi qu'on l'entend régulièrement dire par ceux qui affirment que le propre de l'homme, ce qui fait sa dignité, est sa capacité à se mouvoir, à s'adapter, à changer²⁷. Le mouvement n'affecte pas celui-là seul qui a décidé de se mouvoir et qui peut compter sur une stabilité de son environnement pour donner sens à son déplacement, il concerne l'ensemble des points de référence de l'espace considéré, au point que même celui qui se veut immobile se déplace constamment, puisqu'il ne peut conserver une relation identique à son contexte. S'il ne bouge pas, son environnement le fera par rapport à lui. Or, qu'est-ce qu'un mouvement, si ce n'est une modification relative de la position ?

Le changement constant rend l'immobilité impossible à long terme et coûteuse en énergie à court terme. Il faudra s'adapter aux changements du contexte pour rester synchrone avec lui, et ce dans un contexte où leur prévisibilité est faible. Cela rend vaine toute tentative de planification puisque rien ne permet de penser que le point d'arrivée restera en place le temps du déplacement. C'est ainsi qu'une carrière ne peut se planifier sur vingt ou quarante ans tant sont nombreuses les incertitudes : cessation d'activité de l'entreprise, modification radicale du métier exercé rendant certaines compétences inutiles et d'autres indispensables, déménagement à l'étranger, désir ou nécessité personnels de saisir de nouvelles opportunités sont quelques-uns des aléas pouvant affecter une trajectoire professionnelle.

La mobilité est donc première, l'immobilité résulte d'un effort²⁸. Cette centralité se marque dans la théorisation – aujourd'hui très largement admise – d'un « tournant de la mobilité » (*mobility turn*) ayant fait de la mobilité une

²⁷ Cette thématique de la dignité dans le mouvement est fortement présente dans les discours sur « l'assistanat » et la dépendance, présentés comme de graves atteintes à la dignité. Un exemple frappant de ce type de considération est l'affirmation du fait qu'un des principaux problèmes posés par la prison est l'instauration d'une situation de dépendance du détenu. *Rapport final de la commission « loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus », Rapport fait au nom de la commission de la Justice par Vincent Decroly et Tony Van Parijs, 2001, p. 66.*

²⁸ Précisons une fois de plus que nous parlons ici des représentations et qu'il ne s'agit pas d'affirmer que les pratiques leur sont conformes. Si tant les concepts de mobilité et d'immobilité que l'attribution des qualités de mobile ou d'immobile sont des constructions sociales, il en va de même des constructions relatives au rôle de la mobilité et de l'immobilité dans le fait social. FRELLO Birgitta, « Towards a Discursive Analytics of Movement », *op. cit.*

notion centrale pour penser nos sociétés²⁹. Notons que cette mobilité affecte l'ensemble des espaces, qu'ils soient politiques, normatifs, philosophiques, institutionnels, etc. La mobilité irrépressible est nécessairement conjonctuelle, voire erratique. Dans ce cadre, la complexité rend le contexte imprévisible et accroît d'autant le poids des aléas, positifs ou négatifs. Ce cadre d'action est dès lors de nature à accroître les insécurités.

L'idéologie mobilitaire

Il a jusqu'à présent été question d'une modification des représentations spatio-temporelles et de ses conséquences en termes de rapport aux mobilités. Il s'agissait de constructions sociales discursives prétendant rendre compte du réel et, donc, à vocation descriptive. Nous savons cependant qu'il est rare – pour ne pas dire impossible – que survienne un changement des paradigmes descriptifs sans que ne soient affectés leurs correspondants prescriptifs. Dès lors que l'on perçoit le monde de nouvelle manière, il est logique que les règles qui le régissent soient considérées sous un jour nouveau, amendées, voire totalement réformées. Il est bien entendu qu'à l'inverse, le développement d'une normativité particulière aboutira à une modification de la réalité. Il s'agit bien entendu là d'une rétroaction permanente.

C'est ainsi que nous pensons que le passage de la forme-limite à la forme-flux comme systèmes de représentation de l'espace-temps et de la mobilité s'est accompagné de l'apparition d'une « idéologie mobilitaire »³⁰. Si la mobilité est la condition ordinaire, naturelle, de chacun, il suffit de peu pour qu'elle devienne une valeur en soi. Il nous semble que c'est ce qui s'est produit.

De la description à la prescription

Un des nœuds de ce processus est l'émergence d'une contestation de la légitimité du principe même de frontière. Plutôt que d'en discuter le tracé (discuter de la frontière), on en conteste la possibilité (discuter la frontière). C'est ainsi que, par exemple, ceux qui se réclament de la théorie du genre, bien souvent, contestent radicalement la possibilité d'une circonscription des sexes et ne se contentent pas de remettre en cause le tracé de la frontière entre masculin et féminin (cf. Tableau ci-dessus). Il existerait un continuum allant de l'un à l'autre, au sein duquel chacun, de manière libre et

²⁹ SHELLER Mimi et URRY John, « The new mobilities paradigm », *Environment and Planning*, vol. 38, n° 2, 2006, pp. 207-226.

³⁰ La forme-limite correspondait à une idéologie de l'ancre valorisant l'incorporation à des territoires clairement marqués.

dynamique, doit se définir en référence aux deux pôles qui le structurent³¹. La frontière est devenue contrefactuelle car elle ne correspond pas à la réalité des pratiques et des vécus. C'est ainsi qu'alors que, depuis longtemps, sont connus des cas où le sexe lui-même est indéterminable, se développe un discours visant à relativiser la dichotomie sexuelle elle-même, des médecins proposant la création d'un troisième sexe et la définition de la différence sexuelle comme un continuum³².

Partant, se développe aisément l'idée que la frontière est un outil *illégitime* pour structurer le champ considéré. Il devient indéfendable de soutenir le maintien ou l'instauration de frontières, même si, bien souvent, la frontière chassée par la porte revient par la fenêtre³³. À cet égard, l'exemple de la détermination du sexe est à nouveau frappant. Alors que, longtemps, les enfants intersexués se voyaient assigner un sexe et subissaient des opérations visant à leur créer des organes conformes – le bien de l'enfant étant servi par son « accompagnement » d'un côté ou de l'autre de la frontière entre les sexes –, de plus en plus, l'impérativité de l'assignation à un sexe est contestée. Se développent des pratiques visant à permettre le développement du corps, malgré son ambiguïté sexuelle³⁴.

La frontière devient cet élément étranger, plaqué sur une réalité complexe et mobile et est donc vue comme une violence faite au réel. Elle contraint par exemple l'individu à entrer dans des moules, dans des catégories, dans des circonscriptions qui l'empêchent de vivre sa nature d'être mouvant au sein d'une réalité mouvante. Car la dignité proclamée de l'homme devenu propriétaire de sa vie³⁵ découle de sa capacité d'adaptation et d'invention de soi³⁶, lesquelles sont incompatibles avec une définition des espaces-temps

³¹ On notera qu'il ne s'agit plus ici pour les individus de définir leur appartenance, mais bien de se situer par rapport à deux pôles qui exercent tous deux, simultanément, leur influence sur l'identité de chacun. Nous ne présumons bien entendu pas ici de la faisabilité de ce libre choix.

³² FELLOUS Marc, « La fabrique du sexe chez l'homme », in GOUYON Pierre-Henri (dir.), *Aux origines de la sexualité*, Paris, Fayard, 2009, p. 302.

³³ Ainsi en va-t-il de la proposition d'instauration de quotas et de mécanismes de discrimination positive. Elles impliquent le classement strict des personnes dans l'un ou l'autre sexe. De même peut-on constater que certaines tendances féministes, *a priori* proches de la « théorie du genre », attribuent des valeurs positives aux femmes en raison de leur seule appartenance à un sexe.

³⁴ TOURAILLE Priscille, « Genre et sexe : sortir de l'imbroglio conceptuel », in GOUYON Pierre-Henri (dir.), Paris, Fayard, 2009, p. 477.

³⁵ EHRENBURG Alain, *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 150.

³⁶ À ce propos, voir ce que dit Ehrenberg de l'institution de l'intériorité en ce qu'elle permet de se déprendre de son destin. Se développe une hétérogénéisation des modes de vie au sein desquels l'individu est appelé à s'orienter, non en fonction de normes sociales, mais sur la base d'une interrogation de soi et du développement de bonnes relations avec soi. *Ibid.*, pp. 143-144.

de la forme-limite. Ainsi croise-t-on à maintes reprises cette rhétorique de la dignité par l'initiative, la proactivité et la construction de son destin, jusque dans les travaux préparatoires de la récente loi pénitentiaire qui pose le problème de la prison et du travail en prison en termes de préservation de la dignité des détenus par le maintien de leur potentiel d'initiative. « [...] un travail ‘force’ [...] prive notamment les condamnés d'une possibilité de prendre leur destin en mains, d'assumer leurs responsabilités envers eux-mêmes et à l'égard d'autrui, et ce faisant de conforter leur dignité. »³⁷

Émerge une nouvelle conception de ce qui doit être : l'impératif mobilitaire. Dans un monde en mouvement permanent, l'ancrage territorial perd tout son sens et il convient, au contraire, de développer des attitudes volontaristes de mobilité. La mobilité est devenue impérative.

Il est bien entendu que les niveaux prescriptif et descriptif sont entremêlés, l'appel au désancre accroissant la mobilité des individus et venant confirmer une lecture descriptive qui voit dans l'environnement un ensemble d'éléments en mouvement permanent. C'est un système récursif qui se met alors en place, chacun donnant tête baissée dans une mobilisation tous azimuts, confirmant la tendance à l'omnimobilité.

Pour soutenir cette hypothèse, nous renvoyons aux travaux que nous avons pu mener par le passé sur des domaines spécifiques tels que les discours sur la prison ou le management³⁸.

Quatre impératifs mobilitaires

Bertrand Montulet et moi-même, dans l'ouvrage que nous rédigeons sur le sujet, avons identifié quatre impératifs mobilitaires qui nous semblent résumer les coordonnées de l'idéologie mobilitaire. Il s'agit de mots d'ordre cardinaux dont les déclinaisons sont très nombreuses.

³⁷ Rapport final de la Commission Dupont, *op. cit.*, p. 158.

³⁸ MINCKE Christophe et MONTULET Bertrand, « Immobilités éprouvées et mobilités éprouvantes. Quelques considérations à propos de l'idéologie mobilitaire » ; MINCKE Christophe, « Prison et mobilités. Des immobilités pénibles aux mobilités éprouvantes » ; MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison et mobilité. Et Foucault ? », HAL archives ouvertes, 2013 ; MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison and (im) mobility. What about Foucault ? », *op. cit.* ; MINCKE Christophe, « Mobilité et justice pénale. L'idéologie mobilitaire comme sousbasement du managérialisme », *Droit et Société*, n° 84, 2013, pp. 359-389 ; MINCKE Christophe, « La médiation, contre-culture ou nouveau lieu-commun ? Idéologie mobilitaire et nouvelles normativités », HAL archives ouvertes, 2013 ; MINCKE Christophe, « Moving fixed people. Prison and mobility » ; MINCKE Christophe, « Mobility, a new paradigm for prison ? ».

Activité

L'activité est une obligation mobilitaire : il importe aujourd'hui d'être toujours en mouvement. Cet impératif concerne à la fois les individus et les organisations, à un point tel que la surcharge est devenue banale, voire encouragée³⁹. Il convient dans bien des cas d'être surchargé, de n'avoir pas un moment, de traquer les interstices, d'apparaître débordé, *overbooké*, à la limite de l'épuisement⁴⁰. Bien entendu, l'inactif est, dans ce cadre, pointé comme le paresseux et celui qui craque, comme l'incapable.

L'activité peut être quelconque, pour autant qu'elle soit permanente⁴¹. Il ne s'agit plus, comme autrefois, d'opposer les périodes d'action, durant lesquelles une activité est exigée, aux périodes de repos, laissées en jachère. Ainsi, le retraité n'est-il plus invité à cesser de se démener pour partir pêcher ou s'adonner à la colombophilie, il est fortement incité à devenir un senior actif, toujours prompt sur la balle, se lançant de nouveaux défis et ne cessant de lutter contre le naufrage qu'est l'inaction, bien davantage que la vieillesse. Car c'est de l'inactivité et non du temps que découlent le déclin et la dépendance.

³⁹ C'est ainsi que, récemment, la Ministre de la Justice belge, Annemie Turtleboom, a annoncé un plan d'exécution des courtes peines de prisons, fondant sa faisabilité sur le fait que la surpopulation carcérale aurait baissé de 5 %. LAGASE Michel, *Les peines de prison d'au moins quatre mois seront exécutées* - RTBF Société, disponible à l'adresse suivante : <http://www.rtbf.be/info/> (consultée le 23 janvier 2014). La surcharge de l'institution carcérale apparaît dès lors comme une donnée de son fonctionnement normal. Dans le même ordre d'idée, alors que le rapport de la Commission Dupont indiquait qu'il s'agissait de la clé de voûte du dispositif projeté par l'avant-projet de loi sur le statut juridique interne des détenus (*Rapport final de la Commission Dupont*, *op. cit.*, p. 123), l'article fixant une capacité maximale à chaque prison a été ôté du projet de loi quasiment sans débats, au motif que « Le gouvernement n'estime [...] pas que la fixation d'une capacité pénitentiaire maximale est une réponse adéquate, qui répond par ailleurs aux exigences de sécurité publique », ce qui revient à faire de la surpopulation une donnée permanente du fonctionnement carcéral (*Proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus. Amendements*, 2004, p. 3). Il est bien entendu qu'en l'absence totale d'action radicale en la matière, on ne peut considérer les discours répétant que la surpopulation est un problème majeur comme le signe d'une réelle volonté de lutter contre ce phénomène.

⁴⁰ Dans le système judiciaire et parajudiciaire, la traque des interstices prend la forme de la mise en place d'instruments de gestion managériale de la charge de travail. JONCKHEERE Alexia, « SIPAR, un système informatique emblématique des transformations observables au sein des maisons de justice », *Champ pénal/Penal field. Nouvelle revue internationale de criminologie*, 31 octobre 2007 ; JONCKHEERE Alexia, *Des assistants de justice aux prises avec SIPAR. Un regard sur le management des maisons de justice*, Doctorat en criminologie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011. Ceux-ci en sont venus à constituer un des éléments majeurs de la régulation des institutions répressives. MINCKE Christophe, « Mobilité et justice pénale. L'idéologie militaire comme sousbasement du managérialisme », *op. cit.*, pp. 367-368.

⁴¹ Pour Boltanski et Chiapello, l'activité est le principe supérieur commun de la Cité par projets. BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*, p. 165.

Activation

Le deuxième impératif mobilitaire consiste à attendre de l'individu qu'il soit au principe de son propre mouvement. Il n'est pas question pour lui d'attendre des instructions, un ordre ou un signe. Nul autre que lui n'est dans sa position précise et ne peut savoir pour lui quelle est l'activité la plus appropriée. Ne faisant pas partie d'un grand ensemble uniforme, il est seul à pouvoir trouver ce qui, dans sa situation, est pertinent. Il est donc vain d'attendre une indication d'un tiers. L'on renverra à ce propos à l'injonction d'être soi-même décrite par Alain Ehrenberg⁴².

Il est ainsi impossible d'être guidé précisément – au plus peut-on être coaché, c'est-à-dire accompagné dans l'exercice de son autodétermination (à un niveau processuel, donc). On ne pourrait davantage être certain que l'on en a fait assez et que l'on est sur la bonne voie. Ainsi, les bénéficiaires d'une aide sociale ne se voient-ils pas tant poser la question de leurs besoins – ceux dont la satisfaction conditionne leur dignité – que celle de leur projet⁴³. Il n'existe pas de normes générales pouvant assurer l'acteur social du fait qu'il ne se trompe pas.

C'est ainsi que le cadre d'action des individus peut devenir insécurisant du fait de son imprévisibilité. Dans un contexte fortement normé, où ce qui est demandé est une conformité à un canevas d'action préétabli, il est aisément de déterminer si l'on a agi de manière suffisante. Le cas échéant, on se prévaudra du respect scrupuleux des normes pour indiquer que rien ne peut nous être reproché. Dans un cadre mobilitaire, c'est bien plus difficile. Comment l'employé saura-t-il s'il a été assez motivé, proactif ou flexible ? Comment le conjoint sera-t-il certain d'avoir été à la hauteur de ce qu'attendait son partenaire dans le cadre du projet affectif conjoint ? Comment être certain que l'on a satisfait au principe de précaution ? Comment prouver que, en tant qu'allocataire social, on a suffisamment pris en charge sa recherche d'emploi ou d'insertion sociale ?

C'est ainsi que la récente loi pénitentiaire prévoit-elle l'établissement d'un plan de détention par le condamné, comprenant les projets qu'il nourrit pour son temps d'incarcération (art. 38 à 40, loi du 12 janvier 2005 de principes concernant l'Administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus). L'application de celui-ci doit être suivie au cours de la peine et constituera un des critères d'appréciation de l'opportunité, le moment venu, d'accorder une libération conditionnelle. Encore celle-ci sera-t-elle accom-

⁴² *La fatigue d'être soi : dépression et société*, op. cit.

⁴³ LACOURT Isabelle, « 'Quel est votre projet ? L'insertion socioprofessionnelle des usagers dans les CPAS bruxellois », *Brussels Studies*, n° 5, 23 mars 2007.

pagnée d'un plan de réinsertion sociale (art. 48, loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine). Le justiciable n'est plus soumis à des impératifs clairs de discipline (au sens foucaldien du terme)⁴⁴, il doit prendre des initiatives, il doit s'activer, sortir de sa passivité⁴⁵.

L'activation a ceci de particulier qu'elle repose sur l'individu dans sa mise en œuvre et dans sa régulation. Étant entendu qu'il en sera responsable et sera, dans ce cadre, soumis à un *monitoring* rendant compte de la permanence de ses efforts⁴⁶. L'on conçoit sans peine à quel point ceci peut être insécurisant : l'activation est une exigence potentiellement infinie.

Participation

Dans le cadre de la forme-flux, le rapport à l'environnement passe par le développement de relations dans le cadre de projets temporaires. Il n'est en effet plus question d'appréhender le volet collectif de l'activité au travers des anciennes catégories de l'ancrage et de l'appartenance à un espace social (entreprise, classe, groupe professionnel, etc.). Il n'est plus question d'être incorporé à une institution productive (quelle que soit la production envisagée). La lecture relationnelle implique à la fois l'idée que l'activité se développe au travers du rapport social plutôt que de l'incorporation et celle que les relations ainsi nouées évoluent en permanence. Dès lors, la logique du projet prévaudra⁴⁷. Le projet est cette forme d'activité temporaire développée via l'enrôlement de personnes autour d'un objectif. En point focal de cette forme de coordination : la participation.

⁴⁴ MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison and (im)mobility. What about Foucault ? », *op. cit.*

⁴⁵ Proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus. Amendements, 2004, p. 10.

⁴⁶ À ce propos, le passage de contrôles discrets de type Panoptique (dépendant d'un lieu et ne s'exerçant qu'au cours de durées clairement définies) à des contrôles continus tels que la vidéosurveillance ou la surveillance électronique est particulièrement marquant. FRANCIS Vincent, « Du Panopticon à la 'Nouvelle Surveillance'. Un examen de la littérature anglophone », *Revue de droit pénal et de criminologie*, n° 11, 2008, pp. 1025-1046 ; MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison and (im)mobility. What about Foucault ? », *op. cit.* ; KOSKELA Hille, « Cam Era - the contemporary urban Panopticon », *Surveillance and Society*, vol. 1, n° 3, 2003, pp. 292-313. On passe dans ce cadre de l'examen au monitoring.

⁴⁷ Cette logique du projet est omniprésente. Elle est par exemple au fondement des politiques d'insertion qui ne cherchent plus à faire du chômeur un travailleur mais à restaurer dans l'inemployable des potentialités d'attractivité pour le monde du travail, notamment par l'inculcation d'un habitus centré sur une logique de projet d'individualisation des parcours. MAUGER Gérard, « Les politiques d'insertion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 136, n° 1, 2001, p. 13.

Celle-ci est aujourd’hui vue comme une vertu cardinale, invoquée à l’envi en matière de démocratie, de pédagogie, de management, de justice ou encore de gestion des établissements pénitentiaires⁴⁸.

L’individu est donc sommé de participer à un maximum de projets, chaque action pouvant être vue ou conçue sous la forme d’un projet. Ainsi de la remise au travail d’un chômeur qui, de fourniture d’un emploi à un chômeur, devient un projet collectif de réinsertion adressé à un demandeur d’emploi⁴⁹. Ainsi de l’aide sociale, de plus en plus accompagnée de la question « quel est votre projet ? »⁵⁰. Il en va de même de la réintégration sociale des détenus, gérée par un réseau d’instances et de personnes censées accompagner le « plan de réinsertion » du détenu, ou du traitement des dossiers par le système judiciaire, vu comme une production collective plus que comme une chaîne d’interventions successives et séquentielles. C’est ainsi que l’aide aux détenus sera conçue comme une proposition de collaboration faite au condamné, à charge pour lui d’en faire un des éléments de sa gestion participative de sa détention⁵¹. C’est ainsi que la prison elle-même est définie comme un projet participatif intégrant détenus et administration, ou encore que les initiatives de justice participative, comme la médiation, sont intégrées à l’idée même du plan de détention⁵². De semblable manière, le management contemporain tendra-t-il à présenter la situation de travail, non comme la location d’une force de travail par un employeur, mais comme une implication collective dans un projet commun, le patron étant, bien souvent, lui-même employé par des actionnaires⁵³.

L’inverse de la participation est la dépendance, cette attitude qui consiste, plutôt que de contribuer à la mise sur pied et à l’exécution d’un projet, à se laisser traîner, poids mort handicapant autrui. Cette dépendance est stigmatisée via une critique de l’assistanat, une peur de la dépendance des personnes âgées et handicapées ou encore la dénonciation de l’infantilisation du détenu pris en charge au lieu de se voir responsabilisé via un « plan de détention ».

⁴⁸ MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison and (im)mobility. What about Foucault? », *op. cit.*

⁴⁹ On notera à cet égard l’importance de la problématique du refus d’un emploi « non convenable » et le développement d’une gestion administrative du contrôle de la volonté de participer au système de recherche de travail (que l’on ne peut qualifier de système de remise à l’emploi tant il semble mû par le seul impératif de la quête).

⁵⁰ LACOURT Isabelle, « ‘Quel est votre projet ?’ L’insertion socioprofessionnelle des usagers dans les CPAS bruxellois », *op. cit.*

⁵¹ *Rapport final de la Commission Dupont*, *op. cit.*, p. 74.

⁵² *Proposition de résolution relative au rapport final de la Commission « loi de principes concernant l’administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus »*, *Rapport fait au nom de la Commission par M. Tony Van Parijs*, 2003, p. 21.

⁵³ Nous renvoyons pour ce point au Nouvel esprit du capitalisme qui, en se fondant sur la littérature du management, montre à quel point l’impératif d’implication dans des projets professionnels est puissant BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*

Adaptation

Le quatrième impératif mobilitaire porte sur l'adaptation. Une personne sommée de s'intégrer à une multitude de projets, de les enchaîner ou de les cumuler doit jouir d'excellentes facultés d'adaptation. C'est ainsi qu'aujourd'hui, adaptabilité, flexibilité ou encore reconversion sont des termes positifs, indiquant une saine capacité à se saisir de toute opportunité, sans préjugé, sans contrainte et sans prérequis⁵⁴.

Ainsi l'individu-modèle (de même que l'organisation-modèle) est-il capable de passer d'un registre à l'autre, d'un domaine d'activité à l'autre, d'un type de relation à l'autre, rapidement et sans hésitation. La posture, dont il était question ci-dessus, est la concrétisation de cette exigence. Il s'agit d'endosser temporairement mais avec efficacité une attitude correspondant aux nécessités du moment, de pouvoir la cumuler avec d'autres et d'être à même de s'en défaire aussi rapidement qu'on l'aura faite sienne.

Dans ce contexte, tout ancrage géographique, philosophique, religieux, matériel ou intellectuel peut devenir un obstacle. Il convient donc de renoncer à toute rigidité pour développer librement son action⁵⁵. Il n'est dès lors plus question de quitter un ancrage pour en retrouver un autre, mais bien de s'en débarrasser définitivement, quelle qu'en soit la forme.

Il est bien entendu que cette exigence d'adaptation accroît l'exposition des individus aux aléas, puisqu'il n'est plus question pour eux de garantir des zones réservées, soustraites à certains types d'intervention. Il n'est par exemple plus possible de se prévaloir de la stricte séparation des domaines et temporalités professionnels et privés pour refuser d'endosser sa posture d'employé-modèle hors des heures de bureau. De même, si l'on a longtemps pu se prévaloir de son métier et de son diplôme pour refuser une activité professionnelle qui s'en éloignerait par trop, un discours se renforce qui stigmatise le refus de certains demandeurs d'emploi, sous couvert du critère « d'emploi convenable », de certaines propositions professionnelles⁵⁶. Il leur faudrait désormais accepter toutes les adaptations, y compris vers le bas, de leurs type et conditions de travail. L'impératif d'adaptabilité entraîne donc une exposition supérieure à des aléas.

⁵⁴ C'est dans ce sens que Gérard Mauger parle de l'instauration d'un habitus flexible correspondant aux attentes du monde de l'entreprise MAUGER Gérard, « Les politiques d'insertion », *op. cit.*

⁵⁵ C'est ce que Boltanski et Chiapello formalisent comme le rejet de l'attachement par la Cité par projets BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*, p. 179.

⁵⁶ Nous renvoyons à cet égard au très caractéristique plaidoyer d'Etienne de Callataÿ, Brèves : Étienne de Callataÿ, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be/> (consultée le 8 avril 2013).

Désirs d'insécurités

Il nous semble donc que l'on peut déduire de ce qui précède que, tant dans les représentations que dans les prescriptions, se dessine un nouveau rapport aux insécurités. D'un point de vue descriptif, la vision du monde qui émerge dans le cadre de la forme-flux et de la représentation de la mobilité qui l'accompagne fait la part belle à l'aléa comme condition humaine ordinaire, voire comme un des fondements de sa dignité. Plus encore que le constat de l'existence de tels aléas, ces représentations s'accompagneraient de l'idée que toute tentative d'établissement de prévisibilités est vouée à l'échec.

L'idéologie naissant de ces représentations valoriserait l'aléa en tant que tel. Au travers d'impératifs d'activité, d'activation, de participation et d'adaptation, l'individu est invité à se défaire de ses ancrages et limites, désormais illégitimes. L'aléa est alors présenté à la fois comme le lot de l'homme et des organisations sociales et comme un facteur de dynamisme et un promoteur de dignité. En quelque sorte, en cherchant à s'abriter derrière des rigidités, l'homme trahirait sa nature profonde d'être mobile et braderait sa dignité. Si le risque doit être géré, c'est en le maîtrisant, non en le supprimant.

Là où la dignité était précédemment d'instituer des constructions sociales durables, elle est devenue la soumission à des incertitudes constituant autant de défis qui le grandiront en lui permettant de montrer sa capacité à les relever. Le paresseux (activité), le routinier (activation), le dépendant (participation) et l'inadapté (adaptation) sont les figures contemporaines de l'échec, échec de ceux qui, refusant les aléas de la vie, refusent la vie elle-même. L'aléa révèle l'homme à lui-même, le responsabilisant, lui offrant l'opportunité de montrer de quoi il est capable, lui ouvrant des horizons insoupçonnés, etc.

On le voit, la valorisation des aléas trahit un désir de s'exposer à l'imprévisible, lequel peut aussi bien être fait d'opportunités que d'insécurités⁵⁷. Il est bien entendu qu'un tel mot d'ordre pousse les individus à la prise de risque ou incite la collectivité à les y abandonner, ce qui ne peut manquer de générer de profondes angoisses.

Ainsi, l'avenir de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement, de la famille, de l'État lui-même, les perspectives en matière de logement, de santé, de sécurité sociale ou d'identité (individuelle et collective) apparaissent-ils particulièrement peu lisibles. Si certains surfent sur l'aléa, à l'image de ces tra-

⁵⁷ À ce propos, voir les considérations de Boltanski et Chiapello sur la valorisation de l'insécurité dans les discours du management à partir de la fin des années 1960. BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, op. cit., p. 139.

ders, figures contemporaines d'une certaine réussite, parvenant à s'enrichir de tous les soubresauts de la bourse – à la hausse comme à la baisse – et donc de faire de tout aléa une opportunité⁵⁸, nombreux sont ceux qui se trouvent exposés à des risques qui pourraient emporter leur vie. Que l'on songe aux milliers de particuliers espagnols ruinés et ayant à affronter des insécurités cumulées en matière d'emploi, de logement, de santé, d'accès à la culture, d'alimentation, etc.

Il est impossible, dès lors, de poser la question des insécurités sans la contextualiser, notamment en indiquant en quoi un discours idéologique actuellement puissant – même si l'idéologie de l'ancrage reste très puissante dans certains domaines – œuvre à leur valorisation au travers de la promotion de l'exposition aux aléas. Sous les appels à l'activation, au refus de l'assistanat, à la participation, à la flexibilité totale, à l'ouverture, à l'abandon des préconceptions, à l'ouverture de toutes les frontières, point une affirmation de la positivité de l'indétermination, en même temps que de la vanité de toute tentative de détermination.

Mi-abandon, mi-rejet, ce mouvement traduit un rapport aux insécurités marqué, au moins partiellement, par le désir.

Conclusion : la recherche de sécurité(s)

Il ne faudrait pas considérer que les frontières – au sens où nous les avons définies ici – sont les seuls dispositifs de sécurité envisageables. S'ils furent au centre de bien des modes de sécurisation⁵⁹, cela n'indique en rien leur caractère indispensable. Un minimum l'est sans doute, mais d'autres instruments peuvent certainement être mobilisés, comme le suggère Castel qui centre son attention sur les articulations entre « projets », au cours desquelles la plupart des insécurités se donnent à voir⁶⁰. Il ne faut donc pas lire le présent texte comme un appel à la restauration des ancrages sécurisants, seule condition de la résolution de la problématique des sécurités.

Il n'est cependant pas étonnant qu'émergent des discours rejetant l'idéalisat ion de la non-maîtrise propre à l'idéologie mobilitaire. Frappant est à cet égard le fait que les plus radicaux d'entre eux concernent la sécurité (pénale) plutôt que les sécurités. Il nous semble que l'on peut à cet égard faire l'hypothèse d'une rhétorique sécuritaire aux fonctions d'exorcisme – déjà émise

⁵⁸ Du moins dans la geste qui leur est consacrée.

⁵⁹ On notera au passage qu'ils n'étaient pas sans inconvénients, provoquant des tensions, non autour des questions de sécurité, mais autour de celles d'égalité, notamment socioéconomique.

⁶⁰ CASTEL Robert, *L'insecurité sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003.

par ailleurs, mais semble-t-il confortée par l'analyse du discours mobilitaire. Il s'agirait, par un effet de focalisation, de conjurer la peur des insécurités.

Cette logique se donnerait à voir de manière particulièrement claire dans le cadre de discours appelant, d'un côté, à l'abandon des personnes et des collectivités aux logiques mobilitaires et, d'un autre côté, au renforcement de la répression en réaction à une insécurité construite comme problématique sociale centrale et principal défi à l'action de l'État. Ce qui a été dénoncé comme un recentrage sur les fonctions régaliennes de l'État⁶¹ pourrait s'interpréter comme un rapport ambigu à la question de la sécurité. Un certain discours de droite propose ainsi cette articulation entre valorisation de l'aléa et fixation sur l'insécurité, en une distinction implicite, voire impensée, entre insécurités et insécurité.

S'il semble peu probable que l'on puisse revenir sur un développement idéologique dont nous avons pu constater qu'il était à l'œuvre dans nombre de domaines⁶², ce constat doit nous encourager à réinterroger la thématique des insécurités, et ce, sous deux angles. D'une part, se pose la question de la structure des discours qui, tantôt valorisent l'aléa, tantôt en appellent à une sécurisation radicale. Il est à cet égard douteux que la sécurité pénale soit seule concernée par ce deuxième type d'intervention ; les domaines de la sécurité routière ou environnementale pourraient utilement être interrogés sous cet angle. D'autre part, émerge une interrogation relative à la possibilité du maintien de certaines limites sécurisantes et aux perspectives de développement de stratégies alternatives de sécurisation.

Quoi qu'il en soit, il nous semble nécessaire, pour aborder cette problématique, de comprendre en quoi elle plonge ses racines dans les représentations sociales du réel et dans les constructions normatives qui en sont les fruits.

⁶¹ DEVRESSE Marie-Sophie, « La gestion de la surpopulation pénitentiaire : perspectives politiques, administratives et juridictionnelles », *Droit et Société*, n° 84, 2013, pp. 339-358.

⁶² MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison and (im)mobility. What about Foucault ? », *op. cit.* ; MINCKE Christophe, « La médiation, contre-culture ou nouveau lieu-commun ? Idéologie mobilitaire et nouvelles normativités », *op. cit.* ; MINCKE Christophe, « Mobilité et justice pénale. L'idéologie mobilitaire comme sousbasement du magagrégionalisme », *op. cit.*

**Quel sort pour les déchets moyennement
et hautement radioactifs belges ?**

**Controverses et traitements médiatiques
entourant le choix de l'option**

Céline PAROTTE et Grégoire LITS

En Belgique, depuis la création par le législateur de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) au début des années 1980, la gestion des déchets radioactifs est reconnue officiellement comme un problème public, c'est-à-dire nécessitant une action de l'autorité publique – de l'État et de son administration – pour sa résolution. Cette prise en compte institutionnelle, loin de clôturer une fois pour toutes les débats et controverses entourant les choix relatifs aux meilleures options techniques de gestion, a enclenché un processus décisionnel qui, en raison de la très longue durée de vie des déchets à gérer, s'étendra sur plusieurs générations et évoluera au même rythme que la conception donnée au problème des déchets en tant que tel.

En septembre 2011 et après une trentaine d'années de recherche scientifique, l'ONDRAF a soumis au Gouvernement, conformément à ses missions légales (Arrêté royal de 1981), un programme de gestion nommé *Plan Déchets*. Dans ce programme, il préconise le dépôt géologique comme solution de gestion à long terme pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie – aussi appelés déchets de catégorie B&C¹.

En raison de l'importance de la phase de « formulation d'un programme d'action »² dans le processus de gestion publique du problème, c'est ce plan et plus précisément sa mise en débat sur la scène médiatique qui retient notre attention dans cet article. Pour ce faire, nous faisons le choix d'analyser le traitement médiatique du *Plan Déchets*, en le situant dans un processus plus large, c'est-à-dire incluant une pluralité d'acteurs intéressés, de construction du problème des déchets radioactifs en Belgique. Cette analyse repose sur une « conception relationnelle »³ de la définition des problèmes publics – ou sociaux. Il s'agit de comprendre les problèmes publics, et plus généralement la construction de politiques publiques destinées à les résoudre, à partir des relations liant différents types d'acteurs, ou, comme l'assemblage « des pratiques qui les produisent et les transforment sans cesse »⁴. Nous nous intéresserons ici précisément aux actions et interactions liant plusieurs groupes d'acteurs participant à ce processus dynamique de construction du problème public : l'organisme d'intérêt public – l'ONDRAF –, les médias, le public, certaines associations environnementales ainsi que les représentants politiques à tous niveaux de pouvoir.

¹ Ils se distinguent pour leur gestion technique, selon une recommandation internationale de l'AIEA, des déchets dits « déchets A », ou déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie pour lesquels une solution de gestion a été adoptée par le Gouvernement belge en 2006. Notons qu'en décembre 2013, le Gouvernement ne s'était toujours pas positionné face au *Plan Déchets* de l'ONDRAF.

² JONES Charles, *An introduction to the study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.

³ BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, 2004 [1971], vol. 17, n° 67, pp.185-199.

⁴ LASCOUMES Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 12.

L'Approche relationnelle des problèmes publics – sociaux

Les problèmes sociaux comme comportement collectif

L'étude de la constitution des problèmes sociaux, c'est-à-dire de ce qui est identifié par une société comme un problème devant être résolu pour améliorer son propre fonctionnement, est une thématique ancienne de la Sociologie et des Sciences politiques qui trouve une de ses premières formulations opératoires dans les travaux d'Herbert Blumer, représentant du courant de l'interactionnisme symbolique⁵. Il défend la thèse que les problèmes sociaux n'existent pas en eux-mêmes mais sont uniquement le produit d'un processus de définition collective. Le rôle du chercheur est alors non pas de désigner les problèmes sociaux, ni d'identifier leur cause ou leur solution, mais bien d'étudier « le processus par lequel une société en vient à reconnaître, définir et traiter ses problèmes sociaux »⁶. Il s'agit alors d'identifier la « carrière » du problème afin de comprendre comment il apparaît, évolue et se maintient comme problème. Cette identification permet de comprendre les mécanismes du changement à l'œuvre dans la société. Blumer propose alors un modèle-type de la carrière d'un problème social découpé en cinq étapes. Ce découpage en cinq étapes idéales-typiques permet de situer clairement l'analyse du problème des déchets radioactifs belges que nous allons réaliser en la positionnant face à d'autres types d'analyse qui pourraient être – ou ont été – réalisés.

La première période identifiée par le sociologue est celle de « l'émergence du problème » qui peut être causée par exemple par « l'agitation sociale »⁷, l'action de groupes d'intérêt, la mise en évidence du problème par la presse ou par des lanceurs d'alerte⁸. La deuxième étape est celle de la « légitimation du problème ». Pour que le problème ne disparaisse pas, il doit gagner en respectabilité et se maintenir dans les discussions. Il doit également se diffuser et intéresser une part importante de la société afin d'être reconnu comme

⁵ L'interactionnisme symbolique est un courant sociologique qui apparaît dans les années 1940 à Chicago qui fait de l'interaction entre les individus le fondement du sens des actions sociales et donc de l'organisation des systèmes sociaux. Des racines plus anciennes de cette conception de l'analyse des problèmes sociaux peuvent être trouvées dans la sociologie formelle de George Simmel (notamment dans ses études sur le traitement de la pauvreté (SIMMEL Georg, *Le pauvre*, Paris, Allia, 2009 [1906]) ou dans l'approche pragmatiste de l'État, développée par Dewey et très proche de l'approche simmeliennne en termes d'associations dynamiques et de formes sociales (DEWEY John, *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 2005 [1925]).

⁶ BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *op. cit.*, p. 192.

⁷ *Ibid.*, p. 194.

⁸ Voir par exemple CHATEAURAYNAUD Francis et TОРNY Didier, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en Sciences sociales, 1999.

problème nécessitant un traitement par l'ensemble de la société. La troisième phase est celle de « la mobilisation de l'action ». Le problème devient « un objet de discussion, de controverse, de descriptions divergentes et de revendications diverses »⁹. Différentes identités se constituent et déploient des points de vue sur les meilleures options de résolution. Cette étape a été le sujet de très nombreuses études ces dernières années portant sur l'évolution et le « mapping » des controverses¹⁰, mais aussi d'études au sein de la Sociologie des mouvements sociaux¹¹. La quatrième étape est celle de la « formation d'un plan officiel d'action ». C'est le moment où le problème social devient véritablement un problème public – nous entendons par là : pris en charge par l'autorité publique. Un plan d'action officiel est créé par l'État ou ses délégués et est proposé pour résoudre le problème¹². La dernière étape est celle de la mise en œuvre effective du plan d'action qui est susceptible de transformer fortement la décision de principe.

Comme l'indiquent les quelques études mentionnées dans le paragraphe précédent, il est possible, pour étudier la carrière du problème, de centrer l'analyse sur une de ces cinq étapes en particulier. On oppose d'ailleurs généralement¹³ dans l'analyse des politiques publiques les travaux s'intéressant aux étapes préalables à la prise de décision publique – étapes 1 à 4 – à celles de la mise en œuvre des décisions prises – étape 5. Dans cet article, nous nous intéresserons uniquement à la quatrième étape de la carrière du problème des déchets hautement radioactifs belges et/ou de longue durée de vie, c'est-à-dire la production par la société d'un « plan d'action officiel », au travers de l'analyse de l'épisode du *Plan Déchets* de l'ONDRAF.

Action administrative, presse et action associative

Pour mener cette analyse à bien, il est nécessaire d'identifier les différents acteurs qui prennent part à ce processus de définition collective. Une fois ces acteurs identifiés, l'objectif sera de rendre compte de la pluralité des repré-

⁹ BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *op. cit.*, p. 196.

¹⁰ Pour un exemple de « mapping » de la controverse sur l'enfouissement des déchets radioactifs en Suisse, disponible à l'adresse suivante : <http://nucleaire.urbadtk.org/index.html> (consultée le 18 décembre 2013).

¹¹ Voir par exemple, pour une analyse fouillée de la contestation antinucléaire dans le monde, RUDIG Wolfgang, *Anti-Nuclear Movements. A World Survey of Opposition to Nuclear Energy*, Harlow, Longman Current Affairs, 1990.

¹² Pour une analyse éclairante de cette étape précise à propos de la gestion des déchets radioactifs français, voir BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006.

¹³ LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 7.

sentations du problème ainsi que des modalités d'action de certains acteurs pour participer au processus de définition du problème public. Cette identification permet de mettre au jour certains aspects interactifs et cognitifs qui vont influencer la vision du problème et la production du plan d'action.

Dans un premier temps, il est possible de montrer, à partir d'un état de l'art portant sur l'ensemble des études s'intéressant aux relations société-environnement¹⁴, que quatre groupes d'acteurs sont la plupart du temps impliqués dans la gestion des problèmes environnementaux : la société civile, la sphère économique, la sphère scientifique et l'État. À nouveau, comme c'est le cas pour les cinq étapes de la carrière d'un problème social, les études qui prennent pour objet l'ensemble des relations possibles entre ces quatre types d'acteur sont très rares. Chaque courant de recherche privilégiant généralement la relation de deux, voire trois, de ces quatre types d'acteur. À titre d'exemple, la Sociologie des sciences s'intéressera principalement à la relation liant la sphère scientifique à l'État, ou la sphère scientifique à la société civile.

Dans cet article, nous suivrons le constat réalisé par Pierre Lascoumes¹⁵ de la centralité de certaines interactions dans ce processus de définition des problèmes environnementaux et nous décidons de centrer l'analyse sur la relation liant l'État et la société civile, et plus spécialement, à partir d'une analyse de la médiatisation du *Plan Déchets* de l'ONDRAF, d'étudier la relation liant l'administration publique aux médias, à certaines associations environnementales¹⁶ et au public.

Dans un premier temps, l'analyse de ces interactions sera contextualisée par une évocation rapide des principales évolutions qu'a connues la carrière du problème des déchets en Belgique au cours des trente dernières années. Cette mise en contexte permettra de mettre en évidence le passage d'une approche technocratique de la décision à une approche davantage participative. Elle permettra aussi d'expliquer pourquoi il est important aujourd'hui d'analyser le traitement médiatique du *Plan Déchets*.

Dans un second temps, l'analyse de la médiatisation de l'épisode du *Plan Déchets* révèlera l'existence de cadrages¹⁷ divergents du problème des déchets B&C en Belgique. Plus précisément, nous mettrons en évidence l'existence d'un traitement journalistique différencié dans les deux commu-

¹⁴ FISHER Dana, *National governance and the global climate change regime*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2004.

¹⁵ LASCOUMES Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, op. cit.

¹⁶ Ce choix est motivé également par l'absence d'analyse du traitement médiatique des controverses entourant la gestion des déchets radioactifs en Belgique.

¹⁷ Lascoumes parlerait de « transcodage » plutôt que de cadrage, c'est-à-dire, d'un « ensemble d'activités de regroupement et de traduction d'informations et de pratiques dans un code différent » (LASCOUMES, Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, op. cit.,

nautés du pays ainsi qu'en corrélat la capacité du secteur médiatique de sortir des cadrages – notamment temporels – envisagés par l'ONDRAF dans ses contacts avec le public.

Mise en contexte : vers une problématisation « sociétale » des déchets B&C

Avant de passer à l'analyse de la médiatisation du *Plan Déchets* en tant que telle, il est important de replacer la production de ce plan et de sa médiatisation dans le contexte plus large de l'histoire de la prise en compte de ce problème par l'autorité publique. Cela nous permettra de mettre en évidence certaines caractéristiques de l'épisode du *Plan Déchets* dans la carrière du problème de la gestion des déchets radioactifs belges et justifiera l'importance d'étudier précisément la médiatisation de ce plan aujourd'hui.

Trois étapes peuvent être distinguées dans l'histoire belge de la prise en compte du problème des déchets radioactifs en Belgique¹⁸.

L'origine de l'industrialisation des technologies nucléaires remonte à la fondation en 1954 d'un centre de recherche entièrement dédié à l'étude de l'énergie atomique, le CEAEN, qui deviendra l'actuel Centre d'étude nucléaire de Mol – SCK-CEN –. Pionnière en Europe dans la conception de réacteur nucléaire commercial, la Belgique construit rapidement, dès la fin des années 1960, des réacteurs destinés à la production d'électricité sur son territoire¹⁹. Cette industrialisation des technologies nucléaires s'opère dans un climat de forte confiance en la science et les scientifiques. Ce développement important des technologies nucléaires va de pair avec la production de déchets radioactifs à gérer.

Dans un premier temps, de la fin des années 1950 au début des années 1980, la gestion des déchets radioactifs n'est pas encore véritablement reconnue comme un problème. La responsabilité d'isoler ces déchets de l'environnement revient au producteur. Dans les faits, vu la difficulté de la tâche pour

p. 22). Nous préférons, même si l'idée est très proche, la notion de « cadrage » pour indiquer, dans une perspective sociologique institutionnaliste (voir DULONG Delphine, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 6-9), que ces reformulations du problème par les différents acteurs peuvent imposer un cadre interactionnel aux actions futures des acteurs actifs dans le processus de production d'un plan d'action.

¹⁸ Pour une analyse plus détaillée du contexte historique du processus décisionnel relatif à la gestion des déchets B&C voir LITS Grégoire, « La mise en politique des déchets radioactifs belges. Histoire des modes de gouvernance locale d'un problème environnemental », in BRÉDA Charlotte, CHAPLIER Mélanie, HERMESSE Julie et PICCOLI Emmanuelle, *Terres (dés)humanisées : ressources et climat*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2014.

¹⁹ Aujourd'hui, sept réacteurs produisent en temps normal environ 50 % de notre électricité.

les déchets très dangereux, le SCK-CEN propose de traiter volontairement les déchets pour l'ensemble des producteurs belges. Les déchets B&C sont conservés, stockés ou retraités, tandis que des déchets A et certains déchets B sont rejettés en mer. C'est au cours de cette période que la question des déchets radioactifs va petit à petit émerger comme un problème social. Plusieurs éléments, comme l'émergence d'une contestation organisée, ou la prise de position de scientifiques influents, vont contribuer au niveau international à légitimer ce problème et à le transformer en problème public.

Au début des années 1980, nous entrons dans la deuxième phase de la carrière du problème. En Belgique, la gestion de ces déchets devient, sur décision du législateur, la responsabilité d'un organisme d'intérêt public²⁰ : l'ONDRAF²¹. L'organisme est responsable de la gestion, du transport et de l'inventaire des déchets ainsi que du démantèlement des installations hors d'usage, mais le producteur reste responsable du financement. Cette période est également celle de la mise en place en 1983 d'un moratoire international interdisant le rejet en mer pratiqué jusqu'alors.

Au cours de ces premières années d'existence, l'ONDRAF s'attaque, en accord avec les recommandations d'agences internationales – NEA, AIEA –, au développement technique de deux nouvelles solutions distinctes de traitement. Une solution pour les déchets faiblement radioactifs, dits déchets A, – d'une part qui doivent être isolés de l'atmosphère pour une durée de 300 ans – et, d'autre part, pour les déchets moyennement (B) et hautement (C) radioactifs – nécessitant des temps de confinement pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'années.

À cette période, si le problème est devenu un problème nécessitant une action publique, sa gestion est toujours considérée uniquement comme un problème technique²² et, selon cette conception, en 1988 les experts de l'ONDRAF publient une étude scientifique qui identifie les cinq zones géographiques qui seraient les plus adéquates pour entreposer définitivement les déchets A²³. La réaction des communes concernées va être sans appel, les bourgmestres ainsi que les populations vont marquer leur opposition générale au projet, bloquant le plan de gestion proposé. Une nouvelle tentative en 1994 ne sera pas plus fructueuse, obligeant l'ONDRAF et le Gouvernement à changer leur angle d'approche pour traiter la question.

²⁰ Loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980 art 179. § 2.2, publiée le 15 août 1980.

²¹ L'organisme public sera pleinement fonctionnel à partir de 1986, lorsqu'il acquiert les installations industrielles de traitement des déchets de BelgoProcess qui devient sa filiale industrielle.

²² ONDRAF, *Le projet cAt à Dessel. Une solution à long terme pour les déchets de catégorie A belges*, NIROND 2010-02 F, mars 2010, ONDRAF, 2010, p. 17.

²³ *Ibid.*

C'est dans ce contexte de blocage de la production d'un plan de gestion par des acteurs de la société civile que, dans les années 2000, l'ONDRAF va transformer sa manière de problématiser la gestion des déchets radioactifs. Nous entrons alors dans une troisième période de la carrière du problème où sa résolution est conçue par le gestionnaire public non plus comme quelque chose de technique, mais comme quelque chose de « sociétal ». La recherche de la meilleure option technique de gestion n'est plus suffisante, il faut avant tout trouver une solution qui soit la plus « acceptable socialement », c'est-à-dire qui ne soit pas rejetée par les populations directement concernées²⁴. Il devient donc primordial pour l'ONDRAF de développer et de maîtriser un dialogue avec le public.

L'ONDRAF va alors adapter les « instruments de décision »²⁵ utilisés pour produire son plan de gestion. Aux instruments scientifiques destinés à démontrer la sûreté de la proposition développée, s'ajoutent des instruments participatifs (panel citoyen, conférence de consensus, « partenariats locaux ») et communicationnels (politique de relations presse, site internet, etc.). L'organisme met en place, tant pour la production d'un plan de gestion des déchets A que pour celui des déchets B&C, des instruments d'action publique destinés à communiquer avec « le public » afin de développer ce que l'organisme appelle « un dialogue sociétal »²⁶. L'objectif étant d'intégrer dans le plan de gestion proposé au Gouvernement « les valeurs et les principes que la société veut mettre en avant pour fonder la stratégie future [de gestion des déchets] »²⁷. Cette re-problématisation et le déploiement d'actions adaptées ont permis à l'ONDRAF de proposer en 2006 au Gouvernement une solution pour la gestion des déchets A qui a été acceptée tant par le Gouvernement que par les communes concernées par l'accueil des installations de gestion et qui est maintenant en cours de mise en œuvre.

Concernant le plan de gestion des déchets B&C, cette nouvelle manière d'aborder le problème révèle la manière dont l'ONDRAF a rédigé son *Plan Déchets* soumis en 2011. Le public se trouve donc, dans ce moment de la carrière du problème, visiblement dans une position centrale au sein du processus de définition collective du problème et de sa résolution. Il importe donc d'étudier les différents canaux permettant à l'ONDRAF de communiquer avec lui. Parmi ceux-ci, le rôle de la presse et le traitement médiatique du plan d'action pro-

²⁴ Ce changement de conception est revendiqué clairement par l'ONDRAF, notamment pour une des premières expressions publiques de ce constat voir ONDRAF, *Vers une gestion durable des déchets radioactifs. Contexte du rapport Safir 2*, ONDRAF, 2001b.

²⁵ LASCOUMES Pierre et LE GALEZ Patrick, « L'action publique saisie par ses instruments », *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2005, pp. 11-44.

²⁶ ONDRAF, *Communiqué de presse. Dans quelle direction souhaitons-nous nous engager*, Bruxelles, ONDRAF, 2009.

²⁷ ONDRAF, *Communiqué de presse. Dans quelle direction souhaitons-nous nous engager*, op. cit., p. 1.

posé sont un des éléments qui doivent être pris en compte et qui ont été jusqu'à maintenant très peu étudiés en Belgique par rapport à l'autre canal qu'est l'utilisation d'instruments participatifs²⁸. La médiatisation est en effet une des dynamiques principales qui favorise la publicisation et la construction d'un problème public²⁹ et, bien que son impact puisse être controversé, la couverture médiatique affecte l'agenda politique à des degrés et à des moments divers³⁰.

L'analyse du traitement médiatique proposée dans cet article porte sur une période de temps – 2009 à 2011 – et un objet – le *Plan Déchets* – bien définis³¹. L'approche méthodologique a été double puisque le chercheur a mobilisé le logiciel Prospéro comme première source d'informations quali-quantitatives³² et, par la suite, a procédé à une analyse sémantique³³ où les articles, analysés un par un, ont été traités comme un récit fiction.

²⁸ Cette étude a en effet déjà été entreprise ailleurs à de nombreuses reprises (en Belgique mais aussi dans la plupart des pays nucléarisés qui ont connu une évolution similaire). Pour plus d'informations concernant par exemple la mise en œuvre de ces instruments participatifs en Belgique, notamment dans le cas des déchets A, nous renvoyons aux nombreux travaux d'Anne Bergmans de l'Université d'Anvers (notamment BERGMANS Anne, *Van de « burger als beleidssubject » naar « de burger als partner » : de Belgische queste naar een langetermijnoplossing voor het beheer van het laagradioactief en kortlevend afval*, Thèse de doctorat, Universiteit Antwerpen, 2005, 683 p.). Signalons également le programme européen de recherche Insofec (www.insofec.eu), financé par l'Euratom, qui vise à étudier spécifiquement la mise en œuvre de ces instruments participatifs dans la construction des plans de gestion des déchets radioactifs dans l'ensemble des pays européens. Concernant l'étude de la mise en œuvre de processus participatifs dans le cadre du *Plan Déchets*, plusieurs études sont également en cours de réalisation, notamment par les auteurs de ce papier. À ce sujet, voir ZWETKOFF Catherine et PAROTTE Céline, « Le programme participatif et son évaluation procédurale. Le projet plan Déchets pour la gestion à long terme des déchets conditionnés de haute activité et/ou de longue durée de vie », in BRUNET Sébastien, FALLON Catherine et CLAISSE Frédéric (dir.), *La participation à l'épreuve. Méthodes participatives appliquées*, Bruxelles, Peter Lang, 2013, pp. 157-177. ; VAN BERENDONCKS Kris et BERGMANS Anne, *Projet ONDRAF. As 2 Evaluatie van het maatschappelijk consultatieproces rond het Niras afvalplan*, rapport de recherche, 2012, Université d'Anvers.

²⁹ HASSENTEUFEL Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 1, n° 157, 2010, pp. 50-58.

³⁰ WALGRAVES Stefaan et VAN AELST Peter, « The Contingency of the Mass Media's Political Agenda-Setting Power. Towards a Preliminary Theory », *Journal of Communication*, vol. 56, n° 1, 2006, pp. 88-109 ; VLIEGENTHART Rens et WALGRAVES Stefaan « Média et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 16, n° 3, 2009, pp. 423-440.

³¹ Pour le corpus francophone, on compte 154 textes issus de 26 sources différentes. Pour le corpus néerlandophone, 251 textes, provenant de 34 médias différents sont totalisés. Les corpus sont très hétérogènes puisqu'ils se composent aussi bien de dépêches d'agence de presse que de quotidiens qualifiés de « qualité », de « critiques ou d'opinions », que de journaux populaires, hebdomadaires, ou encore de sites internet relayant des dépêches. Pour plus de détails sur la composition des corpus et sur la méthodologie employée, nous vous renvoyons au rapport de recherche de PAROTTE Céline, *Projet ONDRAF. Axe 3 : la couverture médiatique du Plan Déchets*, Université de Liège, 2012.

³² TRABAL Patrick, « Le logiciel Prospéro à l'épreuve d'un corpus de résumés sociologiques », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 85, 2005, pp. 10-43.

³³ FRAITURE E. et al., « L'accident de Tokaimura, analyse de la couverture médiatique, la presse écrite en Belgique, la France et les États-Unis » *Rapport de recherches*, Université de Liège, en collaboration avec le SCK-CEN, 2000, 80 p.

Considération médiatique du plan de gestion des déchets B&C en Belgique

Le challenge du journaliste sur les questions environnementales

Pour répondre à la question de la considération médiatique du *Plan Déchets*, deux critères peuvent être retenus : l'angle d'approche et l'intensité adoptés par les médias. À cet égard, Charadeau³⁴ considère que « le discours journalistique ne peut se contenter de rapporter des faits ou des dits, son rôle est également d'en expliquer le pourquoi et le comment, afin d'éclairer le citoyen ». Par conséquent, la précision d'un article dépend aussi de l'objectif du journaliste. Il peut choisir d'être un simple relais d'information ou être un journaliste critique qui « confronte les événements et amène le citoyen à se poser des questions »³⁵. Dans le premier cas, il se place dans le concept de l'immédiateté dont les traductions les plus représentatives sont la dépêche ou l'article proche du communiqué. Dans le deuxième cas, il agit consciemment comme un acteur à part entière, en tant que « [...] conduits for other voices seeking to influence public attitudes »³⁶. Le journaliste a aussi l'opportunité de sélectionner les informations, de faire le choix de mise à l'actualité qui cadre le débat. Il peut donc exercer une influence indirecte dans la construction de la réalité sociale « through their agenda-setting role or their effect on the public's perception of salience or importance of issues »³⁷. Au-delà des considérations des journalistes, Charadeau rappelle que l'événement couvert doit faire partie de « l'actualité ». Les événements environnementaux présentent la caractéristique d'être des sujets complexes, à traiter sur le long terme. Or, les journalistes se concentrent généralement sur « *a snapshot, a specific moment, event or action from a larger phenomenon* »³⁸.

³⁴ CHARADEAU Patrick, « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », *Communication*, vol. 27, n° 2, 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://communication.revues.org/index3066.html> (consultée le 20 décembre 2013).

³⁵ Entretien avec le journaliste d'un quotidien de la presse francophone (1), *La place du Plan Déchets dans les médias*, Bruxelles, 6 avril 2012.

³⁶ COX Robert, *Environmental Communication and the public sphere*, California, SAGE Publication, 2013, p. 31.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*, p. 146.

L'agenda médiatique de la gestion des déchets B&C en Belgique

Cinq constats peuvent être formulés concernant la mise à l'agenda médiatique de la gestion des déchets B&C en Belgique.

Premièrement, nos résultats mettent en évidence la place occupée par les dépêches. Elles sont de deux types : il y a celle de l'agence de presse Belga et il y a les dépêches Belga reprises quasi mot pour mot dans certains quotidiens – généralement, ce sont les sites web de ces quotidiens. Considérées conjointement, ces deux types de dépêches représentent 29 % du corpus néerlandophone et 24 % du corpus francophone. Interrogés à ce sujet, deux journalistes francophones avancent plusieurs facteurs explicatifs. D'abord, la dépêche est le signe que « c'est un sujet sensible qui reçoit une certaine place »³⁹ qui, par conséquent, est systématiquement repris dans la sélection des dépêches. Ensuite, les sites web, qui fonctionnent pratiquement tous avec les mêmes contraintes financières et des moyens humains identiques, reprennent tels quels les dépêches Belga parce que leur objectif premier est de relayer l'information brute rapidement⁴⁰. Ceci distingue évidemment la presse écrite des sites de presse Internet puisque les journalistes n'ont pas un rapport à l'immédiateté aussi aigu.

Deuxièmement, on constate que la problématique est davantage traitée du côté de la presse néerlandophone que du côté francophone ; elle mobilise davantage de journaux et de journalistes flamands⁴¹.

Troisièmement, lorsque les journalistes abordent la problématique de la gestion des déchets B&C, deux types d'événements sont identifiés. D'une part, il y a les événements officiels⁴² qui suivent le processus décisionnel légal de la gestion des déchets B&C – c'est-à-dire, entre autres, les étapes du processus d'élaboration du *Plan Déchets*. La source-clé concernant ce premier type d'événement est l'ONDRAF. D'autre part, il y a les événements qui alimentent le débat de la gestion des déchets B&C ou qui critiquent l'élaboration ou la version finale du *Plan Déchets*. Dans ce cas, d'autres acteurs – comme les organisations intergouvernementales, les politiques, les instances européennes – mettent d'autres éléments sur le devant de la scène

³⁹ Entretien avec le journaliste d'un quotidien de la presse francophone (2), 2012, *op. cit.*

⁴⁰ Entretien avec le journaliste d'un quotidien de la presse francophone (1), 2012, *op. cit.*

⁴¹ Dans le corpus francophone, la problématique de la gestion des déchets nucléaires B&C est couverte principalement par les journaux *Le Soir* et *La Libre Belgique* alors que du côté de la presse néerlandophone, on constate que les principaux journaux flamands – *Het Laatste Nieuws*, *Gazet van Antwerpen*, *De Standaard* et *De Morgen* – traitent régulièrement de la problématique.

⁴² Ces événements officiels sont la consultation sociétale – qui comprend les dialogues participatifs, la conférence interdisciplinaire et la conférence citoyenne –, la consultation publique légale, l'adoption par le Conseil d'administration de l'ONDRAF de la version définitive du *Plan Déchets*.

médiatique. Citons pour exemple, le communiqué de presse de Greenpeace identifiant 22 communes susceptibles d'accueillir les déchets nucléaires, qui fera la « une » de la presse flamande et francophone.

Quatrièmement, on constate que le journaliste flamand et le journaliste wallon considèrent les événements officiels de manière différente modifiant par conséquent, la grille de lecture proposée au lecteur. Pour le journaliste francophone, la problématique des déchets B&C ne se résume pas au *Plan Déchets*. En effet, il ne fait l'objet d'attentions que de manière très ponctuelle, pour des événements quasi systématiquement associés au processus décisionnel légal. Le *Plan Déchets* est donc un événement parmi d'autres à côté des questions du transport et du financement des déchets, ou des actions diverses menées par Greenpeace. Les facteurs explicatifs avancés par les journalistes francophones pour expliquer cette importance relative mettent en évidence les tensions préalablement identifiées par Cox : l'inertie d'un sujet, inscrit dans une temporalité longue, à mi-chemin entre actualité « froide » et actualité « chaude » obtient une place secondaire dans les quotidiens. Comme l'explique un journaliste francophone : « C'est un dossier qui connaît une telle inertie qu'on ne peut pas tout le temps revenir dessus pour en dire la même chose »⁴³. A contrario, le journaliste néerlandophone associe systématiquement le *Plan Déchets* à la gestion des déchets B&C. Le *Plan Déchets* de l'ONDRAF est donc une référence-clé pour le journaliste néerlandophone. Il sert de cadrage général à un autre débat : celui de la mise en œuvre du Plan. Aussi, cette association permet-elle au journaliste néerlandophone d'aborder deux autres questions : celle de la localisation et celle du dépôt géologique.

Le cinquième constat est une conséquence logique du précédent constat. Parce que les journalistes francophones et néerlandophones considèrent différemment la problématique de la gestion des déchets nucléaires B&C, les acteurs qu'ils choisissent de mobiliser ne sont pas toujours identiques. La presse néerlandophone se distingue de la presse francophone pour deux raisons. Premièrement, elle mobilise de manière prépondérante les acteurs locaux⁴⁴. Deuxièmement, de nouveaux acteurs – proches de la frontière belge – apparaissent⁴⁵. Quoiqu'il en soit, la scène médiatique reste également un espace de communication pour toutes les parties en présence et c'est aussi l'occasion pour les journalistes et les autres acteurs de prendre position sur l'option de gestion préconisée par l'ONDRAF dans son *Plan Déchets*.

⁴³ Entretien avec le journaliste d'un quotidien de la presse francophone (1), 2012, *op. cit.*

⁴⁴ En ce compris, les Communes – sans précision d'interlocuteur en particulier –, les Bourgmestres, les représentants communaux, le milieu associatif local.

⁴⁵ Les entreprises néerlandaises, les institutions nationales néerlandaises, les représentants politiques néerlandais.

Critiques du choix de l'option du dépôt géologique : double mise en débat

La presse francophone et l'alternative de l'entreposage en surface.

Du côté de la presse francophone, le débat porte sur la prise en compte ou non d'autres alternatives, le consensus scientifique autour de l'enfouissement et la mise à l'agenda de la décision. Les principaux acteurs mobilisés par les journalistes sur le sujet sont l'ONDRAF, Greenpeace, le parti écologiste Écolo et les Verts européens. D'abord, le débat porte sur les alternatives existantes. Greenpeace, le Ministre wallon de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité – Philippe Henry –, les partis écologistes, une partie des citoyens ou encore la Région Bruxelloise réagissent dans la presse en privilégiant la question de l'entreposage principalement pour sa réversibilité et la possibilité de contrôle permanent qu'elle offre. La suite à donner au *Plan Déchets* ne doit pas concerner uniquement la question du dépôt géologique mais, dans une mesure plus large, l'étude des autres alternatives. A contrario, la Commission européenne ou le lobby nucléaire soutiennent qu'il n'existe pas d'alternative sûre au dépôt géologique. Ensuite, l'argument mobilisé par la Commission européenne et l'ONDRAF sur le consensus scientifique à l'égard de la solution de l'enfouissement est remis en cause par les partis écologistes et Greenpeace qui maintiennent que l'entièreté de la communauté scientifique ne s'accorde pas sur le sujet. Cette solution donnerait, selon Écolo Europe, l'illusion que le problème est résolu. Enfin, il y a encore une controverse entre ceux qui considèrent qu'il faut prendre une décision maintenant considérant les connaissances scientifiques disponibles suffisantes – c'est le cas de l'ONDRAF et de la Commission européenne – et ceux qui préfèrent attendre l'évolution des nouvelles technologies.

D'abord, il est intéressant de constater que les acteurs vont mobiliser le même type d'arguments – les critères scientifiques, de sûreté, de réversibilité ou sociaux – pour justifier leur préférence en faveur de l'une ou l'autre option. Ensuite, le choix de l'entreposage en surface est d'abord abordé comme une alternative au dépôt géologique plutôt que comme une solution technique. En effet, ceux qui refusent le dépôt géologique sont aussi ceux qui se prononcent généralement en faveur du *statu quo* de l'entreposage en surface. Dans la presse francophone, la controverse porte donc sur le choix de l'option à privilier ; une alternative est trouvée pour contester le choix du dépôt géologique ; l'entreposage en surface.

La presse néerlandophone : entre le débat de principes et celui de la mise en pratique

La presse néerlandophone va dédoubler le débat. Le premier débat, proche de celui mené sur la scène médiatique francophone, porte sur les alternatives au dépôt géologique. Il mobilise pratiquement les mêmes acteurs que ceux iden-

tifiés dans la presse francophone : l'ONDRAF, Greenpeace, le parti écologiste Groen!, les Verts européens et quelques représentants locaux. Contrairement à la presse francophone, la presse néerlandophone n'évoque pas l'entreposage en surface comme unique alternative mais relève toutes les alternatives possibles. Le deuxième débat, qui retient le plus l'attention des médias néerlandophones, porte sur les modalités de mise en œuvre du *Plan Déchets*. Par conséquent, la presse impose une grille de lecture plus avancée dans la controverse. L'association systématique de l'option de dépôt géologique à la gestion des déchets B&C permet de s'interroger sur un autre point sensible du programme de gestion : les critères de sélection du site. Notons que le deuxième débat n'est pas mis en avant par l'ONDRAF – comme c'est le cas pour les événements officiels – mais par un journaliste et Greenpeace. En effet, c'est grâce à un communiqué de presse de Greenpeace identifiant les 22 communes susceptibles d'accueillir les déchets nucléaires⁴⁶ et un passage du *Plan Déchets* réinterprété par un journaliste de la *Gazet van Antwerpen*⁴⁷. Ces deux événements considérés comme des « *critical discourse moments* »⁴⁸ ont stimulé les journalistes et les acteurs sur une période assez longue. Le choix des alternatives se décide donc au niveau des critères à privilégier : le dépôt géologique doit-il s'effectuer dans l'argile de Boom ou d'Ypres ? Doit-il être réversible ou irréversible ? Faut-il un ou plusieurs sites, de quelle profondeur ? Les déchets doivent-ils être enfouis là où ils ont été produits ?

Conclusion : les grilles de lecture multiples du Plan Déchets

Deux espaces de discussion parallèles

L'analyse du corpus de presse mise en relation avec l'analyse de l'évolution de la carrière du problème des déchets révèle l'existence de deux espaces possibles de discussion et d'information pour les citoyens.

Le premier espace est celui créé par l'ONDRAF au travers des différents dispositifs participatifs. Dans cet espace, le citoyen est invité à jouer un rôle proactif. Le débat a pour but de produire un consensus représentatif des valeurs et opinions de la population à propos du projet technique de gestion proposé

⁴⁶ Zones identifiées par Greenpeace, au regard de leur réinterprétation du *Plan Déchets*. Belga, « Greenpeace identifie 22 communes susceptibles d'accueillir les déchets nucléaires belges », 25 août 2010.

⁴⁷ DENISSEN Alain, « 22 gemeenten kunnen kandideren voor opslag nucleair afval », *Gazet van Antwerpen*, 25 août 2010 ; ROUSSEUW Boris, « Regio wil geen radioactief afval », *Gazet van Antwerpen*, 26 août 2010.

⁴⁸ CHILTON (1987) cité par GAMSON William et MODIGLIANI Andre, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : A Constructionist Approach », *American Journal of sociology*, vol. 95, n° 1, 1989, p. 28.

dans le *Plan Déchets* – plus précisément le dépôt géologique. Dans cet espace, c'est principalement l'ONDRAF qui impose la grille de lecture. Petit à petit, le problème se cristallise autour de la question de l'acceptabilité sociale de la solution de gestion et des meilleures procédures de décision à mettre en œuvre.

Le second espace de discussion se joue sur la scène médiatique, là où le cadrage est effectué par les journalistes. Acteurs à part entière, les journalistes exercent une influence indirecte dans la construction de la réalité sociale⁴⁹ par leur choix de mise à l'actualité au même titre que les acteurs identifiés par eux comme les parties prenantes du processus légal.

On peut s'interroger sur les connexions possibles existant entre l'espace de discussion proposé par l'ONDRAF et celui des médias. Deux constats s'imposent face aux cadrages différents qu'ils proposent. Premièrement, les acteurs mobilisés et identifiés dans ces deux espaces de discussion ne sont pas les mêmes. À cet égard, l'exemple de Greenpeace est le plus éclairant. L'organisation refuse de s'insérer dans l'espace de discussion proposé et cadré par l'ONDRAF, mais alimente fréquemment le débat médiatique. Deuxièmement, cette différence de cadrage influe sur le contenu même du débat. D'une part, il y a l'ONDRAF et l'adoption finale du *Plan Déchets* qui prône le dépôt géologique. D'autre part, il y a une dualité dans le traitement journalistique sur la question du choix de l'option.

Dualité du traitement journalistique sur la gestion des déchets B&C

Les journalistes francophones et les journalistes néerlandophones cadrent différemment la problématique de la gestion des déchets nucléaires B&C. Dans la presse francophone, le débat porte sur le choix de l'option : dépôt géologique *versus* l'entreposage en surface. Les journalistes francophones, en confrontant les acteurs, jouent sur la conflictualité du choix de l'option. Dans la presse néerlandophone, l'option du dépôt géologique semble déjà admise et le débat est ramené aux critères de sélection du site de dépôt. Les journalistes néerlandophones jouent sur le registre de proximité pour attirer l'attention du lecteur.

Les journalistes ont donc la capacité de sortir du cadrage des débats proposés initialement par l'ONDRAF. Dans le cas de la gestion des déchets radioactifs, la différence de cadrage se joue principalement sur l'ancrage des discussions dans un moment différent du processus décisionnel. Les journalistes jouent donc sur la temporalité pour sortir du cadrage du problème tel que défini par le gestionnaire des déchets. Plus précisément, les journalistes

⁴⁹ GAMSON William et MODIGLIANI Andre, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach », *American Journal of sociology*, vol. 95, n° 1, 1989, pp. 1-37.

francophones restent en amont et discutent encore des différentes options techniques envisageables alors que les journalistes flamands devancent l'ONDRAF et orientent les débats vers les problèmes qui surviendraient lors de la mise en œuvre de la solution proposée par l'organisme d'intérêt public. Cette capacité de sortir du cadre temporel proposé par l'ONDRAF n'a *a priori* pas été possible dans les espaces participatifs, ou, en tout cas, a été rendue beaucoup plus compliquée.

L'origine sociale des représentations policières.

**Expliquer les désaccords policiers
à propos de l'évolution de la délinquance**

David PICHONNAZ

Le mandat officiel de la police consistant à assurer la sécurité publique – parfois à lutter contre le sentiment d'insécurité –, les liens unissant ce groupe professionnel à ces problématiques paraissent aller de soi. Pourtant, la manière dont les policières et les policiers, en Suisse, se représentent « l'insécurité » a davantage à voir avec leurs origines sociales et leurs trajectoires antérieures, qu'avec leur expérience professionnelle¹. Les études évoquant les visions policières du monde ont mis en évidence certains traits qui en sont caractéristiques, en particulier le conservatisme², la tendance à l'autoritarisme³ ou les représentations négatives des migrant-e-s⁴. Mais elles ont également montré que ces professionnel-le-s avaient, d'une manière générale, des représentations négatives de la nature et la direction des évolutions sociétales, ce que l'on peut qualifier de « pessimisme policier », parfois considéré par les chercheur-e-s comme une attitude de « cynisme »⁵. Bien que reprenant cette question relativement classique en Sociologie de la police, cet article se veut plus nuancé, et ce, par la poursuite de deux objectifs. En nous basant sur une étude de policières et de policiers suisses récemment entrés dans le métier, il s'agit d'abord de rendre compte du fait que toutes et tous ne développent pas une telle vision du monde. Nous adoptons en ce sens une approche critique vis-à-vis du paradigme uniformisant de la « culture policière »⁶. Pour appréhender leur degré de pessimisme, nous nous penchons plus particulièrement sur leurs visions de l'évolution des phénomènes de délinquance. En second lieu, cet article se donne pour

¹ Nous respectons, en matière de genre, les prescriptions officielles suisses du « langage non sexiste » telles qu'elles sont consignées dans : ÉTAT DE VAUD, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, *L'égalité s'écrit. Guide de rédaction épicène*, Lausanne, 2007.

² REINER Robert, *The Politics of the Police*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

³ PRUVOST Geneviève, COULANGEON Philippe et ROHARIK Ionela, 1982-2003 : enquête sociodémographique sur les conditions de vie et d'emploi de 5221 policiers, Paris, IHESI-EHESS-CNRS, 2003, pp. 105-106.

⁴ WADDINGTON P.A.J., STENSON Kevin et DON David, « In Proportion : Race, and Police Stop and Search », *British Journal of Criminology*, vol. 44, n° 6, 2004, pp. 889-914 ; ROWE Michael, *Policing, Race and Racism*, Cullompton, Willan Publishing, 2004 ; WIEVIORKA Michel, *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

⁵ McLAUGHLIN Eugene, *The New Policing*, Londres, Sage, 2007 ; KER MUIR William, *Police. Streetcorner Politicians*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1977 ; WESTLEY William A., *Violence and the Police : A Sociological Study of Law, Custom and Morality*, Cambridge, The Massachusetts Institute of Technology Press, 1970.

⁶ Différents auteurs ont montré que les policières et les policiers avaient des visions du métier et des pratiques contrastées, et que le rapport à la culture professionnelle se faisait davantage sur un mode de résistances et d'appropriations, que de pure acculturation. Voir WADDINGTON P.A.J., « Police (canteen) sub-culture », *British Journal of Criminology*, vol. 39, n° 2, 1999, pp. 287-309 ; FIELDING Nigel R., *Joining Forces. Police Training, Socialization and Occupational Competence*, Londres, Routledge, 1988. Pour une modélisation des approches plus nuancées de la « culture policière », l'on se référera à PAOLINE Eugène A., « Taking stock : Toward a richer understanding of police culture », *Journal of Criminal Justice*, vol. 31, n° 3, 2003, pp. 199-214 ; CHAN Janet B.L., *Changing Police Culture. Policing in a Multicultural Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

but de donner des explications à ces variations en explorant les liens que les représentations du monde des professionnel-le-s entretiennent avec leurs propriétés et trajectoires sociales. Nous allons ainsi montrer que le regard potentiellement pessimiste que les policières et les policiers portent sur le monde, bien qu'il puisse être affecté par l'expérience professionnelle, trouve ses racines dans la socialisation antérieure à l'entrée dans le métier. Nous observons également que les discours médiatiques alimentent largement leurs visions de l'évolution, des caractéristiques et des causes de la délinquance, et que ces manières de voir « l'insécurité » ne sont pas mises à l'épreuve par leur formation, qui ne propose pas de savoirs formalisés à propos de ces phénomènes. En Suisse, comme dans d'autres pays, les recrues policières ont appris un autre métier ou effectué des études dans différents domaines avant d'entrer dans la police. Cette population est ainsi caractérisée par son hétérogénéité, tant en termes d'expériences professionnelles antérieures (métiers manuels ou non, domaines variés) que de niveaux de diplôme (une majorité a suivi un apprentissage, mais certain-e-s possèdent jusqu'au Master universitaire). Le cas de la police est donc propice à l'étude des liens unissant trajectoires sociales et représentations du monde, et permet de montrer que l'appartenance au métier ne conduit pas à homogénéiser complètement les représentations des individus.

Une étude basée sur des « entretiens ethnographiques »

Nos analyses sont principalement basées sur un corpus d'entretiens menés avec des policières et des policiers suisses, appartenant à différents corps de police mais ayant en commun d'être fraîchement entrés dans la profession et d'appartenir à la même promotion. Le point de départ de notre étude, qui s'inscrit dans le cadre d'un travail de thèse, a consisté en une observation directe de l'enseignement prodigué dans un centre de formation, l'Académie de police de Savatan, de manière intermittente durant toute la formation d'une cohorte de nouvelles recrues (une année). Tout en observant les pratiques d'enseignement, nous avons ainsi pu entrer en contact avec les élèves, ce qui nous a permis, ensuite, de conduire des entretiens plus formalisés. Ces derniers ont eu lieu en trois phases durant la fin de la formation et leurs deux premières années de pratique. Nous avons effectué deux entretiens avec la plupart des policières et des policiers, à un ou deux ans d'intervalle. De ce fait et en vertu du fait que nous les connaissons préalablement, les discussions ont été particulièrement riches et partiellement débarrassées du caractère artificiel des entretiens menés avec des inconnus.

Basée sur la méthode des entretiens « ethnographiques »⁷ et « compréhensifs »⁸, notre approche a consisté à donner aux interviews l'apparence d'une discussion ordinaire, tout en s'assurant d'une présence forte mais discrète de l'enquêteur. Afin de saisir les représentations du monde des recrues, la technique d'entretien a consisté à débuter ce module thématique⁹ par une question sur la fréquence de la confrontation avec des « jeunes » en tant que « clients », afin de solliciter des récits d'expérience. À partir de ceux-ci, nous avons posé des questions montant progressivement en généralité, pour déboucher finalement sur les plus abstraites, en particulier celles qui concernent l'évolution de la délinquance. Cette manière de procéder permet d'accéder aux représentations du monde, et ce, de la manière la moins artificielle possible puisque le point de départ est l'expérience professionnelle, et que les discours autour de la délinquance engagent quasi infailliblement des considérations plus générales sur le politique (au sens le plus large). Cette manière de procéder conduit la plupart des recrues à s'exprimer sur le monde social de manière particulièrement fluide. Nous avons mené 32 entretiens avec 21 individus, en prenant de soin de faire varier le corps de police d'appartenance, le genre, l'âge, l'origine sociale, le type de parcours et le métier antérieurs. Nous nous appuyons secondairement sur les données d'observation récoltées à l'école de police, ainsi que sur des entretiens menés avec des formatrices et des formateurs.

« Des jeunes de plus en plus violents » : la validation scolaire du discours pessimiste

À titre de remarque préliminaire, relevons que les discours sur la « délinquance » en tant que phénomène social sont très rares dans les enseignements au centre de formation de la police. Seule l'association entre la délinquance et les « failles d'encadrement » des institutions, en particulier du système judiciaire et des « parents », est parfois validée par les formatrices et les formateurs en classe. En revanche, le plan d'études ne prévoit pas de savoirs sur les évolutions sociétales générales, ni sur des phénomènes circonscrits, y compris la déviance. La théorie de l'étiquetage, les questions de domination, d'anomie, d'inégalités et de discriminations, sont absentes du plan d'études, contrairement à d'autres contextes nationaux où ceux-ci

⁷ BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003.

⁸ KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

⁹ Les entretiens ont tous débuté par des questions relatives à la trajectoire antérieure à l'entrée dans le métier puis par des questions sur la pratique professionnelle.

ont été introduits dans le cadre de réformes plus larges¹⁰. Si les rapports entre la police et les justiciables sont de toute évidence souvent abordés en classe, il est rare que les formatrices et les formateurs montent en généralité sur ces thèmes, y compris ceux défendant une vision du métier hétérodoxe¹¹. Le seul savoir diffusé se limite, sporadiquement, à l'énoncé d'un diagnostic pessimiste sur l'évolution de la délinquance. Par exemple, dans le cadre d'un cours de techniques policières, le formateur rappelle qu'a eu lieu ce jour-là la conférence de presse annuelle de la police, dont il a entendu le compte-rendu à la radio. Il interroge les élèves policiers, afin de déterminer si certains l'ont également entendu et s'ils en ont retenu les « informations principales ». Après que différents aspirants ont évoqué le diagnostic pessimiste énoncé à la radio, le formateur acquiesce : « On est confronté à un problème : des délits de plus en plus violents et des auteurs de plus en plus jeunes. Vous allez devoir travailler avec ça »¹². En rapportant la couverture médiatique de la conférence de presse organisée par son corps d'appartenance, ce formateur confirme la légitimité de ces informations, en en faisant la matière de son cours. Il la relie en outre à l'expérience professionnelle future des recrues, mettant ainsi en scène un monde de plus en plus dangereux. Interrogé-e-s en entretien, les formatrices et les formateurs défendant une vision hétérodoxe du métier formuluent pourtant un diagnostic moins pessimiste sur l'évolution de la délinquance. Certains responsables policiers, bien que marginaux, tiennent publiquement des discours plus modérés¹³. Mais celui-ci n'est jamais exprimé dans les cours : le regard pessimiste sur la délinquance n'est pas débattu à l'école de police. N'étant pas défiées par la formation, il n'est donc pas étonnant de constater que les habitus antérieurs des recrues façonnent largement leurs représentations de la délinquance et leurs visions des évolutions sociétales. En effet, le parcours antérieur des recrues les prédispose largement à développer ou non cette perspective et structure plus généralement la manière dont elles voient le monde.

¹⁰ MOREAU DE BELLAING Cédric, *La police dans l'État de droit. Les dispositifs de formation initiale et de contrôle interne de la police nationale dans la France contemporaine*, Thèse de science politique (non publiée), Institut d'Études Politiques de Paris, 2006 ; SAVAGE Stephen P., *Police Reform. Forces for Change*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

¹¹ La formation policière, en Suisse, a subi une réforme nationale visant la promotion de « compétences relationnelles ». Si une partie des formatrices et des formateurs adhèrent à cette entreprise de changement, ce n'est pas le cas de tous, si bien que l'on observe de nombreuses contradictions et tensions dans les modèles professionnels enseignés (Voir PICHONNAZ David, « Réformer les pratiques policières par la formation ? Les obstacles à la transformation des relations entre les policiers et leurs publics », *Déviance et Société*, vol. 35, n° 3, 2011, pp. 335-359).

¹² Tiré des notes d'observation au centre de formation.

¹³ Le chef de la police du canton du Jura, formé à la Criminologie, a même publié un ouvrage dans lequel il conteste le discours pessimiste sur l'évolution de la délinquance juvénile en Suisse (GUÉNIAT Olivier, *La délinquance des jeunes. L'insécurité en question*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2007).

Un socle commun de représentations : le délitement de « l'autorité »

Avant d'analyser les variations interindividuelles dans les manières dont les policières et les policiers perçoivent l'évolution de la délinquance, évoquons d'abord un point d'accord. Il s'agit de l'idée selon laquelle le monde social est affecté par une baisse diffuse du respect des normes sociales et légales, un état de fait que les nouvelles recrues attribuent à des sanctions trop faibles ne jouant pas leur rôle dissuasif, tant celles distribuées par les parents à leurs enfants, par les acteurs du système scolaire aux élèves, que celles administrées par le système judiciaire aux auteurs d'infractions. Toutes les policières et tous policiers interrogés estiment ainsi que l'élément principal pouvant conduire un jeune vers des conduites délinquantes est le manque « d'encadrement parental » ainsi que l'absence de sévérité des systèmes scolaire et judiciaire, qui échouent à transmettre les « limites » et le « cadre » nécessaire à un épanouissement satisfaisant des jeunes.

Les enfants sont moins encadrés par les parents, ils sont moins encadrés par les professeurs, parce qu'on constate ça tout le temps, tous les jours, dans les journaux ou aux nouvelles (Laure Dubey, 2 ans)¹⁴.

À la critique des « parents » et des « professeurs » est associée la promotion des sanctions négatives. Ce discours sur la baisse généralisée du respect de « l'autorité » est pour le moins répandu dans le monde policier¹⁵. Dominique Monjardet évoque le caractère « séculaire » de « l'attachement policier au principe d'autorité »¹⁶. Il entre en résonnance avec une vision orthodoxe du métier plaçant la coercition au centre de ses activités, dans la mesure où le respect de l'autorité – l'obéissance – facilite le travail policier lorsque celui-ci consiste à faire usage de la coercition et non de la négociation ou de la persuasion. Dans un contexte où les finalités officielles et les priorités des corps de police restent la mise en œuvre d'un pouvoir de coercition, il n'est donc pas étonnant que cette vision du monde soit dominante parmi les nouvelles recrues : elle se confond avec une revendication professionnelle. Mais l'on constate que, si leurs interprétations de la délinquance ont en commun de mettre l'accent sur la responsabilité individuelle et les devoirs des individus, leur degré de pessimisme sur son évolution est variable.

¹⁴ Les noms et prénoms, fictifs, ont été attribués aléatoirement (à l'exception du genre) en puisant, pour les premiers, dans une liste de patronymes helvétiques. Le temps indiqué est celui qui sépare la conduite de l'entretien de la fin de la formation.

¹⁵ CRANK John P., *Understanding Police Culture*, Cincinnati, Anderson Publishing, 2004 ; CHAN Janet B.L., *Fair Cop. Learning the Art of Policing*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, p. 119.

¹⁶ MONJARDET Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996, p. 151.

Une délinquance en augmentation ou en diminution ? L'inscription sociale des représentations de l'insécurité

La littérature de Sociologie de la police, en particulier son pendant anglophone cité en introduction, a en effet tendance à occulter les appartenances sociales des policières et des policiers, en accordant un poids exclusif à leur identité professionnelle. À ce sujet, certains travaux menés en Sociologie politique sont éclairants. Ils montrent en effet que la classe sociale d'appartenance joue un rôle déterminant dans la manière dont les individus perçoivent la délinquance et son évolution¹⁷. Davantage encore, différentes études qualitatives sur la participation et les opinions politiques ont établi que la pente de la trajectoire et l'expérience de déconvenues, notamment le chômage, produisaient des visions négatives du monde social, tant en Suisse¹⁸ qu'en France¹⁹. D'autres travaux, quantitatifs, consacrés spécifiquement aux opinions des individus déclassés, ont montré également l'importance de ce type de trajectoire dans l'adhésion aux idées autoritaires²⁰. Or, en conformité avec ces résultats, nous observons que les recrues n'ayant pas subi une trajectoire de déclassement ou de déconvenues, telles que des échecs de formation ou des périodes de chômage avant leur entrée dans le métier, partagent une représentation du monde moins pessimiste que leurs collègues. Celle-ci s'exprime par un discours moins alarmiste sur l'évolution de la délinquance et de la situation sécuritaire. Ainsi Alain Morand, qui était dans une trajectoire de reproduction populaire avant d'entrer dans la police, estime-t-il que l'évolution de la délinquance n'est pas négative. Elle se fait, selon lui, par « cycles » : à des événements violents qui peuvent donner l'impression d'une péjoration de la situation succèdent des périodes où « plus rien de spécial ne se passe ». Jessica Blanc, qui estime que pour être une bonne policière, il faut « avoir une bonne image de la vie et des gens » et « voir du bien en chacun », accuse les médias de faire de la « propagande » en évoquant l'augmentation de la violence, alors que :

¹⁷ WIDMER Eric, LANGUIN Noëlle, PATTARONI Luca, KELLERHALLS Jean et ROBERT Christian-Nil, « Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance », *Déviance et Société*, n° 2, 2004, vol. 28, pp. 141-157.

¹⁸ GOTTRAUX Philippe et PÉCHU Cécile, *Militants de l'UDC. La diversité sociale et politique des engagés*, Lausanne, Antipodes, 2011 ; PLOMB Fabrice et POGLIA-MILETI Francesca, « Individual expressions of right-wing extremism. Understanding the affinity to radical populism in observing the changes in the work field », in FLECKER Jörg (dir.), *Changing working life and the appeal of the extreme right*, Aldershot, Ashgate, 2007, pp. 217-237.

¹⁹ BRACONNIER Céline et DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

²⁰ PEUGNY Camille, « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers des valeurs et préférence partisane », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 3, 2006, pp. 443-478.

« Il n'y a pas plus de violence à l'heure actuelle. On a même eu une diminution par rapport à des années telle que 2004. L'insécurité est trop montrée du doigt par ceux qui ne s'y connaissent pas » (Jessica Blanc, fin de formation).

La prise de position de cette policière qui, du fait de ses études au lycée était en ascension sociale avant d'entrer dans la police, est radicale. Mais l'absence de pessimisme est une caractéristique commune des représentations de policières et de policiers qui, comme elle, n'ont pas subi de déclassement ou de perte de statut avant leur entrée dans le métier. Au contraire, le discours des autres emprunte au registre de la nostalgie et de l'idéalisation du passé. Laure Dubey estime ainsi que « notre société va mal » et porte un regard très pessimiste sur son évolution :

« Il y a un truc qui me frappe : je suis pas vieille, j'ai 32 ans, j'ai été jeune, j'ai aussi fait des conneries, mais c'était pas comme ça à mon époque, je suis désolee. Je veux pas mettre tout le monde dans le même panier, mais ceux auxquels je suis confrontée dans mon métier, c'est beaucoup des tire-au-flanc : ils foutent rien à l'école, ils traînent dans les rues, ils boivent et fument des cigarettes de plus en plus jeunes. J'ai pas l'impression que quand j'étais ado j'avais beaucoup de copains qui réagissaient comme les jeunes réagissent maintenant » (Laure Dubey, 2 ans).

Cette policière a subi un déclassement avant d'entrer dans le métier : elle occupait une position d'employée de commerce alors que son père appartient aux professions intellectuelles. En outre, elle est entrée dans la police suite à une période de chômage qu'elle a mal vécue. Sa perspective, qui emprunte au régime de la nostalgie et révèle un sentiment de dégradation, est caractéristique des parcours de déclassement²¹. La confrontation avec certaines populations, au travers de l'expérience professionnelle, vient ici alimenter une représentation du monde qui précède son entrée dans le métier. Ce registre est également celui qui prédomine dans le discours de deux autres policiers :

« Il y a vraiment une évolution négative. Moi quand j'étais jeune, je sortais à [petite ville de province], il n'y avait pas autant de bagarres, de coups de couteaux. Il y a de plus en plus de merdes, de bagarres, je le vois. Avant il y avait des gifles et des coups de poings entre jeunes, mais l'autre jour en ville à trois heures de l'après-midi, on a eu un coup de couteau au centre-ville. Ça, il y avait pas avant » (Marc Corboz, 2 ans).

« Si tu regardes le nombre d'agressions qu'il y a... Transiter seul en ville le soir, à partir de 21h, même moi qui suis policier, quand je suis en civil, je ne le fais pas. À l'époque on appelait ça du racket, là ils disent « agression »,

²¹ GOTTRAUX Philippe et PÉCHU Cécile, *Militants de l'UDC..., op. cit.*

mais c'est toujours du racket. C'est surtout des jeunes, ils peuvent te tomber à cinq ou six dessus et ils te prennent tout, et tu te prends peut-être une baffe ou un coup de poing. C'est triste à dire, mais c'est ça » (Maxime Rey, 1 an).

Ces diagnostics alarmistes sont insérés dans des visions négatives du monde social et de ses évolutions, comme le montrent en particulier les dernières phrases de chacun des extraits. Marc Corboz a subi un léger déclassement avant d'entrer dans la police : il exerçait un métier manuel alors que son père était employé d'assurance. Maxime Rey était quant à lui dans une trajectoire de légère ascension, ayant achevé une formation dans le domaine commercial, alors que son père est travailleur manuel. Il relate cependant une trajectoire de formation antérieure marquée par l'incertitude quant à son orientation professionnelle ainsi que par son manque de goût pour les études qu'il a terminées « péniblement » et sans conviction. Il a donc éprouvé des difficultés à s'extraire de son milieu d'origine en accumulant du capital scolaire, l'entrée dans la police constituant un moyen d'y parvenir. En étudiant le cas des pompiers, Romain Pudal a également montré que les acteurs aux origines sociales modestes, ayant gagné grâce à leur métier un statut dans la frange supérieure des classes populaires, portaient sur le monde un regard pessimiste²². En outre, ces deux policiers ont en commun d'être issus de milieux ruraux, et d'être affectés à un environnement fortement urbanisé. Or, le regard négatif qu'ils portent sur le monde s'appuie sur une stigmatisation de la ville :

« Il y a une différence entre la campagne et la ville. J'ai beaucoup de copains qui sont de la ville. Ils n'ont pas la même vision que moi. Ils ont grandi en ville, ils ont tout le temps tout eu sous la main. Et moi qui viens de la campagne, j'ai dû me démerder pour avoir des choses. En ville, tout le monde se méfie de tout le monde. C'est des assistés en ville : ils ne vont pas sauter au cou d'un cambrioleur, ils vont laisser la police s'en occuper » (Marc Corboz, 1 an).

Les origines rurales de ces policiers renforcent donc leur sentiment de dégradation : leur diagnostic pessimiste relève de « figures du discours anti-urbain » classiques²³, dont l'un des ressorts est l'idée que la ville dissoudrait « la communauté ancestrale » et où « le village [...] représente le bon vieux temps perdu, où les hommes vivaient en harmonie »²⁴. Au contraire,

²² PUDAL Romain, « La politique à la caserne. Approche ethnographique des rapports à la politique en milieu pompier », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 5, 2011, pp. 17-944.

²³ CAVIN Joëlle Salomon, *La ville, mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaison, évolution*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, p. 79.

²⁴ CAVIN Joëlle Salomon, *La ville, mal-aimée*, op. cit., p. 85.

les recrues qui n'affichent pas un rapport nostalgique au monde rural, qui étaient dans une trajectoire de reproduction sociale et qui n'ont pas subi de déconvenues, cherchent à prendre de la distance par rapport à leur expérience du métier. Benjamin Joly, par exemple, est actif dans la zone géographique définie comme particulièrement dangereuse par Maxime Rey et Marc Corboz cités ci-avant, ainsi que par les médias. Il estime pourtant que le nombre de délits commis est normal pour une telle ville.

« Parce que moi je vois un peu ce qui va pas. Mais je ne pense pas que c'est une ville qui n'est pas sûre. J'arrive à être encore assez objectif pour me dire que ça n'arrive pas non plus à tout le monde [d'être victimisé]. Il y a quand même 100.000 habitants ici. Même s'il y en a 100 par jour qui viennent se plaindre pour des vols et tout... Il y a beaucoup de vols, de délits comme ça, c'est vrai. Mais je pense que dans les autres villes aussi » (Benjamin Joly, 2 ans).

Si les collègues de ce policier cités plus haut s'appuient sur leur expérience professionnelle pour formuler leur diagnostic alarmiste, Benjamin Joly prend au contraire de la distance par rapport à celle-ci. Issu des classes moyennes inférieures, ce policier était dans une trajectoire de reproduction avant d'entrer dans le métier : il exerçait la même profession technique que son père. Il n'a pas quitté son ancien emploi par déception ou en ayant été forcé à le faire, et n'a pas fait l'expérience du chômage. Le regard sur le monde et sur la délinquance des policières et des policiers ayant ce type de trajectoire n'est pas marqué par la nostalgie d'un passé enchanté.

Les origines de classe moyenne peuvent renforcer ce regard moins pessimiste sur l'évolution de la délinquance, un phénomène qui n'est pas spécifique aux policières et aux policiers²⁵. Cela est particulièrement manifeste dans le discours de Patricia Valin. Même si elle reprend certains éléments alarmistes des médias : « On a de plus en plus de Français qui viennent chez nous faire des casses, on le lit dans les journaux », elle modère ce discours en prenant appui sur les opinions d'acteurs de son réseau de sociabilité :

Bon après encore une fois, ça reste une minorité de personnes [qui commet des faits de violence]. Moi, je le vois plus parce que j'y suis confrontée tous les jours. Mais quelqu'un qui, comme ma colocataire par exemple, travaille tranquillement chez [entreprise multinationale], elle ne s'en rend pas compte de tout ça, limite elle ne veut pas le savoir (Patricia Valin, 2 ans).

L'impact du milieu d'appartenance sur le rapport au monde est ici manifeste, en particulier la fréquentation des classes moyennes, lorsqu'elle n'est

²⁵ WIDMER Eric et al., « Du sentiment d'insécurité... », *op. cit.*

pas associée à des déconvenues. Contrairement à Maxime Rey, cette policière a réussi sans difficultés, notamment en raison de ses origines sociales plus élevées, à accumuler du capital scolaire. Ses parents sont en effet tous deux diplômés et actifs dans le domaine du travail social. Or, les recrues ayant fait des études supérieures disposent de davantage de ressources pour argumenter leur absence d'alarmisme en matière de situation sécuritaire. Carine Fonjallaz, qui a effectué des études universitaires en Sciences humaines, estime par exemple que, même si « notre société est violente », elle l'est davantage « verbalement » car « les gens s'éner�ent », et surtout elle l'est moins qu'au Moyen-Âge « ou à je ne sais pas quelle époque où tout le monde se tapait dessus ». Le fait d'avoir été confronté à des savoirs issus des Sciences humaines est donc une ressource permettant de prendre de la distance par rapport au pessimisme policier, en ce qu'il offre la possibilité d'une vision plus macroscopique ou historique des phénomènes sociaux. Ces individus ne cherchent par ailleurs pas à présenter artificiellement la situation sécuritaire comme péjorée dans le but de valoriser leur statut.

Un danger pourvoyeur de prestige ? Les effets symboliques du pessimisme

Le diagnostic alarmiste sur l'évolution de la délinquance possède en effet des vertus symboliques. Lorsqu'il est tenu publiquement par l'institution policière, il permet de revendiquer des moyens supplémentaires. À titre d'exemple, l'on peut citer le commandant de la Police cantonale vaudoise qui, dans la presse, estime que le « bilan mitigé » en matière de criminalité « devrait inciter le canton [...] à accorder à sa police d'importants investissements, notamment en matière technique, car la police ne peut pas se permettre d'être en retard sur les criminels »²⁶. Nous avons pu montrer que le « bilan de la criminalité », basé sur des statistiques produites et commentées par la police, était artificiellement alourdi afin de soutenir ces revendications corporatistes²⁷. Selon un mécanisme similaire, le pessimisme en matière d'évolution de la délinquance permet, au niveau individuel, de renforcer le prestige de l'investissement professionnel et le mérite des policières et des policiers, surtout de ceux plaçant l'usage de la force au centre de leur définition du métier. Pour ces individus, la présence du danger que

²⁶ Article de presse : « Bilan 2005 mitigé pour la police vaudoise », *Le Temps*, 28 mars 2006.

²⁷ PICHONNAZ David, « Une police 'inquiète' du taux de délinquance en Suisse. Le poids des intérêts et enjeux professionnels dans la construction policière d'un problème public », in MEYER Michaël (dir.), *Médiatiser la police, policer les médias*, Lausanne, Antipodes, 2012, pp. 127-142 ; PICHONNAZ David, « Communication policière et discours sur la déviance. Des revendications professionnelles sous couvert d'expertise », *Politiques de communication*, n° 1, 2013, pp. 127-150.

représentent les délinquants est un impératif, au risque sinon de ne jamais effectuer le « vrai » travail policier²⁸. Mais le risque est également pourvoyeur de prestige. La présence de cette menace rend la mission policière héroïque : le danger « magnifie [...] le courage de ceux qui l'affrontent »²⁹. Les individus en reclassement ont ainsi tendance à exagérer manifestement le danger auquel ils sont confrontés, surtout s'ils sont attirés par « l'action » et placent l'exercice du pouvoir coercitif au centre de leur définition du métier, à l'instar de Maxime Rey :

Tu t'es déjà trouvé face à une arme blanche ?

Un couteau, oui.

C'était quoi comme situation ?

C'était dans un appartement, on devait aller sonner chez quelqu'un. Je veux dire : il n'était pas menaçant le type avec son couteau. Il avait juste un couteau quoi. Peut-être il était en train de faire la cuisine, je sais pas moi. Bon voilà ça c'est bien passé pour finir, il l'a posé. Ou bien une fois c'était avec un gamin qui avait menacé ses parents avec un couteau quoi.

Ah ouais ?

Ah oui ! Mais il y a des trucs qu'on voit... Je ne veux pas dire que c'est la routine, mais c'est tout le temps comme ça. Pas que c'est tout le temps comme ça que ça se passe, mais je veux dire on est étonné de rien, étonné de rien (Maxime Rey, 1 an).

Ce policier ne souhaite pas utiliser le mot « routine » qui est, à l'école de police, associé négativement à la baisse du respect des consignes de sécurité. Ses dernières phrases révèlent un regard pessimiste sur le monde social. L'exagération du danger auquel il est confronté, manifeste dans son discours, renvoie au fait qu'il est en recherche de statut, ce dont les risques sont pourvoyeurs. Si les représentations de la délinquance de ces policières et de ces policiers renvoient largement à des ressorts sociaux indépendants du métier, l'usage symbolique du danger est en revanche un phénomène lié

²⁸ Les policières et les policiers estiment majoritairement que le « vrai » travail policier est celui visant la détection des infractions et nécessitant éventuellement l'usage de la force (Voir REINER Robert, *The Politics..., op. cit.* ; PRUVOST Geneviève, *Profession : policier, Sexe : féminin*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2007 ; BOUSSARD Valérie, LORIOL Marc et CAROLY Sandrine, « Catégorisation des usagers et rhétorique professionnelle. Le cas des policiers sur la voie publique », *Sociologie du travail*, n° 48, 2006, pp. 209-225 ; CRANK John P., *Understanding..., op. cit.*)

²⁹ FASSIN Didier, *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011, p. 65.

spécifiquement à leur appartenance professionnelle. Le pessimisme social, tout du moins dans le discours, est renforcé lorsque l'aspect héroïque de leur engagement dans le métier compte particulièrement pour les individus, à la fois pour le valoriser mais également parce qu'ils affichent un intérêt pour les tâches « musclées » et « l'action ».

Conclusion

Il n'existe pas d'accord, en Suisse, sur l'évolution de la délinquance : certains spécialistes – qu'ils soient sociologues ou criminologues – ont une vision largement plus pessimiste que d'autres. L'on pourrait d'ailleurs s'interroger sur la possibilité de mesurer les multiples phénomènes hétérogènes et complexes rangés sous cette catégorie, ce qui n'est pas l'objet de cet article. L'on constate en revanche que les policières et les policiers ne sont pas non plus d'accord à ce sujet, bien qu'appartenant à une institution revendiquant avec succès une expertise sur la délinquance³⁰. Il existe certes un accord parmi ces individus sur le fait que le monde social est victime d'un délitement du respect de l'autorité, ce qui n'est pas surprenant de la part de membres d'une institution qui, malgré certaines visées réformatrices, reste définie par la mise en œuvre du pouvoir coercitif. Le pessimisme est également une perspective orthodoxe, en témoigne le fait qu'elle soit validée par les formatrices et les formateurs à l'école de police, ce qui ne l'empêche pourtant pas d'être inégalement distribuée parmi les nouvelles recrues. Celles et ceux ayant subi une perte de statut avant leur entrée dans le métier y sont plus perméables, que cela ait consisté en une trajectoire de déclassement intergénérationnel ou d'une perte de leur emploi. En outre, ce regard est renforcé parmi les individus issus de milieux ruraux et affectés à des territoires urbanisés, ou ayant échoué à gagner un statut grâce à du capital scolaire. Au contraire, le fait d'avoir suivi une trajectoire de reproduction ou d'ascension sociales est associé à une vision moins pessimiste du monde social, une perspective qui est renforcée parmi les individus issus des classes moyennes. Par ailleurs, les policières et les policiers cherchant à mettre en valeur leur nouveau statut, notamment lorsqu'ils ont échoué à le gagner en accumulant du capital scolaire, font un usage symbolique de leur discours alarmiste, afin de donner un caractère héroïque à leur engagement professionnel. Il est attesté que le pessimisme a des conséquences négatives sur le professionnalisme policier : il peut renforcer l'isolement social des professionnel-le-s, favoriser un rapport à l'autre basé sur la distance et la méfiance³¹, voire des compor-

³⁰ PICHONNAZ David, « Communication policière... », *op. cit.*

³¹ VICK Colin J., « Explaining Police Pessimism », in POPE David W. et WEINER Norman L., *Modern Policing*, Londres, Croom Helm, 1981, pp. 110-122 et p. 111.

tements impatients, agressifs ou même violents³². Cette perspective est en outre associée à une capacité moindre à faire preuve d'empathie et à saisir la souffrance d'autrui. Nos analyses permettent de montrer ce qu'elle doit aux origines et à la trajectoire sociale des individus et non à leur expérience professionnelle. Comme le souligne D. Monjardet sans pourtant explorer davantage cette question, le pessimisme social policier n'est pas causé par la confrontation répétée avec la misère et les problèmes, « pas plus [que le serait] une vision pessimiste de l'automobile chez le garagiste constamment occupé à réparer des pannes mécaniques »³³.

³² KER MUIR William, *Police...*, op. cit., p. 145.

³³ MONJARDET Dominique, *Ce que fait la police...*, op. cit.

**Le triptyque Paix, Sécurité et
Développement dans les États fragiles.
Cas de la RD Congo**

Audrey WEERTS et Jean-Claude MPUTU

Du 23 au 25 février 2013, un « Sommet mondial sur la paix, la sécurité et le développement humain » s'est tenu à Séoul. Durant ce sommet, Madame Traoré Doucouré, la femme du président malien, a déclaré que « l'absence de développement nourrit les conflits. Par contre, les progrès économiques et sociaux peuvent aider à assurer la paix »¹. Cette intervention n'est pas sans rappeler celle de Kofi Annan en 2005, alors qu'il était encore Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ce dernier avait ainsi déclaré : « Au xxie siècle, les menaces pour la paix et la sécurité ne sont pas seulement la guerre et les conflits internationaux, mais aussi la violence civile, la criminalité organisée, le terrorisme et les armes de destruction massive. Il faut compter aussi avec la pauvreté, les épidémies mortelles et la dégradation de l'environnement, tout aussi lourdes de conséquences. Tous ces phénomènes sont meurtriers ou peuvent compromettre la survie. Ils peuvent tous saper les fondements de l'État en tant qu'élément de base du système international »².

Partant du constat selon lequel il ne peut y avoir de paix sans développement et qu'aucun de ces deux éléments ne sont possibles sans la sécurité, les Nations unies ont commencé, dans les années 1990, à développer de nouvelles politiques d'intervention axées sur les liens indissociables entre ces trois questions, ce que nous appelons ici le « triptyque Paix, Sécurité et Développement ».

Dans le cadre de cet article, nous nous proposons d'analyser, avec la notion de triptyque, le lien entre ces trois concepts et de nous interroger sur la manière dont celui-ci a été intégré à la fois dans les discours mais aussi dans les interventions onusiennes via les opérations de maintien de la paix. Le cas de la mission de l'ONU en République Démocratique du Congo (ci-après RDC) nous servira d'illustration et nous permettra de juger de la pertinence, ou non, du triptyque « Paix, Sécurité et Développement ». Dans un premier temps, nous allons brièvement revenir sur le contexte dans lequel apparaît et évolue le triptyque (I). Nous verrons ensuite, dans un deuxième temps, comment le triptyque s'est imposé dans le discours onusien et celui des acteurs internationaux (II). Pour terminer, nous vérifierons si le triptyque s'applique également sur le terrain, avec l'opération de maintien de la paix en RDC (III).

¹ « Mme Traoré Mintou Doucouré au Sommet Mondial sur « La Paix, La Sécurité et le développement humain »/L'absence de développement nourrit les conflit », Maliweb, 25 février 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.maliweb.net/> (consultée le 3 août 2013).

² NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général, A/59/2005, 24 mars 2005.

Mise en contexte : sécurité, conflits et États fragiles

Si les relations internationales sont caractérisées de nos jours par l'émergence de nouvelles puissances sur la scène internationale, elles sont aussi marquées par les conséquences de la crise financière mondiale et le retour sur le devant de la scène internationale des questions de sécurité internationale³. Dans ce contexte, les Nations unies, notamment via le Conseil de sécurité, continuent à jouer un rôle non négligeable dans la gestion et la résolution des nombreux conflits à travers le monde en général et dans les États d'Afrique en particulier. Dans ce même contexte, les pays dits « fragiles » ont du mal à faire face aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent aussi bien sur les questions de développement que de sécurité. En proie pour la plupart à des conflits internes, ces pays ont besoin de l'aide de la Communauté internationale pour essayer de sortir de leur fragilité. L'idée n'étant pas ici d'entrer dans le débat sur la définition des États fragiles ou sur l'utilisation et les motivations de ce concept⁴, nous nous limiterons donc à donner une définition la plus consensuelle possible sur la base de deux postulats. Le premier est que cette expression fait partie aujourd'hui des discours officiels aussi bien des organisations internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou l'ONU, que des États membres de l'ONU. Le deuxième constat est qu'un certain nombre d'États en conflit, ou en situation post-conflictuelle, se reconnaissent eux-mêmes comme des « États fragiles »⁵. En effet, « cette notion permet d'appréhender une grande variété de situations et de circonstances comprenant à la fois des pays en sortie de crise, des conflits armés, des contextes de reconstruction, des crises humanitaires ou naturelles ou des situations d'extrême pauvreté, tout en permettant d'intégrer aux réflexions la problématique de la prévention »⁶.

En théorie, un État serait fragile lorsque « les instances étatiques n'ont pas la capacité et/ou la volonté politique d'assumer les fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, ni

³ KATEB Alexandre, *Les nouvelles puissances mondiales. Pourquoi les BRIC changent le monde*, Paris, Éditions Ellipses, 2011, 267 p. ; SUR Serge, *Un monde en miettes. Les relations internationales à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, La documentation Française, 2010, 245 p. ; SANTANDER Sébastien (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système multipolaire ?*, Paris, Éditions Ellipses, 2009, 250 p.

⁴ CHÂTAIGNIER Jean-Marc et MAGRO Hervé (dir.), *États et Sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Éditions Karthala, 2007.

⁵ « Déclaration du G7+ », Annexe, G7+, Timor-Leste, 10 avril 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.g7plus.org/> (consultée le 3 août 2013).

⁶ « Position de la France sur les États fragiles et les situations de fragilité », France coopération, décembre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/> (consultée le 3 août 2013).

d'assurer la sécurité de la population et le respect des droits de l'homme »⁷. Un milliard de personnes vivraient dans des États fragiles ou en conflit, environ 70 % des États fragiles ont été affectés par un conflit depuis 1989, 30 % de l'aide publique au développement (APD) est dépensée dans des contextes de fragilité et de conflit et ces pays sont les plus éloignés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)⁸.

Paix, Sécurité et Développement, trois concepts contestés pour un même objectif

Si le lien entre les concepts de paix, de sécurité et de développement n'a pas toujours été de soi dans l'histoire des relations internationales, ce n'est plus le cas aujourd'hui et la nécessité d'une politique commune semble désormais s'imposer. Avant de nous intéresser aux liens existants entre ces trois notions, nous allons d'abord, dans les lignes qui vont suivre, les définir brièvement.

Trois mots, plusieurs définitions...

Notre premier concept, la paix, a toujours été associé à la guerre et à la notion de sécurité. Selon Gaston Bouthoul, le père de la polémologie, elle serait un « processus d'accumulation d'hommes, de biens et d'énergies où puisera la guerre ». Une telle conception de la paix, dite négative⁹, a souvent été dominante dans les relations internationales. Reliée à la notion de sécurité, la paix a toujours été considérée comme « l'absence de la guerre ». À l'opposé de cette conception négative existe une conception positive de la paix¹⁰, celle-ci va beaucoup plus loin que « l'absence de violence directe pour intégrer l'absence de violence structurelle et un certain nombre de paramètres relatifs à la stabilité du système politique et à la gouvernance, mais aussi au niveau de développement et à un sens de l'équité sociale »¹¹. Cette conception positive de la paix est notamment celle que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a toujours privilégiée à travers la culture de la paix, alors que le Conseil de sécu-

⁷ OCDE/CAD, *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité, de la fragilité à la résilience*, Paris, OCDE, 2008, p. 19.

⁸ « Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles », International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding, disponible à l'adresse suivante : <http://www.newdeal4peace.org/> (consultée le 3 août 2013).

⁹ BONIFACE Pascal (dir.), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Hatier, 1996, p. 256.

¹⁰ GALTUNG Johan, « An editorial », *Journal of Peace Research*, vol. 1, n° 1, 1964, pp. 1-4.

¹¹ TARDY Thierry, *Gestion de Crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 2009, p. 27.

rité traditionnellement a toujours mis en avant la paix comme l'absence de la violence armée. C'est ainsi que la paix dans le discours onusien a toujours été associée à la sécurité internationale.

Notre deuxième concept, la sécurité, est « une notion contestée quant à sa signification et à sa portée »¹². Certains la considèrent comme une absence de menace¹³, alors que pour d'autres, la sécurité internationale, traditionnellement, reposait uniquement sur les États qui devaient assurer seuls leur défense¹⁴. Cette vision classique de la sécurité va cependant s'élargir au fil des années et des évolutions jusqu'à aujourd'hui. « Dans un monde post-bipolaire, post-américain et post-occidental, plusieurs discours sur la sécurité ont été avancés : sécurité commune, sécurité coopérative, sécurité collective, communauté de sécurité, sécurité sociétale, sécurité démocratique et sécurité humaine. On peut encore ajouter la sécurité environnementale, alimentaire, économique, militaire »¹⁵.

Dans le cadre de cet article, nous avons choisi de retenir la notion de la sécurité humaine, développée et mise à l'agenda international par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1994 dans son Rapport sur le développement humain, même si cette notion continue à faire l'objet de débats et de contestations sur le plan scientifique¹⁶ et politique¹⁷. Pour cette institution du développement, « le concept de sécurité fait depuis trop longtemps l'objet d'une interprétation restrictive »¹⁸, il mériterait d'être élargi à l'homme et de prendre en compte les questions liées au développement durable. Si ce concept de sécurité humaine apparaît novateur, les « idées qui le sous-tendent sont loin d'être nouvelles »¹⁹. Cette notion signifie « la protection des individus contre les menaces, qu'elles s'accompagnent ou non de violence. Il s'agit d'une situation, ou d'un état, se caractérisant par l'absence d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes, à leur sécurité, voire à leur vie. Du point de vue de la politique

¹² SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario et VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales. Approches, Concepts, Doctrines*, Paris, Dalloz, 2003, p. 450.

¹³ BUZAN Barry, *People, States and Fear, The National Security Problem in International Relations*, Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf, 2^e édition, 1991.

¹⁴ TERCIINET Josiane (dir.), *États et sécurité internationale*, Bruxelles, Éditions Bruylants, coll. Études stratégiques internationales, 2012, p. 71.

¹⁵ *Ibid.*, p. 77.

¹⁶ CENTER FOR SECURITY STUDIES, *Sécurité Humaine : Genèse, débats, tendances*, Politique de sécurité, Analyse du CSS, n° 90, mars 2011.

¹⁷ NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *La définition du concept de la sécurité humaine continue de diviser les États membres à l'Assemblée générale*, AG/10944, 21 mai 2010.

¹⁸ PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 1994, disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/> (consultée le 22 août 2013).

¹⁹ AXWORTHY Lloyd, « La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation », *Politique étrangère*, n° 2, 1999, p. 335.

étrangère, la sécurité humaine peut être perçue comme un changement de perspective. Il s'agit en fait d'une vision différente du monde qui, loin de privilégier exclusivement la sécurité du territoire ou des gouvernements, établit l'individu comme point de référence »²⁰.

Pour le PNUD, la sécurité humaine repose sur sept dimensions : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité environnementale, la sécurité personnelle, la sécurité communautaire et la sécurité politique²¹. Ce concept permet, selon l'Organisation, de mieux prendre en compte les difficultés liées aussi bien à la violence classique, militaire et traditionnelle, qu'aux nouvelles formes de violences modernes. La sécurité serait ainsi abordée à travers un « nouveau paradigme de développement humain durable, basé sur les dividendes de la paix potentiels, sur une nouvelle forme de coopération pour le développement et sur un système d'institutions mondiales restructuré »²². La sécurité humaine peut encore être définie comme le fait « d'être à l'abri des privations économiques, de jouir d'une qualité de vie acceptable et de se voir garantir l'exercice de ses droits humains fondamentaux »²³. Notre choix en faveur de cette définition s'explique aussi par rapport à notre cadre d'analyse, les États fragiles qui, justement à cause de leur situation, ont besoin d'une aide multiforme pour sortir de leurs difficultés et s'engager sur la voie du développement.

Notre troisième concept, celui de développement, est un des concepts les plus controversés au sein des sciences sociales et humaines. Il serait même « une étoile morte dont on perçoit encore la lumière, même si elle s'est éteinte depuis longtemps et pour toujours »²⁴. S'il existe plusieurs définitions du concept de développement²⁵, il reste néanmoins difficile d'en trouver une qui fasse l'unanimité dans le temps et dans l'espace. Dans le cadre de notre analyse, nous optons pour une définition relevant du sens commun considérant le développement « comme l'équivalent d'un bien-être pour tous, d'un niveau de vie élevé pour chacun ou d'un accès à une série de biens

²⁰ AXWORTHY Lloyd, « La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation », *Politique étrangère*, n° 2, 1999, p. 337.

²¹ PNUD, *op. cit.*

²² *Ibid.*

²³ AXWORTHY Lloyd, « Le Canada et la sécurité humaine : un leadership nécessaire », *Déclarations et discours*, Ottawa, MAECI, décembre 1996, pp. 1-2.

²⁴ RIST Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 377.

²⁵ Pour ceux qui veulent approfondir le sujet, voir DE RIVERO Oswaldo, *Le mythe du développement*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2003. Voir aussi la définition du développement comme « occidentalisation du monde » (LATOUCHE Serge) ainsi que les réflexions sur le « désenchantement du développement » et l'« après-développement », in NAHAVANDI Firouzeh (dir.), *Représenter le développement et la coopération internationale*, État des savoirs universitaires, Paris, Karthala, 2003.

et de services »²⁶. « Être développé, c'est disposer d'un niveau d'existence suffisant, d'un confort qui touche aussi bien à la vie intime, individuelle (accès à l'eau, la santé, l'éducation, la nourriture...) que publique et collective (les droits politiques et sociaux par exemple) »²⁷. Sur la base de cette définition, la gouvernance démocratique, le respect de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, l'éducation ou encore l'égalité des sexes sont des questions de développement²⁸.

Les trois concepts de notre triptyque étant définis, nous pouvons alors voir de quelle manière ceux-ci sont reliés et utilisés conjointement, notamment par l'ONU dans le cadre de sa politique d'intervention en direction des États fragiles.

À l'origine des liens entre les trois concepts

L'observateur de la vie internationale en ce début du XXI^e siècle pourrait avoir l'impression que le lien entre paix, sécurité et développement va de soi. En effet, l'utilisation et l'application de ce lien est de plus en plus courante au sein des institutions internationales et sur le terrain en Afrique²⁹, où ces préoccupations mobilisent les acteurs du développement. Néanmoins, cela n'a pas toujours été le cas. Car si la paix a toujours été liée à la sécurité, traditionnellement les questions de développement étaient souvent abordées séparément.

Mais les choses ont évolué grâce non seulement au changement sur le plan théorique et conceptuel de la notion de sécurité, mais aussi suite à l'évolution des approches des questions du développement dans le fait des pays riches. Le premier tournant majeur est venu du concept de sécurité humaine, promu par le PNUD en 1994, comme nous l'avons relevé ci-dessus. Une première initiative tendant à lier les trois notions du triptyque est ensuite menée en 1997 par la Banque mondiale lorsqu'elle met sur pied le Post-Conflit Fund (PCF) pour augmenter sa capacité à aider les pays en situation post-conflictuelle pour y établir une paix durable et une croissance économique. Par la suite, en 1998, Kofi Annan, dans un rapport au Conseil de sécurité sur les causes des conflits en Afrique, n'hésite pas à désigner des responsables et à faire le lien entre les

²⁶ PIROTTE Gautier, *Acteurs, institutions et enjeux émergents dans les programmes de coopération internationale*, Université de Liège, 2009, pp. 7-8.

²⁷ Ibid.

²⁸ Pour d'autres exemples, voir notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Adoptés en 2000, ils reprennent la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité des sexes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, le combat contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, la préservation de l'environnement et la mise en place d'un partenariat mondial.

²⁹ « Éditorial », *Afrique contemporaine*, 1/2004, no 209, pp. 5-6.

conflits et le sous-développement. « Faute d'avoir prévenu ces épouvantables tragédies, les dirigeants des pays africains ont manqué à leurs responsabilités à l'égard de leurs peuples ; la communauté internationale a manqué aux siennes ; l'organisation des Nations unies aussi : nous avons manqué à nos responsabilités en ne nous attaquant pas comme il convenait à la cause des conflits ; en ne faisant pas suffisamment pour garantir la paix ; et en nous montrant impuissants à créer les conditions d'un développement durable »³⁰. Dans cette chronologie d'apparition et du renforcement du triptyque, il y a aussi lieu de citer les objectifs du Millénaire pour le développement établis en 2000 que nous avons déjà évoqués plus haut. Les attentats du 11 septembre 2001 et leurs conséquences vont également renforcer l'apparition du triptyque. À partir de cette date, les États du Nord prennent définitivement conscience que la pauvreté, la misère et le sous-développement constituent autant de bombes à retardement pour la sécurité de leurs propres citoyens, et qu'il faut par conséquent améliorer leurs politiques de coopération. Les États-Unis vont revoir leur stratégie de coopération et d'intervention en mettant en avant, dans leur rapport de Stratégie de sécurité nationale de 2002, trois piliers : la diplomatie, la défense et le développement³¹.

Quelques mois plus tard, Kofi Annan va tirer profit de tous ces éléments pour promouvoir très fortement ce lien entre paix, sécurité et développement et appeler les États membres à l'appliquer dans leurs politiques de coopération en Afrique. Dans son rapport à l'Assemblée générale du 2 septembre 2003 sur la déclaration du Millénaire, il souligne que la Communauté internationale doit « accomplir de plus grands efforts pour prévenir l'irruption de la violence bien avant que les tensions et les conflits n'aient conduit les systèmes politiques et économiques au bord de l'effondrement »³².

En 2004, l'OCDE considère à son tour que la promotion de la paix et de la sécurité sont « des piliers fondamentaux du développement et de la réduction de la pauvreté »³³, alors qu'auparavant « les questions de sécurité ressortaient de la compétence de spécialistes militaires ou policiers et étaient considérées comme sans lien direct avec le développement humain »³⁴.

³⁰ NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique*, Rapport du Secrétaire général, A/67/205, 27 juillet 2002.

³¹ DAVIRON Benoit et GIORDANO Thierry, « États fragiles : genèse d'un consensus international », in CHÂTAIGNIER Jean-Marc et Magro Hervé (dir.), *op. cit.*, p. 26.

³² NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations unies*, Rapport du Secrétaire général, A/58/323, 2 septembre 2003.

³³ OCDE/CAD, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : politique et bonnes pratiques*, Paris, OCDE, 2004.

³⁴ CHÂTAIGNIER Jean-Marc, « Aide publique au développement et réformes des systèmes de sécurité : l'improbable rencontre du Dr Jekyll et de Mr Hyde », *Afrique contemporaine*, 1/2004, n° 209, p. 39.

Le vrai tournant est pris début 2005 lors du sommet mondial pour célébrer le soixantième anniversaire de l'ONU. Kofi Annan, dans un rapport intitulé « Dans une liberté plus grande, développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », insiste sur le lien entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme. « Même s'il a le droit de vote, un jeune homme atteint du sida, analphabète et affamé, est loin d'être libre. Même si elle gagne assez pour vivre, la femme dont le quotidien est marqué par la violence et qui n'a pas son mot à dire sur la façon dont son pays est gouverné n'est pas libre non plus. Parler d'une liberté plus grande... C'est dire qu'ils doivent aussi être à l'abri du besoin, ne pas vivre sous le couperet de la misère ou des maladies infectieuses, et à l'abri de la peur, ne pas avoir à craindre que la violence et la guerre viennent bouleverser leur vie... En parlant de liberté plus grande, j'ai voulu dire aussi que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont indissociables »³⁵, écrit-il aux États membres en les appelant à une action collective.

Kofi Annan va appuyer la proposition faite par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement³⁶ de créer au sein des Nations unies une Commission de consolidation de la paix qui aurait pour tâche de mettre ensemble tous les acteurs concernés à la consolidation de la paix dans un conflit donné. Cette Commission a vu le jour en décembre 2005³⁷, créée conjointement par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU. Elle représente une réelle avancée dans le dispositif onusien de gestion de crise et a l'avantage de mettre ensemble les acteurs de la sécurité et du développement en vue de proposer des solutions durables en matière de sortie de crise³⁸.

Toujours en 2005, le Secrétaire général de l'OCDE affirme que « la sécurité est fondamentale pour préserver les moyens d'existence des populations et favoriser un développement durable sur les plans économique, social et politique. La violence, lorsqu'elle explose au sein d'un pays ou entre pays, porte un coup d'arrêt au développement »³⁹. Il lance alors un appel pour la coordination des politiques entre les domaines de sécurité, de gouvernance et de développement.

³⁵ NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, op. cit.

³⁶ Voir le Rapport « Un monde plus sûr, notre affaire à tous », disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/> (consulté le 29 août 2013).

³⁷ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1645, S/RES/1645, 20 décembre 2005.

³⁸ *Taking stock and looking forward : a Strategic review of the peacebuilding commission*, Center for International Cooperation and International Peace Institute, New York, avril 2008.

³⁹ OCDE, *Réformes des systèmes de sécurité et gouvernance*, Paris, OCDE, 2005.

Plus récemment encore, ce lien étroit entre paix, sécurité et développement a été à nouveau réaffirmé. En 2011, lors d'un débat organisé par le Conseil de sécurité, Ban Ki Moon a affirmé que « les événements récents dans le monde rappellent la nécessité d'ancrer la stabilité politique dans la paix, les opportunités économiques, un niveau de vie décent et le consentement de ceux qui sont gouvernés ». Il a ajouté ensuite que les trois éléments du triptyque étaient interdépendants avant de rappeler que neuf des dix pays les plus faibles en matière d'indice de développement humain (IDH) connaissent des conflits depuis deux décennies. Pour terminer, le Secrétaire général a déclaré que « tout comme l'absence de développement nourrit les conflits, les progrès économiques et sociaux peuvent aider à prévenir et assurer la paix »⁴⁰. Pour l'Union européenne également, « il ne fait aucun doute qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et qu'il n'y aura pas de paix durable sans développement et sans éradication de la pauvreté »⁴¹.

C'est aussi dans ce sens que le Brésil, lors de sa présidence du Conseil de sécurité en février 2011, affirmait que la relation entre sécurité et développement était fort complexe et que le Conseil de sécurité devrait promouvoir la stabilité comme moyen de renforcer le développement social et économique, « la consolidation de la paix s'est imposée comme le principal instrument permettant de contribuer à rapprocher le maintien de la sécurité et l'aide au développement »⁴². Madame Maria Luiza Ribeiro Viotti affirmait aussi dans cette lettre que les questions de développement relèvent bien de la compétence du Conseil de sécurité lorsqu'il doit s'acquitter de sa responsabilité première de maintien de la paix et, pour ce faire, le Conseil de sécurité doit collaborer avec les autres organes⁴³.

Enfin, le 15 avril 2013, lors d'un débat organisé par le Conseil de sécurité sur la prévention des conflits en Afrique⁴⁴, Ban Ki Moon a déclaré que « les conflits éclatent là où sont constatés une faible gouvernance, des violations des droits de l'homme et des griefs liés à une répartition inégale des ressources, des soins de santé ou du pouvoir »⁴⁵.

⁴⁰ NATIONS UNIES, « L'ONU réaffirme le lien intrinsèque entre paix, sécurité et développement », disponible à l'adresse suivante : <http://www.www.onu.fr/> (consultée le 3 août 2013).

⁴¹ COMMISSION EUROPÉENNE, « Sécurité et développement », disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/> (consultée le 3 août 2013).

⁴² NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Lettre du Représentant permanent du Brésil aux Nations unies adressée au Secrétaire général*, S/2011/50, 2 février 2011.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Sur l'ONU et l'Afrique, voir « L'Afrique dans le système des Nations unies », *Géopolitique Africaine*, n° 25, janvier-mars 2007.

⁴⁵ CENTRE D'ACTUALITÉS DE L'ONU, « La prévention de conflits en Afrique exige de se pencher sur leurs causes profondes, prévient l'ONU », disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).

Bien que non exhaustive, cette chronologie nous permet néanmoins de dresser le constat que, depuis le concept de sécurité humaine développé par le PNUD jusqu'à nos jours, les déclarations successives des responsables onusiens ont fini parachever de valider le triptyque. Si bien qu'aujourd'hui, le lien entre paix, sécurité et développement est admis par l'ensemble des acteurs de la coopération. Outre l'ONU, les pays riches⁴⁶ et les organisations internationales économiques acceptent ce lien et ont adopté des mesures qui allient ces trois notions. C'est aussi le cas du G7⁴⁷, de l'OCDE⁴⁸, et même d'un certain nombre d'États qui se définissent eux-mêmes comme fragiles⁴⁹. Ces pays ont déclaré notamment vouloir « exprimer la volonté des États fragiles de réduire la pauvreté, de prévenir les conflits et d'offrir des meilleures conditions d'existence à nos populations »⁵⁰.

Si la paix n'est pas seulement l'absence de guerre mais aussi une condition préalable au développement, « une situation mutuellement partagée de confiance, d'harmonie et d'objectif qui favorise la coordination des activités permettant aux femmes et aux hommes libres de vivre une vie décente où la guerre est rejetée de manière affirmative, grâce à une création dynamique et délibérée d'un ordre social et humain entre les peuples du monde et où les encouragements à la guerre sont neutralisés par les progrès humains et spirituels réalisés »⁵¹ ; alors le chemin à parcourir pour les États fragiles est encore long et en ce sens le triptyque paix, sécurité et développement a le mérite non seulement d'élargir les conditions d'une véritable paix positive, mais aussi de faire de ces trois notions les éléments indissociables d'une même problématique, le bien-être des femmes et des hommes vivant dans des conditions inhumaines.

Il est également à noter que, au-delà de l'évolution des discours, l'apparition du triptyque doit beaucoup à la réalité du terrain. Face à l'évolution et à la complexité des conflits⁵², et la RDC représente à ce titre un bon exemple,

⁴⁶ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT, *Pour une gouvernance démocratique : Document d'orientation de la politique française de coopération*, Ministère des Affaires étrangères, série Repères, Paris, 2003.

⁴⁷ « Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles », *International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.newdeal4peace.org/> (consultée le 3 août 2013).

⁴⁸ OCDE, « Security Issues and Development Cooperation : A Conceptual Framework for Enhancing Policy Coherence », *The DAC Journal*, vol. 2, n° 3, 2002, pp. II-35.

⁴⁹ Il s'agit du Burundi, des îles Salomons, du Libéria, du Népal, de la RCA, de la RDC, du Sierra Leone, du Sud-Soudan, du Tchad et du Timor Leste.

⁵⁰ « Déclaration du G7+ », *op. cit.*

⁵¹ Définition de la paix par le poète américain Archibald Macleish, l'un des concepteurs de la Constitution de l'UNESCO.

⁵² Sur ce point, voir notamment COLLIER Paul, « Greed and grievance », in BERDAL Mats et MALONE David M. (dir.), *Greed and Grievance : Economic Agendas in Civil Wars*, Boulder, Lynne Rienner, 2000 ; MARCHAL Roland et MESSIANT Christine, « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation », *Critique internationale*, n° 18, 1/2003, pp. 91-112.

il faut nécessairement faire évoluer les politiques d'intervention en y intégrant de nouveaux éléments, comme les questions de développement. On parle désormais d'opérations de maintien de la paix de 3^e génération pour mettre en évidence la complexité des tâches des missions onusiennes. Les soldats prennent de plus en plus l'apparence de « super casques bleus », tant leur mission peut s'avérer variée et complexe : ils « supervisent les élections, désarment les ex-combattants, assurent le respect des droits humains et consolident la paix, assurent un développement social et économique, la reconstruction d'un État de droit avec tous ses corollaires »⁵³.

Si dans les discours, le triptyque semble faire l'unanimité, il faut maintenant s'intéresser à la pratique : au-delà du discours, qu'en est-il sur le terrain ? C'est ce que nous allons faire dans la troisième et dernière partie de cet article.

De la MONUC à la MONUSCO, le triptyque du discours à la pratique

Consciente de la nécessité d'agir en profondeur dans les conflits en Afrique en général et en RDC en particulier, l'ONU dispose d'une présence massive au Congo, où elle intervient dans de multiples domaines⁵⁴. La création par le Conseil de sécurité le 28 mars 2013 d'une Brigade d'intervention⁵⁵ au sein de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO), pour combattre les rébellions à l'Est du pays, en constitue la dernière illustration. Dans cette troisième partie, nous allons analyser dans quelle mesure l'évolution de la mission onusienne a tenu compte ou non du triptyque paix, sécurité et développement dans son action en RDC depuis le déclenchement de la guerre au milieu des années 1990⁵⁶.

⁵³ KABAMBA Bob, *Mode de résolution de conflits politiques*, Liège, Presses Universitaires de Liège, Syllabus, 2013, p. 68.

⁵⁴ L'ONU, en RDC, c'est une opération de maintien de la paix, la MONUSCO, et une vingtaine d'agences onusiennes qui travaillent au quotidien dans des domaines allant de la sécurité au développement en passant par les droits de l'homme et les questions liées à l'alimentation.

⁵⁵ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 2098, S/RES/2098, 28 mars 2013*.

⁵⁶ Sur la guerre au Congo, voir entre autres : KABAMBA Bob et LANOTTE Olivier, « Guerres au Congo - Zaïre (1996-1999). Acteurs et scénarios », in MATHIEU Paul et WILLAME Jean-Claude (dir.), *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs. Entre tensions locales et escalade régionale*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; LANOTTE Olivier, *République Démocratique du Congo, Guerres sans frontières*, GRIP, Éditions Complexes, 2003 ; WILLAME Jean-Claude, *Les Faiseurs de paix au Congo*, GRIP, Éditions Complexes, 2007 ; SCOTT Stewart Andrew, *Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu, au cœur de la guerre congolaise*, Paris, Édition Karthala, 2008 ; WILLAME Jean-Claude, *La guerre du Kivu. Vues de la salle climatisée et de la véranda*, Bruxelles, Éditions GRIP, 2010.

La MONUC, de l'observation au maintien de la paix

La mission de l'Organisation des Nations unies en RDC (MONUC) fut créée par la résolution 1279 du Conseil de sécurité des Nations unies le 30 novembre 1999, avec pour mission d'observer le cessez-le-feu obtenu suite à l'Accord de Lusaka le 10 juillet 1999, le désengagement des forces et de maintenir une liaison entre toutes les parties à l'Accord⁵⁷. La MONUC, composée de 500 observateurs militaires, était donc à l'origine une mission sécuritaire classique avec un rôle initial limité à l'observation. En ce sens, elle pouvait être considérée comme une opération de maintien de la paix de première génération cantonnée à un rôle purement militaire⁵⁸.

Au fil des évolutions du conflit congolais et du rôle sans cesse accru de l'ONU sur le terrain, le mandat initial de la MONUC fut prolongé et étendu par toute une série de résolutions ultérieures. En 2000, le Conseil de sécurité charge la mission, en plus de l'observation du cessez-le-feu et du désengagement des forces, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de veiller au respect des droits de l'homme. Elle pourra aussi prendre les « mesures nécessaires » pour protéger son personnel, ses installations, son matériel et les civils menacés. Il s'agit là de la première référence au chapitre VII de la Charte des Nations unies⁵⁹. En 2001, via la résolution 1355⁶⁰, le Conseil de sécurité donne notamment son approbation pour « la création d'une composante de police civile et d'une section civile/militaire intégrée pour coordonner les opérations de DDRR »⁶¹. Le Conseil de sécurité prie également le Secrétaire général « d'étoffer la composante civile de la MONUC » pour « constituer une capacité d'observation des droits de l'homme ». Il souligne aussi « qu'il faut amplifier la capacité en matière d'information », notamment en créant une station radio des Nations unies. Parallèlement, la composition de la mission évolue également. Les effectifs vont augmenter et se diversifier : de 500 observateurs militaires en 1999, elle peut compter jusqu'à 5.537 militaires en 2000⁶², et 8.700 en 2002⁶³. Du personnel civil fait aussi son apparition.

À la fin de l'année 2002, et malgré les évolutions de mandat et d'effectifs, la mission onusienne reste essentiellement focalisée sur les questions sécuritaires classiques, même si d'autres préoccupations commencent à apparaître,

⁵⁷ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1279*, S/RES/1279, 30 novembre 1999.

⁵⁸ TARDY Thierry, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁹ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1291*, S/RES/1291, 24 février 2000.

⁶⁰ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1355*, S/RES/1355, 15 juin 2001.

⁶¹ Désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration.

⁶² NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1291*, *op. cit.*

⁶³ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1445*, S/RES/1445, 4 décembre 2002.

notamment concernant les droits de l'homme. En vertu des définitions de la sécurité humaine et du développement évoquées précédemment, ce nouvel intérêt de la mission pour les droits de l'homme peut être interprété comme une tentative d'élargissement de son champ d'action aux questions de développement. Il ne s'agit toutefois à ce stade que d'une prémissse et d'autres agences onusiennes (PNUD,...) continuent de s'occuper de ces questions, indépendamment de l'action de la MONUC.

Nous ne reviendrons pas dans cette contribution sur l'ensemble des difficultés rencontrées par la MONUC sur le terrain et notamment en Ituri, lorsque Kofi Annan a dû demander à l'Europe d'intervenir dans le cadre de l'opération Artémis. Cette intervention, là aussi strictement militaire, a été menée dans la ville de Bunia et avait pour objectif d'y rétablir des conditions de sécurité. Mais il s'agissait surtout « d'assurer le contrôle de la situation dans l'attente du renforcement du mandat et des effectifs de la MONUC »⁶⁴.

À la fin de l'opération Artémis, en septembre 2003, la MONUC prend le relais, avec désormais des effectifs plus importants (jusqu'à 10.800 personnes) et un mandat plus large, notamment l'assistance à la réforme des forces de sécurité, au rétablissement de l'État de droit et à la préparation des élections en RDC, mais aussi l'autorisation de prendre les mesures nécessaires, dans les zones où elle est déployée, pour assurer la protection des personnels, dispositifs, installations et matériels de l'ONU, pour veiller à la sécurité et à la liberté de mouvement de ses personnels, pour assurer la protection des civils et agents humanitaires et pour contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité. Elle est aussi autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat en Ituri et au Kivu⁶⁵. Dans cette même résolution, le Conseil de sécurité établit également un embargo sur les armes à destination de l'Est du pays et autorise la MONUC, dans la résolution qui suit, à le faire respecter en saisissant les armes dont la présence en RDC violerait les mesures imposées par le Conseil de sécurité⁶⁶.

Parallèlement à l'extension de la MONUC, le Secrétaire général de l'ONU va aussi essayer de mettre en œuvre dans sa politique en RDC le lien indissociable entre les questions de paix et de sécurité avec les problématiques du développement. C'est ainsi qu'un système de coordination entre les agences de l'ONU sur le terrain et la MONUC sera mis en place. Le Secrétaire général poussera cette démarche jusqu'à faire du responsable de la

⁶⁴ BAGAYOKO Niagalé, « L'opération Artémis, un tournant pour la politique européenne de sécurité et de défense », *Afrique contemporaine*, n° 209, 2004/1, p. 102.

⁶⁵ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1493, S/RES/1493, 28 juillet 2003.

⁶⁶ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1533, S/RES/1533, 12 mars 2004.

MONUC le chef de tout le système des Nations unies au Congo, assisté par le Représentant permanent du PNUD en RDC et coordonnateur résident des Nations unies dont il fera officiellement son Représentant personnel adjoint. Ces postes sont aujourd’hui occupés respectivement par Roger Meece⁶⁷ et Moustapha Soumaré⁶⁸. L’objectif recherché dans cette mise en place est de mieux coordonner les actions de l’ensemble des agences onusiennes. Et même si le mandat prioritaire de la MONUC reste d’ordre sécuritaire, dans son fonctionnement au quotidien, la MONUC met son matériel et sa logistique au service des agences s’occupant des questions de lutte contre la pauvreté⁶⁹.

Au fil des années, la MONUC est aussi devenue un acteur politique de la scène congolaise. Membre actif du Comité international d’accompagnement de la transition (CIAT)⁷⁰ pendant la transition dont elle assurait la coordination, son rôle ne s’est pas seulement limité à aider le Gouvernement congolais en vue de la réussite de la transition politique et à organiser des élections mais également à intervenir aussi bien sur des questions politiques qu’économiques et de développement. En ce sens, les liens sont réels entre paix, sécurité et développement.

En effet, la force onusienne n’a pas cessé de se développer, au niveau de ses effectifs, mais aussi pour se voir confier de nouvelles missions. Dans sa résolution 1565⁷¹, le Conseil de sécurité rappelle le mandat en cours de la mission et ajoute que celle-ci devra « apporter conseil et assistance au gouvernement et aux autorités de la transition » pour contribuer à leurs efforts pour « mener à bien l’élaboration des lois essentielles [...], la réforme du secteur de la sécurité [...] et les opérations électorales ». En avril 2005, l’embargo sur les armes est élargi, le Conseil de sécurité rappelle le rôle de surveillance de la MONUC et la prie également d’apporter son assistance aux autorités douanières⁷².

⁶⁷ NATIONS UNIES – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, « Le Secrétaire général nomme M. Roger A. Meece comme son représentant spécial pour la République démocratique du Congo », SG/A/1246, juin 2010, disponible à l’adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).

⁶⁸ NATIONS UNIES – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, « Le Secrétaire général nomme M. Moustapha Soumaré, du Mali, comme son représentant spécial adjoint pour la MONUSCO », SG/A/1368, 6 septembre 2010, disponible à l’adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).

⁶⁹ Depuis la rédaction de cet article, le Secrétaire général a nommé un nouveau représentant spécial en RDC en la personne de Mr. Kobler Martin (11 juillet 2013).

⁷⁰ Le Comité international d’accompagnement de la transition (CIAT) a été mis en place conformément aux dispositions de l’annexe IV de l’Accord global et inclusif de Pretoria en 2002. Il est composé des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie), de la Belgique, du Canada, de l’Afrique du Sud, de l’Angola, du Gabon, de la Zambie, de l’Union européenne (Commission et Présidence), de l’Union africaine (Commission et Présidence) et de la MONUC.

⁷¹ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1565, S/RES/1565, 1^{er} octobre 2004.

⁷² NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1596, S/RES/1596, 18 avril 2005.

En septembre 2005⁷³, le Conseil de sécurité demande non seulement un appui supplémentaire de la MONUC à la Commission électorale indépendante pour les élections, mais il l'encourage surtout « à apporter conseil et assistance [...] à la mise en place, par le gouvernement de transition, les institutions financières internationales et les donateurs, d'un arrangement pour renforcer le soutien à la bonne gouvernance et à une gestion économique transparente ».

Cet élargissement du mandat de la MONUC à des questions de bonne gouvernance, comme on peut clairement le voir dans cette dernière résolution ainsi que dans celle du 28 octobre de la même année⁷⁴, témoigne une nouvelle fois de la prise en compte des questions de développement dans son action.

Cet intérêt pour les questions de développement sera encore renforcé dans la perspective de la fin de la transition⁷⁵. Sous l'impulsion du CIAT, la MONUC voit son mandat réorienté. En plus des questions sécuritaires, celle-ci se voit aussi confier la question de la transformation démocratique ainsi que l'organisation des élections. En 2007, la fin de la transition au Congo va coïncider avec l'adoption des dix Principes d'engagement international dans les États fragiles⁷⁶ et faire du pays une sorte de laboratoire pour l'application de ceux-ci.

Après les élections, et à la suite de nouveaux affrontements à l'Est du pays, le Conseil de sécurité va alors une nouvelle fois augmenter l'effectif de la mission en mai 2007⁷⁷. Avec 17.030 militaires, 760 observateurs militaires, 391 formateurs de police et 750 membres d'unités de maintien de l'ordre, sans compter le personnel civil, la MONUC devient la plus grande opération de maintien de la paix au monde. Ce renforcement des effectifs peut être interprété comme une prédominance toujours bien réelle des questions sécuritaires dans le mandat de la MONUC. Il est d'ailleurs indiqué dans son mandat redéfini que la mission se doit « d'aider le gouvernement de la RDC à instaurer dans le pays un environnement stable en matière de sécurité ». Pour ce faire, elle est chargée de protéger les civils, le personnel humanitaire et des Nations unies. Elle doit aussi veiller à la sécurité du

⁷³ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1621, S/RES/1621, 6 septembre 2005.

⁷⁴ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1635, S/RES/1635, 28 octobre 2005.

⁷⁵ Avec l'organisation des élections présidentielles en 2006, la période de transition, ouverte en 2002, se clôture.

⁷⁶ OCDE, *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires*, avril 2007. Le cinquième principe parle des liens entre les questions sécuritaires et celles du développement et est intitulé : Reconnaître qu'il existe des liens entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement.

⁷⁷ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1756, S/RES/1756, 15 mai 2007.

territoire, au respect de l'embargo sur les armes mais aussi appuyer le désarmement, la démobilisation et la réforme du secteur de la sécurité. Quant aux questions relevant davantage du développement, elles arrivent dans un second temps, après les préoccupations sécuritaires. Ainsi, la MONUC doit aussi « soutenir la consolidation des institutions démocratiques et de l'État de droit en RDC » en favorisant notamment la réconciliation nationale, le dialogue politique interne et le renforcement de la société civile ; en aidant à la promotion des droits de l'homme et à leur défense, en enquêtant sur les violations de ces derniers, en aidant à l'élaboration d'une stratégie en matière de justice transitionnelle et en coopérant aux efforts pour traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du DIH ; en fournissant une assistance aux autorités congolaises en vue de l'organisation des élections locales ; en aidant « à l'établissement d'un environnement sûr et pacifique pour la tenue d'élections locales libres et transparentes » et enfin en contribuant « à promouvoir la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité ».

À l'aube de l'année 2009, soit dix ans après la création de la mission, son mandat reste largement guidé par des préoccupations sécuritaires. Celui-ci n'a cependant cessé de s'élargir pour prendre en compte de nouveaux éléments, il « s'est extraordinairement diversifié en présentant simultanément des éléments d'interposition, de maintien et de consolidation de la paix »⁷⁸. Les questions de développement ont ainsi fait leur apparition, mais il est à ce stade encore trop tôt pour parler d'une véritable application du triptyque car le développement reste encore secondaire par rapport à la sécurité.

La MONUSCO : du maintien à la consolidation de la paix

En 2009, dans la perspective des 50 ans de l'indépendance du Congo, le Gouvernement congolais demande un retrait progressif de la MONUC, une demande qui sera prise en compte par la résolution 1906 du 23 décembre dans laquelle le Conseil de sécurité annonce une reconfiguration du mandat de la mission onusienne en RDC⁷⁹.

Le 28 mai 2010, le Conseil de sécurité adopte la résolution 1925 créant la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. La MONUSCO succède à la MONUC⁸⁰. La nouvelle résolution autorise le retrait de 2.000 soldats et met l'accent sur la stabilisation et la responsabilité du Gouvernement congolais concernant

⁷⁸ ZEEBROEK Xavier, MEMIER Marc et SEBAHARA Pamphile, *La Mission des Nations unies en RD Congo, Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives*, Rapport du GRIP, 2011/4, p. 9.

⁷⁹ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1906, S/RES/1906, 23 décembre 2009.

⁸⁰ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, Résolution 1925, S/RES/1925, 28 mai 2010.

la sécurité, la consolidation de la paix et le développement du pays. L'imposition de la paix, combinée désormais à un souci de reconstruction, donne une nouvelle tournure à la mission et laisse présager d'une intégration du triptyque paix, sécurité et développement sur le terrain.

« D'une mission d'observation limitée, la MONUC s'est finalement transformée [...] en une mission multidimensionnelle sous Chapitre VII effectuant un éventail très large et varié de tâches allant de la sécurité des populations au soutien au processus électoral en passant par le désarmement des groupes armés locaux et étrangers et l'appui à la réforme du secteur de sécurité »⁸¹. Au niveau de sa composition, les effectifs de la mission montent jusqu'à 19.815 soldats, sans compter les observateurs militaires, les fonctionnaires de police mais aussi les composantes civile, judiciaire et pénitentiaire⁸².

L'extension du mandat de la MONUSCO arrive aussi à un moment où le Conseil de sécurité insiste sur la nécessité de combiner les opérations de maintien de la paix avec des activités liées au développement. C'est dans ce contexte que, lors d'une séance du Conseil de sécurité début 2011, l'Ambassadeur français a demandé que les mandats des opérations de maintien de la paix prévoient, dès les phases de leur préparation par le Conseil de sécurité, des activités liant sécurité et développement, en estimant par exemple que le désarmement et la réintégration ne peuvent être efficaces que s'ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations⁸³. Lors de cette même séance, le Secrétaire général s'est dit satisfait notamment par le travail de la Commission de consolidation de la paix qui œuvre dans les pays en conflit en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les processus de paix et de développement des sociétés. Monsieur Ban Ki-Moon a aussi affirmé « qu'il ne sera pas possible de réaliser la sécurité internationale sans une gestion efficace des risques associés aux changements climatiques, dont les effets ont un impact nocif croissant sur le développement »⁸⁴.

Nous assistons donc ces dernières années à une volonté politique de l'ONU, non seulement d'élargir les questions de sécurité (économique, environnementale, sanitaire, alimentaire, etc.), mais aussi de les lier aux problématiques du développement. À travers l'évolution de la MONUC à la MONUSCO, on peut voir dans quelles mesures les Nations unies ont

⁸¹ ZEEBROEK Xavier, MEMIER Marc et SEBAHARA Pamphile, *op. cit.*, p. 10.

⁸² NATIONS UNIES – MONUSCO, « Historique », disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).

⁸³ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Le Conseil de sécurité reconnaît la nécessité de tenir compte des dimensions socioéconomiques des conflits pour faciliter la transition vers la paix*, CS/10172, 11 février 2011.

⁸⁴ *Ibid.*

modifié leur stratégie en RDC. La nouvelle mission, outre un engagement militaire et sécuritaire très fort marqué notamment par le redéploiement des troupes à l'Est, va aussi se consacrer dans toute une série de tâches de développement et d'assistance auprès du Gouvernement congolais. C'est ainsi que la MONUSCO va appuyer le ministère de la Justice pour une évaluation du système judiciaire dans les provinces du pays⁸⁵.

Outre la mise en place d'un « Programme de consolidation de la paix » en juillet 2012, la MONUSCO va aussi procéder à la mise en place du mécanisme des coordonnateurs de zone des Nations unies chargés de coordonner l'ensemble des activités onusiennes dans les provinces du Congo pour plus d'efficacité. Il faut aussi signaler que des bureaux conjoints MONUSCO-gouvernement ont été établis dans quelques provinces sous l'autorité des coordonnateurs de zone des Nations unies. « Ces derniers auront pour tâche de rendre plus efficace la coordination entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations unies et d'appuyer le passage progressif des opérations de maintien de la paix à la consolidation de la paix et au redressement économique »⁸⁶.

Mais si l'ONU tente effectivement de combiner en RDC les questions de sécurité et de développement, malgré tout une telle politique n'est pas toujours pleinement efficace et rencontre encore des résistances. En effet, dans un rapport de 2011 sur l'évaluation de la mise en application des principes d'action dans les États fragiles, on découvre que malgré la mise en place d'une Stratégie internationale d'appui à la sécurité et la stabilisation (ISSSS), ainsi que d'un Programme gouvernemental pour la stabilisation et la reconstruction de l'Est de la RDC (STAREC), beaucoup de choses restent encore à faire, notamment au niveau du système des Nations unies où des difficultés de collaboration se font sentir⁸⁷. Ce constat est par ailleurs confirmé par les Nations unies elles-mêmes. En effet, la revue à mi-parcours du Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) n'a pas contribué à une coordination plus efficace entre la MONUSCO et les agences du système des Nations unies, « la coexistence des deux référentiels programmatiques, UNDAF et programme MONUSCO, n'obéissant pas souvent à la même logique programmatique »⁸⁸.

⁸⁵ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Rapport du Secrétaire général sur la mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2012/838, 14 novembre 2012.*

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ OCDE, *Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles : République démocratique du Congo*, Éditions OCDE, 2001, p. 44.

⁸⁸ NATIONS UNIES, *Revue à mi-parcours de l'UNDAF 2008-12*, Kinshasa, 2011.

La Brigade d'intervention ou le retour de la sécurité militaire au premier plan

Malgré la présence de la MONUSCO et les avancées que l'on peut observer sur le terrain, la situation sécuritaire à l'Est du Congo est toujours demeurée préoccupante du fait de la présence de plusieurs bandes armées dans la région. En avril 2012, une nouvelle crise éclate à l'Est du pays, dans la province du Nord-Kivu, et la stabilité et le développement de toute une région se voient à nouveau menacés.

« Afin de s'atteler aux causes profondes du conflit et de garantir le maintien d'une paix durable dans le pays et dans l'ensemble de la région »⁸⁹, un Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et dans la région est signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba, en Éthiopie, par onze représentants de pays de la région, ainsi que par les présidents de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et par le Secrétaire général de l'ONU.

Suite à cet Accord, le Conseil de sécurité, sur recommandation du Secrétaire général, adopte une nouvelle résolution en mars 2013 qui, en même temps qu'elle proroge son mandat, dote également la mission onusienne, « à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix », d'une Brigade d'intervention⁹⁰. Prévue pour une durée initiale d'un an, celle-ci aura pour mission de « neutraliser les groupes armés » et « pour objectif de contribuer à réduire la menace que représentent les groupes armés pour l'autorité de l'État et la sécurité des civils dans l'Est de la RDC et de préparer le terrain pour les activités de stabilisation »⁹¹. Cette nouvelle brigade en cours de constitution dont le commandant vient d'être nommé constitue une première expérience de ce type pour les Nations unies et démontre à quel point la sécurité militaire est primordiale dans les États fragiles si l'on veut consolider la paix. Si la MONUSCO laissait donc présager d'une application du triptyque, avec la brigade d'intervention, c'est bien le sécuritaire qui reprend la main⁹².

⁸⁹ NATIONS UNIES – MONUSCO, *op. cit.*

⁹⁰ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 2098, op. cit.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Il faut préciser que la Brigade d'intervention est devenue opérationnelle et qu'elle participe aux côtés de l'armée congolaise à la traque des groupes rebelles en RDC.

Conclusion

L'objectif initial de la mission onusienne en RDC était purement militaire, il se limitait à l'observation du cessez-le-feu. Mais de ce point de vue, « la doctrine militaire de la MONUC (MONUSCO) a évolué [...] d'une classique présence rassurante sur le terrain à une implication croissante dans des opérations offensives ciblées et limitées »⁹³.

Au fil des résolutions, son mandat a intégré de nouvelles compétences : la protection des civils, la promotion de la bonne gouvernance, le renforcement des institutions, la réforme de la sécurité, l'appui aux élections, la promotion des droits de l'homme, la lutte contre les violences sexuelles, le soutien à l'économie, etc. Partant de la sécurité classique, la MONUC a donc intégré petit à petit des compétences relevant du domaine de la sécurité humaine et du développement, pour finalement devenir la MONUSCO.

Cependant, parallèlement à cette évolution de mandat, sur le terrain les choses n'ont pas évolué aussi favorablement. Les conflits, essentiellement à l'Est du pays, n'ont jamais vraiment cessé et la nouvelle aggravation de la situation au printemps 2012 a amené le Conseil de sécurité à déclarer que si « la protection des civils demeure certes la priorité de la MONUSCO, [...] la réforme du secteur de la sécurité doit être au centre du mandat de stabilisation et de consolidation de la paix de la mission »⁹⁴. De la sorte, le Conseil de sécurité rappelle que, malgré la diversification des activités de la MONUSCO, les questions sécuritaires classiques restent au cœur de son mandat. La mise sur pied de la Brigade d'intervention en est la preuve la plus convaincante. La poursuite des conflits, ou l'absence de paix négative selon Galtung, se présente comme un véritable frein à toutes politiques menées dans la région, en ce compris celles liées à la sécurité humaine et au développement. Dans cette situation, si la paix négative n'est pas rencontrée, les deux autres éléments du triptyque peuvent difficilement être satisfaits. Car, comme l'a stipulé le Conseil de sécurité dans une résolution de mars 2013, la neutralisation des groupes armés doit « préparer le terrain pour les activités de stabilisation »⁹⁵. Il n'est donc pas possible, à l'heure actuelle, de parler d'une véritable transposition du triptyque du discours vers la pratique. Sur le terrain, les trois éléments sont loin d'être sur un pied d'égalité, et malgré les tentatives de prendre en compte les questions de développement, avec la MONUSCO notamment, les questions sécuritaires restent toujours prioritaires.

⁹³ ZEEBROEK Xavier, MEMIER Marc et SEBAHARA Pamphile, *op. cit.*, p. 31.

⁹⁴ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 2053*, S/RES/2053, 27 juin 2002.

⁹⁵ NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 2098*, *op. cit.*

À l'heure actuelle, la réussite ou non de la mission onusienne en RDC continue quoi qu'il en soit à diviser. Si certains affirment que les nouvelles politiques de la MONUSCO n'ont qu'un impact limité sur la stabilisation du pays, l'introduction par l'ONU du principe d'un lien étroit entre les trois éléments du triptyque constitue réellement une avancée dans la recherche de solutions pour les États fragiles. En effet, au-delà des résultats, la première force des Nations unies est celle d'influencer les acteurs de la vie internationale. Comme le dit si bien Pierre de Senarclens, « le vrai pouvoir des Nations unies ne réside pas dans leurs décisions politiques concrètes, qui sont le plus souvent de médiocre portée, mais dans leurs fonctions idéologiques, dans l'influence politique qui découle de son autorité en tant qu'instance de légitimation. Les discours, les résolutions et les documents de toute nature, qui sont l'aboutissement de cette fonction délibérative, exercent une influence politique diffuse sur la vie internationale... »⁹⁶.

Nous pensons, qu'au-delà des résultats concrets, la présence du triptyque paix, sécurité et développement fait partie intégrante des discours, des résolutions des Nations unies et de l'ensemble des acteurs majeurs de la vie internationale. En ce sens, même si le bilan en RDC peut être discutable, une telle prise de conscience montre clairement que les trois concepts vont de pair et que, traités individuellement, ils ont très peu d'impact dans la consolidation de la paix, mais pris ensemble, ils peuvent contribuer à améliorer les conditions de la fragilité.

⁹⁶ DE SENARCLENS Pierre, « Décolonisation et développement, aux origines de l'ONU », *Géopolitique Africaine*, op.cit., p. 193.

Conclusion

De nouvelles approches pour repenser l'(in)sécurité

Sophie WINTGENS, Geoffrey GRANDJEAN et Stéphanie VANHAEREN

Le présent ouvrage visait à s'interroger sur la sécurité et l'insécurité en tant qu'objet d'étude à l'heure de la globalisation post-Guerre froide. Eu égard aux limites épistémologiques constitutives de ces concepts¹, leur exploration empirique guidée par une dialectique « *intermesticque* »² tenant compte de l'interrelation entre les politiques internes et externes devait permettre de dépasser les contingences liées à toute entreprise de théorisation. En adoptant une perspective volontairement multidisciplinaire et transversale, l'approche originale de l'(in)sécurité telle que privilégiée dans le cadre du présent ouvrage s'est révélée riche d'enseignements.

Trois axes de réflexion apparaissent en effet en filigrane de l'ensemble des contributions : un premier axe révèle une tendance générale au repositionnement théorique, soit une volonté manifeste de repenser les concepts mêmes de sécurité et d'insécurité au regard du contexte dans lequel ils prennent corps aujourd'hui ainsi que des représentations et/ou perceptions socialement construites qui leur sont associées ; un deuxième axe de réflexion, lié au précédent, se concentre quant à lui sur les enjeux inhérents aux pratiques (in)sécuritaires et aux sentiments d'(in)sécurité qui les fondent, et ce, en privilégiant l'analyse de cas empiriques qui permettent d'en comprendre plus finement les rouages et la dynamique intrinsèque ; un troisième et dernier axe de recherche met davantage l'accent sur les réponses à apporter aux questions de sécurité et d'insécurité, livrant ainsi une réflexion prospective en la matière dans le cadre d'une approche de type *problem solving*. Une triple mise en abîme qui, en somme, reflète plus largement les questionnements théorico-méthodologiques auxquels font face les analyses contemporaines *mainstream* de la sécurité³ et que cet ouvrage aborde sous de nouveaux angles.

En revisitant la question de l'insécurité linguistique à travers une conception théorique et méthodologique critique, la contribution d'Alix Dassar-

¹ Voir notamment DALBY Simon, « Contesting an Essential Concept : Reading the Dilemmas in Contemporary Security Discourse », in KRAUSE Keith et WILLIAMS Michael C. (dir.), *Critical Security Studies*, University of Minnesota Press, Borderlines, 1997, p. 6 ; GALLIE Walter Bryce, « Essentially Contested Concept », in BLACK Max (dir.), *The Importance of Language*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1962, pp. 121-146.

² La distinction entre les politiques internes et extérieures est de moins en moins nette. Par le passé, les affaires intérieures internes et internationales étaient considérées comme des domaines stratégiques relativement distincts. À présent, elles sont liées au point d'être pratiquement indissociables. S'inspirant des travaux de James Rosenau, Gordon Smith a créé un néologisme qui rend bien compte de la fusion de ces deux pôles : *intermestic* qui, quoiqu'un peu discordant, réunit les mots anglais *international* et *domestic*. SMITH Gordon S., « New Challenges for High-Level Leadership Training in Public Management and Governance in a Globalizing World », in UNITED NATIONS, *Leadership and Social Transformation in the Public Sector . Moving from Challenges to Solutions*, New York, United Nations, 2004, p. 36.

³ Voir notamment SHEPHERD Laura J., *Critical Approaches to Security. An Introduction to Theories and Methods*, New York, Routledge, 2013.

gues s'inscrit pleinement dans cette triple dialectique. En procédant à une étude originale du processus de construction des sentiments d'(in)sécurité linguistique chez de jeunes locuteurs belges francophones à travers l'analyse des représentations qu'ils associent à leurs attitudes réelles récoltées après enquête, l'auteur démontre l'importance des facteurs conjoncturels – tels que l'interlocuteur ou la situation d'énonciation – dans le développement de ce type de sentiments (in)sécuritaires. En privilégiant méthodologiquement une analyse factorielle « en amont », telle qu'inspirée des études sociolinguistiques⁴, à une analyse synthétique « en aval » réalisée classiquement sous la forme d'un taux d'insécurité linguistique, Alix Dassargues met ainsi au jour l'existence non pas d'une seule mais d'une pluralité de manifestations d'(in)sécurité linguistique. Un résultat nuancé ayant permis d'identifier des facteurs causaux relativement concrets sur lesquels agir via l'élaboration de politiques publiques *ad hoc*.

Dans une perspective similaire de *problem solving*, André Dumoulin a pour sa part démontré que la dimension publique et médiatisée de l'information en matière de sécurité et de défense des gouvernements et organisations de sécurité représente également un enjeu politique important. En considérant, résultats empiriques à l'appui, le rôle des médias comme acteurs politiques – en tant qu'exerçant une influence indirecte sur les décideurs, en ce compris dans le domaine de la sécurité-défense – et des opinions publiques comme baromètre politique – en tant que variable notable mais non décisive dans le processus décisionnel gouvernemental des sociétés démocratiques –, l'auteur a finement mis au jour les lignes de forces et les faiblesses de la stratégie de communication propres à la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD/PSDC) en comparaison avec celle de l'Alliance Atlantique (OTAN). Les recommandations qu'il livre alors, sur la base de ce constat, en vue d'améliorer la communication officielle de ces organes reflètent ici aussi le poids des représentations – en l'occurrence médiatiques – dans le processus de construction d'une identité collective européenne et atlantique visible, crédible et efficace en matière d'(in)sécurité et de défense.

L'analyse de la médiatisation du *Plan Déchets* mis en place par l'ONDRAF a également permis à Céline Parotte et Grégory Lits de mettre en relief comment la problématique des déchets radioactifs belges est socialement construite comme insécuritaire, ou autrement dit en quoi ce plan constitue un problème de sécurité public requérant une action de l'autorité publique pour sa résolution. Dans les conclusions de leur étude des relations de l'ONDRAF avec les médias, le public, certaines associations environnementales

⁴ PARRET Herman et al., *Le langage en contexte. Études philosophiques et linguistiques de pragmatique*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, 1980, p. 679.

et les représentants politiques transparaît ici encore l'existence d'une pluralité de grilles de lecture du *Plan Déchets*, ainsi soumis à des interprétations multiples en matière d'(in)sécurité : là où la communication institutionnelle répond pour l'essentiel à un objectif d'acceptation sociale du caractère sécuritaire de la solution de gestion des déchets radioactifs belges envisagée par l'organisme, l'information médiatique quant à elle non consensuelle révèle parallèlement l'existence d'un débat quant au choix de l'option et aux conséquences de sa mise en œuvre. Une différence de cadrage à même de renforcer, à son tour, les sentiments d'(in)sécurité.

Comme l'a démontré David Pichonnaz, la diversité des images cognitives d'(in)sécurité constitue également un facteur prégnant dans le cas précis des représentations policières suisses quant à l'évolution des phénomènes de délinquance. Si l'hétérogénéité des visions du corps policier mise au jour par l'auteur remet ainsi en cause le paradigme uniformisant de la « culture policière », elle résulte toutefois moins dans ce cas de leur expérience professionnelle qu'elle ne doit à leurs origines et trajectoires sociales. De leur côté, Gyöngyvér Demény et Michalis Lianos associent de manière plus large l'accroissement du sentiment d'insécurité dans les sociétés contemporaines à des causes systémiques, telles que les changements structurels, socio-économiques et institutionnels. L'influence de ce qui relève d'un contexte extérieur mais non moins proche de l'individu en tant que lié à sa propre expérience du monde vécu, et les évolutions en termes de socialité qui en découlent, varient toutefois selon les auteurs en fonction du niveau de modernisation des sociétés en question. Autrement dit, les changements dans le monde de l'emploi, la prolifération des institutions, l'individualisation, la compétition accrue entre les individus et la complexification du contexte dans lequel ces derniers construisent leurs trajectoires biographiques contribuent à intensifier le sentiment d'insécurité dans les sociétés de la modernité avancée.

Par-delà ces premiers enseignements relatifs aux poids des représentations et aux facteurs constitutifs des sentiments d'(in)sécurité, les contributions du présent ouvrage se sont également penchées sur les politiques publiques mises en place par des acteurs nationaux, et ce, pour les analyser voire pour tenter d'y répondre.

En élargissant le champ sémantique du concept de « sécurité » aux apports de la Science politique et de la Sociologie afin de dépasser la conception strictement stratégico-militaire classiquement mobilisée par les Sciences historiques, Christoph Brüll a pour sa part démontré que le rapprochement belgo-allemand opéré au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en s'accompagnant d'une rhétorique de méfiance constitue moins un paradoxe

qu'il répond en réalité à un « processus de sécurisation ». Considérer le discours sécuritaire comme un acte de langage a ainsi permis à l'auteur de mettre au jour la force illocutoire et l'enjeu politique que sous-tend la politique de la Belgique ainsi mise en place pour intégrer l'Allemagne dans le « bloc occidental » afin de garantir la sécurité du pays.

En mobilisant elle aussi une approche critique, Léa Lemaire a quant à elle examiné des pratiques de sécurité, en particulier l'enfermement systématique des migrants arrivant à Malte sans documents et par voie maritime, dans une perspective foucaldienne. L'originalité de son travail résidait dans une approche totalisante des relations de pouvoir. Elle a ainsi analysé autant la fabrique d'un dispositif de contrôle par des professionnels de l'insécurité que la manière dont le dispositif est vécu par les migrants. Au regard du dispositif de contrôle strict appliqué dans ce pays envers les migrants, ainsi considérés comme une menace dangereuse et séparés du reste de la société (processus de sécurisation), l'auteur a ainsi pu démontrer la construction d'une « île-prison » (processus d'insécurisation), posant par là-même la question de la restriction des libertés inhérente aux politiques européennes en matière d'immigration. En d'autres termes, ses recherches démontrent *in fine* comment le contrôle de la mobilité, tout en étant ultra-localisé, tend à s'opérer au-delà d'un cadre stato-national.

Comme l'ont par ailleurs développé Kamal Bayramzadeh, Liridon Likà ainsi qu'Audrey Weerts et Jean-Claude Mputu dans leur contribution respective, les politiques en matière de sécurité peuvent également avoir une portée internationale et des conséquences multi-niveaux. Dans son analyse des enjeux sécuritaires de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient et plus particulièrement du cas de l'Iran, Kamal Bayramzadeh posait la question de la « sécurisation » comme facteur d'*« insécurité »*. En mobilisant une approche à la fois réaliste et critique du concept de sécurité en Relations internationales, il a démontré que la course aux armements telle qu'aujourd'hui à l'œuvre dans le contexte moyen-oriental est la conséquence directe des politiques de prolifération nucléaire, en particulier du projet nucléaire iranien perçu comme une « menace » non seulement par Israël mais également par d'autres puissances régionales et mondiales dont au premier chef les États-Unis. Dans une zone historiquement empreinte de tensions et changements géopolitiques, l'auteur a toutefois choisi de préconiser un scénario de sortie optimiste en appelant à la mise en place du projet onusien de « Zone Exempte d'Arme Nucléaire » (ZEAN).

À la loupe d'une autre région du monde elle aussi en proie aux conflits inter- et intra-étatiques, Liridon Likà a quant à lui analysé le rôle de l'Union européenne dans le processus de pacification à long terme des Balkans occi-

dentaux. En mettant en perspective le rôle subsidiaire de l'UE par rapport à l'OTAN et aux États-Unis lors de la guerre en ex-Yugoslavie avec la politique d'élargissement « au cas par cas » qu'elle déploie aujourd'hui vis-à-vis de cette région du monde, l'auteur a ainsi démontré que le processus de sécurisation des Balkans occidentaux participe de la stratégie de reconnaissance de l'UE en tant qu'acteur mondial. Une capacité à se faire accepter comme une autorité alternative en matière de stabilisation, de réconciliation et d'intégration régionales non moins en soi paradoxalement porteuse de défis sécuritaires.

Questionnant plus largement la rhétorique sécuritaire des Nations unies, Audrey Weerts et Jean-Claude Mputu ont de leur côté mis en perspective le triptyque conceptuel de « Paix-Sécurité-Développement » et son opérationnalisation dans le cadre des missions d'opération de maintien de la paix au sein de l'État dit « fragile » qu'est la République démocratique du Congo (RDC). En mettant ainsi au jour l'existence d'un écart persistant entre le discours onusien – plaçant la paix, la sécurité et le développement sur un même pied d'égalité – et la réalité du terrain dans le cas congolais – reflétant *a contrario* la prééminence de la paix et de la sécurité sur le développement –, ils ont *in fine* conclu à la prévalence manifeste mais au demeurant nécessaire des questions sécuritaires (telles que la neutralisation des groupes armés) sur les problématiques liées au développement (telles que la stabilisation du pays), tout en nuançant leurs propos quant au caractère figé de ce constat : les auteurs considèrent en effet que les Nations unies, en tant qu'instance de légitimation, exercent une influence politique à même de réellement favoriser cette évolution vers un traitement davantage égalitaire des trois concepts de ce triptyque.

In fine, le parcours des diverses contributions de cet ouvrage reflète pleinement l'ambition des chercheurs contemporains de rompre avec la vision classique de la sécurité. Autrement dit, penser l'(in)sécurité se singularise aujourd'hui par le recours à des approches théoriques davantage critiques – c'est-à-dire prenant également en compte des facteurs plus intangibles tels que le sentiment d'(in)sécurité – ainsi qu'à des approches méthodologiques davantage transversales – c'est-à-dire combinant plusieurs axes de réflexion tels que définis *supra*. Cette quête de perspectives nouvelles amène plus concrètement les contributeurs du présent ouvrage à élargir leurs analyses à de nouvelles dimensions – normative, conceptuelle, descriptive, critique ou encore linguistique – de la question de l'(in)sécurité et à intégrer dans leurs analyses le traitement d'un aspect fondamental du processus de sécurisation, à savoir la question de la problématisation de la sécurité. Nombre d'entre eux ont en effet cherché à comprendre pourquoi à un moment don-

né, un phénomène ou une question devient « politique » et comment celle-ci se transforme en un problème et un enjeu de sécurité. En ce sens, leurs analyses confortent l'idée que l'(in)sécurité constitue un objet méritant un traitement tant empirique que réflexif.

Bibliographie

- « Déclaration du G7+ », Annexe, G7+, Timor-Leste, 10 avril 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.g7plus.org/> (consultée le 3 août 2013).
- « Éditorial », *Afrique contemporaine*, n° 209, 1/2004, pp. 5-6.
- « Mme Traoré Mintou Doucouré au Sommet Mondial sur ‘La Paix, La Sécurité et le développement humain’/L’absence de développement nourrit les conflits », *Maliweb*, 25 février 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.maliweb.net/> (consultée le 3 août 2013).
- « Position de la France sur les États fragiles et les situations de fragilité », France coopération, décembre 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/> (consultée le 3 août 2013).
- « Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles », International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding, disponible à l'adresse suivante : <http://www.newdeal4peace.org/> (consultée le 3 août 2013).
- AFP, « Balkans/UE : Bruxelles rassurant », 1^{er} juin 2010, Sarajevo, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.fr/> (consultée le 9 avril 2013).
- AGAMBEN Giorgio, *Qu'est ce qu'un dispositif*, traduit de l'italien par Martin Rueff, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2007.
- AGIER Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.
- AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU KOSOVO, « Kosovo's role in the security of the Western Balkans - Dealing with security challenges », débat ouvert sur le sujet avec un public restreint d'experts, décideurs, et responsables politiques basés à Bruxelles auprès des institutions de l'UE et de l'OTAN, Bruxelles, 19 novembre 2012.
- ANASTASAKIS Othon, « The Europeanisation of the Balkans », *Brown Journal of World Affairs*, vol. 12, n° 1, automne 2005, pp. 77-88.
- ARENKT Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Point Seuil, 1951.
- ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- ARRÊTÉ ROYAL 1981, AR du 30 mars 1981 déterminant les missions et fixant les modalités de fonctionnement de l'ONDRAF.
- ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR L'INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL (AEIDL), « Favoriser la coopération régionale dans les Balkans occidentaux », 27 mars 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.aeidl.eu/> (consultée le 30 mars 2013).

- AUSTIN John Langshaw, *How to do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press, 1962.
- AXWORTHY Lloyd, « La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation », *Politique étrangère*, n° 2, 1999, pp. 333-342.
- AXWORTHY Lloyd, « Le Canada et la sécurité humaine : un leadership nécessaire », *Déclarations et discours*, Ottawa, MAECI, décembre 1996.
- AZIM Abdel, *Israël et la bombe atomique. La face cachée de la politique américaine*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- BACHARAH François, « Un ‘syndrome de Weimar’ en Serbie ? », *Critique internationale*, n° 19, avril 2003, pp. 40-47.
- BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le Retournement Du Monde*, Paris, Dalloz, 1995.
- BADIE Bertrand et VIDAL Dominique (dir.), *Puissances d'hier et de Demain*, Paris, La Découverte, 2013.
- BAGAYOKO Niagalé, « L'opération Artémis, un tournant pour la politique européenne de sécurité et de défense », *Afrique contemporaine*, n° 209, 2004/1, pp. 101-116.
- BAGGIONI Daniel, « La notion d'insécurité linguistique chez Labov et la sociolinguistique co-variationniste et ses précurseurs littéraires », in *Français régionaux et insécurité linguistique : approches lexicographiques [sic], interactionnelles et textuelles : actes de la deuxième Table ronde du Moufia*, 23-25 septembre 1994, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 13-32.
- BALZACQ Thierry, *Securitization theory. How security problems emerge and dissolve*. New York, Routledge, 2011.
- BARTHE Yannick, « Déchets nucléaires : ce que décider veut dire », in ANDRA (dir.), *Rendre gouvernable les déchets radioactifs. Le stockage profond à l'épreuve de la réversibilité*, Paris, Andra, 2010, pp. 11-31.
- BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, 2006.
- BARZIN Nader, *L'Iran nucléaire*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- BASARAN Tugba, « Security, Law, Borders : Spaces of Exclusion International » *Political Sociology*, vol. 2, n° 4, 2008, pp. 339-354.
- BATTISTELLA Dario, PETITEVILLE Franck, SMOUTS Marie-Claude et VENNES-SON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Éditions Dalloz, 3^e édition, 2012.

- BATTISTILLA Dario, *Retour de l'état de guerre*, Paris, Armand Colin, 2006.
- BAYRAMZADEH Kamal, « L'Europe et la nouvelle configuration des rapports de force au Moyen-Orient », in SANTANDER Sebastian (dir.), *Puissances émergentes : un défi pour l'Europe ?*, Paris, Ellipses, 2012, pp. 335-357.
- BAYRAMZADEH Kamal, « La lutte pour l'hégémonie régionale dans les relations internationales : le cas du conflit Syrien », *Cahiers de Sciences politiques de l'ULG*, 2013, Cahier n° 27, disponible à l'adresse suivante : <http://popups.ulg.ac.be/csp/> (consultée le 28 novembre 2014).
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003.
- BECHEV Dimitar, « The periphery of the periphery: the Western Balkans and the euro crisis », *European Council on Foreign Relations (ECFR), Policy Brief*, août 2012, pp. 1-16, disponible à l'adresse suivante : <http://ecfr.eu/> (consultée le 23 août 2013).
- BECK Ulrich et BECK-GERNSEIM Elisabeth, « Freedom's Children », in BECK Ulrich et BECK-GERNSEIM Elisabeth, *Individualization. Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*, Londres, Thousand Oaks, New Delhi, Sage Publications, 2005, pp. 157-171.
- BECK Ulrich et BECK-GERNSEIM Elisabeth, « On the Way to a Post-Familial Family. From a Community of Need to Elective Affinities », in BECK Ulrich et BECK-GERNSEIM Elisabeth, *Individualization. Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*, Londres, Thousand Oaks, New Delhi, Sage Publications, 2005, pp. 85-100.
- BECK Ulrich, « The Reinvention of Politics : Towards a Theory of Reflexive Modernization », in BECK Ulrich, GIDDENS Anthony et LASH Scott, *Reflexive Modernization. Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press, 2004, pp. 1-55.
- BECK Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Essais », 2008.
- BECK Ulrich, *The Brave New World of Work*, Cambridge, Polity Press, 2001.
- BELGA, « Déchets nucléaires : Bruxelles veut imposer l'enfouissement en profondeur », 3 novembre 2010.
- BELGA, « Greenpeace identifie 22 communes susceptibles d'accueillir les déchets nucléaires belges », 25 août 2010.
- BELL Daniel, *The Coming of Post-Industrial Society. A Venture in Social Forecasting*, New York, Basic Books, 1999.

- BERGMANS Anne, *Van de « burger als beleidssubject » naar « de burger als partner » : de Belgische queeste naar een langetermijnoplossing voor het beheer van het laagradioactief en kortlevend afval*, Thèse de doctorat, Universiteit Antwerpen, 2005.
- BERNARDIE Nathalie, *Malte Parfum d'Europe Souffle d'Afrique*, Bordeaux, CRET, Coll. « Iles et Archipels », n° 27, 1999.
- BERNARDOT Marc, *Camps d'étrangers*, Paris, Éditions du Croquant, 2008.
- BIBÓ István, *Misère des petits États d'Europe de l'Est*, Paris, Éditions Albin Michel, traduit du hongrois par György Kassai, 1993.
- BIGO Didier, « La mondialisation de l'(in)sécurité ? », *Cultures & Conflits*, n° 58, 2005, pp. 2-28.
- BIGO Didier, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, pp. 12-38.
- BLACHER Philippe, *Droit des relations internationales*, Paris, Litec, 2006.
- BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, vol. 17, n° 67, 2004, pp. 185-199.
- BOIA Lucian, *La Roumanie. Un pays à la frontière de l'Europe*, Paris, Société d'édition Les Belles Lettres, traduit du roumain par Laurent Rossion, 2003.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BONIFACE Pascal (dir.), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Hatier, 1996.
- BONIFACE Pascal et COURMONT Barthélémy, *Le monde nucléaire : arme nucléaire et relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2006.
- BONIFACE Pascal, *Les sources du désarmement*, Paris, Economica, 1989.
- BONNY Yves, *Sociologie du temps présent. Modernité avancée ou postmodernité ?*, Armand Colin, 2004.
- BOUDREAU Annette et DUBOIS Lise, « J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil ; j'ai ma own p'tite langue », *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, vol. 1, n° 19-3-4, 1993, pp. 147-168.
- BOUSSARD Valérie, LORIOL Marc et CAROLY Sandrine, « Catégorisation des usagers et rhétorique professionnelle. Le cas des policiers sur la voie publique », *Sociologie du travail*, n° 48, 2006, pp. 209-225.

- BOUTHERIN Grégory, *La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive*, Paris, La documentation française, 2007.
- BRACONNIER Céline et DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.
- BRAUD Philippe, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 335.
- BRETHERTON Charlotte et VOGLER John, *The European Union as a Global Actor*, États-Unis et Canada, Routledge, 2006.
- BRODIE Bernard, *The Absolute Weapon : Atomic Power and World Order*, New York, Harcourt Brace, 1946.
- BROUWER Johan W. L., *Divergences d'intérêts et mauvaises humeurs. La France et les pays du Benelux devant la construction européenne, 1942-1950*, Université de Leyde, 1997.
- BRÜLL Christoph, « Lignes de force d'une relation bilatérale dans l'«Europe des six». Les relations belgo-(ouest-) allemandes (1957-1973) », *Neuvième Congrès de l'association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique. Actes du congrès de Liège, 23-26 août 2012*, sous presse.
- BUZAN Barry, *People, State and Fear. An Agenda for International Security Studies in the Post-cold War Era*, Colchester, ECPR Press, 2^e édition, 2007.
- BUZAN Barry, *People, States and Fear, The National Security Problem in International Relations*, Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf, 2^e édition, 1991.
- BUZAN Barry, WÆVER Ole et DE WILDE Jaap, *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998.
- CASE Collective, « Critical Approaches to Security in Europe a Network Manifesto », *Security Dialogue*, vol. 4, n° 37, 2006, pp. 1-48.
- CASTEL Robert, « *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?* », *Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 16 décembre 2004 organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville-en-Essonne*, 2004, pp. 2-4, disponible à l'adresse suivante : <http://www.crpve91.fr/> (consultée le 14 janvier 2014).
- CASTEL Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil et La République des Idées, 2003.

- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009.
- CASTELAIN-MEUNIER Christine, *Les métamorphoses du masculin*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- CASTELLAN Georges, *Histoire de l'Albanie et des Albanais*, Crozon, Éditions Armeline, 2002.
- CASTELLS Manuel, *A hálózati társadalom kialakulása. Az információ kora. Gazdaság, társadalom és kultúra. I. kötet*, Gondolat-Infonia, 2005.
- CAVIN Joëlle Salomon, *La ville, mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaison, évolution*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.
- CENTER FOR INTERNATIONAL COOPERATION AND INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE, *Taking stock and looking forward: a Strategic review of the peacebuilding commission*, New York, avril 2008.
- CENTER FOR SECURITY STUDIES, *Sécurité Humaine : Genèse, débats, tendances, Politique de sécurité*, Analyse du CSS, n° 90, mars 2011.
- CENTRE D'ACTUALITÉS DE L'ONU, « La prévention de conflits en Afrique exige de se pencher sur leurs causes profondes, prévient l'ONU », disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).
- CEYHAN Ayse, « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, pp. 2-15.
- CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *Brève histoire de l'arme nucléaire*, Paris, Ellipses, 2011.
- CHAN Janet B. L., *Changing Police Culture. Policing in a Multicultural Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- CHAN Janet B. L., *Fair Cop. Learning the Art of Policing*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.
- CHARADEAU Patrick, « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », *Revue Communication*, vol. 27, n° 2, 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://communication.revues.org/> (consultée le 20 décembre 2013).
- CHÂTAIGNIER Jean-Marc et MAGRO Hervé (dir.), *États et Sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Éditions Karthala, 2007.
- CHÂTAIGNIER Jean-Marc, « Aide publique au développement et réformes des systèmes de sécurité : l'improbable rencontre du Dr Jekyll et de Mr Hyde », *Afrique contemporaine*, n° 209, 1/2004, pp. 39-49.

- CHATEAURAYNAUD Francis et TОРNY Didier, *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en Sciences sociales, 1999.
- CIRINCIONE Joseph, *Bomb Scare : The history and future of nuclear weapons*, Columbia University Press, 2008.
- CLARET Philippe, « L'Union européenne et les Balkans occidentaux : entre indécision et adhésion », in BEURDELEY Laurent, DE LA BROSSE Renaud et MARON Fabienne (dir.), *L'Union européenne et ses espaces de proximité. Entre stratégie inclusive et partenariats rénovés : quel avenir pour le nouveau voisinage de l'Union ?*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 2007, pp. 73-91.
- CLOCARD Olivier, « La Méditerranée : dernière frontière avant l'Europe », *Les cahiers d'Outre-Mer*, n° 222, 2003, pp. 2-14.
- COGAN Charles, « Les grands axes de la présidence Sarkozy à l'international », *Revue internationale et stratégique*, n° 77, printemps 2010, pp. 87-92.
- COHEN Samy, « Israël et l'Iran : la bombe ou le bombardement », *Politique étrangère*, janvier 2010, pp. 111-123.
- COMMISSION EUROPEENNE CONTRE LE RACISME ET L'INDIFFERENCE, *Second rapport sur Malte adopté le 14 décembre 2001*, 2002.
- COMMISSION EUROPEENNE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLERANCE, *Rapport de l'ECRI sur Malte (4^e cycle de monitoring)*, 15 octobre 2013.
- COMMISSION EUROPEENNE, « Lancement de la procédure d'arbitrage entre la Slovénie et la Croatie », *Communiqué de presse*, Bruxelles, 17 janvier 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://europa.eu/> (consultée le 7 avril 2013).
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Sécurité et développement », disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/> (consultée le 3 août 2013).
- COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, *Regular report on Malta's towards accession*, 2002.
- CONSEIL EUROPEEN DE VIENNE, « Conclusions de la présidence », 11-12 décembre 1998, disponible à l'adresse suivante : <http://www.consilium.europa.eu/> (consultée le 5 avril 2013).
- CONZE Eckart, *Die Suche nach Sicherheit. Eine Geschichte der Bundesrepublik Deutschland von 1949 bis in die Gegenwart*, Munich, C.H. Beck, 2009.

COUNCIL OF EUROPE, *Follow-up report on Malta (2003-2005). Assessment of the progress made in implementing the recommendations of the Council of Europe Commissioner for Human Rights*, 2006.

COUNCIL OF EUROPE, *Report by Alavaro Gil-Robles Commissioner for Human Rights on his visit to Malta 20 to 21 October 2003*, 2004.

COUNCIL OF EUROPE, *Report by Thomas Hammarberg Commissioner for Human Rights of the Council of Europe following his visit to Malta from 23 to 25 March 2011*, 2011.

COX Robert, *Environmental Communication and the public sphere*, California, SAGE Publication, 2013.

CRANK John P., *Understanding Police Culture*, Cincinnati, Anderson Publishing, 2004.

DALBY Simon, « Contesting an Essential Concept : Reading the Dilemmas in Contemporary Security Discourse », in KRAUSE Keith et WILLIAMS Michael C. (dir.), *Critical Security Studies*, University of Minnesota Press, Borderlines, 1997, pp. 3-32.

DASSARGUES Alix, *Être jeune et Franstalig à Gand. Enquête sociolinguistique exploratoire au sein de la communauté des francophones de Flandre*, Université de Liège, Mémoire de Master inédit, 2011.

DE SENARCLENES Pierre, *La politique internationale*, Paris, Armand Colin, 2001.

DE SENARCLENS Pierre, « Décolonisation et développement, aux origines de l'ONU », *Géopolitique Africaine*, n° 25, janvier-mars 2007, pp. 193-223.

DÉCLARATION DE SAINT-MALO, « Sommet Franco-britannique de Saint-Malo », 4 décembre 1998, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/> (consultée le 15 mars 2013).

DELOGE Pascal, *Une coopération difficile. Belgique et Grande-Bretagne en quête de sécurité à l'aube de la guerre froide*, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire, 2000.

DELOY Corinne, « Les Serbes renouveleront l'ensemble de leurs représentants politiques (président de la République, députés et représentants locaux) le 6 mai prochain », *Observatoire des Élections en Europe*, Fondation Robert-Schuman, 6 mai 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.robert-schuman.eu/> (consultée le 8 avril 2013).

DELPECHE Thérèse, *L'Iran, la bombe et la démission des nations*, Paris, Autrement, 2006.

- DELPECHE Thérèse, *La Défense antimissile et la sécurité internationale au XXI^e siècle*, Les notes de l'IFRI, 2001.
- DELWIT Pascal et GOTOVITCH José, « La peur des rouges », in *La peur du rouge*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, pp. VII-XV.
- DENISSEN Alain, « 22 gemeenten kunnen kandideren voor opslag nucleair afval », *Gazet van Antwerpen*, 25 août 2010.
- DEVRESSE Marie-Sophie, « La gestion de la surpopulation pénitentiaire : perspectives politiques, administratives et juridictionnelles », *Droit et Société*, n° 84, 2013, pp. 339-358.
- DEWEY John, *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 2005.
- DIETZ Bernhard et NEUMAIER Christopher, « Vom Nutzen der Sozialwissenschaften für die Zeitgeschichte. Werte und Wertewandel als Gegenstand historischer Forschung », *Vierteljahrsshefte für Zeitgeschichte*, vol. 60, n° 1, 2012, pp. 293-304.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT, *Pour une gouvernance démocratique : Document d'orientation de la politique française de coopération*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, série « Repères », 2003.
- DOMINIQUE David, *Sécurité : l'après-New York*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « La Bibliothèque du citoyen », 2002.
- DORLHIAC Renaud, « Chronique de l'Albanie bicéphale ou les affres d'un État paradoxal », *Revue internationale et stratégique*, n° 84, 2011/4, pp. 28-38.
- DUCHENNE Geneviève, « 'L'éblouissement des incertitudes'. Représentations belges de la réunification allemande à travers 'De Standaard' et 'Le Soir', automne 1989-automne 1990 », *Journal of European Integration History*, vol. 18, n° 2, 2012, pp. 269-284.
- DUEZ Denis, « Migration clandestine et sécurité dans l'Union européenne : la sécurité intérieure à l'épreuve des théories de Michel Foucault », in BEAULIEU Alain (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Montréal, Presses de l'Université de Laval, 2005, pp. 3-33.
- DUJARDIN Vincent, *Pierre Harmel*, Bruxelles, Le Cri, 2004.
- DUJARDIN Vincent, « La Belgique face à la création de la RFA (1948-1949) », in DUMOULIN Michel, ELVERT Jürgen et SCHIRMMANN Sylvain (dir.), *Ces chers voisins. L'Allemagne, la Belgique et la France en Europe du XIX^e au XXI^e siècles*, Stuttgart, Steiner, 2010, pp. 29-43.

- DULONG Delphine, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.
- DUMOULIN André et MANIGART Philippe (dir.), *Opinions publiques et Politique européenne de sécurité et de défense commune : acteurs, positions, évolutions*, Bruxelles, Bruylant, 2009.
- DUMOULIN André, DESCHAUX-BEAUME Delphine et PAILE Sylvain (dir.), *Politique de communication, médias et défense. L'OTAN et la PSDC : visibilité de la Belgique et chez ses voisins*, Bruxelles, Peter Lang, 2013.
- DUMOULIN Michel et DUJARDIN Vincent, *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, Racine, 1997.
- DUMOULIN Michel, *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999.
- EASTON David et DENNIS Jack, *Children in the Political System. Origins of Political Legitimacy*, New York, McGraw-Hill Book, 1969.
- EASTON David, *A Framework for Political Analysis*, Hemel Hempstead, Prentice-Hall, 1965.
- EASTON David, *A systems analysis of Political life*, New York, John Wiley & Sons, 1965.
- EASTON David, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New York, Alfred A. Knopf, 1953.
- EHRENBERG Alain, *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- EIFFLING Vincent, « Les États-Unis face à la question nucléaire iranienne », in NAHAVANDI Firouzeh (dir.), *L'Iran dans le monde*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 39-61.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- ENCEL Frédéric, *Atlas géopolitique d'Israël. Aspects d'une démocratie en guerre*, Paris, Autrement, 2008.
- ENTRETIEN avec J.-P. Minon, (2011). *Historique de la gestion des déchets nucléaires*, 2011.
- ENTRETIEN avec le journaliste d'un quotidien de la presse francophone (1), (2012), *la place du Plan Déchets dans les médias*, Bruxelles, le 6 avril 2012.
- ENTRETIEN avec le journaliste d'un quotidien de la presse francophone (2), (2012), *la place du Plan Déchets dans les médias*, le 30 mars 2012.
- ENTRETIEN avec P. Lalieux, (2012). *La gestion des déchets nucléaires B&C en Belgique*, 2012.

- EURACTIV, « La Bulgarie s'oppose aux négociations d'adhésion à l'UE pour la Macédoine », 2 novembre 2012, Bruxelles, disponible à l'adresse suivante : <http://www.euractiv.fr/> (consultée le 12 avril 2013).
- EUROPEAN MIGRATION NETWORK, *The Organisation of Asylum and Migration Policies in Malta*, 2008.
- EUROPEAN NETWORK AGAINST RACISM, *2009/2010 Shadow Report, Racism and Discrimination in Malta*, The People for Change Foundation, 2010.
- EVERTS Philip et IERNIA Pierangelo (dir.), *Public Opinion and the International Use of Force*, Londres, Routledge, 2001.
- EVRON Yair, *Israel's nuclear dilemma*, Londres, Routledge, 1994.
- EWALD François, *L'État providence*, Paris, Bernard Grasset, 1986.
- FASSIN Didier, *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011.
- FEBVRE Lucien, « Pour l'histoire d'un sentiment. Le besoin de sécurité », *Annales*, n° 11, 1956, pp. 244-247.
- FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, *Report International Fact-finding mission. Locking up foreigners, deterring refugees : controlling migratory flows in Malta*, 2004.
- FELLOUS Marc, « La fabrique du sexe chez l'homme », in GOUYON Pierre-Henri (dir.), *Aux origines de la sexualité*, Paris, Fayard, 2009, pp. 287-303.
- FIELDING Nigel R., *Joining Forces. Police Training, Socialization and Occupational Competence*, Londres, Routledge, 1988.
- FISHER Dana, *National governance and the global climate change regime*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2004.
- FITZMAURICE John, « Belgium and Germany: An Enigmatic Relationship », in VERHEYEN Dirk et SØE Christian (dir.), *The Germans and Their Neighbors*, Boulder, Westview Press, 1993, pp. 83-104.
- FOUCAULT Michel, « Le jeu de Michel Foucault », Ornicar ?, *Bulletin Périodique Freudien*, n° 10, 1977, pp. 62-93.
- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits*, « Les espaces autres », Paris, Gallimard, 1994, pp. 752-762.
- FOUCAULT Michel, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France, 1975-1976*, Paris, Gallimard Seuil, 1997.

FRAITURE E. et al., « L'accident de Tokaimura, analyse de la couverture médiatique, la presse écrite en Belgique, la France et les États-Unis », Rapport de recherches, Université de Liège, en collaboration avec le SCK-CEN, 2000.

FRANCARD Michel, « Insécurité linguistique », in *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, 1997, pp. 170-176.

FRANCARD Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, coll. « Français et Société », n° 6, 1993.

FRANCIS Vincent, « Du Panopticon à la ‘Nouvelle Surveillance’. Un examen de la littérature anglophone », *Revue de droit pénal et de criminologie*, n° 11, 2008, pp. 1025-1046.

FRANK Robert, « Mentalités, opinion, représentation, imaginaires et relations internationales », in FRANK Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, pp. 346-370.

FRANZ-LOTHAR Altmann, « Les Balkans occidentaux et l’Union », *Politique étrangère*, n° 4, 2004, pp. 795-805.

FRELLO Birgitta, « Towards a Discursive Analytics of Movement : On the Making and Unmaking of Movement as an Object of Knowledge », *Mobilities*, vol. 3, n° 1, mars 2008, pp. 2550.

FUREDÍ Frank, « The only thing we have to fear is the ‘culture of fear’ itself », *Spiked*, 2007, disponible à l’adresse suivante : <http://www.spiked-online.com/> (consultée le 14 janvier 2014).

G L., *Brèves : Étienne de Callataj*, disponible à l’adresse suivante : <http://www.lalibre.be/> (consultée le 8 avril 2013).

GALLIE Walter Bryce, « Essentially Contested Concept », in BLACK Max (dir.), *The Importance of Language*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1962, pp. 121-146.

GALLUP BALKAN MONITOR, « Insights and Perceptions: Voices of the Balkans », *Gallup Balkan Monitor in partnership with the European Fund for the Balkans*, 2010.

GALLUP, « The U.S.-Global Leadership Project. A Partnership between the Meridian International Center and Gallup », *Report*, New York, 2013.

GALTUNG Johan, « An editorial », *Journal of Peace Research*, vol. 1, n° 1, 1964, pp. 1-4.

- GAMSON William A. et MODIGLIANI Andre, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : A Constructionist Approach », *American Journal of sociology*, vol. 95, n° 1, 1989, pp. 1-37.
- GARDE Paul, *Les Balkans. Héritages et évolutions*, Paris, Éditions Flammarion, 2010.
- GENIN Vincent, « La Belgique face au Traité de l'Elysée (juillet 1962-juillet 1963). Axe Paris-Bonn ou influence de Bruxelles ? », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n° 45, 2013/1, pp. 185-201.
- GENSCHEL Philipp et ZANGL Bernhard, « L'État et l'exercice de l'autorité politique. Dénationalisation et administration », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n° 3, 2011, pp. 509-535.
- Geschichte und Gesellschaft*, cahier à thèmes : *Sicherheit und Epochengrenzen*, juillet-septembre 2012.
- GIDDENS Anthony, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1995.
- GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973.
- GORDON Philip H., « Europe's Uncommon Foreign Policy », *International Security*, vol. 22, n° 3, hiver 1997-1998, pp. 74-100.
- GOTTRAUX Philippe et PÉCHU Cécile, *Militants de l'UDC. La diversité sociale et politique des engagés*, Lausanne, Antipodes, 2011.
- GRAF Rüdiger et PRIEMEL Kim Christian, « Zeitgeschichte in der Welt der Sozialwissenschaften. Legitimität und Originalität einer Disziplin », *Vierteljahrsshefte für Zeitgeschichte*, vol. 59, n° 4, 2011, pp. 479-508.
- GREICEVCI Labinot, « EU Actorness in International Affairs: The Case of EULEX Mission in Kosovo », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 12, n° 3, septembre 2011, pp. 283-303.
- GUÉNIAT Olivier, *La délinquance des jeunes. L'insécurité en question*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2007.
- HASSENTEUFEL Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, vol. 1, n° 157, 2010, pp. 50-58.
- HATTO Ronald, « L'Union européenne, l'OTAN et la gestion des crises yougoslaves », *Questions internationales*, n° 23, janvier-février 2007, pp. 44-50.

HELMBERGER Peter, « ‘Ausgleichsverhandlungen’ der Bundesrepublik mit Belgien, den Niederlanden und Luxemburg », in HOCKERTS Hans Günter, MOISEL Claudia et WINSTEL Tobias (dir.), *Grenzen der Wiedergutmachung. Die Entschädigung für NS-Verfolgte in West- und Osteuropa 1945-2000*, Göttingen, Wallstein, 2006, pp. 197-241.

HERBERT Ulrich, Die nationalsozialistische „Machtergreifung“. Zur Geschichte und Aktualität des 30. Januar 1933, texte de conférence, Munich, 30 janvier 2013, [notre traduction], disponible à l'adresse suivante : <http://herbert.geschichte.uni-freiburg.de/> (consultée le 3 mai 2013).

HERZ John, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, n° 2, janvier 1950, pp. 157-180.

HOEBINK Hein, « Katalysatoren auf europäischem Feld. Zur Rolle der Benelux-Staaten auf der Londoner Sechs-Mächte-Konferenz 1948 », *Jahrbuch des Zentrums für Niederlande-Studien*, 5/6, 1994/95, pp. 71-83.

HOLZER Boris et SØRENSEN Mads P., « Rethinking Subpolitics. Beyond the ‘Iron Cage’ of Modern Politics? », *Theory, Culture & Society*, vol. 20, n° 2, 2003, pp. 79-102.

HORSTMAYER Carel, « La politique de reconnaissance de la RDA en Belgique jusqu'en 1972 », in PFEIL Ulrich (dir.), *La RDA et l'Occident 1949-1990*, Assières, Publications de l'Institut allemand, 2000, pp. 281-298 .

HOURCADE Bernard, *Géopolitique de l'Iran*, Paris, Armand Colin, 2010.

HOWORTH Jolyon, *Security and Defence Policy in the European Union*, Londres, Palgrave, 2007.

HUYSMANS Jef, « Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, 1998, pp. 175-200.

HUYSMANS Jef, *The Politics of Insecurity : Fear, Migration and Asylum in the EU*, New York, Routledge, 2006.

HUYSMANS Jef, « Belgium, the Benelux Countries, the German Question, and the Geneva Summit (July 1955) », *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, vol. 27, 1997, n° 1-2, pp. 187-210.

HUYSMANS Jef, « Faut-il avoir peur de l'Allemagne ? Représentations belges de la réunification allemande à travers ‘Le Soir’ et ‘De Standaard’ », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, n° 8 : *Unification allemande*, 2012, pp. 1-15, disponible à l'adresse suivante : <http://mimmoc.revues.org/1069> (mis en ligne le 9 novembre 2012, consultée le 27 décembre 2013).

- HUYSMANS Jef, « L'Allemagne et l'Europe vues par les Belges : de la défiance à la méfiance constructive (1949-1957) », in MÜLLER Guido (dir.), *Deutschland und der Westen. Internationale Beziehungen im 20. Jahrhundert. Festschrift für Klaus Schwabe*, Stuttgart, Steiner, 1998, pp. 193-202.
- HUYSMANS Jef, « L'Allemagne et les petits États dans la construction européenne », in DUMOULIN Michel, DUCHENNE Geneviève et VAN LAER Arthe (dir.), *La Belgique, les petits États et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp. 247-258.
- HUYSMANS Jef, « Oostpolitiek in Brussel. Het Belgische erkenningsbeleid tegens de oost-europese landen », in DUMOULIN Michel, DUCHENNE Geneviève et VAN LAER Arthe (dir.), *La Belgique, les petits États et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2003, pp. 105-109.
- HUYSMANS Jef, « Opinion publique et construction européenne. De la libération aux élections européennes de 1979 », in BARTHEL Charles, BITSCH Marie-Thérèse et LOTH Wilfried (dir.), *Cultures politiques, opinions publiques et intégration européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2007, pp. 285-300.
- HUYSMANS Jef, « Opinion publique et politique extérieure en Belgique de 1945 à 1962. Orientation des études et perspectives de la recherche en Belgique », *Res Publica*, n° 1, 1985, pp. 3-29.
- HUYSMANS Jef, « Opinion publique et politique extérieure en Belgique depuis 1945 », in *Opinion publique et politique extérieure*, vol. 3, Colloque organisé à Rome, 17-20 février 1982, Paris-Rome, École Française de Rome, 1985, pp. 11-40.
- HUYSMANS Jef, « Sicherheit als Kultur. Überlegungen zu einer 'modernen Politikgeschichte' der Bundesrepublik Deutschland », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, n° 53, 2005, pp. 357-380.
- HUYSMANS Jef, *Belgien im Nachkriegsdeutschland. Besatzung, Annäherung, Ausgleich 1944-1958*, Essen, Klartext, 2009.
- INFANTINO Federica, « La frontière au guichet. Politiques et pratiques des visas Schengen à l'Ambassade et au Consulat d'Italie au Maroc », *Champ pénal*, vol. 3, 2010, pp. 2-20.
- INGLEHART Ronald, « Modernization, Postmodernization and Changing Perceptions of Risk », *International Review of Sociology - Revue Internationale de Sociologie*, vol. 7, n° 3, 1997, pp. 449-459.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Macedonia : Ten Years after the Conflict », *Europe Report*, n° 212, 11 août 2011.

- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Macedonia's Name : Breaking the Dead-lock », *Europe Briefing*, n° 52, Pristina/Brussels, 12 janvier 2009.
- JONCKHEERE Alexia, « SIPAR, un système informatique emblématique des transformations observables au sein des maisons de justice », *Champ pénal/Penal field. Nouvelle revue internationale de criminologie*, 31 octobre 2007.
- JONCKHEERE Alexia, *Des assistants de justice aux prises avec SIPAR. Un regard sur le management des maisons de justice*, Doctorat en criminologie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011.
- JONES Charles, *An introduction to the study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.
- JUPILLE Joseph et CAPORASO James A., « States, Agency, and Rules : The European Union in Global Environmental Politics », in RHODES Carolyn (dir.), *The European Union in the World Community*, Boulder, Lynne Rienner, 1998, pp. 213-229.
- KABAMBA Bob, *Mode de résolution de conflits politiques*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2013.
- KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.
- KELSEN Hans, *Théorie pure du droit*, Paris, Dalloz, coll. « Philosophie du droit », 1962.
- KER MUIR William, *Police. Streetcorner Politicians*, Chicago/London, The University of Chicago Press, 1977.
- KERNIC Franz, CALLAGHAN Jean et MANIGART Philippe, *Public Opinion on European Security and Defense: A Survey of European Trends and Public Attitudes Toward CFSP and ESDP*, Frankfort, Peter Lang, 2002.
- KLINKENBERG Jean-Marie, « Préface », in *L'Insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, 1993, pp. 5-7.
- KLINKENBERG Jean-Marie, *La langue et le citoyen : pour une autre politique de la langue française*, Paris, PUF, 2001.
- KNOEPFEL Peter, LARRUE Corinne et VARONE Frédéric, *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Zurich, Rüegger, 2001.
- KOECHLIN Jérôme, « L'Europe soft-power ou mini-OTAN ? », *Géostratégiques* n° 20 - *Les crises en Europe*, juillet 2008, pp. 79-93.
- KOSKELA Hille, « Cam Era - the contemporary urban Panopticon », *Surveillance and Society*, vol. 1, n° 3, 2003, pp. 292-313.

- KURGAN-VAN HENTENRYK Ginette, « La Belgique et le relèvement économique de l'Allemagne 1945-1948 », *Relations internationales*, n° 51, automne 1987, pp. 343-363.
- LABOV William, *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.
- LABOV William, *The Social Stratification of English in New York City Department Stores*, Washington, Center for Applied Linguistics, 1966.
- LACOURT Isabelle, « “Quel est votre projet ?” L’insertion socioprofessionnelle des usagers dans les CPAS bruxellois », *Brussels Studies*, n° 5, 23 mars 2007.
- LAGASE Michel, *Les peines de prison d’au moins quatre mois seront exécutées* - RTBF Société, disponible à l’adresse suivante : <http://www.rtb.be/> (consultée le 23 janvier 2014).
- LAGROU Pieter, « Guerre honorable sur le front de l’Ouest : crime, punition et réconciliation », in EISMANN Gaël et MARTENS Stefan (dir.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique du “maintien de l’ordre” en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2006, pp. 201-220.
- LAROCHE Josepha, « Des concessions réciproques pour une incertitude commune », *Chaos international*, n° 100, 13 décembre 2013.
- LAROCHE Josepha, *La brutalisation du monde : Du retrait des États à la décivilisation*, Québec, Liber, 2011.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, « L’action publique saisie par ses instruments », *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2005, pp. 11-44.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, *Sociologie de l’action publique*, Paris, Armand Colin, 2012.
- LASCOUMES Pierre, *L’Éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.
- LEDAY William et ENCEL Frédéric, « Obsolescence ou actualité du modèle stratégique israélien », *Revue Défense nationale et sécurité collective*, n° 686, mai 2006.
- LEJEUNE Carlo, *Die deutsch-belgischen Kulturbeziehungen 1925-1980. Wege zur europäischen Integration?*, Cologne, Böhlau, 1992.
- LESNES Corine, « La politique étrangère de Barack Obama : la tentation du repli ? », in BADIE Bertrand et VIDAL Dominique (dir.), *Puissances D’Hier et De Demain*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 97-102.

- LIANOS Michalis et DOUGLAS Mary, « Dangerization and the End of Deviance. The Institutional Environment », *British Journal of Criminology*, vol. 40, 2000, pp. 261-278.
- LIANOS Michalis, « Insecurity in Late Modernity : a Conceptual Framework », *Internal CHALLENGE Working Paper*, 2006.
- LIANOS Michalis, « Introduction. Hegemonic Insecurity, Defence and Otherness », in LIANOS Michalis (dir.), *Dangerous Others, Insecure Societies. Fear and Social Division*, Farnham, Burlington, Ashgate, 2013, pp. 1-11.
- LIANOS Michalis, BOZATZIS Nikos, DOBRE Michelle et VICSEK Lilla, Proposal full title : « Uncertainty and Insecurity in Europe », Proposal acronym : UIE, Part B, Project proposal to the European Commission, 1999.
- LIANOS Michalis, BOZATZIS Nikos, DOBRE Michelle et VICSEK Lilla, « Uncertainty and Insecurity in Europe (UIE)», *Final Report to the European Commission*, Bruxelles, 2005, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/> (consultée le 14 janvier 2014).
- LIANOS Michalis, *Le nouveau contrôle social. Toile institutionnelle, normativité et lien social*, Paris, L'Harmattan-Logiques Sociales, 2001.
- LIKA Liridon, « La consolidation internationale de l'indépendance du Kosovo : quelle est la viabilité de ce nouvel État ? », *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, 57^e année, Revue trimestrielle, Éditions Larcier, 2012/4, pp. 459-512.
- LIKA Liridon, « Un pas en avant vers la reconnaissance officielle de l'indépendance du Kosovo par la Serbie ? », *Perspectives Internationales*, Article publié le 8 juin 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://perspectivesinternationales.com/?p=705> (consultée le 18 août 2013).
- LIKMETA Besar, « Albania Asks Greece to Declare War Finally Over », *BalkanInsight*, 18 janvier 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.balkaninsight.com/> (consultée le 5 avril 2013).
- LITS Grégoire, « La mise en politique des déchets radioactifs belges. Histoire des modes de gouvernance locale d'un problème environnemental », in BRÉDA Charlotte, CHAPLIER Mélanie, HERMESSE Julie et PICCOLI Emmanuelle, *Terres (dés)humanisées : ressources et climat*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2014.
- LOISEAU Hugo, « Les approches contemporaines des relations internationales », in PAQUIN Stéphane et DESCENES Dany (dir.), *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Chenelière Education, 2009, pp. 2-26.

- LOTH Wilfried, « Angst und Vertrauensbildung », in ID. et DÜLFFER Jost (dir.), *Dimensionen internationaler Geschichte*, Munich, Oldenbourg, 2012, pp. 29-46.
- LUDWIG Bernard et LINSENmann Andreas (dir.), *Frontières et réconciliation. L'Allemagne et ses voisins depuis 1945*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.
- LUPTON Deborah, « Introduction : risk and sociocultural theory », in LUPTON Deborah (dir.), *Risk and sociocultural theory : new directions and perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, pp. 1-11.
- LUTTERBECK Dereck, « Small Frontier Island: Malta and the Challenge of Irregular Immigration », *Mediterranean Quarterly*, vol. 20, n° 1, 2009, pp. 119-144.
- MACLEOD Alex, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, vol. 54, n° 2, été 2004, pp. 13-51.
- MAINWARING Cetta, « Small States in EU Migration Governance : the power to exclude ? » in IPSA-AISP Conference, Sao Paulo, février 2011.
- MAISON DE L'EUROPE DE PARIS, « L'élargissement de l'Union européenne aux Balkans occidentaux », *Conclusions et synthèses Europe dans le monde, Synthèse du débat : Hélène Bouchardeau*, juin 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.pariseurope.eu/> (consultée le 7 avril 2013).
- MAKINSKY Michel, « La Turquie et le nucléaire iranien », in PARLAR DAL Emel (dir), *Eurorient*, n° 35-36, 2011, pp. 87-131.
- MARCUS George E., *Le citoyen sentimental. Émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2008.
- MARQUET Jacques et al., *Évolution contemporaine de la parentalité*, Gent, Academia Press, 2005.
- MARQUET Jacques, « La famille à l'épreuve de la rupture conjugale », *Les cahiers du CEPESS*, 2008, pp. 844.
- MARQUET Jacques, « Le couple parental indéfectible : entre utopies et réalités », *Cahiers de l'atelier*, n° 513, avril-juin 2007.
- MARTIN Dirk, « Belgien und Deutschland : Zwei Neuankömmlinge in der internationalen Politik (1830-1955) », in SCHWABE Klaus et SCHINZINGER Francesca (dir.), *Deutschland und der Westen im 19. und 20. Jahrhundert*, t. 2 : *Deutschland und Westeuropa*, Stuttgart, Steiner, 1994, pp. 195-211.
- MAUGER Gérard, « Les politiques d'insertion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 136, n° 1, 2001, pp. 514.
- MCLAUGHLIN Eugene, *The New Policing*, Londres, Sage, 2007.

- MENDRAS Henri, *L'Europe des Européens. Sociologie de l'Europe occidentale*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/Actuel », 1997.
- MERLE Marcel, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 4^e édition, 1988.
- MICHEL Leo, « La refonte de la stratégie de défense américaine » *Revue Internationale et Stratégique*, n° 76, 2009, pp. 147-154.
- MIKAÏL Barah, « Une diplomatie du pragmatisme aux effets limités au Moyen-Orient ? », *Revue Internationale et Stratégique*, n° 77, printemps 2010.
- MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison and (im)mobility. What about Foucault ? », *Mobilities*, 2014.
- MINCKE Christophe et LEMONNE Anne, « Prison et mobilité. Et Foucault ? », HAL archives ouvertes, 2013.
- MINCKE Christophe et MONTULET Bertrand, « Immobilités éprouvées et mobilités éprouvantes. Quelques considérations à propos de l'idéologie militaire », HAL archives ouvertes, 2013.
- MINCKE Christophe, « La médiation, contre-culture ou nouveau lieu-commun ? Idéologie militaire et nouvelles normativités », HAL archives ouvertes, 2013.
- MINCKE Christophe, « Mobilité et justice pénale. L'idéologie militaire comme soubassement du managérialisme », *Droit et Société*, 2013, n° 84, pp. 359389.
- MINCKE Christophe, « Mobility, a new paradigm for prison ? ».
- MINCKE Christophe, « Moving fixed people. Prison and mobility ».
- MINCKE Christophe, « Prison et mobilités. Des immobilités pénibles aux mobilités éprouvantes ».
- MINISTRY OF JUSTICE AND HOME AFFAIRS, MINISTRY FOR THE FAMILY AND SOCIAL SOLIDARITY, « Irregular Immigrants, Refugees and Integration », *Policy Document*, 2005.
- MONJARDET Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.
- MONTULET Bertrand, *Les enjeux spatio-temporels du social : mobilités*, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises », 1998.
- MOREAU DE BELLAING Cédric, *La police dans l'État de droit. Les dispositifs de formation initiale et de contrôle interne de la police nationale dans la France*

- contemporaine*, Thèse de science politique (non publiée), Institut d'Études Politiques de Paris, 2006.
- MULLER Pierre et SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Mont-chrestien, 1998.
- MULLER Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 2000, pp. 189-208.
- MUXAGATO Bruno, « Les relations Brésil/Iran et la question nucléaire », *Politique étrangère*, été 2010/2, pp. 399-411.
- NAGELS Carla et REA Andrea, « De la criminalisation des travailleurs migrants », *Champ pénal*, vol. 3, 2010, pp. 2-21.
- NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations unies*, Rapport du Secrétaire général, A/58/323, 2 septembre 2003.
- NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général, A/59/2005, 24 mars 2005.
- NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *La définition du concept de la sécurité humaine continue de diviser les États membres à l'Assemblée générale*, AG/10944, 21 mai 2010.
- NATIONS UNIES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, *Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique*, Rapport du Secrétaire général, A/67/205, 27 juillet 2002.
- NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1279*, S/RES/1279, 30 novembre 1999.
- NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Le Conseil de sécurité reconnaît la nécessité de tenir compte des dimensions socioéconomiques des conflits pour faciliter la transition vers la paix*, CS/10172, 11 février 2011.
- NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Lettre du Représentant permanent du Brésil aux Nations unies adressée au Secrétaire général*, S/2011/50, 2 février 2011.
- NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Rapport du Secrétaire général sur la mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo*, S/2012/838, 14 novembre 2012.
- NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1291*, S/RES/1291, 24 février 2000.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1355*, S/RES/1355, 15 juin 2001.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1445*, S/RES/1445, 4 décembre 2002.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1493*, S/RES/1493, 28 juillet 2003.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1533*, S/RES/1533, 12 mars 2004.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1565*, S/RES/1565, 1^{er} octobre 2004.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1596*, S/RES/1596, 18 avril 2005.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1621*, S/RES/1621, 6 septembre 2005.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1635*, S/RES/1635, 28 octobre 2005.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1645*, S/RES/1645, 20 décembre 2005.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1756*, S/RES/1756, 15 mai 2007.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1906*, S/RES/1906, 23 décembre 2009.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 1925*, S/RES/1925, 28 mai 2010.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 2053*, S/RES/2053, 27 juin 2012.

NATIONS UNIES – CONSEIL DE SÉCURITÉ, *Résolution 2098*, S/RES/2098, 28 mars 2013.

NATIONS UNIES – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, « Le Secrétaire général nomme M. Roger A. Meece comme son représentant spécial pour la République démocratique du Congo », SG/A/1246, juin 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).

NATIONS UNIES – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, « Le Secrétaire général nomme M. Moustapha Soumaré, du Mali, comme son représentant spécial ad-

- joint pour la MONUSCO », SG/A/1368, 6 septembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).
- NATIONS UNIES, « L'ONU réaffirme le lien intrinsèque entre paix, sécurité et développement », disponible à l'adresse suivante : <http://www.www.onu.fr/> (consultée le 3 août 2013).
- NATIONS UNIES, MONUSCO, « Historique », disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/> (consultée le 3 août 2013).
- NATIONS UNIES, *Revue à mi-parcours de l'UNDAF 2008-12*, Kinshasa, 2011.
- NGOUL Claude, « Les Balkans occidentaux sous la tutelle de la communauté internationale », *L'Europe en Formation*, n° 349-350, 2008/3, pp. 15-32.
- OCDE, « Security Issues and Development Cooperation : A Conceptual Framework for Enhancing Policy Coherence », *The DAC Journal*, vol. 2, n° 3, 2002.
- OCDE, *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires*, avril 2007.
- OCDE, *Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles : République démocratique du Congo*, Éditions OCDE, 2001.
- OCDE, *Réformes des systèmes de sécurité et gouvernance*, Paris, OCDE, 2005.
- OCDE/CAD, *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité, de la fragilité à la résilience*, Paris, OCDE/CAD, 2008.
- OCDE/CAD, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance : politique et bonnes pratiques*, Paris, OCDE/CAD, 2004.
- OECD, « Enlargement of the European Union : An Analysis of the Negotiations for Countries of the Western Balkans », *Sigma Papers*, n° 37, OECD Publishing, 2007, pp. 1-50.
- ONDRAF, *Aperçu technique du rapport SAFIR 2. Safety Assessment and Feasibility Interim Report 2*, Bruxelles, ONDRAF, 2001.
- ONDRAF, *Communiqué de presse. Dans quelle direction souhaitons-nous nous engager*, Bruxelles, ONDRAF, 2009.
- ONDRAF, *Le projet cAt à Dessel. Une solution à long terme pour les déchets de catégorie A belges*, NIROND 2010-02 F mars 2010, ONDRAF, 2010.
- ONDRAF, *Vers une gestion durable des déchets radioactifs. Contexte du rapport Safir 2*, ONDRAF, 2001.

- OVERHAUS Marco, « Bosnie-Herzégovine : les limites de la gestion de crise à l'européenne », *Politique étrangère*, n° 3, automne 2009, pp. 625-636.
- PABST Klaus, « Paul-Henri Spaak und die Deutschen », in MÜHLHAUSEN Walter e.a. (dir.), *Grenzgänger. Persönlichkeiten des deutsch-niederländischen Verhältnisses. Horst Lademacher zum 65. Geburtstag*, Münster, Waxmann, 1998, pp. 249-264.
- PAOLINE Eugene A., « Taking stock : Toward a richer understanding of police culture », *Journal of Criminal Justice*, vol. 31, n° 3, 2003, pp. 199-214.
- PAROTTE Céline, *Projet ONDRAF. Axe 3 : la couverture médiatique du Plan Déchets*, rapport de recherche, Université de Liège, 2012.
- PARRET Herman et al., *Le langage en contexte. Études philosophiques et linguistiques de pragmatique*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, 1980.
- PATRIKARAKOS David, « Doing It by Ourselves », *London Review of Books*, vol. 33, n° 23, 2011, pp. 19-20.
- PEOPLES Columba et VAUGHAN-WILLIAMS Nick, *Critical Security Studies. An Introduction*, Oxon, Routledge, 2010.
- PERETTI-WATEL Patrick, *La société du risque*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010.
- PETITEVILLE Franck, « Introduction : De quelques débats relatifs à l'Union européenne acteur international », in HELLY Damien et PETITEVILLE Franck (dir.), *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 11-20.
- PETITEVILLE Franck, « L'Union européenne, acteur international ‘global’ ? Un agenda de recherche », *Revue internationale et stratégique*, n° 47, 2002/3, pp. 145-157.
- PETITEVILLE Franck, « L'Union européenne. Une organisation régionale à vocation globale », in BATTISTELLA Dario (dir.), *Relations internationales. Bilan et perspectives*, Paris, Ellipses, 2013, pp. 545-561.
- PETITEVILLE Franck, *Le multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, 2009.
- PEUGNY Camille, « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers des valeurs et préférence partisane », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 3, 2006, pp. 443-478.
- PICHONNAZ David et SURDEZ Muriel, *Évaluation de la politique de formation de la police. Enquête par questionnaire et entretiens approfondis auprès des policiers/ères récemment assermenté-e-s*, Rapport pour la Commission externe d'évaluation des politiques publiques de Genève, Université de Fribourg, 2012.

- PICHONNAZ David, « Communication policière et discours sur la déviance. Des revendications professionnelles sous couvert d'expertise », *Politiques de communication*, n° 1, 2013, pp. 127-150
- PICHONNAZ David, « Former pour réformer. Sociologie de l'hétérodoxie policière et de l'entrée dans la profession », Thèse de doctorat en sociologie, Université de Fribourg (Suisse) et École des Hautes Études en Sciences sociales (Paris), 2014.
- PICHONNAZ David, « Réformer les pratiques policières par la formation ? Les obstacles à la transformation des relations entre les policiers et leurs publics », *Déviance et Société*, vol. 35, n° 3, 2011, pp. 335-359.
- PICHONNAZ David, « Une police ‘inquiète’ du taux de délinquance en Suisse. Le poids des intérêts et enjeux professionnels dans la construction policière d'un problème public », in MEYER Michaël (dir.), *Médiatiser la police, policer les médias*, Lausanne, Antipodes, 2012, pp. 127-142.
- PIROTTE Gautier, *Acteurs, institutions et enjeux émergents dans les programmes de coopération internationale*, Université de Liège, 2009.
- PLAIDEAU Charlotte, LALOY David, MARQUET Jacques et MARQUIS Nicolas, « La complexité de la filiation : que faire des parents en plus ? », in MARQUET Jacques (dir.), *L'évolution contemporaine de la parentalité*, Gent, Academia Press, 2005, pp. 219-220.
- PLOMB Fabrice et POGLIA-MILETI Francesca, « Individual expressions of right-wing extremism. Understanding the affinity to radical populism in observing the changes in the work field », in FLECKER JÖRG (dir.), *Changing working life and the appeal of the extreme right*, Aldershot, Ashgate, 2007, pp. 217-237.
- PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 1994, disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh1994/> (consultée le 22 août 2013).
- POND Elizabeth, *Endgame in the Balkans : Regime Change, European Style*, Washington, Brookings Institution Press, 2006.
- Prendre soin de soi - Des situations individuelles diverses*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ligneazur.org/> (consultée le 23 janvier 2014).
- PRIDHAM Geoffrey, « Democratizing the Western Balkans: challenges and burdens for the European Union », *International Issues & Slovak Foreign Policy Affairs*, vol. 17, n° 3, 2008, pp. 72-89.

Proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus. Amendements, 2004.

Proposition de résolution relative au rapport final de la Commission « loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus », rapport fait au nom de la commission par M. Tony Van Parijs, 2003.

PRUVOST Geneviève, COULANGEON Philippe et ROHARIK Ionela, 1982-2003 : *enquête sociodémographique sur les conditions de vie et d'emploi de 5221 policiers*, Paris, IHESI-EHESS-CNRS, 2003.

PRUVOST Geneviève, *Profession : policier, Sexe: féminin*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2007.

PUDAL Romain, « La politique à la caserne. Approche ethnographique des rapports à la politique en milieu pompier », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 5, 2011, pp. 917-944.

PUGLIESE Enrico, « Le modèle méditerranéen de l'immigration. Contexte, espace, périodisation, caractéristiques, stabilité », *Italies*, vol. 1, n° 14, 2010, pp. 15-32.

QOSJA Rexhep, *La question albanaise*, France, Éditions Fayard, 1995.

RAMSCHEIDT Birgit, *Herbert Blankenhorn (1904-1991). Adenauers außenpolitischer Berater*, Düsseldorf, Droste, 2006.

RAPPORT DE WIM KOK À LA COMMISSION EUROPÉENNE, « Élargissement de l'Union européenne : résultats et défis », mars 2003, pp. 8-10, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/> (consultée le 15 décembre 2013).

Rapport final de la commission « loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus ». Rapport fait au nom de la commission de la Justice par Vincent Decroly et Tony Van Parijs, 2001.

REINER Robert, *The Politics of the Police*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

RIST Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 1996.

RITAINÉ Evelyne, « La fabrique politique d'une frontière européenne en Méditerranée, Le 'jeu du mistigri' entre les Etats et l'Union », *Les Études du CERI*, n° 186, 2012, pp. 1-37.

ROBERT Philippe, « Le sentiment d'insécurité », in MUCCHIELLI Laurent et ROBERT Philippe (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, pp. 367-375.

- ROCHE Jean-Jacques, « L'avenir transnational du terrorisme nucléaire », in LAROCHE Josepha (dir.), *Passage au crible de la scène mondiale, l'actualité internationale 2009-2010*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp 93-97.
- RODIER Claire et BLANCHARD Emmanuel, « L'Europe des camps », *Plein droit*, vol. 3, n° 58, 2003, pp. 14-17.
- RODIER Claire et TEULE Catherine, « Enfermement des étrangers : l'Europe sous la menace du syndrome maltais », *Cultures & Conflits*, n° 57, 2005, pp. 119-155.
- RODIER Claire, « Les camps d'étrangers, nouvel outil de la politique migratoire de l'Europe », *Mouvements*, vol. 5, n° 30, 2003, pp. 102-107.
- ROMANIUK Scott Nicholas, « Civilian or Military Power Europe ? The Evolving Nature of European Union Power », *New Balkan Politics-Journal of Politics*, n° 12, 2010, pp. 1-24.
- Roussew Boris, « Regio wil geen radioactief afval », *Gazet van Antwerpen*, 26 août 2010.
- ROWE Michael, *Policing, Race and Racism*, Cullompton, Willan Publishing, 2004.
- RÜDIG Wolfgang, *Anti-Nuclear Movements. A World Survey of Opposition to Nuclear Energy*, Harlow, Longman Current Affairs, 1990.
- RUPNIK Jacques, *L'autre Europe, crise et fin du communisme*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1990.
- SANGER David E., « Obama Order Sped Up Wave of Cyberattacks Against Iran », *The New York Times*, 1^{er} juin 2012.
- SAVAGE Stephen P., *Police Reform. Forces for Change*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- SHELLER Mimi et URRY John, « The new mobilities paradigm », *Environment and Planning*, vol. 38, n° 2, 2006, pp. 207-226.
- SHEPHERD Laura J., *Critical Approaches to Security. An Introduction to Theories and Methods*, New York, Routledge, 2013.
- SIMMEL Georg, *Le pauvre*, Paris, Allia, 2009.
- SINGY Pascal (dir.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1998.
- SINGY Pascal, *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Frankfurt am Main ; Berlin ; Bern [etc.], Peter Lang, 2004.

- SIVIGNON Michel, « La Grèce et les nouveaux Balkans », *Hérodote*, n° 128, 2008/1, pp. 127-142.
- SLOVIC Paul, « Perception of Risk », in SLOVIC Paul, *The Perception of Risk*, Londres, Earthscan, 2000, pp. 220-231.
- SMITH Clifton et BROOKS David J., *Security Science. The Theory and Practice of Security*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 2013.
- SMITH Gordon S., « New Challenges for High-Level Leadership Training in Public Management and Governance in a Globalizing World », in UNITED NATIONS, *Leadership and Social Transformation in the Public Sector. Moving from Challenges to Solutions*, New York, United Nations, 2004, chap. 2.
- SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales. Approches, Concepts, Doctrines*, Paris, Éditions Dalloz, 2003.
- STATISTICS BELGIUM, *Sur la base des rapports annuels de BelgoProcess*, 2013, <http://statbel.fgov.be/> (consultée le 4 mai 2013).
- STENGERS Jean, « Paul Henri Spaak et le Traité de Bruxelles de 1948 », in POIDEVIN Raymond (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne. Mars 1948-Mai 1950. Actes du colloque de Strasbourg (28-30 novembre 1984)*, Bruxelles, Bruylant, 1986, pp. 119-142.
- SURROI Veton, « The unfinished state(s) in the Balkans and the EU : the next wave », in RUPNIK Jacques (dir.), *The Western Balkans and the EU : 'the hour of Europe'*, Institute for Security Studies (EUISS), Chaillot Paper, juin 2011, pp. 111-120.
- SWIGGERS Pierre, « L'Insécurité linguistique : du complexe (problématique) à la complexité du problème », *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, vol. 2, n° 20, 1993, pp. 19-29.
- SZUCS Jenó, *Les trois Europes*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1985.
- TARDY Thierry, *Gestion de Crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, Bruxelles, Éditions De boeck, 2009.
- TERCINET Josiane (dir.), États et sécurité internationale, Bruxelles, Éditions Bruylant, coll. « Études stratégiques internationales », 2012.
- THE WESTERN BALKANS INVESTMENT FRAMEWORK (WBIF), « WBIF : Annual Report 2012 Out Now », 26 mars 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.wbif.eu/> (consultée le 30 mars 2013).

- THERME Clément et BAUCHARD Denis, *L'Iran : une puissance énergétique (réémergente)*, Paris, Note de l'Ifri 2007.
- THERME Clément et KHAZANEH Reza, « Le développement du programme nucléaire iranien : entre aspects techniques et questions politiques », *Maghreb-Machrek*, n° 212, été 2012, pp. 103-118.
- TIMES OF MALTA, « Stamp out racism or suffer the consequences », 9 avril 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.timesofmalta.com/> (consultée le 27 août 2013).
- TOEGLHOFER Theresia et WUNSCH Natasha, « Stabilisation et association dans les Balkans occidentaux : les défis du double objectif européen », *Balkanologie*, 2010, vol. 12, n° 1, disponible à l'adresse suivante : <http://balkanologie.revues.org/> (consultée le 4 avril 2013).
- TOURAILLE Priscille, « Genre et sexe : sortir de l'imbroglio conceptuel », in GOUYON Pierre-Henri (dir.), Paris, Fayard, 2009, pp. 470-489.
- TRABAL Patrick, « Le logiciel Prospéro à l'épreuve d'un corpus de résumés sociologiques », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 85, 2005, pp. 10-43.
- TROUDE Alexis, *Géopolitique de la Serbie*, Paris, Ellipses, 2006.
- UNION EUROPÉENNE, ACTION EXTÉRIEURE, « Opérations de l'UE. Aperçu des missions et opérations de l'Union européenne », *Service européen pour l'action extérieure (SEAE)*, février 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.consilium.europa.eu/> (consultée le 12 avril 2013).
- UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES MALTA, 2012, *Malta and Asylum*, 24 novembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org.mt/> (consultée le 27 août 2013).
- UNITED NATIONS, *Charter of the United Nations*, San Francisco, 26 juin 1945, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/> (consultée le 15 février 2014).
- VALLUY Jérôme, « Introduction : L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers », *Cultures & Conflits*, n° 57, 2005, pp. 5-11.
- VAN BERENDONCKS Kris et BERGMANS Anne, *Projet ONDRAF. As 2 Evaluatie van het maatschappelijk consultatieproces rond het Niras afvalplan*, Rapport de recherche, Université d'Anvers, 2012.
- VAN DEN BRANDEN Yolande, Éléments pour une analyse linguistique du français parlé : le cas des francophones de Gand, Rijksuniversiteit Gent, Verhandeling voorgelegd tot het behalen van het graad van Licentiaat in de Romaanse Filologie, 1983.

- VERBEECK Georgi, « In de Spiegel van de internationale politiek. België en het ‘duitse Vraagstuk’ », in VAN DEN WIJNGAERT Marc et BEULLENS Lieve (dir.), *Oost West West Best. België en de Koude Oorlog*, Tielt, Lannoo, 1997, pp. 86-91.
- VICK Colin J., « Explaining Police Pessimism », in POPE David W. et WEINER Norman L., *Modern Policing*, Londres, Croom Helm, 1981, pp. 110-122.
- VICSEK Lilla Mária, « Bizonytalanságérzet és meghatározó tényezői a mai Magyarországon. Egy kérdoíves felmérés eredményei », *Szociológiai Szemle*, n° 2, 2004, pp. 27-57.
- VLIEGENTHART Rens et WALGRAVE Stefaan « Média et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 16, n° 3, 2009, pp. 423-440.
- WADDINGTON P.A.J., « Police (canteen) sub-culture », *British Journal of Criminology*, vol. 39, n° 2, 1999, pp. 287-309.
- WADDINGTON P.A.J., STENSON Kevin et DON David, « In Proportion : Race, and Police Stop and Search », *British Journal of Criminology*, vol. 44, n° 6, 2004, pp. 889-914.
- WÆVER Ole, « Securitization and Desecuritization », in LIPSCHUTZ Ronnie D. (dir.), *On Security*, New York, Columbia University Press, 1995, pp. 46-86.
- WALGRAVE Stefaan et VAN AELST Peter, « The Contingency of the Mass Media's Political Agenda-Setting Power. Towards a Preliminary Theory », *Journal of Communication*, vol. 56, n° 1, 2006, pp. 88-109.
- WALT Stephen V., « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quarterly*, vol. 35, n° 2, juin 1991, pp. 211-239.
- WEBER Max, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1969.
- WEIBEL Ernest, *Histoire et géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours*, Paris, Ellipses Édition Marketing S.A., coll. « L'Orient politique », 2002.
- WESTLEY William A., *Violence and the Police : A Sociological Study of Law, Custom and Morality*, Cambridge, The Massachusetts Institute of Technology Press, 1970.
- WIDMER Eric, LANGUIN Noëlle, PATTARONI Luca, KELLERHALS Jean et ROBERT Christian-Nil, « Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance », *Déviance et Société*, vol. 28, n° 2, 2004, pp. 141-157.
- WIEVIORKA Michel, *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

WOLFERS Arnold, « National Security as an Ambiguous Symbol », in WOLFERS Arnold (dir.), *Discord and Collaboration*, Baltimore, The Hopkins University Press, 1952, pp. 147-165.

ZARKA Jean-Claude, *Institutions internationales*, Paris, Ellipses, 2005.

ZEEBROEK Xavier, MEMIER Marc et SEBAHARA Pamphile, *La Mission des Nations unies en RD Congo, Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives*, Rapport du GRIP, 2011/4.

ZWETKOFF Catherine et PAROTTE Céline, « Le programme participatif et son évaluation procédurale. Le projet plan Déchets pour la gestion à long terme des déchets conditionnés de haute activité et/ou de longue durée de vie », in BRUNET Sébastien, FALLON Catherine et CLAISSE Frédéric (dir.), *La participation à l'épreuve. Méthodes participatives appliquées 3*, Bruxelles, Peter Lang, 2013, pp. 157-177.

Biographies des auteurs

Kamal BAYRAMZADEH est enseignant et chercheur en Relations internationales à l'Université de Liège, CEFIR et à l'Université de Paris 13, CERAL.

Christoph BRÜLL (1979) est chercheur qualifié du FRS-FNRS et maître de conférences en Histoire contemporaine à l'Université de Liège (ULg). Il est docteur en Histoire contemporaine de la Friedrich-Schiller-Universität d'Iéna (Allemagne), licencié-agréé en Histoire et titulaire d'un DEA en Relations internationales et intégration européenne de l'ULg. Ses recherches portent sur l'histoire des relations belgo-allemandes, l'histoire de l'historiographie et l'histoire intellectuelle de l'anticommunisme.

Titulaire d'un master en Langues et Littératures romanes à finalité approfondie en Linguistique à l'Université de Liège (ULg), **Alix DASSARGUES** est, depuis 2012, doctorante-boursière à l'ULg dans le service de Langue néerlandaise moderne et linguistique synchronique et le service de Sociologie des identités contemporaines. Son TFE a été consacré à l'étude sociolinguistique des usages et attitudes linguistiques de jeunes francophones gantois. Dans le prolongement de celle-ci, la thèse qui l'occupe en ce moment vise à éclairer les liens qui existent entre langue(s) et identité(s) en Belgique en étudiant la construction identitaire de populations allophones minoritaires : les francophones vivant en Flandre et les néerlandophones vivant en Wallonie.

Gyöngyvér DEMÉNY est doctorante en Sociologie à l'Université de Rouen –

Haute Normandie. Sa thèse de doctorat porte sur une analyse quantitative et qualitative de l'incertitude sociale dans une perspective comparative européenne, sous la direction du Professeur Michalis Lianos et de Sophie Devineau, MCF-HDR. Dans sa thèse, elle analyse les données du projet européen *Uncertainty and Insecurity in Europe* (coordinateur scientifique : Michalis Lianos).

André DUMOULIN est attaché à l'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD) et Chargé de cours à l'Unité d'Études européennes du Département de Science politique de l'Université de Liège.

Geoffrey GRANDJEAN est Chargé de cours au sein du Département de Science politique de l'Université de Liège.

Léa LEMAIRE est doctorante à Sciences Po Aix (CHERPA) et à l'Université Libre de Bruxelles (GERME). Elle travaille sur le développement d'une politique de contrôle des frontières à Malte, depuis l'adhésion de l'île-État à l'Union européenne en 2004 jusqu'à aujourd'hui.

Michalis LIANOS est professeur à l'Université de Rouen - Haute Normandie et éditeur de la revue de l'Association Européenne de Sociologie « European Societies ». Il a été maître de conférences à l'Université de Londres (Collège Goldsmiths), puis directeur du Centre for Empirically Informed Social Theory à l'Université de Portsmouth. Il a dirigé le projet européen *Uncertainty and Insecurity in Europe*. Ses publications récentes comprennent *Dangerous Others, Insecure Societies: Fear and Social Division* (dir.), Londres, Ashgate, 2013 ; *The New Social*

Control, Ottawa, RedQuill, 2012 ; *Olistiki Politiki*, Athènes, Kiritimati, 2011.

Liridon LIKA est assistant et doctorant au sein du *Center for International Relations Studies* (CEFIR) du Département de Science politique de l'Université de Liège (ULg). Il a obtenu le diplôme de Master en Sciences politiques, orientation Relations internationales, à finalité spécialisée à l'ULg et le diplôme de Master complémentaire en Analyse interdisciplinaire de la construction européenne à l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles (IEE-ULB). Il prépare actuellement une thèse de doctorat intitulée « L'Union européenne face à la projection turque dans les Balkans occidentaux : défi ou opportunité ? », sous la direction du professeur Sebastian Santander.

Grégoire LITS est actuellement assistant à l'École des Sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (UCL) et chercheur au CriDIS (Centre de recherche interdisciplinaire Démocratie, Institutions, Subjectivité). Après des études de Sociologie et de Philosophie réalisées à l'UCL, il obtient un DEA interuniversitaire (EHESS-UCL) en Sociologie. Il réalise à présent un doctorat sur l'implication de la société civile belge dans l'implémentation des politiques de gestion des déchets nucléaires. Il participe à l'édition de plusieurs publications de sciences sociales et dirige la revue *Émulations*. Ses publications récentes sont les suivantes : 2014, « La mise en politique des déchets radioactifs belges. Histoire des modes de gouvernance locale d'un problème envi-

ronnemental », in *Terre (dés)humani-sée*, Académia ; 2013, « Analyse du rôle des chercheurs en sciences sociales dans la gestion des déchets radioactifs », *Ver-tigo*, vol. 13, n° 2.

Christophe MINCKE est directeur opérationnel criminologie à l'Institut national de criminalistique et de criminologie et professeur à l'Université Saint-Louis (Bruxelles). Après avoir travaillé sur le ministère public et rédigé une thèse portant sur les relations de la médiation pénale à ses idéaux fondateurs (publiée chez Kluwer), il a entamé des recherches sur la mobilité et ses rapports avec le système répressif (prison, médiation pénale, insécurité, management de la justice, etc.). Il cherche à éclairer le rapport des sociétés occidentales contemporaines aux mobilités, physiques ou non. Ses publications récentes ou à paraître sont les suivantes : Mincke, C., « Mobilité et justice pénale. L'idéologie militaire comme soubassement du managérialisme », *Droit et Société*, n° 84, 2013, pp. 359-389 ; Mincke, C. et Lemonne, A., « Prison and (im)mobility. What about Foucault? », *Mobilities*, 2014 ; Mincke, C., « La médiation pénale, contre-culture ou nouveau lieu-commun ? Médiation et idéologie militaire », in *Médiation pénale. La diversité en débat. Bemiddeling in strafzaken. En wispelturig debat*, Antwerpen/Apeldoorn, Maklu, 2014.

Docteur en Sciences politiques, **Jean-Claude MPUTU** est enseignant à l'Université de Mbandaka (RDC) et collaborateur de la Cellule d'appui politologique Afrique-Caraïbes (CAPAC) de l'Université de Liège. Ses travaux portent sur

les questions de paix et de sécurité internationales. Il travaille également sur les organisations régionales et sous-régionales.

Détentrice d'un Master en Science politique et Administration publique à l'Université de Liège (2009), **Céline PAROTTE** est assistante depuis 2009 au Département de Science politique et doctorante depuis 2012 au centre de recherche SPIRAL de l'Université de Liège. Sa thèse, menée sur base d'une convention de recherche avec l'ONDRAF, porte sur les pratiques de communication innovantes inter- et intra-organisationnelle entre les gestionnaires de déchets moyennement et hautement radioactifs et/ou de longue durée de vie. Elle a également travaillé sur le design participatif d'un système de vote électronique et sur l'acceptabilité locale des projets d'implantation éoliens.

David PICHONNAZ est sociologue, chercheur au LaReSS (Laboratoire de recherche Santé-Social, École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne) et enseignant à l'Université de Lausanne, en Suisse. Ses recherches portent sur les métiers relationnels, en particulier la police et l'animation sociale. Dans le cadre de sa thèse de doctorat, il s'est intéressé à l'engagement réformateur au sein de la police et à la socialisation des nouvelles et nouveaux entrants dans la profession.

Licenciée en Criminologie (2006), **Stéphanie VANHAEREN** est attachée de

recherche et doctorante au sein du Département de Science Politique de l'Université de Liège (SPIRAL). Sa thèse intitulée « Risk communication and food safety policies : the case of NaCl » s'intéresse aux nouveaux cadres de l'analyse et de la communication des risques.

Assistante au Département de Science politique de l'Université de Liège (ULg), **Audrey WEERTS** est également chargée de recherche au sein de la Cellule d'appui politologique Afrique-Caraïbes (CAPAC, ULg). Ses travaux portent sur la région des Grands-Lacs en Afrique. Elle s'intéresse notamment aux questions de gouvernance et de sécurité en RDC.

Sophie WINTGENS est maître de conférence au sein du Département de Science politique de l'Université de Liège (ULg) et associée au *Center for International Relations Studies* (CEFIR, ULg). Après avoir achevé sa thèse de doctorat intitulée « La stratégie de construction de puissance de la Chine sur la scène internationale : le cas de la pénétration chinoise en Amérique latine », elle mène actuellement une recherche postdoctorale au sein de l'Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Centre d'études et de recherches internationales (OPALC-CERI) de Sciences Po Paris, sous la supervision du professeur Olivier Dabène.

Table des matières

Introduction - L'(in)sécurité : entre représentations et perceptions des concepts - Geoffrey GRANJEAN, Sophie WINTGENS et Stéphanie VANHAEREN	5
La sécurité comme prérogative de puissance publique.....	7
L'(in)sécurité en images.....	8
L'importance des études internationales.....	9
Les nouvelles méthodes.....	10
Perspectives	11
Les enjeux sécuritaires de la prolifération nucléaire dans les relations internationales : le cas du Moyen-Orient - Kamal BAYRAMZADEH	15
Le projet nucléaire iranien : l'historique, l'évolution et ses conséquences sur la sécurité régionale	19
L'histoire du projet nucléaire iranien	19
L'Iran et les dispositions du Traité de non-prolifération	22
La doctrine atomique de l'État hébreu : Israël, une puissance nucléaire ambiguë	23
Les origines du programme nucléaire israélien	23
La doctrine nucléaire israélienne.....	23
La perception israélienne de la « menace iranienne »	27
L'évolution de la position des grandes puissances à l'égard du nucléaire iranien	28
La politique des grandes puissances jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Rouhani en 2013.....	28
Les effets de l'arrivée au pouvoir du nouveau président de l'Iran (Rouhani) sur la crise nucléaire iranienne	33
Conclusion	35
La politique belge dans la question allemande (1945-1990) : une politique de sécurité ? - Christoph BRÜLL.....	37
Un paradoxe apparent.....	39
Le début de la guerre froide et les « insécurités » nouvelles.....	42
Une initiative belge dans la question allemande : le « plan van Zeeland ».....	46
Les années 1960-1970 : rapprochement franco-allemand, doctrine Harmel et Ostpolitik	47
Le retour de la question allemande : le tournant de 1989 et la réunification de 1990	50
Conclusion	52
(In)sécurités linguistiques francophones en Belgique : du taux d'insécurité aux facteurs d'(in)sécurités - Alix DASSARGUES.....	55
(In)sécurité linguistique : définitions des concepts.....	57
(In)sécurité linguistique en Belgique francophone	59
Enquête exploratoire auprès de jeunes francophones gantois.....	61
Type de données récoltées.....	61
Définition et choix du public-cible.....	61
(In)sécurités linguistiques chez les locuteurs francophones en Flandre	63
Normes et hiérarchisation des variétés linguistiques	63
Sécurité ou insécurité linguistique ?	65
Facteurs d'(in)sécurité linguistique	66

Niveau de scolarisation	67
Type de pratique : écrit/oral	68
Âge	68
Interlocuteurs et confrontations de normes.....	69
Sexe	70
(In)sécurité linguistique et politique publique	70
Conclusion : de l'(in)sécurité linguistique aux (in)sécurités linguistiques.....	72
La théorisation de l'insécurité dans la modernité avancée. Un argument sur des causes proches de l'individu - Gyöngyvér DEMÉNY et Michalis LIANOS.....	73
Introduction	75
Causes d'insécurité dans les sociétés postindustrielles.....	77
Un exemple sur le vécu individuel	82
Conclusion	86
Médias et sécurité-défense : de la visibilité PSDC (UE) et OTAN en Belgique - André DUMOULIN	89
Sécurité et immigration sur une « île-prison » de l'Union européenne. Étude d'un processus d'(in)sécuritisation à Malte - Léa LEMAIRE	101
Processus de sécurisation	105
Sociogenèse d'un dispositif de sécurité	105
Anthropologie politique d'un dispositif de sécurité	106
Une catégorisation resserrée	109
Processus d'(in)sécuritisation.....	110
Être placé à la marge du droit	111
L'exercice quotidien des discriminations.....	112
Conclusion	114
Annexe 1 : Carte de Hal Far	115
Annexe 2 : Photo de Hal Far Tent Village	115
Annexe 3 : Photo de Hal Far Hangar	116
Annexe 4 : Photo du hangar	116
Risques et défis sécuritaires de la (non)-intégration des Balkans occidentaux dans l'Union européenne - Lika LIRIDON	117
Introduction	119
L'Union européenne face aux conflits dans les Balkans occidentaux	120
La politique d'élargissement comme réponse à l'insécurité régionale	123
Les risques et les défis de la politique européenne d'élargissement.....	127
Conclusion	130
Discours mobilitaire, désirs d'insécurités et rhétorique sécuritaire - Christophe MINCKE	133
Insécurités, chances et imprévus	136
De nouvelles représentations spatio-temporelles	137
Forme-limite et forme-flux	138

<i>Forme-flux et sécurités</i>	143
<i>De l'espace-temps à la mobilité.....</i>	145
<i>L'idéologie mobilitaire.....</i>	147
<i>De la description à la prescription</i>	147
<i>Quatre impératifs mobilitaires</i>	149
Activité	150
Activation	151
Participation	152
Adaptation	154
<i>Désirs d'insécurités.....</i>	155
<i>Conclusion : la recherche de sécurité(s).....</i>	156
Quel sort pour les déchets moyennement et hautement radioactifs belges ? Controverses et traitements médiatiques entourant le choix de l'option - Céline PAROTTE et Grégoire LITS	159
<i>L'Approche relationnelle des problèmes publics – sociaux</i>	162
<i>Les problèmes sociaux comme comportement collectif</i>	162
<i>Action administrative, presse et action associative.....</i>	163
<i>Mise en contexte : vers une problématisation « sociétale » des déchets B&C.....</i>	165
<i>Considération médiatique du plan de gestion des déchets B&C en Belgique</i>	169
<i>Le challenge du journaliste sur les questions environnementales</i>	169
<i>L'agenda médiatique de la gestion des déchets B&C en Belgique</i>	170
<i>Critiques du choix de l'option du dépôt géologique : double mise en débat</i>	172
<i>La presse francophone et l'alternative de l'entreposage en surface.....</i>	172
<i>La presse néerlandophone : entre le débat de principes et celui de la mise en pratique</i>	172
<i>Conclusion : les grilles de lecture multiples du Plan Déchets</i>	173
<i>Deux espaces de discussion parallèles</i>	173
<i>Dualité du traitement journalistique sur la gestion des déchets B&C</i>	174
L'origine sociale des représentations policières. Expliquer les désaccords policiers à propos de l'évolution de la délinquance - David PICHONNAZ.....	177
<i>Une étude basée sur des « entretiens ethnographiques ».....</i>	180
<i>« Des jeunes de plus en plus violents » : la validation scolaire du discours pessimiste.....</i>	181
<i>Un socle commun de représentations : le délitement de « l'autorité ».....</i>	183
<i>Une délinquance en augmentation ou en diminution ? L'inscription sociale des représentations de l'insécurité</i>	184
<i>Un danger pourvoyeur de prestige ? Les effets symboliques du pessimisme.....</i>	188
<i>Conclusion</i>	190
Le triptyque Paix, Sécurité et Développement dans les États fragiles. Cas de la RD Congo - Audrey WEERTS et Jean-claude MPUTU	193
<i>Mise en contexte : sécurité, conflits et États fragiles</i>	196
<i>Paix, Sécurité et Développement, trois concepts contestés pour un même objectif</i>	197

<i>Trois mots, plusieurs définitions.....</i>	197
<i>À l'origine des liens entre les trois concepts.....</i>	200
<i>De la MONUC à la MONUSCO, le triptyque du discours à la pratique</i>	205
<i>La MONUC, de l'observation au maintien de la paix</i>	206
<i>La MONUSCO : du maintien à la consolidation de la paix</i>	210
<i>La Brigade d'intervention ou le retour de la sécurité militaire au premier plan.....</i>	213
<i>Conclusion</i>	214
Conclusion - De nouvelles approches pour repenser l'(in)sécurité - Sophie WINTGENS, Geoffrey GRANDJEAN et Stéphanie VANHAEREN.....	217
Bibliographie	225
Biographies des auteurs	259
Table des matières.....	265